HAL open science

Le sens du signifiant. Implications linguistiques et cognitives de la motivation

Philippe Monneret

To cite this version:

Philippe Monneret. Le sens du signifiant. Implications linguistiques et cognitives de la motivation. Honoré Champion, 13, 2003, Bibliothèque de grammaire et de linguistique, Olivier Soutet, 2-7453-0763-0. hal-01084395

HAL Id: hal-01084395

https://hal.science/hal-01084395v1

Submitted on 19 Nov 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le sens du signifiant

Implications linguistiques et cognitives de la motivation

PHILIPPE MONNERET

INTRODUCTION

Il en va des disciplines comme des civilisations : leur fondation s'accomplit sur un meurtre primitif dont la victime, dans le premier cas, est une question qu'il a fallu taire afin d'assurer la constitution d'un savoir objectivé et transmissible. En linguistique, les questions victimes de ce silence fondateur sont le plus souvent des tabous parfaitement explicites, qui varient au gré des mutations de la discipline, lorsque l'émergence de connaissances nouvelles ou d'une conceptualisation adéquate permettent de prolonger l'investigation scientifique au delà des limites de ce qui fut un temps *raisonnable*. L'on songe bien sûr à la question de l'origine du langage, mais aussi aux dichotomies saussuriennes (matière / objet, langue / parole, linguistique interne / linguistique externe, etc.), dont l'efficacité épistémologique, incontestable, est proportionnelle à l'ampleur des exclusions assumées (la matière, la parole, l'externe), lesquelles assurent en retour une définition restreinte mais précise d'un champ intégralement subsumé par un mode d'appréhension intellectuelle qui relève de la scientificité.

Si la linguistique contemporaine n'a jamais songé à s'émanciper du premier principe de la linguistique saussurienne, celui de l'arbitraire du signe – en dépit de quelques rares voix discordantes qui n'ont cependant jamais troublé un consensus profondément installé dans la communauté des linguistes – c'est, nous semble-t-il, qu'un tel principe relève de cette catégorie de questions qu'une discipline gagne à ignorer, parce que les désagréments éventuels de leur refoulement pèsent peu au regard des bénéfices par ce dernier dégagés. Une phonétique articulatoire, une phonologie, une sémantique eussent-elles été conçues si la linguistique s'était abîmée, à sa naissance, dans une thématisation du rapport entre signifiant et signifié, dans une quête du sens du signifiant, autrement dit dans une forme de holisme protoscientifique dont il est difficile d'imaginer qu'il pût jamais émerger une rationalité assimilable à celle des sciences, fussent-elles molles ou humaines. Comment ne pas penser au Saussure des *Anagrammes* qui, s'il semble psychologiquement cohérent avec celui du *Cours* (en termes de *retour du refoulé*), demeure définitivement incompatible avec ce dernier lorsque l'on considère non plus l'homme mais la nature du discours produit. En l'absence d'un sol épistémologique, dérobé par le premier principe du *Cours*, le propos des *Anagrammes* s'exclut, dans une empathie avec son objet qui ne laisse espérer aucune réconciliation, de la science du langage définie par l'auteur du *Cours*.

Toutefois, si une discipline à prétention scientifique ne peut se fonder sur la maxime globaliste du *primum non secare*, la recherche d'une adéquation toujours meilleure à l'objet étudié exige en retour, périodiquement, d'interroger le réductionnisme qui lui fut originairement nécessaire, afin de tenter de s'affranchir de dichotomies à vocation méthodologique susceptibles de nuire à l'intégrité de son objet. C'est donc par ce que nous pourrions nommer le moment du *secundum religare* que l'on peut retrouver l'exigence holistique à laquelle il avait d'abord fallu

renoncer : s'il fut jadis crucial de penser le signe linguistique à partir de son arbitraire, il est peut-être temps aujourd'hui de commencer à s'intéresser sérieusement à la relation entre signifié et signifiant, d'envisager la motivation du signe comme un concept premier ; il est peut-être temps de songer à organiser un nouveau voyage en Cratylie, dans un esprit qui soit moins celui du touriste disposé à revenir les bras chargés de curiosités que celui du voyageur qui parcourt l'inconnu dans l'espoir d'élargir son propre monde.

Cette question qu'affrontèrent autant les philosophes que les linguistes exige de se prémunir contre une dérive trop rapidement philosophique. C'est pourquoi nous commencerons par une confrontation de deux pensées linguistiques : celle de Saussure et celle de Guillaume (Chap. I). Il s'agira non pas de chercher à substituer un paradigme à un autre, mais de donner au texte saussurien l'occasion d'assumer pleinement certains de ses présupposés en prenant appui sur la conception guillaumienne de la *psychosémiologie* qui, loin de s'opposer frontalement à la doctrine saussurienne, en constitue une sorte de *clinamen*. Nous verrons ainsi que la principale faiblesse de la conception saussurienne du signe tient à son unipolarité sémiologique, là où une adéquation aux faits à décrire exige une double polarité, non seulement sémiologique, mais aussi systématique. L'aspect systématique n'est pas absent du *Cours* bien entendu, mais la comparaison avec le point de vue guillaumien fera apparaître les limites du traitement saussurien : cantonné dans le cadre de la théorie de la valeur, il se révèle inapte à enrichir la définition des composants du signe.

En d'autres termes, notre point de départ sera la thèse selon laquelle la question de l'arbitraire absolu ne peut être dissociée de celle de l'arbitraire relatif[1]. Les frontières de notre Cratylie seront donc déplacées par rapport à la définition traditionnelle de ce territoire qui, ainsi élargi, livrera une problématique quelque peu renouvelée et résolument inscrite dans le champ de la linguistique.

Nous n'éviterons pas, toutefois, de poser pour elle-même la question de la motivation *interne* du signe (Chap. II). Cette enquête sur l'iconicité dans les langues nous conduira successivement sur le terrain de la sémiologie (de Humboldt à Peirce et de Jakobson à Éco), de la psycholinguistique (Peterfalvi, Fonagy) et de l'étymologie (Guiraud). Elle permettra de dresser un bilan théorique et pratique sur la question mais aussi de constater que, malgré l'ampleur du champ d'investigation dégagé, la recherche linguistique semble répugner, depuis une vingtaine d'années, à s'y aventurer[2].

Mais, parvenu à ce point, nous n'aurons traité encore qu'une moitié de notre sujet. Jamais en effet n'aura été quitté le terrain de la langue, alors que notre propos sur la motivation du signe engage également le plan de la parole. Car la thèse arbitriste se prolonge, sur ce plan par une thèse parallèle : celle de l'isolement de la sphère motrice du langage. Si le signe est arbitraire, s'il n'existe aucune relation logique ni psychologique entre signifié et signifiant, il est évident que la réalisation individuelle du signifiant sera pensée comme indépendante de la conception du signifié. Cette thèse, implicite dans le « circuit de la parole » du *Cours* est en revanche parfaitement explicite dans le courant modulariste de la neuropsychologie

---

[1] A ne pas confondre avec la thèse inverse, explicite dans le *Cours*, qui consiste à placer l'arbitraire relatif sous la dépendance de l'arbitraire absolu.

[2] Signalons tout de même une exception remarquable, la première livraison de la revue *Faits de langue* (« Motivation et iconicité », mars 1993).

cognitive. Or, le parallèle entre les deux thèses s'étend jusqu'à leur statut : la question de l'isolement de la sphère articulatoire joue, dans le champ de la neurolinguistique, le même rôle que celle de l'arbitraire dans le champ de la linguistique, celui d'une question close d'avance, dont la résolution prématurée procède d'une exigence de nature méthodologique. Cette thèse de l'isolement de la sphère articulatoire est en effet fondée non pas sur des observations de type neuroanatomique, mais sur des considérations d'ordre fonctionnel reposant sur l'examen de cas pathologiques. Il apparaît ainsi que, depuis les origines de l'aphasiologie, l'étude des pathologies du langage a éprouvé le besoin de recourir à l'existence d'un trouble isolé de l'articulation verbale, l'*anarthrie*, trouble dont l'enjeu théorique est inversement proportionnel à la quantité – très faible – de cas observés, lorsqu'il n'est pas posé indépendamment de toute observation clinique. Comme dans le cas de l'arbitraire, nous avons donc là une question qui a été d'emblée investie d'une fonction épistémologique majeure, et corrélativement négligée dans ce qu'elle interrogeait en elle-même.

Un tel parcours historique (Chap. III) permettra également de rappeler qu'il fut un temps où la notion d'anarthrie inspira les plus grandes réserves. Or la filiation évidente qui existe entre l'associationnisme du siècle dernier (Wernicke, Charcot) et la neuropsychologie cognitive contemporaine suppose précisément une parenthèse amnésique sur cette période (celle de Goldstein, d'Ombredane). En effet, la neuropsychologie cognitive n'a jamais eu besoin, pour s'implanter, de réfuter les critiques sévères adressées à l'associationnisme dont elle a repris, sous d'autres termes et, certes, en les approfondissant, les principes essentiels. Le développement général de la mouvance cognitiviste lui aura épargné ce travail critique.

Notre réflexion sur l'isolement de la sphère articulatoire sera approfondie par une étude de la littérature neurolinguistique consacrée à l'anarthrie (Chap. IV), cette enquête visant d'une part à préciser les rapports entre anarthrie, dysarthrie et apraxie, d'autre part à présenter diverses tentatives de caractérisation du trouble anarthrique. Mais sous la sophistication des études de cas contemporaines, nous retrouverons les présupposés épistémologiques de l'aphasiologie classique, et en particulier cet éternel principe de l'isolement de la sphère motrice du langage. Finalement, l'existence d'un trouble linguistique purement articulatoire paraîtra douteuse. En tout état de cause, la rareté des cas observés semble peu compatible avec l'évidence présumée d'un substrat cortical spécialisé pour l'articulation, ou d'un isolement fonctionnel du traitement phonétique. Par ailleurs, la pureté de ces cas – critère fondamental – est toujours discutable, puisque soumise à des investigations qui en présument la possibilité, et par conséquent ne chercheront jamais à faire apparaître ses limites au moyen d'épreuves adéquates. Et si l'anarthrie est un leurre, c'est bien que se manifeste, au plan de la parole comme au plan de la langue, une irréductible intrication du signifié et du signifiant. A l'instar de l'arbitraire absolu, l'isolement de la sphère articulatoire et l'anarthrie pure qui en est la preuve clinique perdent leur statut de principes fondamentaux et sont relégués au chapitre des cas limites, voire tératologiques.

Dès lors, c'est la motivation du signe et non son arbitraire qui devra être posée comme premier principe de la linguistique générale. Du point de vue heuristique, il est d'ailleurs évident que le principe de la motivation présente l'avantage de libérer un champ d'investigation considérable là où l'arbitraire n'ouvre aucune

interrogation. Mais en outre, ce principe s'inscrit dans le cadre d'une thèse plus générale, relative à l'ontologie du langage. Cet ouvrage procède en effet d'une conviction, selon laquelle le propre de ces systèmes sémiologiques que sont les langues naturelles réside notamment dans le fait d'une *adhérence* du signifié au signifiant. Nous pensons que ce sont les signes motivés et non les signes arbitraires qui fournissent ce que Saussure appelait l'*idéal du procédé sémiologique*, et que la motivation principielle du signe permet de comprendre pourquoi les faits de langue sont irréductibles à des processus de traitement de l'information, pourquoi la pensée humaine est irréductible à une computation mentale. Autrement dit, cette quête du sens du signifiant constitue pour nous la première pierre d'une *linguistique analogique* qui demeure à élaborer.

CHAPITRE PREMIER

LA MOTIVATION EXTERNE : POUR UNE CONCEPTION EXTENSIVE DE L'ARBITRAIRE RELATIF

I.- ARBITRAIRE ABSOLU ET ARBITRAIRE RELATIF DANS LE *COURS DE LINGUISTIQUE GÉNÉRALE*

Dans le *Cours de linguistique générale*, l'arbitraire du signe, défini comme relation immotivée entre signifié et signifiant, est avant tout un postulat dont le caractère d'évidence aux yeux de Saussure se mesure à la légèreté de son argumentation. Non seulement aucune démonstration n'en est proposée mais en outre la justification alléguée ne possède aucune pertinence : lorsque Saussure invoque «les différences entre les langues et l'existence même de langues différentes» et donne le fameux exemple du signifié «bœuf» qui «a pour signifiant [b-ö-f] d'un côté de la frontière, et [o-k-s] (*Ochs*) de l'autre[3] », nous savons bien aujourd'hui qu'il confond momentanément signifié et référent, puisqu'on ne peut pas, sous peine de retomber dans l'impasse nomenclaturiste, ne pas considérer que les signifiés de *bœuf* et de *Ochs* sont différents. Pichon l'avait d'abord remarqué[4], et à sa suite Benveniste[5]. Rappelons également que Saussure distingue l'arbitraire absolu de l'arbitraire relatif, qui se définit, textuellement, par le caractère *relativement motivé* de la relation entre signifiant et signifié :

> Le principe fondamental de l'arbitraire du signe n'empêche pas de distinguer dans chaque langue ce qui est radicalement arbitraire, c'est-à-dire immotivé, de ce qui ne l'est que relativement. Une partie seulement des signes est absolument arbitraire ; chez d'autres intervient un phénomène qui permet de reconnaître des degrés dans l'arbitraire : le signe peut être relativement motivé.
>
> Ainsi *vingt* est immotivé, mais *dix-neuf* ne l'est pas au même degré, parce qu'il évoque les termes dont il se compose et d'autres qui lui sont associées, par exemple *dix*, *neuf*, *vingt-neuf*, *dix-*

---

[3] Saussure, F. (de), *Cours de linguistique générale*, éd. critique de Tullio de Mauro, P.U.F., Paris, 1988, p. 100.

[4] «Il n'est pas besoin d'aller plus loin ; l'erreur de Saussure est à mon sens éclatante. Elle consiste en ce qui ne s'aperçoit pas qu'il introduit en cours de démonstration des éléments qui n'étaient pas dans l'énoncé. Il définit d'abord le signifié comme étant *l'idée* générale de bœuf ; il se comporte ensuite comme si ce signifié était *l'objet* appelé bœuf ou du moins l'image sensorielle d'un bœuf… Or ce sont là deux choses absolûment [sic] différentes […]. S'il est bien vrai qu'il y ait des bœufs en Allemagne comme en France, il n'est pas vrai que l'idée exprimée par [o-k-s] soit identique à celle exprimée par [b-œ-f]», «La linguistique en France : problèmes et méthodes», *Journal de psychologie normale et pathologique*, 1937, p. 26-27. Extrait cité par Arrivé, M., *Langage et psychanalyse, linguistique et inconscient. Freud, Saussure, Pichon, Lacan*, P.U.F., Paris, 1994, p. 49.

[5] Benveniste, É., «Nature du signe linguistique», *Acta linguistica*, I (1939), Copenhague. Article reproduit dans Benveniste, É., *Problèmes de linguistique générale*, I, Gallimard, Paris, 1966, p. 49-55.

huit, *soixante-dix*, etc. ; pris séparément, *dix* et *neuf* sont sur le même pied que *vingt*, mais *dix-neuf* présente un cas de motivation relative.[6]

Une analyse assez courante tend à faire de l'arbitraire du signe un principe nécessaire à la théorie de la valeur. On en trouve une formulation très explicite dans le *Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage* de Ducrot et Todorov :

> Cette thèse [de l'arbitraire du signe] est d'autre part liée, dans l'histoire de la linguistique, à l'idée que la langue forme un système, qu'elle possède une organisation interne. Si chaque signe, en effet, était une imitation de son objet, il serait explicitable par lui-même, indépendamment des autres, et n'aurait pas de relation nécessaire avec le reste de la langue.[7]

Il s'agit d'un raisonnement par l'absurde : la négation du principe de l'arbitraire entraîne l'abandon d'une conception de la langue comme système de valeurs. Or cette conception, selon laquelle signifiés d'une part et signifiants d'autre part sont «définis non pas positivement par leur contenu, mais négativement par leurs rapports avec les autres termes du systèmes[8] », cette conception ne peut en aucun cas être remise en question dans une optique saussurienne : c'est elle qui assure l'autonomie du linguistique — à l'égard du monde et de la pensée —, et qui conduit à la définition de la langue comme forme et non comme substance[9]. Pas de valeur donc sans arbitraire du signe : le second est une condition nécessaire de la première. Mais cette argumentation ne tient pas, parce qu'elle néglige la dimension du système comme mécanisme, et plus particulièrement la notion d'arbitraire relatif.

Il est vrai que cette dernière notion n'a pas, dans *le Cours de linguistique générale*, la place qu'elle aurait méritée. Un bref paragraphe de quatre pages lui est consacrée, alors qu'il s'agit d'un principe de très vaste portée :

> Tout ce qui a trait à la langue en tant que système demande, c'est notre conviction, à être abordé de ce point de vue, qui ne retient guère les linguistes : la limitation de l'arbitraire. C'est la meilleure base possible. En effet, tout le système de la langue repose sur le principe irrationnel de l'arbitraire du signe qui, appliqué sans restriction, aboutirait à la complication suprême ; mais l'esprit réussit à introduire un principe d'ordre et de régularité dans certaines parties de la masse des signes, et c'est là le rôle du relativement motivé.[10]

Si la langue en tant que système doit être abordée du point de vue de la limitation de l'arbitraire, c'est qu'il s'agit ici d'une dimension du système autre que celle de la valeur puisque, comme nous l'avons vu, celle-ci repose sur le principe complémentaire de l'arbitraire absolu. Cette seconde dimension du système est celle du mécanisme de la langue, fondé sur le jeu des rapports syntagmatiques et associatifs. Mais dans l'extrait que nous venons de citer, la portée de la motivation relative, bien qu'elle soit considérable — «tout ce qui a trait à la langue en tant que système» — demeure limitée à «certaines parties de la masse des signes». Cette limitation disparaît si l'on s'appuie non plus sur le texte du *Cours de linguistique générale* mais sur les sources de ce cours et, en particulier du troisième *Cours* (1910-1911).

---

[6] Saussure, F., *Cours de linguistique générale*, p. 180-181.
[7] Ducrot, O., Todorov, T., *Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Seuil, Paris, 1972. p. 171. Le chapitre «Arbitraire» est rédigé par Oswald Ducrot.
[8] Saussure, F., *Cours de linguistique générale*, p. 162.
[9] *Ibid*., p. 169.
[10] *Ibid*., p. 182.

Dans le texte établi par Bally et Séchehaye, la motivation relative apparaît confinée dans les bornes de la possibilité d'une analyse syntagmatique du signe. Si *poirier*, *vacher*, le pluriel anglais *ships* etc. relèvent de l'arbitraire relatif, c'est que ces signes sont analysables en *poir(e)* × *ier*, *vach(e)* × *er*, *ship* × *s*[11]. Ils s'opposent ainsi non seulement aux signes *chêne*, *berger*, *men*, non analysables, mais aussi à leurs éléments composants, *poire*, *vache*, *ship*, morphèmes *-ier*, *-er*, *-s*, qui s'appréhendent en termes d'arbitraire absolu. D'où l'idée que seule une partie de la masse des signes relève de l'arbitraire relatif, les signes non analysables, c'est-à-dire les signes minimaux, relevant de l'arbitraire absolu. En toute rigueur, il faudrait alors considérer que ces signes minimaux sont hors-système si l'on retient la définition du système comme «mécanisme de la langue».

Les sources du troisième cours – où apparaît pour la première fois la notion de motivation relative – suggèrent toutefois une meilleure solution :

Le lien entre ce chapitre [« Valeur des termes et sens des mots »] et le chapitre intitulé : «l'arbitraire absolu et l'arbitraire relatif » est celui-ci : nous avons considéré le mot comme terme d'un système, c'est-à-dire comme valeur. Or la solidarité des termes dans le système peut être conçue comme une limitation de l'arbitraire – soit la solidarité syntagmatique, soit la solidarité associative. Ainsi dans *couperet*, il y a solidarité (lien) syntagmatique entre les deux éléments (racine et suffixe) ; donc limitation syntagmatique de l'arbitraire : alors que *hache* est absolument arbitraire, *couperet* est relativement motivé (association syntagmatique avec *coupe* [?]). D'autre part,

plu
plaire

Ici la limitation de l'arbitraire est associative.[12]

Et Godel de conclure : «le second exemple [*plu* - *plaire*] prouve que la solidarité associative est indépendante de la possibilité d'analyser les mots.[13] » Cette conclusion pouvait également être tirée d'une série associative comme *enseignement*, *éducation*, *apprentissage*[14]. Mais ce qui est particulièrement intéressant ici, c'est que la solidarité associative soit présentée comme une limitation de l'arbitraire absolu. Dès lors, il devient impossible de diviser l'ensemble des signes au moyen de critère de la motivation relative puisque celle-ci, non limitée à l'analyse syntagmatique, couvrira tout l'ensemble des signes, à des degrés divers :

Un substantif comme *hache* appartient à une série associative non finie, mais dont les termes peuvent se remplacer dans le cadre de syntagmes plus larges, comme ceux de la série *me*, *te*, *lui*, *nous*, etc. dans l'exemple saussurien[15]. Ceci représente peut-être le degré minimum de limitation

---

[11] *Ibid*., p. 181.

[12] Saussure, F., Cours de linguistique générale, Éd. critique par R. Engler, p. 300-301 [2105-2106], cité par Godel, R., «Problèmes de linguistique saussurienne», Cahiers Ferdinand de Saussure, 29, 1974-75, Genève, p. 87. Godel a combiné les notes de C et D.

[13]`Godel, R., *art. cit*. p. 87. Godel avait proposé dans *Les sources manuscrites du Cours de linguistique générale de F. de Saussure* une analyse plus détaillée du couple *plaire* - *plu* : «les termes ne sont pas des syntagmes : une délimitation de sous-unités conforme à la méthode saussurienne y est impossible. la solidarité syntagmatique met en jeu simultanément, et dans les termes mêmes, une identité et une différence ; la solidarité associative est purement différentielle, pas plus étroite dans *plaire : plu* que dans *avoir : eu.* L'identité est en dehors des termes, dans le rapport d'équidistance sémantique qui les relie.» (Godel, R., *Les sources manuscrites du Cours de linguistique générale de F. de Saussure*, Droz, Genève, 1969, p. 228).

[14] Saussure, F. *Cours de linguistique générale*, p. 175.

[15] Cet exemple est le suivant : «Au moment où nous prononçons la phrase : «que *vous* dit-il ?», nous faisons varier un élément dans un type syntagmatique latent, par exemple «que *te* dit-il ?» — «que *vous* dit-il ?», etc. et c'est par là que notre choix se fixe sur le pronom *vous*. Ainsi dans cette opération, qui consiste à éliminer mentalement tout ce qui n'amène pas la différenciation voulue sur le point voulu, les groupements associatifs et les types syntagmatiques sont tous deux en jeu.» (*ibid.*, p. 175-180).

de l'arbitraire. Dans *couperet*, dérivé d'un type rare, et dans plaire, plu, verbe irrégulier, le degré de limitation est sans doute moins élevé que dans des mots de formation régulière.[16]

Le degré minimum de limitation de l'arbitraire n'est autre qu'une association fondée sur la partie du discours. Les sources manuscrites du troisième cours le confirment :

Coordination associative : association psychique, inconsciente, avec d'autres termes de la langue. Exemples : *enseignement* coordonné à *enseigner*, *enseignons*… à *armement*, *rendement*…, (et même par le signifié seul) à *instruction*, *apprentissage*… Il peut y avoir association par simple communauté d'images auditives (*durchbläuen*, *blau*). On peut même avoir association avec les substantifs.[17]

Nous partageons donc entièrement l'avis de Godel quant à l'extension de la motivation relative à l'ensemble des signes :

S'il peut y avoir, comme le dit Saussure, association entre tous les substantifs par exemple, on en induira que toute classe d'unités, du fait qu'elle s'oppose à d'autres, crée entre tous les termes qui y sont compris un lien de solidarité qui équivaut à un degré minimum de motivation relative. D'autre part, l'appartenance à une classe se traduit par – ou se déduit de – fonctions syntagmatiques déterminées ; or la solidarité syntagmatique est aussi une limitation de l'arbitraire. On est ainsi amené à la conclusion que tout, dans la langue, est systématique par un certain côté, et que Saussure n'avait pas tort de rejeter la division entre grammaire et lexicologie. Toute entité de langue est à la fois un signe et un terme : fondamentalement arbitraire et relativement motivée.[18]

Supposer qu'un signe pourrait relever exclusivement de l'arbitraire absolu reviendrait à considérer que ce signe n'appartient à aucune série syntagmatique ni associative, autrement dit qu'il n'est pris dans aucun réseau de différences : ceci remettrait en cause la théorie de la valeur. On ne peut donc plus soutenir, comme le fait Ducrot, que le principe de l'arbitraire (absolu) est une condition nécessaire de la théorie de la valeur. C'est même à la conclusion inverse que nous sommes conduits :

La conclusion qui paraît s'imposer est que l'idée de l'arbitraire absolu du signe linguistique est incompatible avec le fait que les langues sont des systèmes dont les termes sont solidaires.[19]

Toutefois, il ne s'agit pas pour nous de proposer une réfutation pure et simple de ce principe, mais plutôt, comme Saussure le suggérait lui-même, de chercher à «lui assigner la place qui lui revient»[20]. Et pour ce faire, il nous semble nécessaire de commencer par reconnaître que le principe de l'arbitraire absolu et la théorie de la valeur procèdent de deux perspectives distinctes, respectivement sémiologique et systématique. Ériger l'arbitraire absolu en premier principe revient finalement à accentuer la perspective sémiologique ; focaliser l'attention sur la motivation relative revient à accentuer la perspective systématique. C'est cette hypothèse que nous allons chercher à approfondir à la lecture de Guillaume, bon représentant de ce que nous nommons ici la perspective *systématique*.

II.- L'ARBITRAIRE CHEZ GUILLAUME :

[16] Godel, R., *art. cit.*, p. 88.
[17] Saussure, F., cité par Godel, R., *Les sources manuscrites du Cours de linguistique générale de F. de Saussure*, p. 89. Nous soulignons.
[18] Godel, R. *op. cit.*, p. 229-230.
[19] *Ibid.* Ces propos de Godel reprennent ceux qu'avait formulés Henri Frei dans un article intitulé «Le mythe de l'arbitraire absolu».
[20] Saussure, *Cours de linguistique générale*, p. 100.

UNE PERSPECTIVE SYSTÉMATIQUE

Si Guillaume lui-même ne s'est pas clairement prononcé, à notre connaissance, contre le principe de l'arbitraire du signe, certains guillaumiens ont trouvé dans la psychomécanique du langage l'aliment d'une contestation de ce principe. Tel est surtout le cas de Maurice Toussaint qui, dans un ouvrage au titre dépourvu de toute ambiguïté, *Contre l'arbitraire du signe*[21], a défendu vigoureusement la thèse opposée à l'arbitraire, celle de *l'analogie* du signe. Au nombre des guillaumiens favorables à la thèse de la non-arbitrarité du signe, peuvent également être cités Jean Cervoni[22] ou encore Bernard Pottier, qui écrit, dans l'article «Guillaume et le Tao : l'avant et l'après, le Yang et le Yin» :

> Ce qui serait invraisemblable, ce serait que le signe fût arbitraire. Ce serait donner le Hasard comme explication de tout ce dont on ne saurait rendre compte. Maurice Toussaint a raison de rechercher les traces de la non-arbitrarité du signe, en allant au-delà des travaux de Pierre Guiraud. L'hypothèse la plus cohérente serait que, à l'origine, les signes avaient leur propre motivation (même si en 1978 nous sommes bien mal armés pour en rendre compte), et que peu à peu, comme c'est le cas pour des milliers de témoignages historiques qui remplissent les manuels, cette motivation s'est perdue.[23]

Nous examinerons ultérieurement les recherches citées ici par Bernard Pottier. Pour l'instant, nous voudrions seulement faire apparaître ce qui, au sein de l'œuvre de Guillaume lui-même, suggère une remise en question du principe saussurien de l'arbitraire et surtout préciser la nature exacte et la portée de cette critique.

Si la sémiologie saussurienne repose fondamentalement sur le principe de l'arbitraire, la psychosémiologie guillaumienne repose, elle, sur la «loi» de suffisance expressive, laquelle s'oppose à la «loi» de cohérence qui règne en psychosystématique – c'est-à-dire au niveau des systèmes de la langue :

> Dans son ensemble, la langue est un grand ouvrage construit selon une loi générale qui est celle de la cohérence des parties au sein de l'entier. Et ce grand ouvrage construit, cohérent, qui par sa cohérence est un système, se divise, ainsi que le montre l'expérience, en plusieurs ouvrages partiels intérieurement cohérents, lesquels constituent dans le système global intégrant des systèmes intégrés.[24]

> Du côté du système sémiologique règne la liberté. Tout est bon, tout convient qui réussit à signifier suffisamment. La loi constructive est ici uniquement de juste suffisance […]. Il n'est demandé aux moyens sémiologiques que de réussir, quels qu'ils soient, à signifier suffisamment.[25]

À l'unicité d'un principe, l'arbitraire du signe, dominant toute la linguistique de la langue, est donc substituée la dualité de la cohérence et de la suffisance expressive :

> Une langue est un ouvrage construit en pensée auquel se superpose un ouvrage construit en signes. L'ouvrage construit en pensée en représente le mentalisme de signifiance. L'ouvrage construit en signes le physisme de représentation. La loi régnante, psychosystématique, dans le mentalisme de signifiance est celle, non souple, de cohérence. La loi régnante, psychosémiologique, dans le

---

[21] Toussaint, M., *Contre l'arbitraire du signe*, Paris, Didier, 1983.
[22] Voir Cervoni, J., *La préposition. Étude sémantique et pragmatique*, Louvain-la-Neuve, Duculot, 1991, p. 139 (n. 24), 141, 142.
[23] Pottier, B., «Guillaume et le Tao : l'avant et l'après, le Yang et le Yin».
[24] Guillaume, G. *Principes de linguistique théorique*, p. 92.
[25] *Ibid*., p. 128.

physisme de représentation est celle, très souple, de suffisante convenance expressive du physisme au mentalisme — laquelle convenance, ainsi qu'il a déjà été dit, ne sera jamais excessive.[26]

La relation entre signifiant et signifié est ainsi conçue comme une relation de convenance, limitée certes, mais aussi fidèle que possible :

La tâche constructive qui incombe à la langue dans le cas du verbe « aller » est de faire que ce système [de la conjugaison française] se distribue partie par partie, phase après phase, suivant la loi de meilleure convenance, entre les éléments matériels appelés à en devenir le support.[27]

Il semble que nous aboutissions alors à une opposition radicale entre les conceptions guillaumienne et saussurienne de la relation entre signifiant et signifié – convenance la meilleure possible d'une part, arbitraire d'autre part – opposition particulièrement évidente lorsque Guillaume exprime son point de vue en termes de *motivation* :

On notera que ce mentalisme formel [de la langue prise au niveau psychosystématique], même en son état achevé, n'est point créateur de sa représentation physique qui reste à inventer, à trouver dans la langue construite en signes déjà existante et qui est cherchée universellement au plus près. Cette recherche et son résultat, partout motivé, constituent la psychosémiologie chargée de « physifier » le mécanisme de la langue […].[28]

Le signifiant, conçu chez Saussure comme immotivé par rapport au signifié[29], apparaît ici clairement dans une relation de motivation par rapport au même signifié. Divergence totale, donc, en première analyse, entre Guillaume et Saussure, quant à la conception du signe.

Mais si l'on propose, comme nous l'avons fait plus haut, une lecture de Saussure telle que tout signe appartienne à la fois au radicalement arbitraire et au relativement motivé, c'est précisément la conception guillaumienne de la meilleure convenance possible que l'on retrouve, sous une formulation toutefois moins explicite. Cette convenance est dite «meilleure» parce qu'elle ne peut être absolue :

Un vaste sujet : le rapport signifiant/signifié.
Ce rapport est de convenance.
Loi : La convenance ne sera jamais excessive.[30]

Exclure une convenance totale, c'est évidemment reconnaître l'arbitraire radical du signe. Guillaume l'admet négativement, en distinguant deux types de convenance :

Les deux espèces de convenance :
a) matérielle,
b) formelle.
La convenance matérielle serait que le signifiant par lui-même – par sa matérialité – emportât un signifié. Pas besoin de convention linguistique. Ce n'est pas dans cette direction que s'est opérée la construction des langues.[31]

La position de Guillaume peut alors être résumée de la manière suivante :
- pas de convenance matérielle, donc arbitraire absolu,
- convenance formelle, donc motivation relative,

---

[26] Guillaume, G., *Langage et science du langage*, p. 277, note 8.
[27] Guillaume, G., «De la répartition des trois radicaux du verbe «aller» entre les formes de la conjugaison française», *loc. cit*., p. 123.
[28] Guillaume, G., *Langage et science du langage*, p. 276, note 7. Nous soulignons.
[29] Cf. Saussure, F., *Cours de linguistique générale*, p. 101.
[30] Guillaume, G., *Principe de linguistique théorique*, p. 127.
[31] *Ibid*.

ces deux principes étant applicables à tout signe. Nous découvrons donc sur cette question une profonde concordance de principes entre Guillaume et Saussure. Guillaume avait d'ailleurs fort bien vu, semble-t-il, que l'explicitation de la théorie de la valeur, telle qu'elle apparaît dans le Cours de linguistique générale, était insuffisamment développée et que Saussure n'en avait apparemment pas tiré toutes les conséquences quant au caractère systématique de la langue[32].

La démonstration du caractère systématique de la langue, tâche dont Guillaume assure qu'elle a depuis toujours inspiré l'ensemble de ses recherches correspond précisément à ce que nous nommions plus haut la perspective *systématique*. Or, comme nous l'avons montré, cette perspective revient à majorer la notion de motivation relative au détriment du principe de l'arbitraire absolu, non éliminé pour autant mais relégué à l'arrière-plan. «Faute d'exister autrement que comme relativité réciproque des composants», écrit Guillaume[33] : la théorie de la valeur, condition nécessaire d'une systématique, n'en assure pas pour autant la praxis. Au fond, la théorie de la valeur est le degré minimal du pôle systématique, ce qui revient à dire que le Saussure du *Cours de linguistique générale* se situe avant tout dans une perspective *sémiologique* : «le problème linguistique est avant tout sémiologique.» [34]

De la perspective complémentaire, la perspective systématique, l'article de Guillaume sur les radicaux du verbe *aller* nous fournit un excellent exemple.

III.- UNE APPLICATION REMARQUABLE DU POINT DE VUE SYSTÉMATIQUE

La conjugaison du verbe *aller* est généralement identifiée comme irrégulière. Cette notion d'irrégularité présuppose le caractère aléatoire de la distribution du système de la conjugaison sur les différents radicaux de ce verbe. Une telle conception relève, pour Guillaume, d'une analyse superficielle : comme l'écrit Bernard Pottier dans l'extrait précédemment cité, «ce serait donner le Hasard comme explication de tout ce dont on ne saurait rendre compte.» Or, Gustave Guillaume se propose de montrer, dans un article de 1941[35] que la répartition des radicaux du verbe *aller* obéit à des motifs subtils, certes, mais néanmoins identifiables. L'aléatoire s'effacera donc au profit du rationnel.

La conjugaison du verbe *aller* fait apparaître la répartition suivante :

- radical ALL- :

1) Modes quasi-nominaux (infinitif, participe)
2) Mode subjonctif

---

[32] «Le système – ne fût-ce que celui d'une langue – n'avait point été démonté : on le déclarait existant sans en faire voir distinctement les rouages et encore moins la loi d'assemblage qui, faute d'exister autrement que comme relativité réciproque des composants, ne peut être aperçue que dans l'abstrait par les yeux de l'esprit. Lecteur dès son apparition du *Cours de linguistique générale* de Saussure, il nous a semblé, dès ce moment, et toujours depuis, que la tâche de la preuve et de l'explication complète en la matière était un legs du maître à ses disciples.» (Guillaume, G., «La langue est-elle ou n'est elle pas un système», *Cahiers de linguistique structurale*, n° 1, 1952, PU Laval. Reproduit dans *Langage et science du langage*, p. 220-240, p. 221).

[33] Voir note 30, p. 17.

[34] Saussure, F., *Cours de linguistique générale*, p. 34.

[35] Guillaume, G., «De la répartition des trois radicaux du verbe «aller» entre les formes de la conjugaison française», *Le français moderne*, juillet 1941. Reproduit dans *Langage et science du langage*, p. 120-126.

3) Personnes 4 et 5 de l'indicatif présent
4) Personnes 4 et 5 de l'impératif.
5) Imparfait et passé simple

- radical V- :

Présent de l'indicatif, à l'exception des personnes 4 et 5.

- radical I- :

Futur et conditionnel.

L'étude de cette répartition est fondée sur tous les principes qui régissent le système verbo-temporel – temps, mode, aspect – et sur la notion de personne. Nous verrons qu'elle exploite également les données de l'étymologie. Mais il convient tout d'abord de rappeler rapidement quelques principes de la conception guillaumienne du système verbal français :

- les modes sont considérés comme des étapes dans la formation de l'image du temps – ou, si l'on préfère, de la *représentation* du temps –sans laquelle une *expression* du temps ne saurait avoir lieu. Le processus de représentation du temps est nommé *chronogénèse*. Les interruptions de ce processus à différents moments de son développement (les «étapes») sont nommés *chronothèses* ;

- trois chronothèses sont distinguées :
• chronothèse I : modes quasi-nominaux (infinitif, participe).
• chronothèse II: mode subjonctif.
• chronothèse III : mode indicatif (passé simple, imparfait, présent, futur et conditionnel, pour les formes simples). De même que le passé simple et l'imparfait correspondent à deux visions différentes du passé, le futur et le conditionnel sont considérés comme deux visions différentes du futur.

- le présent (de l'indicatif) est conçu comme composé d'une parcelle de passé (ω) et d'une parcelle du futur (α). Les deux parties constitutives du présent [α] et [ω], sont nommées *chronotypes*.

Quant au système de la personne, il est nécessaire, pour l'intelligibilité de l'analyse qui suit, d'en connaître les aspects suivants :

- les personnes 1, 2, 3 et 6 (*je, tu, il/elle, ils/elles*) sont des personnes simples. La personne 6 «reste une personne simple, qui multiplie la même personne mais n'associe pas deux personnes différentes[1] » ;

- les personnes 4 et 5 (*nous, vous*) sont des personnes doubles associant deux personnes différentes : *nous* représente *moi* et *toi* (ou plus exactement, *moi* et autre que *moi*) ; *vous* représente *toi* et *lui* (ou, plus largement, *toi* et *eux*) ;

- la personne, en tant que catégorie, relève fondamentalement du temps vécu qui ne peut être conçu que présent[2] (et non du temps pensé qui peut être conçu conçu comme passé, présent ou futur). Or, le présent étant composé de deux

[1] *Ibid*., p. 124.
[2] Au sens très banal où l'interprétation référentielle d'un pronom, déictique ou non, présuppose toujours un ancrage énonciatif. Mais nous ne nous engagerons pas plus avant sur ce point : seul l'ensemble du raisonnement nous intéresse ici.

chronotypes, il faut déterminer le chronotype d'appui de chacune des personnes. D'une manière générale, les personnes simples peuvent se suffire de l'assiette d'un seul chronotype tandis que les deux chronotypes sont nécessaires aux personnes doubles[1].

Nous pouvons maintenant livrer les résultats de l'analyse proposée par Guillaume de la répartition des radicaux du verbe *aller*. Les radicaux I- et V- sont respectivement issus des verbes latins *ire* et *vadere*. Ces deux verbes se distinguent par leur aspect : *ire* est d'aspect indéterminé (imperfectif) et *vadere* d'aspect déterminé (perfectif)[2]. Or, si l'on admet l'hypothèse que, pour ces verbes, l'aspect s'est défini dans le seul plan du futur, une «affinité naturelle» peut être décelée entre, d'une part, le radical I- et l'expression du futur et, d'autre part, entre le radical V- et l'expression du présent. En effet, admettre la pertinence d'un terminus *ad quem* – caractéristique définitoire de l'aspect perfectif (ou déterminé) – dans le développement du futur revient à une limitation de celui-ci. Le temps est ainsi trop étroitement borné pour être considéré comme futur : il est considéré comme appartenant encore au présent. En revanche, si aucun terminus ad quem n'est fixé dans le développement du futur – aspect imperfectif (ou indéterminé) –, le temps peut être conçu comme un véritable futur. En résumé, «dans le plan du futur, l'indéterminé, c'est le futur étendu à l'infini, sans limitation, et le déterminé, la part restreinte de futur que constitue l'imminent, l'immédiat : le présent.[3] » Le radical I- étant issu d'un verbe d'aspect indéterminé, il présente une «affinité naturelle» pour l'expression du futur. Le radical V- étant issu d'un verbe d'aspect déterminé, il présente une «affinité naturelle» pour l'expression du présent. Quant au radical ALL-, l'incertitude de son étymologie ne permet pas de «mesurer l'affinité naturelle avec la position qu'il s'est attribuée dans la conjugaison française.»[4]

Il reste alors à expliquer pourquoi le radical V- ne convient pas aux personnes 4 et 5 du présent (*nous allons, vous allez*) et à découvrir le principe qui régit la répartition du radical ALL-. La solution du premier problème est évidemment contenue dans celle du second, qui est la suivante : le radical ALL- convient à l'expression du *passé*, dans un sens très large,

- passé dans la catégorie du temps (passé simple et imparfait) ;
- passé dans la catégorie du mode (mode quasi-nominal et mode subjonctif). En effet, les chronothèses I et II sont antérieures à la chronothèses III.
- passé dans la catégorie de la personne : Guillaume vise ici le «passé obligé de la personne double[5] », à laquelle l'assiette de deux chronotypes est nécessaire. Dans le cas du verbe *vadere*, le chronotype d'appui des personnes simples est le chronotype [α] parce que le verbe se rapporte à l'imminent. Mais l'appui plus large requis par les personnes doubles implique le recours au chronotype [ω], parcelle de passé du présent, ce qui suffit pour que soit perçue l'inadéquation du radical V- et que soit fait appel à un radical de passé, ALL-. D'où *nous allions*, *vous alliez*.

---

[1] Cette analyse mériterait bien entendu une justification. Pour une première approche, voir l'article *personne* du *Dictionnaire terminologique de la systématique du langage* (Boone et Joly, L'Harmattan, 1997).
[2] Guillaume renvoie sur ce point à un article de Meillet, «Grec ερχομαι», *Mémoires de la Société de linguistique*, XXIII, p. 249-258.
[3] *Ibid*., p. 123, note 5 bis.
[4] *Ibid*., p. 124.
[5] *Ibid*., p. 125.

Les résultats obtenus peuvent être récapitulés de la manière suivante[1] :

Radical ALL- Affinité avec le passé			Radical V- Affinité avec le présent	Radical I- Affinité avec le futur
Passé de la personne	Passé du mode	Passé du temps		
NOUS ALLIONS VOUS ALLIEZ	ALLER, ALLANT, ALLÉ. QUE J'AILLE, etc. QUE J'ALLASSE, etc.	J'ALLAI, etc. J'ALLAIS, etc.	JE VAIS TU VAS IL VA ILS VONT	J'IRAI, etc. J'IRAIS, etc.

On reprochera peut-être à cette analyse son excès de subtilité, et en particulier l'extension très vaste conférée à la notion de passé. Mais la valeur intrinsèque du propos nous importe moins ici que les principes qui le sous-tendent.

Dans une optique saussurienne, au sens du privilège accordé au point de vue sémiologique, on peut supposer que l'analyse s'arrêterait à la reconnaissance d'une identité de valeur des trois radicaux *v-*, *i-*, *all-*, sur le modèle de l'analyse des désinences de génitif en latin par exemple[2]. En attribuant à ces radicaux non seulement une valeur lexicale, mais en outre une valeur grammaticale[3], Guillaume élargit le champ de la motivation relative puisqu'il dégage un nouveau réseau de valeurs. Dès lors le système, en tant que défini par la motivation relative, apparaît d'autant plus serré[4], d'autant plus «systématique». Il nous semble dès lors

[1] Dans ce tableau, l'impératif n'est pas mentionné pour la raison suivante : «C'est que son rôle, en l'occurrence est inexistant. Le mode impératif n'est pas en français un mode de pensée : ce n'est qu'un mode de parole, une manière expressive de dire des choses conçues, d'ordinaire, à l'indicatif, et pour quelques verbes spéciaux au subjonctif. Le verbe «aller» est au nombre des verbes, en immense majorité, qui ont un impératif indicatif. La répartition des radicaux du verbe «aller» dans le mode impératif ne diffère donc pas de celle qui a lieu dans le mode indicatif. Personne simple : radical v- ; personne double : radical all-.» (*Ibid*., p. 125).

[2] Cette analyse est la suivante : «Soit les trois génitifs latins : *domin-i, reg-is, ros-arum* ; les sons des trois désinences n'offrent aucune analogie qui donne prise à l'association ; mais elles sont pourtant rattachées par le sentiment d'une valeur commune qui dicte un emploi identique ; cela suffit pour créer l'association en l'absence de tout support matériel, et c'est ainsi que la notion de génitif en soi prend place dans la langue.» (Saussure, F., *Cours de linguistique générale*, p. 190). Françoise Gadet conçoit la répartition des radicaux du verbe *aller* sur un tel modèle : «Dans les conditions de ce que la grammaire appelle traditionnellement supplétion, une même valeur peut avoir différents supports matériels (voir «aller» en français, que les sujets parlants retrouvent dans *vont, ira, allons*…)» (GADET, F., *Saussure, une science de la langue*, Paris, P.U.F., 1990 (2° éd.), p. 100).

[3] «L'intérêt de cette étude est d'avoir démontré le caractère temporel des radicaux du verbe «aller» qui n'avait pas été clairement perçu jusqu'à présent. Il semble que ce caractère eût été remarqué plus tôt si, mettant les choses à leur juste place dans la perspective historique, on avait vu, d'emblée, dans la pluralité des radicaux du verbe «aller» et dans leur répartition entre les formes de la conjugaison française, la continuation à une date tardive, et dans le cadre étroit d'un verbe qui s'y prête, d'un procès : l'interférence du temps lexical, rendu par des moyens de vocabulaire, et du temps grammatical, rendu par des moyens de morphologie, qui fut originairement et pendant longtemps dans les langues indo-européennes le facteur principal de systématisation du verbe.» (Guillaume, G., «De la répartition des trois radicaux du verbe «aller» entre les formes de la conjugaison française», *loc. cit*., p. 126).

[4] L'expression de «système serré» apparaît chez Saussure dans le *Cours II* (70), dans l'entretien avec A. Riedlinger et dans le cours de gothique de 1911-1912 (cf. Godel, *Les sources manuscrites du Cours de Linguistique générale*, p. 229). Retenons la seconde de ces trois formulations : «Serré < implique > précision des valeurs (la moindre nuance change les mots) ; multiplicité des genres de valeurs ; multiplicité immense des termes, des unités en jeu dans le système ; réciproque et stricte dépendance des unités entre elles : tout est syntactique dans la langue, tout est système» (II R 77, cité par Godel, *ibid*.).

insuffisant de soutenir, comme on le fait habituellement, que les radicaux du verbe «aller» sont en distribution complémentaire[1] – ce qui revient à n'y voir qu'une valeur lexicale conservée. Il suffit de faire alterner les trois radicaux dans un contexte [j(e) – ais] pour défendre l'idée que la conscience de la valeur temporelle de ces radicaux appartient en quelque manière à la conscience des sujets parlants :

je v - ais
j'ir - ais
j'all - ais

Ces radicaux ne sont donc pas en distribution complémentaire, mais en intersection distributionnelle[2]. L'analyse proposée par Guillaume correspond au fond à une analyse sémique qui identifie dans le sémème (S) de chacun des radicaux un sème spécifique s_i de sens temporel en plus du sème générique s_g

S (v-) = $\{s_g, s_1\}$ s_1 = «présent»
S (i(r)) = $\{s_g, s_2\}$ s_2 = «futur»
S (all-) = $\{s_g, s_3\}$ s_3 = «passé»

Remarquons bien qu'en aucun cas, la motivation interne n'est concernée. Le principe de l'arbitraire radical demeure. L'apport de Guillaume ne consiste qu'à montrer que le champ de la motivation relative, c'est-à-dire le degré de systématicité, ou d'analycité, est plus grand qu'il semble de prime abord. Dire que les radicaux du verbe *aller* ne sont pas distribués au hasard mais selon un principe de répartition fondé sur une analyse temporelle, c'est montrer qu'une rationalité est à l'œuvre là où l'on ne percevait que l'aléatoire. Ce gain de rationalité est un gain de motivation relative. L'arbitraire n'est donc pas nié au nom d'un principe de non-arbitrarité, mais limité par motivation relative. Nul écart, donc, à l'extérieur d'un cadre strictement saussurien, tel que les sources manuscrites nous permettent de le reconstituer.

Mais comment interpréter ce que Guillaume appelle «l'affinité naturelle» des radicaux V- ou I- avec les notions de présent et de futur respectivement ? S'agit-il ici, comme l'adjectif «naturelle» semble le suggérer, d'une négation de l'arbitraire radical, c'est-à-dire du caractère fondamentalement conventionnel du signe ? Il convient ici de revenir au texte :

> Le radical *i-*, qui remonte au latin *ire*, que son aspect indéterminé qualifie pour exprimer le subséquent non « terminé », non limité à l'immédiat est apparu, par le jeu d'une affinité naturelle due à cette origine, convenir au futur.[3]

Cette affinité naturelle ne fait problème que si l'on conteste la relation établie entre aspect indéterminé et futur. Mais elle ne signifie en aucun cas une négation d'arbitraire radical, puisque, à le considérer isolément, le signe ire demeure immotivé : aucun lien naturel, aucune rationalité ne sont à l'œuvre dans le rapport

[1] Cf. p. ex. Pottier, B., *Linguistique générale*, Paris, Klincksieck, 1985, p. 90 ou encore Adamatsu, T., article «variantes» de Martinet, A., (dir.), *La linguistique ; Guide alphabétique*, Paris, Denoël, 1969, p. 391.
[2] Sur la notion d'intersection distributionnelle, voir p. ex. Lyons, J., *Linguistique générale. Introduction à la linguistique théorique*, Paris, Larousse, 1970, p. 56.
[3] Guillaume, G., «De la répartition des trois radicaux du verbe «aller» […]», *loc. cit*., p. 123.

entre le signifiant de ire et la partie considérée de son signifié, «aspect indéterminé.» L'évolution

ire : aspect indéterminé → *i(r)-* : futur

est un phénomène aussi banal que n'importe quelle évolution par extension ou restriction de sens, par métaphore ou par métonymie. Le même raisonnement s'applique à l'évolution

vadere : aspect déterminé → *v-* : présent

à condition, bien entendu, que l'on admette la relation d'implication entre aspect déterminé et présent.

Quant au radical ALL-, l'incertitude de son étymologie, nous dit Guillaume, ne permet pas d'évaluer son affinité avec la notion de passé. Il reste que l'analyse proposée s'inscrit assez bien dans le cadre de l'analogie saussurienne. Vérifions-le sur l'un des paradigmes. En ancien français, deux radicaux étaient en concurrence pour le subjonctif présent du verbe aller :

- *voise, voises, voise// voist, voisons// voisiens, voisiez, voisent*
- *aille, ailles, aille // aut, aillons // ailliens, ailliez, aillent*.[1]

Si l'on admet l'analyse proposée par Guillaume, l'élimination du radical V- pour le subjonctif présent trouve immédiatement une explication. Dès lors que le radical -ALL était utilisé non seulement pour le passé des époques (imparfait, passé simple), mais encore pour le passé de la personne double (P_4 et P_5 du présent de l'indicatif) et le passé chronogénétique (modes quasi-nominaux) la notion de passé attachée à ce radical était conçue dans un sens très large et donc prête à intégrer le subjonctif, en tant que passé chronogénétique, puisque les modes quasi-nominaux l'étaient déjà. Inversement, un subjonctif construit sur un radical v- aurait nui à la clarté du système par rupture de l'unité du passé chronogénétique, qui se serait vu construit sur deux radicaux. L'hésitation entre ces deux radicaux, pour ce qui concerne le subjonctif, pourrait être interprétée comme une conséquence de la position médiane de ce mode, en chronothèse II. Un processus d'analogie a donc joué, par unification du passé :

> De cette profondeur et de cette subtilité [de la répartition des radicaux du verbe aller] le lecteur a déjà pu se faire une idée par ce qui précède. Elles apparaissent plus grandes encore quand, creusant le sujet, on discerne que les motifs qu'ont les radicaux du verbe « aller » de se répartir comme ils le font entre les formes de la conjugaison française sont tributaires d'un dessein dominant qui est de normaliser la conjugaison du verbe « aller » non par le moyen, brutal, qui consisterait à promouvoir le radical *all-* au rang de radical unique et à conjuguer en conséquence : *j'allerai, j'alle, nous allons*, etc., mais par le moyen, éminemment subtil, qui consiste à accroître, partout où c'est possible dans le système du verbe, la part qui revient psychologiquement au passé et, du même coup, au radical *-all*, qui en assume, dans le plan lexical, l'expression.[2]

---

[1] Sur ces formes, cf. Andrieux, N., Baumgartner, É., *Systèmes morphologiques de l'ancien français. A. le verbe*, Bordeaux, Éditions Bière, 1983, p. 99-100, 105-106, 112. On peut apporter les précisions suivantes : «le subjonctif présent engendré sur la base *vois-* se rencontre surtout dans le nord et le centre. Le subjonctif présent engendré sur la base *aill-* se rencontre parfois dans le nord, mais surtout dans l'est, sud-est, sud-ouest ; il s'étendra dans le centre à partir du XIVe siècle» (*Ibid.*, p. 112). Nous ne tenons pas compte de la forme dialectale *alge* qui n'apporte rien à la présente démonstration.

[2] Guillaume, G., «De la répartition des trois radicaux du verbe «aller» […]», *loc. cit.*, p. 125. Notons de plus que le subjonctif passé de *aler* étant formé sur la base *-al* (*alasse* etc.), l'opposition v-/al- aurait pu signifier l'opposition présent/passé au sein du tiroir verbal subjonctif. Le fait qu'une telle configuration ne se soit pas imposée confirme l'hypothèse de Guillaume sur l'accroissement de la part du passé conféré au radical *all-*, en l'occurrence ici au passé chronogénétique.

Nous pouvons donc conclure que, malgré quelques expressions qui pourraient laisser supposer le contraire – l'«affinité naturelle», «la répartition des radicaux du verbe «aller» […] n'est pas […] une chose immotivée»[1] – cet article de Guillaume ne remet aucunement en cause le principe de l'arbitraire radical mais, du fait de sa perspective franchement systématique, minore seulement ce principe en privilégiant d'autant la mise à jour des faits de motivation relative. Il est vrai que cette optique a permis à la raison de s'imposer là où ne régnait que le Hasard. Si l'on pense, comme Bernard Pottier, que l'acceptation du principe de l'arbitraire du signe revient à «donner le Hasard comme explication de tout ce dont on ne saurait rendre compte», alors effectivement, telle n'est pas la voie de la linguistique guillaumienne. Mais encore une fois, comme nous avons tenté de le montrer, cette avancée de la raison au détriment du Hasard provient uniquement de l'attention portée aux faits de motivation relative, et non d'une négation de l'arbitraire absolu.

IV.- LES DEUX LIMITATIONS SYNTAGMATIQUES DE L'ARBITRAIRE

Il est toutefois nécessaire de tirer les conséquences de cette perspective systématique, si attentive à l'égard de la motivation relative. Car nous avons peut-être jusqu'ici donné l'impression, à suivre l'argumentation saussurienne, que l'absolu et le relatif, en matière d'arbitraire, sont deux principes nécessaires mais qui ne se rencontrent jamais. Une langue est un système de signes. Elle est donc fondée à la fois sur un principe systématique, la motivation relative, et sur un principe sémiologique, l'arbitraire absolu. Tel est le sol commun des linguistiques saussurienne et guillaumienne sur cette question très générale. Mais pour comprendre en quoi l'arbitraire relatif représente une authentique limitation de l'arbitraire absolu, il est évident qu'il convient d'expliquer d'abord comment le relatif peut affecter l'absolu, comment les deux principes entrent effectivement en contact. Or Saussure ne livre pas cette explication. Pourtant, une réponse très simple peut être avancée. Considérons trois signes

$$S_1\ (sé_1/sa_1)\ ,\ S_2\ (sé_2/sa_2),\ S_3\ (sé_3/sa_3),$$

tel que S_3 soit relativement motivé, par limitation syntagmatique et associative, par rapport à S_1 et S_2. Si l'on néglige, pour les besoins de la démonstration, la motivation relative purement associative, il apparaît que deux «conventions» seulement sont nécessaires pour ce micro-système de trois signes : celle du rapport immotivé $sé_1/sa_1$ et celle du rapport immotivé $sé_2/sa_2$. Quant à S_3, aucune nouvelle convention n'est nécessaire pour le définir :

$$S_3 = sé_3/sa_3 = sé_1 \times sé_2 / sa_1 \times sa_2$$

Si S_3 n'était pas relativement motivé par rapport à S_1 et à S_2, une troisième «convention» serait immédiatement posée. Telle est donc cette «limitation» de l'arbitraire absolu par l'arbitraire relatif : *quantitativement*, l'arbitraire absolu décroît lorsque la motivation relative augmente.

Il est vrai qu'avec une telle formule, nous sommes reconduits au Saussure du *Cours*, c'est-à-dire à une conception de la motivation relative fondée nécessairement sur une analyse syntagmatique. Mais ce que nous pouvons préciser

[1] *Ibid.*

maintenant, c'est que dans la perspective systématique propre à Guillaume, la notion d'analycité syntagmatique est poussée beaucoup plus loin que dans une perspective saussurienne, plus sémiologique. D'où l'examen extrêmement minutieux et approfondi de la morphologie.

Cependant, si l'analyse des radicaux du verbe *aller* doit être interprétée en termes de limitation d'arbitraire absolu, il ne saurait s'agir de la limitation par solidarité syntagmatique que nous venons de décrire. Que l'on considère *v-*, *i-*, *all-* comme trois signes pourvus d'un même signifié ou de trois signifiés distincts du point de vue de leur valeur temporelle, chacun de ces radicaux ne constitue qu'un seul signe dans les deux cas. Et pourtant nous avons bien vu que la démonstration de Guillaume aboutissait à accroissement de rationalité dans la sémiologie et par conséquent, d'une manière ou d'une autre, à un recul de l'arbitraire absolu, principe exclusivement générateur d'irrationnel.

C'est que l'arbitraire absolu possède deux corollaires que nous n'avons pas encore clairement explicités. Puisque l'arbitraire absolu est un principe véhiculant l'irrationnel, il est prévisible que

i) deux ou plusieurs signifiants pourront être associés à un même signifié ;

ii) deux ou plusieurs signifiés pourront être associés à un même signifiant.

En figure :

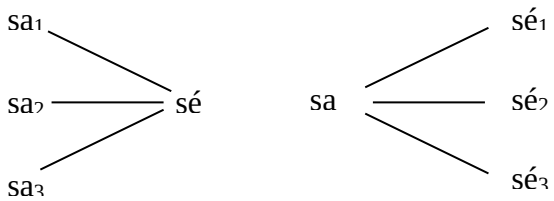

Il est évident que de telles situations représentent un obscurcissement du système sémiologique, un arbitraire plus dommageable pour la clarté de la sémiologie que celle qui s'établit dans un système de relations biunivoques entre signifiants et signifiés. En d'autres termes, il semble légitime de concevoir une *gradation* de l'arbitraire, qui irait, dans l'ordre croissant, de l'arbitraire relatif par solidarité syntagmatique (arbitraire 1) à l'arbitraire absolu avec identité de signifié pour plusieurs signifiants ou pluralité de signifiés pour un signifiant (arbitraire 3), en passant par l'arbitraire absolu avec relation biunivoque entre signifié et signifiant (arbitraire 2)[1].

Or, si l'on admet cette gradation, deux façons de limiter l'arbitraire apparaissent immédiatement :

i) passer de l'arbitraire 2 à l'arbitraire 1. C'est ce que nous avons examiné jusqu'ici.

ii) passer de l'arbitraire 3 à l'arbitraire 2.

La limitation d'arbitraire que fait apparaître l'analyse guillaumienne de la répartition des radicaux du verbe *aller* appartient à la seconde catégorie. Elle permet en effet de passer du schéma :

[1] On remarquera que l'arbitraire 3 (comme l'arbitraire 1) n'est pas concevable dans une perspective purement sémiologique puisqu'il fait appel à d'autres termes du système.

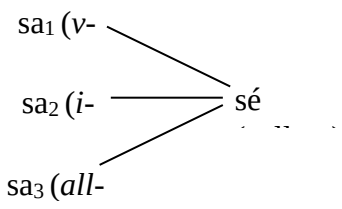

au schéma :

sa_1 (*v-*)	↔	sé («aller» + présent)
sa_2 (*i-*)	↔	sé («aller» + futur)
sa_3 (*all-*)	↔	sé («aller» + passé)

c'est-à-dire de l'arbitraire 3 à l'arbitraire 2. La perspective systématique conduit donc à rechercher des différences de signifiés là où apparaissent des différences de signifiants. Inversement, elle cherchera à montrer la parenté de signifiés associés à un même signifiant, afin de réduire les schémas de type

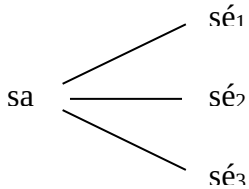

à des schémas de type

$$sa \leftrightarrow sé_1 \approx sé_2 \approx sé_3.$$

Voici un exemple d'une telle démarche, emprunté à G. Moignet :

> L'article de particularisation, *un*, est homonyme de l'adjectif numéral cardinal de l'unité. Le fait, nous l'avons dit, souligne la concordance profonde des systèmes de l'article et du nombre, le premier pouvant être tenu pour une transcendance du second.[1]

Il est donc nécessaire de tenir compte non seulement de la limitation de l'arbitraire par motivation relative syntagmatique, mais aussi de la limitation de l'arbitraire caractéristique des signes régis par le principe de l'arbitraire 2, ainsi tenus en deçà de l'arbitraire maximal (arbitraire 3), et que l'on pourrait nommer *limitation par immotivation biunivoque.*

V.- LA LIMITATION PAR SOLIDARITÉ ASSOCIATIVE

Un dernier aspect reste à préciser, celui de la limitation de l'arbitraire par solidarité associative. Nous l'avons vu, les signes minimaux, non analysables selon l'axe syntagmatique, ne sont pas pour autant rejetés hors du système de la langue, dans la mesure où ils appartiennent nécessairement à une partie du discours et par conséquent à une série associative, la plus large qu'on puisse concevoir. Dans une

[1] Moignet, G., *Systématique de la langue française*, Paris, Klincksieck, 1981, p. 134.

telle analyse la partie du discours reçoit une définition fonctionnelle, et, par conséquent, ce type de solidarité associative présente des retombées sur l'axe syntagmatique. Un signe S, en tant que partie du discours exerce une contrainte sur le signe précédent et sur le signe suivant selon cet axe. Que cet aspect du signe, et plus précisément du signifié, ait été négligé dans le *Cours de linguistique générale* est peu contestable : seules les sources du *Cours*, du troisième *Cours*, montrent que Saussure l'avait effectivement pris en considération.

Mais peut-on, comme Godel semble le faire, placer cette limitation de l'arbitraire par solidarité associative sur le même plan que la limitation par solidarité syntagmatique ? Nous ne le pensons pas. Par rapport à quoi, en effet, aurait-on dans ce cas une limitation d'arbitraire, puisque tous les mots[1] sont également concernés ? Ou, inversement, si l'on admet que la solidarité associative fondée sur la partie du discours représente une limitation de l'arbitraire, il est nécessaire de dégager ce par rapport à quoi la limitation intervient.

Jusqu'ici, les limitations d'arbitraire que nous avons examinées concernaient certains signes par rapport à d'autres. Elles représentaient autant de partitions du système sémiologique : un sous-ensemble de signes apparaissait relativement motivé par rapport à son complémentaire. La limitation par solidarité associative présente une tout autre configuration : son enjeu est relatif à la double polarité sémiologique-systématique.

Qu'est-ce en effet qu'un signe qui ne relèverait pas de cette motivation relative par solidarité associative ? Ce serait un signe qui n'appartiendrait à aucune partie du discours, c'est-à-dire un signe dont le signifié aurait un contenu, une substance, mais pas de forme[2]. Autrement dit ce signifié ne serait plus un signifié mais un *concept* : l'en-deçà de la partie du discours relève de la noémique et non plus de la sémantique, du niveau conceptuel et non plus du niveau linguistique. Gérard Moignet, qui ne tient pas compte de cet enseignement du troisième *Cours* auquel nous nous intéressons ici, décèle pour cette raison même une lacune de la sémiologie saussurienne. Il commente ainsi le schéma saussurien du signe (figure d'arbre + ARBOR) :

> Il n'y a pas lieu d'insister sur ce que le schéma saussurien a d'insuffisant. Réduire le signifiant à une image acoustique, c'est non seulement négliger l'image motrice qui va de pair avec l'image acoustique, ainsi que l'image optique (et l'image motrice correspondante) qui est associée aux précédentes dans les langues qui s'écrivent. C'est surtout faire une impasse considérable sur ce qui est le plus important : la formalisation du signifié, qui fait qu'il prend la forme de substantif, d'adjectif, de verbe, etc.[3]

La limitation de l'arbitraire par solidarité associative comble cette lacune en posant que l'entrée dans la langue s'effectue par la partie du discours. C'est ce que Guillaume indique très clairement dans un article intitulé «La langue est-elle ou n'est-elle pas un système»[4], lorsqu'il situe le système du mot et de la partie du

---

[1] Ce sont bien les *mots* et non les *signes* ou les *morphèmes* au sens large qui relèvent de cette limitation de l'arbitraire par solidarité associative. Un radical (p. ex. *lav-*) ou un morphème grammatical (*-er, -age, -erie, -ons* etc.) ne sont pas concernés dans la mesure où, considérés isolément, ils n'appartiennent à aucune partie du discours.

[2] Sur la forme du signifié au sens où nous l'entendons ici, cf. p. ex. Pottier, B., *Linguistique générale*, Klincksieck, Paris, 1985, p. 28-31 et 223-297.

[3] Moignet, G. *op. cit.*, p. 10.

[4] *Langage et science du langage*, p. 220-240.

discours en position intégrante à l'égard de tous les autres systèmes, à l'exception du système de la langue lui-même :

Une image d'ensemble exprimant avec une suffisante exactitude ce que sont les uns par rapport aux autres, dans l'assemblage cohérent qu'en est la langue, les systèmes dont elle est le contenant universel est celle de cercles concentriques différents par position et par étendue, mais identiques par leur forme de cercle, le cercle de plus grand rayon figurant la langue et les cercles de rayon moindre les systèmes, plus ou moins intérieurement matériels ou formels, qu'elle assemble et coordonne.

Un schéma représentatif de cet état de relation est ce qui suit :

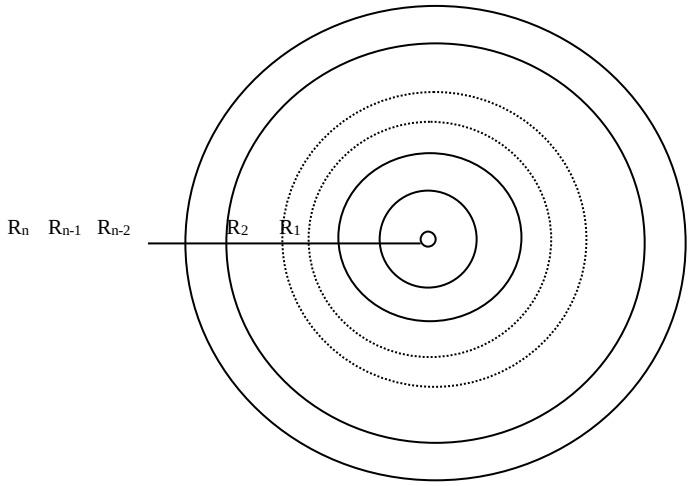

R_n : Système de la langue en position périphérique de contenant universel. Pas de contenu substantiel. La langue n'atteint la substance que par le truchement des systèmes qu'elle contient. Eux la contiennent, mais, elle, la langue, en position périphérique, ne contient qu'eux.
R_{n-1} : afin de fixer les idées, on peut admettre que la position R_{n-1}, très proche de R_n (la langue) porte le système du mot.
R_{n-2} : on peut, à la même fin, admettre que la position R_{n-2} porte le système, attaché à celui du mot, des parties du discours.
R_1, R_2 : positions proches du centre O, portent des systèmes tels que ceux, par exemple, de l'article ou du nombre, dont le contenu propre est purement formel.[1]

La position des systèmes du mot et des parties du discours (R_{n-1} et R_{n-2}) dans l'entier systématique de la langue montre bien qu'on entre dans la langue par ces systèmes. Le processus en est le suivant :

ARBOR est un concept, qui ensuite se formalise en substantif, avec tout ce que cela comporte de caractères formels (personne cardinale, genre, nombre, cas, etc.) ; ce n'est que tardivement, au stade de la physification, qu'il devient la succession de phonèmes /A/ + /R/ + /B/ + /O/ + /R/. C'est ce que la théorie psychomécanique du signe pose avec force.[2]

En d'autres termes, la solidarité associative fondée sur la partie du discours, qui rend justice à la notion de *forme* du signifié, représente le point de passage obligé du sémiologique au systématique. Pour qu'un ensemble de signes devienne une langue, au sens d'un système, il est nécessaire que les signes prennent la forme de *mots*, qu'ils se définissent en termes de parties du discours.

---

[1] Guillaume, G., *op. cit.*, p. 223-224.
[2] Moignet, G., *Ibid*.

VI.- ARBITRAIRE ET DIACHRONIE

S'il existe au demeurant une authentique divergence entre Guillaume et Saussure quant au problème de l'arbitraire du signe, c'est sans doute dans une perspective diachronique qu'on peut la mettre à jour. Pour Saussure en effet, l'évolution diachronique semble, de prime abord, avoir pour conséquence un accroissement du champ de l'arbitraire, essentiellement par perte de motivation relative. Il s'agirait en quelque sorte d'une variation sur le thème du déclin des langues, héritage issu de la grammaire comparée :

Ainsi le français est caractérisé par rapport au latin, entre autres choses, par un énorme accroissement de l'arbitraire : tandis qu'en latin *inimicus* rappelle *in-* et *amicus* et se motive par eux, *ennemi* ne se motive par rien ; il est rentré dans l'arbitraire absolu, qui est d'ailleurs la condition essentielle du signe linguistique.[1]

Toutefois le français ne représente qu'un cas particulier. De plus, le rôle de l'analogie, fondamentalement productrice de motivation, de systématicité, est ici complètement négligé. Considérée dans toute sa généralité, la position de Saussure est beaucoup plus prudente, mais aussi plus vague :

Dans l'intérieur d'une même langue, tout le mouvement de l'évolution peut être marqué par un passage continuel du motivé à l'arbitraire et de l'arbitraire au motivé ; ce va-et-vient a souvent pour résultat de déplacer sensiblement les proportions de ces deux catégories de signes.[2]

L'opposition entre les deux processus producteurs d'arbitraire et de motivation est fort bien illustrée par l'opposition entre le changement phonétique et l'analogie :

Il résulte de ce qui précède que le phénomène phonétique est un facteur de trouble. Partout où il ne crée pas des alternances, il continue à relâcher les liens grammaticaux qui unissent les mots entre eux ; la somme des formes en est augmentée inutilement ; le mécanisme linguistique s'obscurcit et se complique dans la mesure où les irrégularités nées du changement phonétique l'emportent sur les formes groupées sous des types généraux ; en d'autres termes, dans la mesure où l'arbitraire absolu l'emporte sur l'arbitraire relatif.

Heureusement, l'effet de ces transformations est contrebalancé par l'analogie. C'est d'elle que relèvent toutes les modifications normales de l'aspect extérieur des mots qui ne sont pas de nature phonétique.[3]

Ce point de vue, duquel la notion de déclin a disparu, se caractérise à notre avis par deux traits principaux : la dissociation des deux processus respectivement producteurs d'arbitraire et de motivation ; l'absence de téléologie. Or, sur ces deux points, la position de Guillaume semble radicalement opposée.

Si le point de départ de Saussure est un état de langue, une synchronie, celui de Guillaume est un processus. Or une telle perspective conduit ce dernier à l'idée d'une relation logique entre production d'arbitraire et production de motivation :

---

[1] Saussure, F., *Cours de linguistique générale*, p. 184. Notons que l'exemple paraît vraiment mal choisi: n'est-ce pas nier l'évidence que d'affirmer qu'*ennemi* «ne se motive par rien», qu'il ne «rappelle» pas *ami* ? Or, si *ennemi* rappelle *ami*, il semble légitime d'avancer, sans grand risque d'erreur, que tout locuteur (natif) du français perçoit dans *en(ne)* une forme de négation, apparentée à l'élément négatif *in-* (que l'on retrouve dans *amitié* vs *inimitié*). Par conséquent, *ennemi* est bien motivé au sens syntagmatique. Pour cet exemple particulier, la motivation relative existe dans de nombreuses langues romanes : p. ex. ital. *amico* vs *nemico* ; esp. *amigo* vs *enemigo*. En revanche, dans les langues germaniques, l'arbitraire absolu (au sens d'absence de motivation syntagmatique) semble l'emporter : p. ex. all. *Freund* vs *Feind* ; angl. *friend* vs *enemy*.

[2] *Ibid.*, p. 183 - 184.

[3] *Ibid.*, p. 221.

Problème de la psycho-sémiologie : une idée ne peut pas inventer pour elle un signe convenant, mais peut trouver pour elle, dans la sémiologie existante, un signe qui puisse lui être transporté, et qui, n'ayant pas été fait expressément pour elle, ne lui est convenant que par perte de son ancienne convenance. On chemine ainsi.

Là est la cause de l'arbitraire du signe linguistique. Son invention est intrinsèquement perte de convenance : convenance nouvelle là-dessus fondée.[1]

En d'autres termes, l'invention d'un signe nouveau s'effectue par rupture d'une convenance (motivation) ; cette rupture produit de l'arbitraire, lequel deviendra aussitôt le fondement d'une nouvelle convenance. Ce qui signifie que l'arbitraire ajouté n'est qu'une transition entre deux systèmes régis par la motivation relative. L'analyse est confirmée par l'existence du processus inverse de celui d'extension de convenance. Car il arrive parfois qu'une construction psychique (un signifié) s'adapte à une construction physique (un signe – *i.e. signifiant* dans la terminologie saussurienne). D'où la notion d'une accommodation réciproque du psychique et du physique :

Ladite accommodation est une accommodation plus ou moins réciproque ; dans de nombreux cas, l'accident permet à la construction phonétique de s'accommoder presque directement à la construction psychique. Il en est ainsi dans le rapport de l'imparfait avec le conditionnel. Dans d'autres cas, où l'on reste plus assujetti à la base historique - où les choses sont plutôt continuées que refaites – on constate, au contraire, une très fine et très subtile accommodation de la construction psychique à la construction physique, c'est-à-dire phonique.[2]

Cette notion d'accommodation réciproque procède évidemment du privilège accordé à la motivation relative, ou loi générale de congruence du physique et du psychique :

Un linguiste se plaît à suivre dans le détail ces menus faits de construction systématique parce qu'ils illustrent, d'une manière frappante, la loi générale de la congruence, toujours maintenue dans la structure du langage, du physique et du psychique. Certes, toute l'organisation, tout l'agencement du système grammatical du verbe français repose sur des variations physiques phoniques, explicables directement dans le plan phonétique. Mais si l'on y regarde de plus près, on perçoit que ces variations d'ordre phonétique se sont constamment accompagnées de phénomènes psychiques correspondants dont l'essence, la nature profonde, est de traduire l'accommodation, plus ou moins contingente, du psychique et du physique.[3]

La différence avec la position saussurienne est alors très apparente. Pour Saussure, à une synchronie S_0, caractérisée par un nombre *x* de signes arbitraires et un nombre *y* de signes motivés (au sens syntagmatique), succède, en fonction du jeu combiné de l'évolution phonétique et de l'analogie, une synchronie S_1 comportant

---

[1] Guillaume, G., *Principes de linguistique théorique*, p. 127.

[2] *Ibid.*, p. 131. On relèvera le fait que cette idée d'accommodation réciproque du physique et du psychique n'est pas étrangère à la pensée saussurienne, bien qu'elle n'y joue pas le même rôle que dans celle de Guillaume : «Certains faits diachroniques sont très caractéristiques à cet égard : ce sont les innombrables cas où l'altération du signifiant amène l'altération de l'idée, et où l'on voit qu'en principe la somme des idées distinguées correspond à la somme des signes distinctifs. Quand deux termes se confondent par altération phonétique (par exemple *décrépit = decrepitus* et *décrépi* de *crispus*), les idées tendront à se confondre aussi, pour peu qu'elles s'y prêtent. Un terme se différencie-t-il (par exemple *chaise* et *chaire*) ? Infailliblement la différence qui vient de naître tendra à devenir significative, sans y réussir toujours, ni du premier coup. Inversement toute différence idéelle aperçue par l'esprit cherche à s'exprimer par des signifiants distincts, et deux idées que l'esprit ne distingue plus cherchent à se confondre dans le même signifiant» (Saussure, *Cours de linguistique générale*, p. 167). Si l'on tirait rigoureusement les conséquences de ces propos, on aboutirait à l'une des négations possibles de l'arbitraire du signe : toute différence au plan du signifié est traduite par une différence au plan du signifiant.

[3] *Ibid.*, p. 131.

$x+k$ signes arbitraires et $y-k$ signes motivés, ou $x-k$ signes arbitraires et $y+k$ signes motivés. Compte non tenu de la néologie par emprunt, le nombre total de signes ne change pas ; seules se modifient «les proportions des deux catégories de signes». Chez Guillaume en revanche, une synchronie quelconque S_0 n'est pas composée d'une partition indifférente de signes arbitraires et de signes motivés. Notre dernière citation suggère en effet que tous les signes sont motivés : la loi de congruence est dite «toujours maintenue dans la structure du langage». Mais ici, les termes employés par Guillaume doivent être précisés. Car, nous l'avons bien vu précédemment, la convenance expressive du physisme et du mentalisme est conçue comme maintenue en deçà d'un certain seuil, elle ne «sera jamais excessive.» Par conséquent, si tous les signes sont motivés, tous ne le sont pas au même degré : telle est la configuration à laquelle aboutit l'accommodation réciproque du physique et du psychique. Dans une synchronie quelconque S_0, on a donc, pour Guillaume, en ne posant que deux degrés de motivation afin de simplifier l'analyse, x signes de motivation forte et y signes de motivation faible. Dans une synchronie ultérieure S_1, les changements linguistiques auront momentanément pour conséquence un accroissement du taux d'arbitrarité : S_1 comprendra x-k signes de motivation forte et $y+k$ signes de motivation faible. Mais du fait de l'accommodation réciproque du physique et du psychique, la proportion se modifiera de nouveau, et cette fois-ci en direction d'une plus grande motivation : on aura donc x-$k+n$ signes de motivation forte et $y+k$-n signes de motivation faible. Une inconnue subsiste cependant : la situation résultante correspondra-t-elle, par rapport à S_0, à un accroissement global de l'arbitraire ($n < k$) ou à un accroissement global de la motivation ($n > k$) ? La réponse guillaumiennne est dépourvue d'ambiguïté :

> Le langage humain est, au cours de sa longue histoire structurale et architecturale, une recherche continuée – une causation continuée – de cet ajustement optimum [du physique et du psychique, i.e. du psychosémiologique et du psychosystématique]
>
> Je viens de dire optimum. Il faut entendre par là : le meilleur qui puisse être, en l'état de facture, atteint à l'époque considérée, dans une civilisation considérée, par le langage. L'optimum, celui après lequel le mieux serait de l'impossible, ne se laisse pas concevoir[1].

L'histoire du langage humain est donc orientée vers un ajustement toujours meilleur du physique au psychique, c'est-à-dire vers un accroissement du champ de la motivation relative forte. La rupture par rapport à l'enseignement saussurien n'est nulle part plus forte, dans le cadre de la question de l'arbitraire du signe, que dans l'affirmation de cet aspect téléologique de la glossogénie.

VII.- TABLEAU D'ENSEMBLE DE LA MOTIVATION EXTERNE

Notre analyse de la limitation de l'arbitraire peut être schématiquement synthétisée de la façon suivante :

---

[1] *Ibid.*, p. 122. Cette citation est entachée d'une certaine ambiguïté, dans la mesure où elle pourrait être interprétée comme un propos sur la motivation *interne* du signe. Nous espérons avoir suffisamment montré, au cours de ce chapitre, que cet aspect de la motivation n'est aucunement thématisé par Guillaume. Il s'agit donc bien ici de motivation *externe* : l'ajustement du physique au mental dont il est question est un ajustement global, concernant l'ensemble des signes et non pas chaque signe pris séparément.

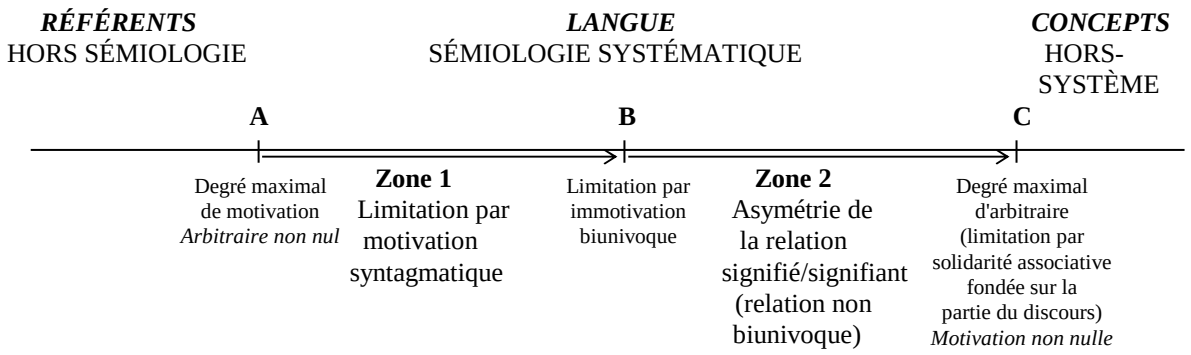

Le champ propre de la langue se situe entre les points A et C, qui doivent être conçus comme des points asymptotiques : immédiatement à droite de A, la motivation possède un degré maximal sans atteindre toutefois l'absence d'arbitraire, qui ferait basculer dans le domaine référentiel (à gauche de A) ; de même, immédiatement à gauche de C, l'arbitraire approche d'un maximum sans éliminer un degré minimal de motivation, en l'absence de laquelle on quitte le champ du linguistique pour entrer dans celui du conceptuel. Les franchissements à gauche du seuil A et à droite du seuil B ne doivent cependant pas être interprétés comme donnant accès à des domaines où l'arbitraire et la motivation respectivement seraient nuls, mais comme des transgressions hors du champ de pertinence de la question de l'arbitraire ou de la motivation. Autrement dit, à gauche de A et à droite de C, arbitraire et motivation ne s'annulent pas, ils *s'absentent.* Ce schéma illustre donc une conception de la langue comme mode spécifique d'existence du sens, comme lieu d'une tension où se définit un être qui n'appartient ni au monde des choses ni au monde des idées, parce qu'il est fondamentalement caractérisé par la relation d'un contenu et d'une forme qui incarne ce contenu. Ce qui se joue dans cette relation, c'est le caractère humain des langues naturelles : la motivation est une propriété spécifique des langues humaines.
L'essentiel des explications nécessaires à la justification de ce premier schéma a été fourni. Seuls trois points restent à éclaircir : la partie gauche du schéma, le caractère scalaire des zones 1 et 2.

VII. 1.- **Le domaine hors sémiologie**

«On peut donc dire que les signes entièrement arbitraires réalisent mieux que les autres l'idéal du procédé sémiologique» écrit Saussure[1]. Nous interprétons cette phrase dans le sens suivant : le «procédé» sémiologique n'existe qu'à partir d'un degré minimal d'arbitraire. Si le signe n'est pas séparé de ce qu'il signifie par une distance minimale, quelle que soit l'interprétation qualitative qu'on en fera, il ne s'agit plus d'un signe. Le soleil n'est pas le signe du soleil. Dès que l'on supprime tout arbitraire, la sphère sémiologique est abandonnée au profit d'un autre domaine, celui des référents ou celui des noèmes. Mais, objectera-t-on peut-être, il s'agit dans ce cas de l'arbitraire «philosophique» concernant la relation du mot à la chose, et non de l'arbitraire linguistique qui, lui, se rapporte à la relation entre signifiant et

[1] *Cours de linguistique générale*, p. 101.

signifié. Ne doit-on pas, comme l'écrivit Benveniste dans un célèbre article[1], séparer soigneusement les deux problématiques et retenir, en tant que linguiste, uniquement la seconde ? Nous préférons éviter cette solution quelque peu artificieuse. Il est d'ailleurs fort probable que Benveniste ne l'ait proposée que parce qu'il privilégiait une interprétation formaliste de la conception saussurienne de la langue. Un tel point de vue conduit en outre non seulement à séparer les deux problématiques mais aussi à exclure l'arbitraire de la sphère sémiologique : pour le sujet parlant, le rapport entre signifiant et signifié est nécessaire ; l'arbitraire n'existe que «philosophique», dans le rapport entre le mot et la chose[2]. Quel que soit l'intérêt d'une telle interprétation, il reste qu'elle ne permet aucunement de rendre compte des phénomènes de limitation d'arbitraire (entre signifiant et signifié) que nous venons d'examiner. La notion de limitation d'arbitraire par motivation syntagmatique, par exemple, ne peut être thématisée : la relation entre le signifiant et le signifié de *poir-ier*, syntagmatiquement motivé, sera vue comme nécessaire, ni plus ni moins que la relation entre les deux faces du signe simple *poire*. Benveniste conçoit visiblement le système de la langue à la lumière de la théorie de la valeur et néglige la dimension du *mécanisme*. Notre point de vue, inspiré de celui de Guillaume, suppose au contraire une exacerbation de cette dimension – c'est ce que nous avons appelé la perspective systématique – et par conséquent un intérêt particulier pour la question de l'arbitraire du signe et de ses limitations. Il y a donc bien pour nous un problème linguistique de l'arbitraire. Quant à ses relations avec le problème philosophique de l'arbitraire, elles dépendent de la conception qu'on adoptera du rapport entre signifiés et référents. Nous ne pouvons ici proposer de cette nouvelle question le long développement qu'elle mériterait. Disons seulement que l'essentiel consiste à préserver une autonomie de droit au niveau linguistique des signifiés sans pour autant négliger le réseau complexe des relations qui ne peuvent pas ne pas exister entre ce niveau et celui des référents.

Le choix d'un signe supposant le choix d'un signifié, nous considérerons donc que ce dernier n'est pas absolument contingent par rapport au référent. En conséquence, l'arbitraire linguistique doit entretenir certaines relations logiques avec l'arbitraire philosophique. Or, ce que nous posons ici, c'est précisément la commune origine de ces deux arbitraires : l'arbitraire linguistique s'inaugure d'une distance établie entre le signe et le référent, simultanément à l'arbitraire philosophique pour lequel cette distance est une condition nécessaire. La différenciation du signifiant et du signifié est le corrélatif, dans le champ de l'idéalité linguistique, de la différenciation intra-mondaine du référent et du signe. De notre point de vue, par conséquent, le signe naît de l'arbitraire : l'absence de celui-ci implique l'appartenance à un domaine «hors-sémiologie».

VII. 2.- **Degrés de la motivation syntagmatique**

Passons maintenant à une description plus précise des zones 1 et 2 de notre schéma. La zone 1, celle de la limitation d'arbitraire par solidarité syntagmatique,

---

[1] Benveniste, É., «Nature du signe linguistique», in *Problèmes de linguistique générale*, Gallimard, Paris, 1966, p. 49-55.

[2] Cf. Benveniste, É., *Art. cit.*, p. 51.

présente elle-même une gradation[1]. L'examen de cette gradation mériterait une étude séparée. Pour fixer les idées, nous pouvons toutefois avancer les hypothèses suivantes :

1. Une gradation est fondée sur la variation du rendement des morphèmes[2]. Ceci est particulièrement net pour la morphologie grammaticale. Par exemple :

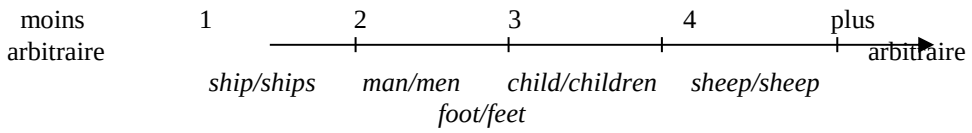

L'opposition singulier/pluriel en anglais est

- marquée par l'adjonction d'un morphème de fort rendement (1)
- marquée par une opposition phonologique de faible rendement (2) : *man/men* se retrouve dans *woman/women*, mais aussi dans tous les composés de *man* (*gentleman, sportsman*, etc.).
- marquée par une opposition de très faible rendement (3) : sur le même plan que *child/children*, hormis quelques rares composés (*grandchild* par exemple), on a seulement *ox/oxen*. Les autres pluriels irréguliers, bien connus, sont au même niveau d'arbitrarité (*mouse/mice, louse/lice* et *foot/feet, tooth/teeth, goose/geese*)[3].
- non marquée (4). Ce cas correspond au point d'intersection avec la zone 2.

2. Cette gradation interfère avec une autre gradation, fondée sur le fait que le signifié global du composé syntagmatique (par composition ou dérivation) peut être plus ou moins équivalent à la combinaison libre des signifiés des composants[4]. Le processus est particulièrement net dans le champ de la composition.

Au fond, il s'agit ici d'un phénomène assez trivial et d'une évidence immédiatement accessible à l'intuition. La prévisibilité du signifié global à partir des signifiés des composants est décroissante dans les exemples suivants :

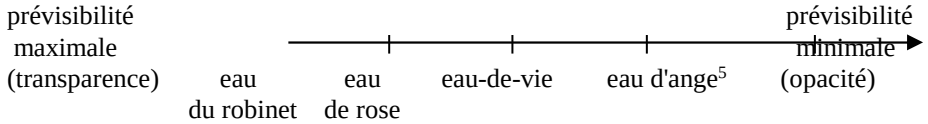

---

[1] Cette interprétation est confirmée par les sources du *Cours* : la motivation relative est «un phénomène au nom duquel on peut distinguer des degrés d'arbitraire» (Godel, R., *Les sources manuscrites du Cours de Linguistique Générale*, p. 227 (D 199).

[2] Cf. Godel, R., *op. cit*., p. 227 note 333 : «Saussure n'a pas fait état, au moins explicitement, de la *fréquence*, ou plutôt du *rendement*, des oppositions […] L'idée semble impliquée dans celle des degrés de motivation (ou d'arbitraire).» On peut toutefois lire, dans le *Cours de linguistique générale*, p. 108 : «la langue est pour ainsi dire une algèbre qui n'aurait que des termes complexes. Parmi les oppositions qu'elle comprend, *il y en a qui sont plus significatives que d'autres* [...]» (nous soulignons).

[3] Sur ce point de détail, nous ne suivons donc pas Godel qui situe le pluriel *men* à un degré d'arbitrarité supérieur au pluriel *feet, teeth, geese*) : «Saussure avait, à son ordinaire, opposé des cas extrêmes : *ships* (cf. *flags, birds, books*…), et d'autre part, *men, sheep*. Or il est clair que *feet* (cf. *teeth, geese*) représenterait un degré intermédiaire : et il n'est pas même possible de déclarer totalement immotivés les pluriels *men, sheep* : ils sont motivés de la même façon que *bien, bon*, par l'unité abstraite du paradigme ; et de l'anomalie des signifiants on conclura simplement à un moindre degré de motivation». (*Ibid.*, p. 227). Notre désaccord avec Godel est double : (i) si l'on prend en compte les composés de *man*, le rendement de l'opposition [æ]/[e] (*man/men*) est supérieur à celui de l'opposition [u:]/[i:] (foot/feet). Le critère de la fréquence va très probablement dans le même sens ; (ii) le cas du pluriel de *sheep* représente un degré d'arbitrarité supérieur à *men* ou *feet* dans la mesure où le signifié formel «pluriel» n'est traduit par aucun signifiant.

[4] Puisqu'il s'agit ici d'une combinaison de *signifiés*, la composition et la dérivation sont sur le même plan.

[5] Eau de senteur, en usage du XIVe au XVIIIe siècle, qui était une spécialité de Montpellier.

Mais il est plus délicat de décrire ce phénomène dans son intégralité car divers facteurs interviennent, tantôt dans le sens de la transparence, tantôt dans le sens de l'opacité.

Limitons-nous au champ de la composition nominale. Adopter l'angle d'étude de la motivation relative suppose tout d'abord une contrainte méthodologique : les noms composés seront étudiés hors contexte. D'autre part, puisqu'une telle approche revient à adopter le principe selon lequel une syntaxe intralexicale produit des résultats différents d'une syntaxe intrasyntagmatique, on étudiera en premier lieu les noms composés dont la structure correspond à une structure de syntagme nominal. D'après G. Gross, les seules combinaisons ayant cette propriété formelle sont les suivantes :

- N de N (ex : *une pomme de terre*)
- N-Adj. (ex : *un cordon-bleu*)
- Adj.-N (ex : *un blanc-bec*)
- N-Part. prés. (ex : *un chat-huant*)[1]

Les autres structures de noms composés supposent une différence non seulement du produit mais aussi des principes combinatoires entre syntaxe intralexicale et syntaxe intrasyntagmatique (p. ex. Prép-N (*un sans-logis*) n'a pas la structure d'un syntagme nominal), ou encore une opération supplémentaire (p. ex. de nominalisation pour les groupes V-N (*un gratte-papier*)). Enfin, on admettra que la composition elle-même est un phénomène gradable, position fort bien défendue par Gaston Gross en termes de «degré de figement des noms composés»[2].

Une étude des noms composés fondée sur l'évaluation de l'opacité de ceux-ci devra tenir compte des facteurs suivants :

a) un sort particulier devra être réservé aux cas de métonymie.

Dans de tels cas en effet, le sème générique du signifié global est théoriquement imprévisible. D'une manière générale, la métonymie se réduit en effet à la forme suivante :

un Y = un X qui possède une certaine relation avec Y'

Dans le cadre de cette étude, Y est un nom composé et Y' correspond à la combinaison libre des éléments de Y. Par exemple :

- un *casque bleu* est un soldat qui porte un casque bleu ;
- un *rouge gorge* est un oiseau qui a la gorge rouge, etc.

Il est évident que X n'est pas prévisible à partir de Y. La séquence *casque-bleu* aurait très bien pu désigner un oiseau ayant des plumes bleues sur la tête[3].

En conséquence, s'il existe, dans l'ensemble des noms composés avec métonymie, une variation d'opacité, celle-ci dépendra :

- de la nature de la relation X - Y'

---

[1] Gross, G., «Degré de figement des noms composés», *Langages*, 90, juin 1988, p. 57-72, p. 62. Cette liste est sans doute trop restrictive. On pourrait par exemple y ajouter la structure N-N où le second N correspond à ce que M. NOAILLY nomme le substantif épithète (Cf. Noailly, M., *Le substantif épithète*, Paris, P.U.F., 1990).

[2] Gross, G., *Art. cit*. Voir également Gross, G., *Les expressions figées en français. Noms composés et autres locutions*, Gap-Paris, Ophrys, 1996.

[3] Cf. note 2 p. 58, *col bleu, col blanc, col vert.*

- de la lecture de Y', qui peut faire intervenir d'autres opérations notamment métaphoriques (ex. : *mange-disque* s'interprète non seulement par métonymie mais aussi par la métaphorisation de *mange*).

Le second point nous ramène au cas général que nous traiterons plus loin. Quant à la relation X - Y', quelle que soit sa nature, elle peut elle-même être plus ou moins transparente. Considérons par exemple le nom composé *pied-de-biche*, dont la polysémie correspond à différents degrés de motivation. Le *Petit Robert* donne les quatre sens suivants :

I 1. Pied de meuble galbé (à l'origine en forme de sabot de biche)
2. Poignée de heurtoir, de sonnette, figurant un pied de biche
II 1. Levier à tête fendue
2. Dans une machine à coudre, pièce qui maintient l'étoffe.

La relation X - Y' est ici une relation de forme, mais cette relation est plus ou moins forte : très forte pour I2, moyenne pour II 1,2, faible pour I1 (à partir du moment où l'on s'est éloigné du sens originel). D'où une motivation décroissante dans ce même ordre. Ajoutons pour finir qu'il est cependant possible que la nature de la relation X - Y' intervienne directement dans le sens de l'opacité ou de la transparence du nom composé : les relations [fonction + application], par exemple, contraignent fortement le choix de X et par conséquent impliquent une forte prévisibilité (ex. *porte-manteau*, *allume-cigare*)[1].

Hormis les cas de métonymie, les facteurs à prendre en compte sont donc les suivants :

b) le degré de métaphorisation des éléments du composé.

Nous entendons ici métaphorisation au sens de subduction, c'est-à-dire comme une déperdition sémantique. Il s'agit selon nous du paramètre le plus important[2]. La métaphorisation affectant en général le premier terme du composé, nous donnerons un exemple de cette configuration :

Soit le N_1 chemin, défini comme «voie (S) de terre (ou tracée dans la campagne) (s_1), permettant d'aller d'un lieu à un autre (s_2)».[3] Sur ce nom, sont formés les composés suivants :

• *chemin de halage* : «chemin qui longe un cours d'eau pour permettre le halage des bateaux» *(Petit Robert*). Il s'agit d'un chemin, donc pas de métaphorisation de N_1.

• *chemin de ronde* : «emplacement aménagé autour d'une place forte […]» (Petit Robert). *Chemin* a le sens d'«espace formant voie»[1]. Métaphorisation par effacement de s_1[2].

---

[1] Cf. Pottier, B., *Linguistique générale. Théorie et description*, Paris, Klincksieck, 1985, p. 91. B. Notons que, dans cet ouvrage, B. Pottier propose également une gradation pour la motivation du signifiant

[2] C'est également l'avis de N. Catach : «La déperdition en charge sémantique et grammaticale de l'un des termes par rapport à l'autre (en général en français, le premier terme) nous semble être non seulement la définition de ce type de composés [V - N], *mais la définition de la composition dans son principe même.*» (Catach, N., *Orthographe et lexicographie. Les mots composés*, Paris, Nathan, 1981, p. 105. Souligné dans le texte). G. Gross reconnaît aussi le phénomène, mais sans lui attribuer une place centrale dans l'analyse de la composition : «À côté d'exemples évidents, *un col bleu* (ouvrier), *un col blanc* (employé), *un col vert* (canard), on observe qu'un très grand pourcentage de groupes nominaux présentent des degrés divers de «perte de sens». À celui qui ne connaîtrait pas le sens des mots un *chat-huant* et du *fer blanc* le second paraîtrait moins opaque que le premier» (Gross, G., «Définition des noms composés dans un lexique-grammaire», *Langue française*, 87, 1990, p. 84).

[3] Cette définition s'inspire de plusieurs dictionnaires (*Petit Robert, Grand Robert, Petit Larousse, Grand Larousse, T.L.F.*). S : sème générique. Si : sème spécifiques.

• *chemin d'escalier* : «bande de tapis disposée sur les marches d'un escalier»[3]. Métaphorisation par perte de s_1 et désémantisation de S (voie → bande)[4].
• chemin de table : «bande d'étoffe disposée sur une table»[5] (Petit Robert). Métaphorisation par perte de s_1 et s_2 et désémantisation de S.[6]

On observe donc une métaphorisation (subduction) progressive de *chemin*, qui est liée à une opacité croissante du composé.

c) le caractère, plus ou moins institué, inscrit en compétence, des métaphores utilisées.

Il est évident que deux noms composés à N_1 métaphorique n'auront pas la même opacité selon que cette métaphore sera fortement ou faiblement figée. Par exemple, *perle rare* est analysé par G. Gross comme refusant la transformation d'effacement de l'adjectif[7]. Mais la métaphorisation de *perle* est très bien inscrite en compétence, de sorte qu'on admettra sans difficulté qu'une *perle rare* est avant tout une *perle*, c'est-à-dire une «personne de grand mérite» (*Petit Robert* : «leur bonne est une perle»). En revanche, la métaphorisation de *eau* au sens de «solution aqueuse» n'a pas atteint ce degré d'institution, ce qui explique l'impossibilité d'admettre que de l'eau de Javel, de l'eau blanche (solution d'acétate de plomb employée comme émollient), ou de l'eau seconde (solution d'acide nitrique employée comme décapant) soient de l'eau. Mieux la métaphore est inscrite en compétence, plus grande est la transparence du nom composé.

d) la compétence des locuteurs.

Le caractère analysable d'un nom composé dépend bien entendu du lexique «simple» dont dispose le locuteur. Ceci est particulièrement net dans le cas de l'interfixation (ex. *gastrotomie*), qui suppose, pour qu'une motivation relative soit perçue, la connaissance de thèmes grecs ou latins. Dans notre exemple, on peut supposer qu'une majorité de locuteurs français connaîtra le sens de l'élément *gastr-*, mais pas celui de l'élément *tom-*. Il demeure que certains locuteurs ignoreront aussi bien le sens de *gastr-* que celui de *tom-*, tandis que d'autres connaîtront le sens des deux éléments. Ici, intervient très probablement un paramètre de fréquence (des éléments d'une part, du composé d'autre part). Une étude sérieuse de la motivation relative des composés ne saurait éviter l'enquête et la statistique[8].

Tels seraient donc les grands axes d'une étude sémantique de la composition fondée sur la notion de motivation relative syntagmatique.

---

[1] Rey, A., *Dictionnaire historique de la langue française*, Robert.
[2] Comme pour *chemin de fer* p. ex.
[3] *Petit Robert.*
[4] Le sème s_2 est bien conservé comme l'indique la citation suivante où *chemin* signifie *chemin d'escalier* : «un chemin de tapis rouge, […] menait jusqu'à l'ascenseur» (R. Martin du Gard, *Les Thibault, L'été 1914*, 1936, p. 108. Cité par le *TLF*).
[5] *Petit Robert.*
[6] On observe encore un degré supplémentaire de métaphorisation avec *chemin de roulement*, «rainure, rail sur lequel roule une roue ou une bille d'acier» (J. Peyroux, *Dictionnaire des mots de la technique et des métiers*, A. Blanchard, Paris, 1985), par perte de s_1 et s_2 et désémantisation de S plus poussée que dans *chemin de table* (ou *chemin d'escalier*) : voie → bande → rainure (rail).
[7] Gross, G., «Degré de figement des noms composés», *loc. cit.*, p. 70.
[8] D'autant plus qu'il faudra tenir compte de la diversité du contenu définitionnel (cf. Martin, R., *Pour une logique du sens*, p. 60-63).

VII. 3.- **Degrés de l'immotivation asymétrique**

Il reste encore à examiner le contenu de la zone 2 de notre schéma, correspondant au brouillage de la relation signifiant/signifié. Cette zone contient les signes dont le signifiant et le signifié entretiennent une relation asymétrique.
Les relations symétriques, réversibles, entre signifiant et signifié – correspondant à notre point B – sont les suivantes[1] :

(1)

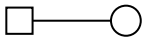

monosémie et monophonie
ex.: *glossodynie, pistil* monographie

(2)

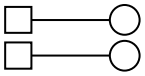

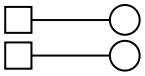

hétérosémie et hétérophonie
ex.: *aviateur* vs *chocolat* hétérographie

Toute autre relation entre signifiant et signifié est asymétrique. Si l'on considère maintenant les ruptures de monosémie[2], les deux situations extrêmes, celles qui s'opposent le plus fortement à la systématicité de la langue, sont l'homonymie et le polymorphisme[3] :

homonymie

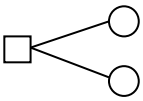

ex. : *grève*
- « étendue de sable»
- «arrêt de travail»

polymorphisme

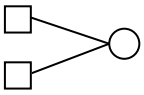

ex. : 1) *v-*, *all-*, *ir-*
2) lait _____ : ıde_____
laiterie bc erie[4]

Mais du point B à ces extrêmes, diverses configurations intermédiaires sont possibles :

- sur la voie de l'homonymie, la polysémie[5] :

• polysémie étroite

ex. : *rayon*
- «trait, ligne qui part d'un centre lumineux»
- «ligne qui relie le centre d'un cercle à un point quelconque de la circonférence».

---

[1] Nous reprenons ici le schématisme et les exemples proposés dans Pottier, B., *Théorie et analyse en linguistique*, Paris, Hachette, 1987, p. 50. Le carré symbolise le signifiant, le rond le signifié.
[2] Nous laisserons de côté les cas correspondant à une rupture d'hétérosémie (parasémie, parasynonymie, paronymie), qui n'apportent rien de crucial au raisonnement. Voir Monneret, P., *Pour une psychomécanique […]*, p. 77, pour un schéma qui les intègre.
[3] Cf. Pottier, B., *Linguistique générale*, p. 88 et 90. Dans le cas de grammèmes, le polymorphisme correspond à des variantes combinatoires en distribution complémentaire.
[4] Pottier considère *bouch-* comme une variante combinatoire de *viand-* dans le contexte *-erie.*
[5] Les notions de polysémie *étroite* et *lâche* (ainsi que les illustrations qui en sont proposées) sont empruntées à Martin, R., *Pour une logique du sens*, p. 70-71.

• polysémie lâche

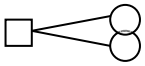

ex. : *plateau*
- «Support plat servant à poser et à transporter des objets»
- «Étendue de pays assez plate et dominant les environs».

Ces deux types de polysémies se caractérisent par des ajouts et des effacements de sèmes, la polysémie lâche manifestant en outre la non identité des sèmes génériques. On admettra donc que l'intersection des signifiés est plus grande dans le cas de la polysémie étroite que dans celui de la polysémie large, ce qui représente au fond une schématisation assez juste de la différence de proximité des signifiés d'un cas à l'autre.

- sur la voie du polymorphisme, l'allophonie-allographie[1] :
• allophonie - allographie

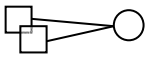

ex. : *mitoyen, médiane, milieu, moyen.*

La relation entre polysémie et homonymie n'a donc pas seulement une dimension diachronique :

L'homonymie est un cas de polysémie *dont on ne voit pas la motivation* […]. On constate à nouveau un continuum, aussi nécessaire à considérer en synchronie qu'en diachronie :

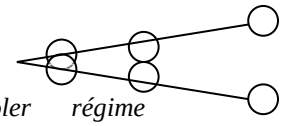

bouchon 1 - Bouteille voler 1 - Dérober régime 1 - Alimentaire
2 - Autoroute 2 - Dans les airs 2 - De bananes[2] »

En deçà de la polysémie étroite, nous situerons la restriction et l'extension de sens, qui se ramènent à un ajout ou un effacement de sèmes spécifiques, c'est-à-dire à une relation d'inclusion (ou d'implication du point de vue logique) entre signifiés[3] :

• restriction/extension de sens

- restriction de sens (ajout de sèmes) :
ex. : *femme*
- personne du sexe féminin
- personne du sexe féminin qui est ou a été mariée
- extension de sens (effacement de sèmes) :
ex. : *minute*

---

[1] Cf. Pottier, B., *op. cit.*, p. 52.
[2] Pottier, B., *Sémantique générale*, Paris, P.U.F., 1992, p. 43. Nous soulignons. La relative soulignée, «dont on ne voit pas la motivation», suggère bien que ce continuum peut s'interpréter en termes de variation d'arbitrarité.
[3] Cf. Martin, R., *op. cit.*, p. 64-66.

- soixantième partie d'une heure
- court espace de temps

Il reste à traiter des cas de la métaphore et de la métonymie. La situation est ici plus complexe car il semble nécessaire de différencier dans l'analyse les figures les plus lexicalisées des figures les moins lexicalisées. Considérons tout d'abord les situations de forte lexicalisation. En synchronie – telle est notre perspective dans ce chapitre – la métaphore peut alors être assimilée à l'extension de sens ou à la polysémie, et la métonymie à l'homonymie ou à la polysémie. Dire qu'une métaphore est lexicalisée, c'est considérer que la conscience de la «contradiction logique»[1] qui fonde le processus métaphorique s'est effacée. La métaphore perd son caractère construit et par conséquent son sémantisme flou, aussi bien du côté du flou de l'implicite que de celui du champ de sélectivité[2]. Il devient alors possible de définir la métaphore par l'intersection des signifiés, à la manière de Dubois *et al.* dans la *Rhétorique générale*[3]. Or, dans une telle définition, le fait métaphorique provient de ce que la métaphore étend à la réunion des deux ensembles qui schématisent les signifiés une propriété qui n'appartient qu'à leur intersection[4]. Et c'est précisément cette extension qui provoque le sentiment d'une contradiction logique. Par conséquent, lorsque cette dernière n'est plus ressentie, il ne reste plus que l'intersection des sémèmes, c'est-à-dire une polysémie[5]. Cependant, si l'on adopte de la métaphore une définition plus attentive à la subduction qu'au tertium comparationis[6], la lexicalisation conduira simplement à une déperdition sémique – encore une fois sans aucun sentiment «d'anomalie sémantique»[7] – c'est-à-dire à une extension de sens. Ce phénomène particulier de la métaphore lexicalisée a pour conséquence certaines incertitudes – surtout en matière de lexicographie. Nous n'en donnerons qu'un exemple assez frappant. Soit *bouchon* au sens d' «ensemble de véhicules engorgeant la circulation» : Bernard Pottier le propose comme un exemple de métaphore dans *Théorie et analyse en linguistique* (p. 50), comme un exemple de polysémie dans *Sémantique générale* (p. 43), tandis que le *Petit Robert* l'analyse comme une extension de sens. Une telle hésitation prouve bien que la métaphore lexicalisée tend aussi bien vers la polysémie que vers l'extension de sens.

Quant à la métonymie lexicalisée, elle n'est autre, en synchronie, qu'une homonymie, si la relation de contiguïté s'est perdue. *Blaireau*, «mammifère carnivore» et *blaireau*, «brosse pour la barbe», sont homonymes dès lors que les brosses pour la barbe ne sont plus faites de poils de blaireau. Si la relation de contiguïté est encore présente, la lexicalisation conduit alors à la polysémie. Telle

---

[1] Cf. Martin, R., *op. cit.*, p. 184.
[2] Pour ces notions, cf. Martin, R., *op. cit.*, p. 198-202.
[3] Dubois, J. et al., *Rhétorique générale*, Paris, Larousse, 1970, p. 106-108.
[4] Dubois, J. et al., *op. cit.*, p. 107.
[5] B. Pottier considère ainsi la métaphorisation comme «un cas particulier de la polysémie» (*Linguistique générale*, p. 89) et donne des exemples de métaphores assez nettement lexicalisées («*chaleur* d'une ovation», «*s'embarquer* dans une mauvaise affaire»). Notons que la disjonction entre sens propre et sens métaphorique lexicalisé ne semble pouvoir s'achever en homonymie.
[6] Rappelons, avec R. Martin, que, «en toute rigueur, la métaphore ne préexiste pas à la définition qu'on en donne : elle naît d'une construction du linguiste […] Autant de théories linguistiques, autant de conceptions de la métaphore» (*op. cit.*, p. 183).
[7] L'expression, citée par R. Martin (op. cit., p. 186) est due à Todorov (Todorov, T., *Littérature et signification*, 1967, p. 107.)

est la solution le plus souvent choisie par les lexicographes[1]. Par exemple, les différents sens de *verre* (1 - «Substance fabriquée, dure, cassante et transparente […]» ; 2 - «Morceau ou objet de verre (verre de montre, verres optiques)» ; 3 - «Récipient à boire, en verre, en cristal» ; 4 - «Contenu d'un verre») sont présentés par le Petit Robert, en simple relation polysémique. Aucune mention «par métonymie» n'apparaît. En revanche, *voile* au sens de «voilier» possède l'indication «par métonymie», ce qui est l'indice d'une moindre lexicalisation. En cas de forte lexicalisation, la relation métonymique n'est plus perçue que comme une parenté de sémèmes, c'est-à-dire comme une polysémie.

Restent les cas de métaphores et de métonymies peu lexicalisées, pour lesquels le sentiment d'une figure persiste. Par rapport à la polysémie, ces configurations nous semblent représenter un brouillage plus important de la relation signifiant/signifié, dans la mesure où elles supposent un transfert sémantique. On demeure toutefois en deçà des disjonctions homonymique et polymorphique. D'autre part, la métaphore impliquant en outre une rupture d'isotopie, le degré d'arbitrarité pourrait être considéré inférieur dans le cas de la métonymie par rapport à la métaphore. Cette analyse semble confortée si l'on compare métaphore et métonymie en utilisant le repère orthonymique. L'orthonyme est, pour B. Pottier, la désignation immédiate, sans opération intermédiaire intentionnelle, d'une entité. D'où la représentation suivante du continuum onymique[2] :

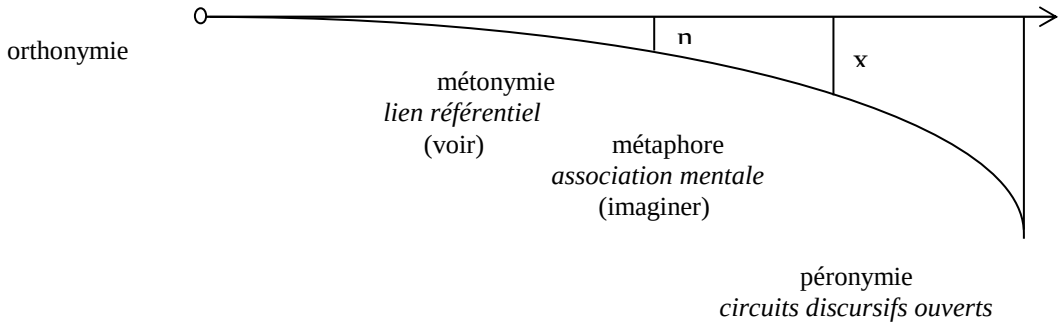

La métaphore apparaît, par rapport à la métonymie, comme «un pas de plus dans la libération du référentiel».[3]

Les différentes étapes dans l'accroissement d'arbitrarité par rapport à la monosémie peuvent donc être représentées de la manière suivante :

[1] Pour les dictionnaires de perspective synchronique.
[2] Pottier, B., *Sémantique générale*, p. 126.
[3] *Ibid.*, p. 124.

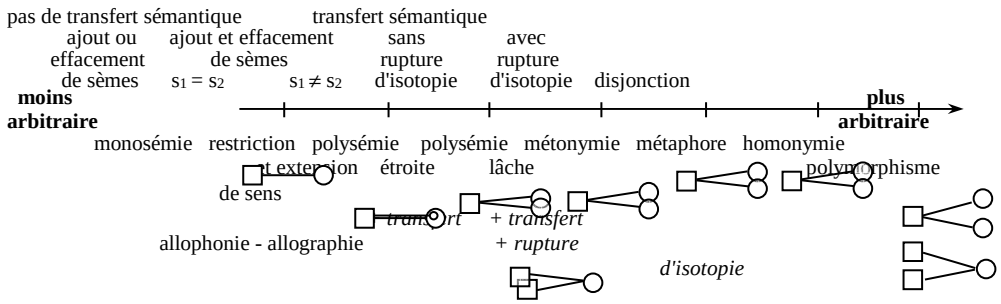

Degrés de l'immotivation asymétrique
(= zone 2)

* * *

Cette représentation a surtout valeur d'hypothèse. Nous l'avons quelque peu justifiée, mais nous ne doutons pas qu'elle mériterait une démonstration plus approfondie, voire quelques raffinements supplémentaires. Notre objectif se réduisait, rappelons-le, à montrer que dans une conception quelque peu élargie de l'arbitraire du signe (par rapport à la définition saussurienne), la monosémie ou l'hétérosémie ne représentent pas l'arbitraire maximal, mais qu'un espace existe, au-delà de ces relations symétriques entre signifiant et signifié, en direction de l'asystématicité. Dans cet espace, ce que nous avons appelé «brouillage» de la relation signifié/signifiant correspond en effet invariablement à un déficit de systématicité, celle-ci étant comprise comme l'idéal d'un réseau de relations biunivoques entre signifiants et signifiés distincts.

Or, dès que l'on fait apparaître de nouveaux degrés d'arbitrarité, se manifestent aussitôt de nouveaux aspects de la motivation. Si le point B de notre schéma général[1], correspondant aux situations de monosémie ou d'hétérosémie, n'est plus un arbitraire maximal mais qu'il est supplanté, du point de vue de l'arbitrarité, par les configurations que nous avons regroupées dans la zone 2, ce point B représente alors un degré de motivation inférieur par rapport à ces dernières configurations. C'est pourquoi nous l'avons caractérisé par l'expression «limitation d'arbitraire par immotivation biunivoque». Précisons toutefois que ce point B est surtout une limite théorique puisque, comme le rappelle B. Pottier, «la correspondance biunivoque entre un signe et un «sens» n'existe dans aucune langue», et qu'on s'en approche seulement «dans les cas très particuliers de langages hautement techniques»[2].

Ajoutons pour finir que nous considérons notre schéma linéaire, fondé sur une symétrie des zones 1 et 2 autour du point B, comme une idéalité, une figuration tout à fait théorique. Il a le mérite, nous semble-t-il, de faire apparaître la double polarité de l'asémiologique et de l'asystématique au centre de laquelle se déploie le système de signes qu'est la langue. Encore une fois, si une telle représentation nous

---

[1] Voir *supra*, p. 40.

[2] Pottier, B., *Sémantique générale*, p. 40. Une précision cependant. Les termes de «brouillage», d' «idéal de systématicité» pourraient évoquer une conception du langage comme instrument imparfait, c'est-à-dire, dans sa formulation vulgarisée, la critique du langage ordinaire par le positivisme logique. Notre propos ne vise aucunement à une critique de ce type. Bien au contraire, nous sommes convaincu que ces «brouillages» sont nécessaires à la production du sens linguistique.

paraît intéressante, c'est qu'elle permet de montrer que la motivation (relative) possède un champ d'application plus vaste qu'il semble de prime abord. Outre la motivation relative syntagmatique (zone 1), parfaitement évidente, tout ce qui se situe à droite du point B est motivé relativement à ce qui se situe encore plus à droite, jusqu'à la limite de l'asystématique (zone 2) :

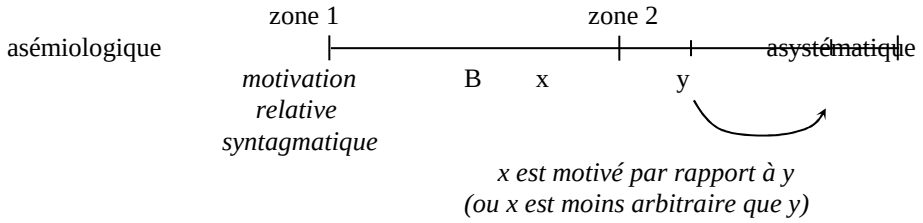

x est motivé par rapport à y
(ou x est moins arbitraire que y)

Mais si une telle figure fait bien apparaître les tensions fondamentales, elle ne reflète aucunement la réalité du système. Il faudrait en effet, pour approcher cette réalité, s'imaginer une étroite interpénétration des zones 1 et 2. Il est évident que tous les morphèmes simples qui entrent en composition dans une unité analysable (motivation relative syntagmatique - zone 1) sont susceptibles d'appartenir à des réseaux de relations qui correspondent à notre zone 2. Ainsi, comme nous l'avons vu, la métaphorisation (zone 2) intervient dans la composition nominale (zone 1), non sans conséquences en termes d'opacité, c'est-à-dire d'arbitrarité, du nom composé. De même, un couple comme *chasseur / réparateur* relève autant de la zone 1 (motivation relative syntagmatique : *chass - eur*, *répar - ateur*) que de la zone 2 (polymorphisme : *eur / ateur*). La complexité d'une telle interpénétration nous semble un obstacle infranchissable à la schématisation. Celle-ci n'est concevable que pour un micro-système de signes. En outre, nous n'avons pas encore cerné l'ensemble des faits relatifs à la motivation du signe : seule la motivation externe a été en effet abordée, et il reste à traiter de la question capitale de la motivation interne (iconicité), ce que nous ferons dans le chapitre suivant.

Enfin, nous avons également tenté de montrer que la critique radicale de l'arbitraire par l'hypothèse de la motivation interne des signes ne peut avoir son origine chez Guillaume[1]. L'apport du guillaumisme sur cette question a été seulement d'étendre le champ de la motivation externe. Pas de rupture de principes, donc, par rapport à Saussure, mais une différence de tendance, relativement à la bipolarité sémiologique-systématique, qui peut conduire à la thématisation d'un impensé de Saussure : la motivation externe (ou relative au sens large) dans sa véritable portée.

[1] À moins que cette critique n'affecte jusqu'aux fondements mêmes du guillaumisme – et en quelque sorte ne retourne Guillaume contre lui-même – ce qui se produit notamment dans les travaux de Maurice Toussaint.

CHAPITRE II

LA QUESTION DE LA MOTIVATION INTERNE : NÉCESSITÉ, CONTENU ET STATUT DE L'ICONISME LINGUISTIQUE

Montrer que l'on peut commencer à s'affranchir du principe de l'arbitraire en privilégiant une perspective *systématique* contre la perspective *sémiologique* de Saussure, autrement dit en attribuant à l'arbitraire *relatif* un rôle de premier plan, ne dispense en aucune façon de poser le problème de la relation interne entre signifiant et signifié. Ce problème, nous l'aborderons sous un angle ontologique[1], en cherchant à répondre à la question suivante : la langue dans son essence est-elle concevable en termes de système de signes arbitraires ? Notre argumentation d'une réponse négative s'appuiera tout d'abord sur Humboldt, grâce auquel on verra se dessiner une orientation théorique qui nous servira de référence tout au long du chapitre. Nous nous concentrerons ensuite sur la notion d'iconicité, mais envisagée uniquement du point de vue de son incidence dans les langues.

I.- HUMBOLDT ET L'ANTI-SÉMIOTIQUE DU LANGAGE

Comme l'a fort bien remarqué Jürgen Trabant, l'histoire de la philosophie, comme celle de la linguistique, n'ont retenu de Humboldt que ses propositions générales sur le langage, en négligeant presque systématiquement ses travaux sur les langues[2]. Le seul apport proprement linguistique reconnu est la fameuse distinction entre langues flexionnelles, agglutinantes, isolantes et incorporantes, qui occupe une place tout à fait «précaire» dans le vaste programme philosophico-linguistique de Humboldt[3]. En dépit de certaines déclarations injustifiées – dont

[1] Pour un point de vue historique, cf. par exemple les articles et ouvrages suivants : Koerner, E.F.K., *Contribution au débat post-saussurien sur le signe linguistique. Introduction générale et bibliographique annotée*, The Hague - Paris, Mouton, 1972 ; Normand, C., «L'arbitraire du signe comme phénomène de déplacement», Dialectiques, 1-2, 1974, p. 109-126 ; Chervel, A., «Le débat sur l'arbitraire du signe au XIXe siècle», *Romantisme*, 25-26, 1979, p. 3-33 ; Chiss, J.L., Puech, Chr., *Fondations de la linguistique (Études d'histoire et d'épistémologie)*, Bruxelles, De Bœck-Wesmael, 1987 ; Koerner, E.F.K., *Études saussuriennes*, Genève, Slatkine, 1988.

[2] Cf. Trabant, J., *Humboldt ou le sens du langage*, Liège, Mardaga, 1992, p. 142-149.

[3] *Ibid*., p. 148.

l'une des plus célèbres est celle de Heidegger[1] –, tendant à attribuer à Humboldt une influence effective sur l'émergence de la linguistique moderne, il est patent que les idées et travaux humboldtiens n'ont jamais représenté qu'un courant très marginal. Le fait que Chomsky ait reconnu en Humboldt un précurseur de la grammaire générative ne change rien à cette situation – même si cette seule référence a suffi à déclencher un débat international sur Humboldt –, dans la mesure où seuls quelques principes généraux sont concernés, et surtout parce que l'exploitation qu'en fait Chomsky est manifestement illégitime[2].

I.1.- **La critique humboldtienne de l'appréhension sémiotique du langage**

Humboldt représente une rupture à l'égard de la tradition augustinienne dominante en sémiotique laquelle consiste à simplement inclure le langage dans la classe des signes. Cette rupture est sans aucun doute la raison majeure de l'oubli dans lequel le maintient l'historiographie sémiotique. C'est parce que Humboldt se démarque de la conception du langage comme signe qu'il est légitime de parler à son sujet d'une *anti-sémiotique du langage*[3].

Repérons tout d'abord la critique humboldtienne du point de vue sémiotique avant d'en envisager la contrepartie positive. Dans un fragment de 1806 intitulé *Latium et Hellas*, Humboldt écrit :

> L'idée bornée que le langage est né par convention et que le mot n'est rien d'autre que le signe d'une chose existant indépendamment de lui ou d'un tel concept, a exercé l'influence la plus fâcheuse sur l'approche intéressante de toute étude linguistique.[4]

L'enjeu de cette critique de l'assimilation du langage au signe réside notamment dans la volonté humboldtienne de s'opposer à une conception instrumentaliste du langage. Le langage n'est pas réductible à une accumulation de signifiants ayant pour fonction de référer à des objets ou à des concepts. Pour Humboldt au contraire, «les significations des mots sont des contenus façonnés *subjectivement*, propres à chaque langue en particulier et qui n'existent pas indépendamment des signifiants mais forment au contraire une unité indissoluble avec eux»[5]. Bien entendu, cette analyse repose sur une conception large de la subjectivité :

> L'idée que les différentes langues ne font que *désigner* une même masse de *choses et de concepts existant indépendamment d'elles* avec des *mots* différents et juxtaposant ces derniers selon d'autres lois qui, hormis leur influence sur la compréhension, n'ont pas d'autre importance, cette idée est trop naturelle à l'homme qui n'a pas encore réfléchi plus profondément sur le langage pour qu'il puisse s'en défaire facilement. Il dédaigne ce qui dans le détail apparaît si petit et si insignifiant et comme une simple subtilité grammaticale. Il oublie que, à son insu, la masse de ces détails accumulés le limite et le domine bel et bien. *Vivant, tissant et agissant toujours dans des objets, il se préoccupe trop peu de la subjectivité* et parvient difficilement à en concevoir une [subjectivité]

---

[1] Heiddeger a en effet écrit en 1959 que l'*Introduction à l'œuvre sur le kavi* avait déterminé «dans *le pour et le contre*, explicitement ou implicitement, toute la linguistique et toute la philosophie du langage jusqu'au jour d'aujourd'hui» (Heiddeger, M., *Acheminement vers la parole*).

[2] Cf. p. ex. Chomsky, N., *La linguistique cartésienne*. Pour la critique de l'exploitation chomskyenne de Humboldt, cf. Trabant, J., *op. cit*., p. 149, ou encore Meschonnic, H., «Penser Humboldt aujourd'hui», in *La pensée dans la langue. Humboldt et après*, H. Meschonnic (dir.), P.U. Vincennes, 1995, p. 13-50.

[3] Nous empruntons cette expression au titre de l'un des chapitres de Trabant, J., *op. cit*.

[4] Extrait cité par Trabant, J. *op. cit*., p. 67.

[5] Trabant, J., *op. cit*., p. 68.

donnée par la nature : une subjectivité qui se mêle en lui à tout ce qui est objectif pour le transformer – non pas de manière hasardeuse, fantasque ou arbitraire, mais selon des lois internes –, de sorte que l'objet apparent se transforme lui-même en une conception seulement subjective, mais dont la valeur tendra tout à fait légitimement à l'universalité. La diversité des langues n'est pour lui qu'une diversité de *sons orientés vers les choses*, utilisés seulement comme *moyens* pour parvenir à ces choses. C'est cette vision qui est néfaste à l'étude des langues, qui fait obstacle à l'extension de la connaissance du langage et qui tue et stérilise celle que nous en avons réellement […] La véritable importance de l'étude des langues réside dans la participation du langage à la formation des représentations. Tout est contenu là-dedans, car c'est la somme de ces représentations qui fait l'homme.[1]

Le point essentiel pour notre propos est la thèse de *l'immanence à la langue de la signification linguistique*[2]. A cette thèse centrale, peuvent être rattachées plus ou moins directement la plupart des grandes idées générales sur le langage qui ont été classiquement retenues de Humboldt : les langues comme visions du monde, le langage comme *energeia*, comme structure faisant de moyens finis un usage infini, la notion de «forme interne», etc. Toutefois, ce ne sont pas les conséquences et exploitations diverses de cette thèse qui nous retiendront, mais le contenu de son argumentation.

I. 2.- **Le mot comme signe et comme image**

Le principe de cette argumentation est le suivant : le langage est irréductible au signe parce que son essence participe également de celle de *l'image*. Or, c'est ce versant iconique du langage qui maintient la signification linguistique en deçà de l'idéalité pure et par conséquent détermine l'ancrage de la pensée dans la langue. Examinons ceci de plus près.

Le mot est donc à la fois signe et image. L'anti-sémiotique du langage ne signifie pas une exclusion radicale de la notion de signe mais seulement l'insuffisance de cette notion. Si l'on cherche à repérer les limites de validité du signe en tant que concept applicable au langage, l'analyse devra se focaliser d'une part sur la relation entre signifiant et signifié, ou entre forme et contenu et d'autre part sur la nature du contenu lui-même.

La relation entre forme et contenu est beaucoup plus lâche dans le signe que dans le mot. Pour pouvoir soutenir la thèse de l'immanence au mot de la signification, il faut bien en effet que Humboldt conçoive le mot comme nécessaire à l'achèvement du concept. Inversement, le signifiant verbal n'existe comme tel que dans la mesure où il est lui-même associé à un concept. Cette thématique de la nécessité réciproque du signifiant et du signifié est certes commune au structuralisme saussurien et à la philosophie du langage de Humboldt, mais sans pour autant jouer le même rôle dans les deux cas. Chez Saussure en effet, la nécessité réciproque du signifiant et du signifié a surtout pour fonction d'assurer l'autonomie de la sphère linguistique, en la dégageant en même temps du monde naturel et de la psychologie pure. En d'autres termes, dire dans cette optique que le

---

[1] Humboldt, W. von, *Gesammelte Schriften* (éds. Albert Leitzmann et al.), 17 vol., Berlin, Behr, 1903-1936 (hémipr., Berlin, de Gruyter, 1967), vol; VI, p. 119. Cité par Trabant, J., *op. cit*., p. 68-69. Nous avons corrigé quelques évidentes erreurs d'impression - dont il faut bien avouer qu'elles sont malheureusement trop nombreuses dans cet ouvrage remarquable, qui aurait vraiment mérité une relecture plus attentive.

[2] Thèse commune à Humboldt, Guillaume et Merleau-Ponty notamment (voir Monneret, *Pour une psychomécanique[…], passim*).

signifiant et le signifié se déterminent l'un l'autre vise essentiellement à affirmer que ces entités n'ont besoin d'aucun appui extérieur à elles-mêmes. Cette argumentation se comprend fort bien dans une perspective méthodologique attachée à la fondation d'un objet linguistique spécifique, mais elle rencontre vite ses limites dans l'étude concrète des langues naturelles. Il semble en effet impossible de tenir pour absolue l'autonomie du phonologique par rapport au phonétique, ni du sémantique par rapport au conceptuel[1].

En revanche, pour Humboldt, chez qui le signifiant n'est pas nettement distingué de la réalisation sonore, et le signifié jamais détaché de la notion de vision du monde ni de l'activité de la pensée, la nécessité réciproque du signifiant et du signifié est interprétée en termes de synthèse, d'union intime du monde et de la pensée. S'il y a également dans cette optique une autonomie de la sphère linguistique, cette autonomie est reléguée à l'arrière-plan au profit d'une fonction *médiatrice* du langage :

> Le mot est assurément un signe dans la mesure où il est utilisé pour une chose ou un concept mais, d'après son type de formation et d'après son action, il est une entité autonome, un individu ; la somme de tous les mots, la langue est un *monde situé au milieu*, entre celui qui apparaît hors de nous et celui qui agit en nous.[2]

Du fait de cette union intime du signifié et du signifiant, le mot ne peut plus être appréhendé comme signe – si l'on définit ce dernier comme un *x* qui réfère arbitrairement à un *y* – mais déclare en revanche la participation de son essence à celle de ce que Humboldt nomme l'image ou le symbole[3] :

> Voici l'élément structural décisif qui distingue le mot du signe : le mot “sort complètement de la classe des signes parce que [dans le signe] ce qui est désigné existe indépendamment de son signe, alors que [dans la langue] le concept ne trouve son achèvement que dans le mot, et que les deux ne peuvent être séparés l'un de l'autre” (Humboldt, *op. cit*., vol. V, p. 428). Autrement dit, la *synthèse* du mot et du concept (ils ne peuvent être séparés l'un de l'autre) et, par conséquent, *l'immanence* à la langue de la signification (du concept qui atteint son achèvement dans le mot)

---

[1] Nous ne pouvons développer ici cette question qui mériterait une étude approfondie. Nous ferons seulement, à la seule fin d'en esquisser l'horizon, les deux remarques suivantes :

1. Liljencrants et Lindblom ont prédit en 1972 qu'une langue ne possédant que trois voyelles comporterait [i], [a], [u] et non [e], [a], [o] ou [ɛ], [a], [o] qui représentent pourtant des systèmes vocaliques équivalents du point de vue relationnel (Liljencrants, J., Lindblom, B., «Numerical Simulation of vowel quality systems : the role of perceptual contrasts», *Language*, 48, 1972, p. 839-862). Cette prédiction semble confirmée par les inventaires de la base de données UPS ID, qui recensent 317 langues (cf. Maddieson, I., *Pattern of Sounds*, Cambridge University Press, 1984 ; et pour ces deux références cf. Boe, L.J., Lienard, J.S., «Les sciences de la parole : constitution et développement», *Bulletin de l'Institut de Phonétique de Grenoble*, vol. 17-18, 1988-1989, p. 1-52). Cette «contrainte» semble bien prouver que les langues ne développent pas leur système phonologique d'une manière absolument indépendante de la substance sonore.

2. Quant au rapport entre signifié et concept, nous citerons simplement ces quelques lignes de Bernard Pottier : «Le *référent* physique propose à notre perception une infinité de possibles. Devant un arbre, je peux «voir» le tronc, la forme ou la couleur des feuilles, les fruits, les fleurs, les oiseaux qui y sont perchés, les papillons posés… Mes habitudes culturelles, ma situation de communication et mon intention de discours me font sélectionner (focaliser) deux ou trois «traits référentiels» qui seront nécessaires et suffisants pour que je choisisse par exemple la dénomination «arbre». Il est donc naturel que ces traits se retrouvent en partie dans l'analyse sémique. Ce qui serait étonnant serait l'arbitraire du choix des sèmes par rapport au monde perceptible. Dans le cas du référent mental, le mécanisme doit être le même, mais il est difficilement contrôlable.» (Pottier, B., *Théorie et analyse en linguistique*, Paris, Hachette, 1987, p. 59).

[2] Humboldt, W. von, *op. cit*., vol. III, p. 167. Cité par Trabant, J., *op. cit*., p. 68. Nous soulignons. Cette citation préfigure de toute évidence la fameuse formule de Merleau-Ponty : «Le mot a un sens» (*Phénoménologie de la perception*).

[3] Le terme «symbole» apparaît dans les textes tardifs de Humboldt à la place du terme «image». Trabant (*op. cit*., p. 69) y voit l'influence de Creuzer (Creuzer, G.F., *Symbolik und Mythologie der alten Völker*, Leipzig, Darmstadt, Meyer und Leske, 1810-1812).

s'opposent à la liaison plus lâche de l'expression et du contenu dans le signe. Cette intime liaison de la forme matérielle et du contenu, le mot la partage avec le symbole (ou image).[1]

Et à l'appui de cette assertion, Trabant cite l'extrait suivant :

Dans la mesure où le mot transforme devant l'imagination le concept en une substance sensible, il est analogue au symbole. Car il prête à l'idée et abstrait de la totalité de la réalité l'objet physique, en l'attachant à un seul trait distinctif et en le désignant, dans celui-ci, par quelque chose qui lui est étranger, par un son. Ainsi, pareil à un hiéroglyphe, le son renferme donc le concept en lui.[2]

Mais si, dans la structure du signe, ce qui est désigné existe indépendamment de son signe, dans la structure de l'image, c'est l'image elle-même qui existe indépendamment de son contenu. En effet,

dans le symbole, il y a fusion du sensible et du non sensible ; idée et forme naturelle y sont identiques de sorte qu' en tout point de l'une sortent les rayons de l'autre. Mais d'autre part, sans idée inhérente et comme simple objet matériel, la forme naturelle, en dehors de la relation symbolique, a sa propre raison d'être. Souvenons-nous de l'esthétique de Humboldt : ce n'est qu'à partir du moment où nous la considérons comme telle que l'image devient image. Lorsqu'elle n'est pas considérée comme un objet esthétique, certes alors l'idée ne rayonne pas de chaque point de l'objet, mais l'objet continue d'exister en tant que tel, en tant que “forme naturelle existant pour soi, complète, pouvant être considérée sans aucune relation avec une idée inhérente” (Humboldt, *op. cit.*, vol. V, p. 429).[3]

Or, avec ce trait caractéristique, l'image ne peut plus être considérée comme analogue au mot. Car, comme nous l'avons vu, dans le mot, signifié et signifiant n'existent que l'un par l'autre.

L'on constate ainsi que pour Humboldt, le mot participe à la fois du signe et de l'image, sans être réductible ni au premier, ni à la seconde ; «le langage est à la fois image et signe, il n'est pas entièrement le produit de l'impression que nous avons des choses et il n'est pas entièrement le produit de l'arbitraire de ceux qui parlent.»[4]

I. 3.- **L'indétermination du contenu linguistique**

Mais l'insuffisance de l'approche sémiotique du langage ne se décèle pas seulement à l'examen de la relation entre les entités de composition du mot. Elle apparaît également si l'on compare, en les isolant pour les besoins de l'analyse, les contenus respectifs du signe et du mot.

A l'égard de la thématique classique de l'imprécision, de la confusion des langues, qui hante la culture occidentale depuis le mythe de Babel jusqu'au positivisme logique en passant par le rationalisme du Grand Siècle, la position de Humboldt est une fois de plus marginale. Loin de déplorer l'insuffisance du langage à l'expression fidèle de la pensée ou à l'adéquation parfaite à un monde objectif, Humboldt considère en effet qu'une certaine *indétermination du contenu linguistique* est nécessaire à l'exercice de la pensée :

---

[1] Trabant, J., *op. cit.*, p. 70.
[2] Humboldt, W. von, *op. cit.*, vol. V, p. 428.
[3] Trabant, J., *op. cit.*, p. 70.
[4] Humboldt, W. von, *op. cit.*, vol. IV, p. 29. Cité par Trabant, J., *op. cit.*, p. 75, qui ajoute le commentaire suivant : «Face à ces deux extrêmes [signe et image], le mot n'est ni l'un ni l'autre : il est aussi bien déterminé par les objets que posé spontanément, ce qui veut dire qu'il unit la sensibilité et l'entendement et que, par là même, il est jusqu'à un certain point iconique dans sa matérialité, comme l'image, et, dans une certaine mesure, arbitraire comme le signe» (*ibid.*).

L'indétermination des contenus linguistiques est la condition de possibilité de la pensée, car elle est “une indétermination sans laquelle la spontanéité de la pensée serait impossible” (Humboldt, *op. cit.*, vol. III, p. 119). En effet, cette indétermination du contenu linguistique permet aussi bien d'engager des processus d'abstraction vis-à-vis du monde que de reconnaître les relations existant entre les choses.[1]

C'est justement la possibilité ménagée dans la langue d'engager de tels processus d'abstraction, qui est à l'origine du fait que les langues représentent autant de «visions du monde». Quant à la reconnaissance des relations existant entre les choses, elle renvoie très clairement au caractère diacritique du signifié :

La pensée ne traite jamais un objet isolément et elle ne l'utilise jamais dans la totalité de sa réalité. Elle ne fait que saisir des relations, des rapports, des aspects et les réunit.[2]

Il faut toutefois bien souligner que l'indétermination des contenus linguistiques ne conduit en aucun cas à la confusion :

Dans la mesure en effet où le mot offre la possibilité “de se représenter à travers lui la chose selon les visions les plus diverses et les manières les plus diverses” (Humboldt, *op. cit.*, vol. III, p. 169), il ouvre un espace d'indétermination pour le contenu, mais qui n'est pas confus parce que la forme matérielle elle-même en assure la cohésion. En termes humboldtiens, tout ce qui se trouve dans cet espace indéterminé du contenu “ne court aucun danger de se confondre parce qu'un seul son le fixe et le maintient” (ibid.).[3]

Or le contenu du signe n'ouvre aucunement un tel espace d'indétermination. Car le fait qu'il soit ontologiquement déterminé comme arbitraire signifie précisément que dans le signe une forme est attribuée arbitrairement à un contenu *déjà objectivé* :

Mais, *déterminé*, le contenu du signe dépasse justement déjà le langage. Il est l'abstraction déjà accomplie et l'établissement déjà accompli de relations, il est du pensé non de la pensée. Le signe a déjà trouvé ce que la pensée recherche avec le langage : son contenu est *savoir*.[4]

Cette analyse des contenus respectifs du signe et du mot conduit, notons-le au passage, à une opposition tout à fait analogue à celle que Merleau-Ponty a développée dans la relation dialectique entre parole parlante et parole parlée. Le monde culturel de significations acquises qui permet l'exercice de la parole parlée est un monde de *signes*, sur le fond duquel la parole parlante, indéterminée comme le contenu de l'image, apparaît comme créatrice de significations nouvelles. De ce point de vue, l'importance accordée par Merleau-Ponty à l'analyse phénoménologique de l'art pictural est particulièrement significative[5]. Par ailleurs, cette exigence de Humboldt à rendre compte de la dimension authentiquement créatrice du langage n'est pas sans rappeler le cœur de la thématique guillaumienne, la dimension opérative de la psychomécanique du langage, bien plus préoccupée de la genèse de la signification que du sens constitué.

Mais une telle homogénéité n'implique pas que les conceptions développées par Humboldt doivent être considérées comme une sorte de formulation archaïque de la philosophie merleau-pontyenne du langage. Bien que les thématisations respectives se rejoignent, Humboldt éclaire certains aspects du langage quelque peu

---

[1] Trabant, J., *op. cit.* p. 73.
[2] Humboldt, W; von, *op. cit.*, vol. IV, p. 170. Cité par Trabant, J., *op. cit.*, p. 73.
[3] Trabant, J., *op. cit.*, p. 73. Le risque de confusion existe en revanche dans certains modes de présentations de l'image (*ibid.*, p. 74).
[4] *Ibid.*, p. 74.
[5] Cf. p. ex. Merleau-Ponty, M., *L'œil et l'esprit*, Paris, Gallimard, 1964.

négligés par Merleau-Ponty. En particulier, le linguiste qu'il était ne pouvait, semble-t-il, se contenter d'établir une relation entre mot et image sans montrer comment cette relation se manifeste concrètement au niveau linguistique[1]. Si le thème de l'iconicité apparaît seulement en filigrane dans l'œuvre de Merleau-Ponty, Humboldt lui accorde en revanche une attention particulière.

I. 4.- **L'iconicité linguistique selon Humboldt**

Jürgen Trabant distingue, chez Humboldt, quatre types de procédés iconiques [2] :

1) L'imitation de propriétés déterminées des objets par des sons déterminés. Ce procédé peut être réalisé selon trois sortes de relations :

- *la relation d'imitation directe ou onomatopéique au sens étroit.* Le fait que, comme le signale Saussure, une onomatopée est susceptible de certaines variations d'une langue à l'autre (ex. : fr. *cocorico*, all. *kikeriki*) provient de ce que, comme nous l'avons bien vu, le mot n'est jamais absolument réductible à l'image. C'est donc le versant sémiotique du langage qui se déclare dans ces variations. Il n'en demeure pas moins que l'imitation du référent sonore est patente et que les variations interlinguistiques de l'onomatopée s'effectuent généralement sur une base assez stable (cf. dans notre exemple, la structure consonantique K-K-R-K) ;

- *la reproduction symbolique du concept* : «Ici, le son n'imite plus quelque chose de sonore mais un autre objet, une propriété non sonore étant alors conçue comme commune au son et à l'objet.»[3] Humboldt donne l'exemple des mots *wehen* («souffler»), *Wind* («vent»), *Wolke* («nuage»), etc. dont la signification de «mouvement vacillant, agité, se produisant en un flou confus pour les sens»[4] lui semble à l'image de la sonorité du [w]. Que ce type de relation soit légitime ou non au plan purement linguistique importe peu. L'essentiel est qu'il soit effectivement ressenti par les sujets parlants. Certaines structures phonétiques acquièrent ainsi, pour elles-mêmes, une certaine signifiance[5].

- *la relation analogique* : «les mots dont les significations sont voisines ont de la même manière des sonorités semblables.»[6] Ce type de relation correspond à la motivation relative saussurienne ou encore à la classe d'icônes que Peirce regroupe sous le terme de *diagramme*. Il s'agit là du versant systématique de la langue, auquel notre précédent chapitre était consacré.

2) L'iconicité du son en général. Il s'agit là d'une analogie plus globale entre les structures sonores mises en jeu dans la parole et l'activité pensante elle-même. Pour Humboldt, certaines propriétés sont communes au son et à l'idée : «une acuité et une unité qui ont la rapidité de l'éclair ; une force qui saisit toute l'âme (par le

---

[1] La relation entre mot et signe, infiniment plus traditionnelle, requiert avec une moindre nécessité une explicitation spécifique.
[2] Cf. Trabant, J., *op. cit.*, p. 76-82.
[3] *Ibid.*, p. 77.
[4] Humboldt, W. von, *op. cit.*, vol. VII, p. 77. Cité par Trabant, J., *op. cit.*, p. 77, qui signale que cet exemple se trouve déjà chez Leibniz (Leibniz, G.W., *Nouveaux essais sur l'entendement humain*, éd. J. Brunschwig), Paris, Garnier-Flammarion, 1966 , III, II, 1.
[5] Nous examinerons ceci d'une manière plus précise lorsque nous présenterons les travaux de Pierre Guiraud (cf. *infra*.).
[6] Humboldt, W. von, *op. cit.*, vol. VII, p. 77. Cité par Trabant, J., *op. cit.*, p. 78.

mouvement) ; un mouvement de l'obscurité vers la lumière, de l'intérieur vers l'extérieur ; l'union de la spontanéité et de la réceptivité et, finalement, le fait qu'ils s'adressent à autrui.»[1] Ces propriétés communes font que les mots, en tant que substance sonore, sont aptes à copier le processus de la pensée. Par exemple, les notions d'acuité et d'unité signifient l'homologie de la fragmentation du pensable à la décomposition en mots :

> Ce qu'il faut comprendre ici avant tout, c'est l'attribution aux portions de la pensée – arrachées par la réflexion à la multiplicité des impressions qui inondent l'homme – d'unités sonores linéaires et délimitées dans le temps, donc marquées par un début et une fin. L'homme "demande donc aussi à comprendre les objets selon une unité déterminée et réclame l'unité du son pour les remplacer et les représenter" (Humboldt, *op. cit.*, vol. VII, p. 54).[2]

3) L'articulation comme image de la réflexion. Il s'agit là d'une forme d'iconicité plus abstraite que les précédentes parce qu'elle est indépendante de la matérialité sonore, dans la mesure où elle peut très bien être actualisée dans un langage non verbal comme le langage gestuel des sourds-muets. L'isomorphisme du signifié et du signifiant repose dans ce cas sur le fait que l'*articulation* linguistique – processus selon lesquels les phonèmes se combinent en morphèmes et les morphèmes forment des phrases – est à l'image des fonctions fondamentales de la pensée. Pour Humboldt, ces fonctions sont les suivantes : division, reliure (ou liaison) et individualisation (ou organisme)[3]. La relation avec le principe structural de l'articulation est assez évidente :

> Toutes deux [articulation et pensée] décomposent leur domaine en éléments fondamentaux dont la conjonction forme des ensembles qui tendent en eux-mêmes à devenir les éléments de nouveaux ensembles.[4]

4) L'iconicité de la grammaire. Ce dernier aspect de l'iconicité selon Humboldt est particulièrement intéressant dans la mesure où il préfigure assez fidèlement la conception guillaumienne du rapport entre langue et pensée. En effet, ce que Humboldt vise par cette expression n'est autre que :

> l'iconicité par rapport aux formes transcendantales kantiennes de la pensée (les catégories) et de l'intuition (temps et espace). Il s'agit là d'une iconicité immatérielle, dans la mesure où elle concerne la relation de deux entités de contenu : la relation des catégories grammaticales de langues individuelles à l'organisme de la pensée transcendantal.[5]

Bien que l'idéalisme guillaumien – même s'il n'est qu'une apparence – ne soit pas nommément d'origine kantienne, il est très net que Guillaume considère également la langue comme une image, non de la pensée, mais de la structure interne de l'activité pensante. De même que pour Humboldt, la grammaire de chaque langue représente «sa vision de l'organisme de la pensée»[6], de même, pour Guillaume, la grammaire d'une langue reflète une modalité spécifique de saisie de

---

[1] Trabant, J. *op. cit.*, p. 79.
[2] *Ibid*.
[3] I*bid*.
[4] Humboldt, W. von, *op. cit.*, vol. VII, p. 67. Cité par Trabant, J., *op. cit.*, p. 80. Ce dernier donne des exemples de la manière dont peut être conçue l'articulation au niveau de la pensée : «Du côté de la pensée correspondent à cette triple démarche par exemple l'articulation de la pensée en mots, la réunion des mots en une phrase et l'aptitude de celle-ci à devenir membre d'un contexte plus large, celui du discours, mais aussi par exemple l'articulation de la pensée en lexèmes et morphèmes, l'union du lexème et du morphème en un mot fléchi et la possibilité pour le mot fléchi d'être membre de cet «organisme» plus grand qu'est la phrase» (*ibid*.).
[5] Trabant, J., *op. cit.*, p. 81.
[6] Humboldt, W. von, *op. cit.*, vol. IV, p. 307. Cité par Trabant, J., *op. cit.*, p. 81.

la pensée par elle-même. Sur ce point, l'analogie entre les deux auteurs est très profonde puisqu'elle se prolonge dans les deux cas en une même conception téléologique des structures grammaticales. Mais nous avons déjà commenté cet aspect de la psychomécanique du langage[1]. En ce qui concerne Humboldt, nous nous référerons une fois encore à l'analyse de Trabant :

> Le degré d'iconicité d'une grammaire déterminée par rapport aux formes transcendantales de la pensée est, pour Humboldt, le degré de perfection d'une langue ; autrement dit, plus les catégories et les procédés grammaticaux d'une langue approchent les catégories de la pensée, plus elle est parfaite : "Or, pour que la langue réponde à la pensée, il faut que dans sa structure elle corresponde le plus possible à son organisme. Sinon, puisqu'elle doit être symbole en tout, elle est justement une forme imparfaite de ce avec quoi elle est reliée de la façon la plus étroite. Si d'un côté la masse des mots représente l'étendue de son monde, sa structure grammaticale, elle, représente sa vision de l'organisme de la pensée" (Humboldt, op. cit., vol. IV, p. 307).[2]

Au terme de cette présentation, il apparaît que Humboldt thématise de façon très explicite le versant iconique du langage. Toutefois, nous ne pouvons nous suffire de cette légitimation par rapport à notre perspective théorique de la notion d'iconicité, ni même de la présentation humboldtienne de cette dernière. Car, au moins depuis 1965, date d'un célèbre article de Jakobson[3], le véritable tabou que représentait en linguistique l'idée d'iconicité est largement transgressé. Nous devons donc aborder les principales approches contemporaines de cette question. Cependant, nous garderons à l'esprit que, comme nous l'a appris Humboldt, l'iconicité n'est tout au plus qu'une face de la réalité des langues : le mot est *à la fois* signe et image. Ce rappel nous prémunit, comme on le verra bientôt, contre la plupart des critiques émises à l'encontre de la notion d'iconicité.

II.- APPROCHES CONTEMPORAINES DE L'ICONICITÉ DANS LES LANGUES

II. 1.- **L'iconicité et l'essence du langage**

Jakobson est l'un des premiers linguistes qui n'ait pas négligé, dans sa critique de l'arbitraire saussurien, d'en examiner la contrepartie positive. C'est pourquoi son célèbre article «A la recherche de l'essence du langage»[4] est souvent présenté comme inaugurant l'approche contemporaine du thème de l'iconicité dans les langues[5], une approche affranchie des préjugés très défavorables qui pèsent sur cette thématique aussi bien dans la tradition sémiologique dominante que dans les

---

[1] Cf. *supra*., p. 37-40.
[2] Trabant, J., *op. cit*. p. 81.
[3] Nous donnons la référence ultérieurement.
[4] Jakobson, R., «A la recherche de l'essence du langage», *Diogène*, 51, 1965.
[5] Cf. p. ex. Haiman : «The first significant challenge to this dogma [l'arbitraire du signe] in the respectable philological tradition is Roman Jakobson's famous article «Quest for the essence of language» (1965) […].» (Haiman, J., «Iconicity», in *The Encyclopedia of Language and Linguistics*, R.E. Asher (ed.), Oxford, Pergamon Press, vol 3, p. 1629-1633, p. 1269), ou encore Trabant : «En revanche, l'iconicité du langage a été un quasi-tabou de la linguistique moderne, brisé seulement par un essai de Jakobson qui introduisait une nouvelle discussion du problème de l'iconicité et du caractère naturel du langage» (Trabant, J., *op. cit*., p. 75-76).

linguistiques à présentation positive ou «scientifique»[1]. Il fallut bien en effet la renommée de Jakobson pour que l'on cessât de considérer la non-arbitrarité soit comme un phénomène très marginal dans les langues – tendance illustrée par Saussure, qui la confine dans le champ de l'onomatopée et de l'exclamation –, soit comme un concept inapplicable aux réalités linguistiques – encore Saussure, qui considère, en utilisant l'argument de la variation interlinguistique, que même les onomatopées et les exclamations sont fondamentalement arbitraires –, soit enfin comme une thèse caractérisant le délire hyperrationaliste des logophiles et autres «fous du langage». Toutefois, les résistances à l'égard de la notion de non-arbitrarité sont longtemps restées très fortes et l'impact réel de l'article de Jakobson sur les études linguistiques peut être considéré comme retardé d'une bonne vingtaine d'années par rapport à la date de publication du texte (1966). Pour son intérêt historique autant que pour ses qualités intrinsèques, nous commencerons donc notre enquête par l'examen de cet article.

II.1.1.- **De Humboldt à Peirce**

La transition est aisée, puisque Jakobson se situe d'emblée dans le sillage de Humboldt :

> Déjà, un siècle plus tôt, Wilhem von Humboldt enseignait qu' “il existe entre le son et la signification une apparente connexion, laquelle cependant ne se prête que rarement à une élucidation exacte, n'est souvent qu'entrevue et dans la plupart des cas demeure obscure”.[2]

Après avoir rappelé l'appartenance de la triade saussurienne *signe*, *signifié*, *signifiant* à une tradition sémiologique d'origine stoïcienne (*sêmeion*, *sêmainomenon*, *sêmainon*) reprise par Saint Augustin (*signum*, *signans*, *signatum*) et la philosophie médiévale du langage, tradition d'où provient une bonne part du privilège accordé à l'arbitrarité du signe linguistique, Jakobson compare la théorie sémiologique de Saussure à celle de Peirce.

Si tous deux s'accordent sur la nécessité d'une science générale des signes, *sémiologie* pour le premier, *sémiotique* pour le second, la divergence semble très nette quant au statut de l'arbitrarité au sein d'une telle science. Le fait que Saussure dégage la nécessité de la sémiologie dans une optique épistémologique de fondation de la linguistique comme science autonome implique inévitablement que les signes linguistiques soient affectés, dans cette sémiologie, d'un statut particulier. Bien que la linguistique soit considérée comme une branche de la sémiologie – qui est elle-même située sous la dépendance de la psychologie sociale –, il est clair que, pour Saussure, les signes linguistiques ont un statut de modèle par rapport aux

---

[1] Au nombre desquelles on comptera le structuralisme de référence saussurienne.

[2] Jakobson, R., *art. cit.*, p. 22. Jakobson ne donne pas la référence de cette citation. Mais nous pouvons la retrouver dans Trabant (*op. cit.*, p. 81-82) insérée dans son contexte et sous une autre traduction : «Présentée simplement par des impressions sur l'oreille les objets extérieurs qui parlent en même temps à tous les sens et les mouvements intérieurs de l'âme est une opération en grande partie inexplicable dans le détail. Il paraît certain qu'il existe un rapport entre le son et sa signification ; mais il est rare que l'on puisse indiquer complètement la nature de ce rapport, souvent on ne peut que le pressentir, et encore plus souvent ou ne le devine pas du tout.» (Humboldt, *op. cit.*, vol. VII, p. 75 sq.).

autres systèmes de signes[1]. Or, comme l'arbitraire est le grand principe définitoire du signe linguistique, on ne s'étonnera pas de ce que Saussure déclare que «les signes entièrement arbitraires réalisent mieux que les autres l'idéal du procédé sémiologique.»[2]

Sur ce point, la sémiotique de Peirce se démarque nettement de la théorie saussurienne. Jakobson rappelle tout d'abord la distinction établie par le premier entre l'icône, l'indice et le symbole. Le symbole semble l'équivalent du *signe* saussurien :

> Le symbole opère avant tout par contiguïté instituée, apprise entre signifiant et signifié. Cette connexion "consiste dans le fait qu'elle forme une règle", et ne dépend pas de la présence ou de l'absence de quelque similitude ou contiguïté de fait que ce soit. L'interprète d'un symbole quel qu'il soit doit obligatoirement connaître cette règle conventionnelle, et "c'est seulement et exclusivement à cause de cette règle" que le signe sera effectivement interprété.[3]

Toutefois, il apparaît que la notion de *convention* est ici préférée à celle d'arbitraire. La nuance révèle une divergence assez considérable si l'on admet, comme nous le faisons, que, dans l'optique saussurienne, l'arbitraire est générateur d'*irrationnel* dans un système de signes. Car chez Peirce, à l'opposé, la notion de convention est fondée sur celle de règle. Ainsi, bien que, pour Peirce, les signes linguistiques appartiennent à l'ordre du symbole et, par conséquent puissent être définis, comme chez Saussure, comme vérifiant la propriété d'arbitrarité, l'analogie des deux théories paraît d'emblée limitée à un niveau assez superficiel[4].

Les deux autres types de signes définis dans la sémiotique de Peirce nous éloignent considérablement de Saussure. Nous rappellerons la définition de l'*indice* avant d'aborder la notion d'*icône*, capitale pour notre propos. L'indice «opère avant tout par la contiguïté de fait, vécue, entre son signifiant et son signifié ; par exemple, la fumée est indice d'un feu.»[5] Én ce qui concerne les systèmes de signes linguistiques, cette notion correspond aux déictiques des linguistiques énonciatives contemporaines ou aux «embrayeurs» de Jakobson[6]. Quant à l'icône, Jakobson la définit, d'après Peirce, de la manière suivante :

---

[1] «La langue est un système de signes exprimant des idées et par là comparable à l'écriture, à l'alphabet des sourds-muets, aux rites symboliques, aux formes de politesse, aux signaux militaires, etc. *Elle est seulement le plus important de ces systèmes* (Saussure, F., *Cours de linguistique générale*, p. 33. Nous soulignons). De même : «La linguistique peut devenir le patron général de toute sémiologie, bien que la langue ne soit qu'un système particulier.» (*ibid.*, p. 101)

[2] Saussure, F., *Cours de linguistique générale*, p. 101.

[3] Jakobson, R., *art. cit*., p. 24. Les citations intégrées sont bien sûr de Peirce.

[4] La notion de convention n'est cependant pas absente de la théorie saussurienne. Saussure écrit en effet, en se référant à Whitney : «Sur le point essentiel, le linguiste américain nous semble avoir raison : la langue est une convention, et la nature du signe dont on est convenu est indifférente» (Saussure, *op. cit*., p. 26). Mais il demeure que, tout particulièrement dans la perspective synchronique, le thème de l'arbitraire occulte chez Saussure celui de la convention. D'une manière générale, la polarité arbitraire / convention dans les théories linguistiques nous semble soumise à l'influence de deux problématiques distinctes : celle de l'origine du langage et celle de son caractère social. Lorsque ces problématiques sont privilégiées, le thème de la *convention* l'emporte sur celui de *l'arbitraire*. Or chez Saussure, la définition «sociologique» de la langue (cf., sur les définitions «sémiologique» et «sociologique» de la langue, Gadet, F., *Saussure, Une science de la langue*, Paris, PUF, 2e éd. 1990) n'intervient essentiellement que dans la perspective diachronique, et le problème de l'origine du langage n'est pas considéré comme pertinent.

[5] Jakobson, R., *art. cit*., p. 24.

[6] Jakobson, R., «Les embrayeurs, les catégories verbales et le verbe russe», in *Essais de linguistique générale*, Paris, Minuit, 1963, p. 176-196.

L'icône opère avant tout par la similitude de fait entre son signifiant et son signifié, par exemple entre la représentation d'un animal et l'animal représenté : la première vaut pour le second, “tout simplement parce qu'elle lui ressemble”.[1]

Similitude, ressemblance – nous verrons bientôt que le choix des termes est important –, l’icône correspond à un signe dont le signifiant et le signifié entretiennent une relation non arbitraire. Or, ce qui est particulièrement intéressant chez Peirce, et confère à sa théorie une subtilité souvent négligée lorsqu'on lui emprunte ses concepts, c'est que les trois types de signes – symboles, indices, icônes – possèdent chacun une définition spécifique mais ne sont pas susceptibles d'actualisation à l'état pur. Én d'autres termes, un signe quelconque représente un certain dosage de symbolisme, d'iconisme et de caractère indiciaire :

L'un des traits les plus importants de la classification sémiologique de Peirce réside dans la perspicacité avec laquelle il a reconnu que la différence entre les trois classes fondamentales de signes n'était qu'une différence au sein d'une hiérarchie toute relative. Ce n'est pas la présence ou l'absence absolues de similitude ou de contiguïté entre le signifiant et le signifié, ni le fait que la connexion habituelle entre ces constituants serait de l'ordre du fait pur ou de l'ordre de l'institutionnel pur, qui sont au fondement de la division de l'ensemble des signes en icônes, indices et symboles, mais seulement la prédominance de l'un de ces facteurs sur les autres. C'est ainsi que ce savant parle d' “icônes pour lesquelles la ressemblance est assistée par des règles conventionnelles” […] Peirce avance qu' “il serait difficile, sinon impossible, de citer un exemple d'indice absolument pur, comme de trouver un signe qui soit absolument dépourvu de qualité indicative” […] Quant au symbole, “il implique nécessairement une sorte d'indice”, et “sans avoir recours à des indices, il est impossible de désigner ce dont on parle”.[2]

La notion d'indice mise à part, nous retrouvons donc chez Peirce, en appliquant sa classification sémiotique aux lignes linguistiques, une thèse profondément analogue à celle de Humboldt, pour qui, comme nous l'avons largement expliqué, le mot est à la fois signe et image[3]. L'on peut donc légitimement tenter de développer la conception humboldtienne du mot comme image à partir de l'iconicité piercienne. Ce faisant, il n'est pas douteux que nous consommions la rupture à l'égard du saussurisme. L'on achèvera de s'en convaincre en relevant que pour Peirce, «“les plus parfaits des signes” sont ceux dans lesquels le caractère iconique, le caractère indicatif et le caractère symbolique “sont amalgamés en proportions aussi égales que possible»[4], alors que, comme nous l'avons rappelé plus haut, l'idéal sémiologique est réalisé pour Saussure dans les systèmes sémiotiques les plus arbitraires[5]. Toutefois, le langage n'est certainement pas, dans l'optique de Peirce, un lieu privilégié en matière de perfection sémiotique puisqu'il représenterait plutôt un espace dominé par le pôle symbolique[6].

II.1.2.- **La notion de diagramme**

---

[1] Jakobson, R., «A la recherche de l'essence du langage», *loc. cit*., p. 24.
[2] Jakobson, R., *art. cit*., p. 26-27.
[3] Bien qu'il ait cité Humboldt au début de son article, Jakobson ne relève pas cette analogie.
[4] *Ibid*., p. 27.
[5] Une position diamétralement opposée à celle de Saussure se trouve chez Humboldt : «Dans la mesure où la concordance avec le monde (intérieur et extérieur) est l'objectif ultime du langage, celui-ci ne participe pas également de l'image et du signe mais tend en définitive à l'iconicité. Humboldt exprime cela on ne peut plus clairement lorsqu'il réclame que le langage “soit symbole en tout” » (Trabant, J., *op. cit.*, p. 76).
[6] Cf. la lecture de Peirce par Umberto Eco : «Le symbole, enfin, est un signe arbitraire, dont le rapport avec son objet est défini par une convention : l'exemple le plus frappant est celui du signe linguistique» (Eco, U., *Le signe*, Bruxelles, Labor, 1988 (éd. or. 1973), p. 63).

Én développant sa réflexion à partir du concept d'icône, Jakobson se situe explicitement sous le signe du cratylisme :

> Éfforçons-nous maintenant d'aborder la structure linguistique sous un aspect iconique, et de proposer une réponse à la question posée par Platon : en vertu de quelle sorte d'imitation (mimêsis) la langue attache-t-elle le signifiant au signifié ?[1]

Mais c'est encore à Peirce qu'il emprunte la notion qui lui permettra de répondre à cette question, celle de *diagramme*.

Car Peirce, ainsi que le rappelle Jakobson, distinguait deux types d'icônes, les images et les diagrammes[2] :

> Dans l'image, le signifiant représente les "simples qualités" du signifié, tandis que, dans le diagramme, la ressemblance entre le signifiant et le signifié "ne concerne que les relations entre leurs parties". Peirce définissait un diagramme comme "un *representamen* qui est de manière prédominante, une icône de relation, et que des conventions aident à jouer ce rôle.[3]

Puisque la structure du diagramme concerne les relations entre parties du signifiant et parties du signifié, elle ne pourra s'appliquer qu'à des signes décomposables, que cette décomposition aboutisse à de véritables morphèmes ou à des pseudo-morphèmes (p. ex. *berg-* dans *berger*, décomposé sur le modèle de *vacher*). Considérons donc un signe S, décomposable en deux éléments S_1 et S_2, pourvus chacun d'un signifié ($sé_1$, $sé_2$) et d'un signifiant (sa_1, sa_2). Selon la lecture de Jakobson, le signe S est un diagramme s'il existe une relation $\mathfrak{R}$ telle que :

$$sa1 \ \mathfrak{R} \ sa2$$

et

$$sé1 \ \mathfrak{R} \ sé2$$

Cette notion peut être illustrée par l'exemple de deux rectangles de tailles différentes représentant une comparaison quantitative entre les productions d'acier des États-Unis et celle de l'ex-U.R.S.S. La relation R existant entre les signifiants «rectangles» et les signifiés «nombre de tonnes d'acier produites» sera dans ce cas «est plus grand que» ou «est plus petit que». Un exemple linguistique de diagramme est donné par la motivation relative saussurienne.

Ce sont donc des structures diagrammatiques que Jakobson va tenter de mettre en évidence dans les systèmes linguistiques. L'exposé se déroule selon une étude successive des plans syntaxique, morphologique et lexical.

II.1.3.- **Diagramme et syntaxe**

En ce qui concerne la syntaxe, Jakobson s'intéresse aux cas où une relation *d'ordination* est commune à une séquence de mots combinés dans un groupe syntaxique et à la série de signifiés correspondants. Un exemple simple et tout à fait évident de ce genre de configuration est le suivant :

> Si la chaîne de verbes *veni, vidi, vici* nous informe de l'ordre des actions de César, c'est d'abord et avant tout que la séquence des parfaits coordonnés est utilisée pour reproduire la

---

[1] Jakobson, R., *op. cit.*, p. 27.

[2] En vérité, Peirce distingue trois types icônes : images, diagrammes et métaphores. Nous reviendrons ultérieurement sur ces dernières.

[3] Jakobson, R., *art. cit.*, p. 28.

succession des événements relatés. L'ordre temporel des procès d'énonciation tend à refléter l'ordre des procès d'énoncés.[1]

Autrement dit, c'est une relation R glosable par le verbe *précéder* qui fonde ici la structure diagrammatique : le signifiant *veni* précède le signifiant *vidi* comme l'action de venir a précédé celle de voir. Mais ce type de structure ne se limite pas à une interprétation temporelle de la relation R. L'ordination peut également celle d'une hiérarchie, de nature très variable. Jakobson en donne trois exemples, qui sont les suivants :

- hiérarchie sociale : *Le Président et le Ministre prirent part à la réunion*, séquence «beaucoup plus courante que la séquence inverse, parce que le choix du terme placé le premier dans la phrase reflète la différence de rang officiel entre les personnages»[2]
- hiérarchie de concepts grammaticaux :

a. ordre protase - apodose dans les conditionnelles[3] *;*

b. ordre sujet - objet[4].

Ce type de hiérarchie est relevé par Jakobson parce que les deux ordinations citées peuvent, d'après les études rassemblées par Greenberg (*Universals of Language*, 1963), être considérées comme correspondant à une nette tendance universelle. En termes guillaumiens, on dira que la protase ou le sujet sont des antérieurs respectifs, au plan sémantique, de l'apodose et de l'objet :

AVANT	→	APRÈS
protase	→	apodose
sujet	→	objet

Cette antériorité sémantique est donc reflétée par l'ordre des éléments dans la phrase.

II.1.4.- **Diagramme et morphologie**

La structure diagrammatique de la morphologie peut être argumentée au moyen des faits suivants :

1) Contraste racine-affixes. Dans un mot, il est évident que l'affixe peut être considéré, du point de vue du sens, comme un élément mineur par rapport à la racine. Cette hiérarchie se reflète au niveau du signifiant par le fait que, d'après Jakobson, «les affixes, en particulier les désinences, dans les langues où il en existe, diffèrent habituellement des autres morphèmes par leur utilisation restreinte et sélective des phonèmes et de leur combinaisons. C'est ainsi, poursuit-il, que les seules consonnes utilisées dans les désinences productives de l'anglais sont les dentales continue et occlusive, et leur couple *-st*. Sur 24 consonnes, «bruyantes»

---

[1] *Ibid*., p. 27.

[2] *Ibid*.

[3] «La priorité de la proposition conditionnelle par rapport à la conclusion constitue, dans les phrases conditionnelles de toutes les langues, le seul ordre neutre, non marqué, qui soit admis ou qui ait un caractère primaire» (*ibid*.).

[4] «Si, presque partout, d'après les données réunies par Greenberg, le seul ordre - ou du moins l'ordre fondamental prédominant -, dans les phrases énonciatives comportant un sujet et un objet nominaux, est un ordre dans lequel celui-là précède celui-ci, il est évident que ce procédé grammatical reflète la hiérarchie des concepts grammaticaux.» (*ibid*., p. 29).

(non sonnantes) du russe, seuls quatre phonèmes, expressément opposés les uns aux autres, fonctionnent dans les désinences.»[1]

2) Degré de comparaison des adjectifs. L'ordination sémantique positif-comparatif-superlatif est reflétée par l'accroissement du nombre de phonèmes composant le signifiant : *high - higher - highest* ; *altus – altior – altissimus.*

3) Contraste singulier-pluriel : «le signifiant du pluriel tend à répondre à la signification d'une argumentation numérique par un accroissement de la longueur de la forme.»[2] Ceci est assez évident dans de nombreuses langues, aussi bien pour les éléments nominaux que pour les éléments verbaux.

Jakobson conclut cette seconde énumération en insistant sur le fait que ces observations constituent déjà une sérieuse invalidation de la thèse saussurienne selon laquelle «le signifiant n'a rien dans sa structure phonique qui rappelle ni la valeur, ni la signification du signe». Mais il suggère en outre une extension possible du caractère diagrammatique de la morphologie :

> De plus, lorsqu'on recherche la connexion entre le signifiant et le signifié des morphèmes grammaticaux, il convient de retenir non seulement les exemples dans lesquels leur identité formelle est complète, mais aussi les situations dans lesquelles des affixes différents ont en commun une certaine fonction grammaticale et un trait phonologique constant.[3]

Ainsi, en polonais, le cas instrumental se caractérise, au plan du signifiant, par le trait de nasalité, présent dans la dernière consonne ou la dernière voyelle ; d'une manière analogue, en russe, le phonème [m] apparaît uniquement dans la désinence des cas marginaux (instrumental, datif, locatif). Jakobson en déduit que «des phénomènes séparés ou des traits distinctifs au sein de morphèmes grammaticaux peuvent servir d'indicateurs autonomes pour certaines catégories grammaticales. La remarque faite par Saussure sur le rôle du relativement motivé, poursuit-il, peut s'appliquer à ces actions de sous-unités morphémiques.»[4]

Autrement dit, comme nous le faisions dans le chapitre précédent[5], Jakobson plaide en faveur de l'extension du concept saussurien de motivation relative. Or, s'il aboutit à un tel résultat à partir d'une réflexion sur l'iconicité diagrammatique peircienne, nous parvenions à la même conclusion en ne faisant que comparer les conceptions saussuriennes en matière d'arbitraire du signe à celles qui se dégagent des principes de la psychomécanique du langage. Aussi, cette remarque de Jakobson sur le rôle d' «indicateurs autonomes pour certaines catégories grammaticales» susceptible d'être joué par des phonèmes séparés ou des traits distinctifs au sein de morphèmes grammaticaux, s'applique-t-elle fort bien à la plupart des analyses psychosémiologiques guillaumiennes. Le [R] de la sémiologie verbale du français, analysé comme signifiant de «virtualisation» en est un exemple évident[6]. Notons enfin que dans de tels cas, la relation diagrammatique semble atteindre sa généralité maximale : une ressemblance entre deux signifiants

---

[1] *Ibid*., p. 30.
[2] *Ibid*.
[3] Jakobson, R., *op. cit*., p. 31.
[4] *Ibid.*
[5] Cf. *supra*, p. 45-50.
[6] Cf. Guillaume, G., «Psycho-systématique et psycho-sémiologie du langage» (1953), in Guillaume, G., *Langage et science du langage*, p. 241-271.

(présence d'un phonème ou d'un trait distinctif) traduit une proximité des signifiés correspondants (cas instrumental, cas «marginal», etc.).

II.1.5.-.**Diagramme et lexique**

Il reste enfin le problème du lexique. Dans l'optique saussurienne, seuls les dérivés et composés peuvent être considérés comme des signes diagrammatiques dans la mesure où ils relèvent de la motivation relative. Nous rappellerons toutefois que la transparence des composés est susceptible d'importantes variations. A ces cas classiques de diagrammes, Jakobson en ajoute plusieurs autres, plus audacieux :

1) En l'absence de possibilité d'une décomposition grammaticale, une proximité sémantique peut être traduite par une proximité des signifiants. Soit par exemple *père, mère, frère* ou *father, mother, brother* : les éléments de la série française ne diffèrent que par la consonne ou le groupe consonantique initial, ceux de la série anglaise par la syllabe initiale. A l'intérieur de chaque série la proximité des signifiants est liée au fait que chacun des mots signifie un lien de parenté. Jakobson signale des parallélismes analogues dans les noms de nombres (p. ex. en anglais : suffixes *-teen, -ty* ; séries *three, third, thirty* ou encore *two, twelve, twenty*, etc.).

2) Il existe des séries entières de mots présentant des sens similaires alliés à des sons similaires. Jakobson se réfère ici à un article de Bolinger, qui relève par exemple la série suivante :

> *bash*, coup ; *mash*, béguin ; *smash*, coup dur, volée haute ; *crash*, fracas, débâcle ; *dash*, heurt, trait de plume, tiret, attaque soudaine, etc. ; *lash*, coup de fouet ; *hash*, gâchis, éreintement ; *rash*, éruption ; *brash*, éboulis, décombres ; *clash*, choc violent et sonore, affrontement ; *trash*, rebut, déchets, détritus ; *plash*, clapotement, bruit d'un corps tombant dans l'eau ; *splash*, éclaboussement, éclaboussure, tache, flaque ; et *flash*, éclair.[1]

Nous reviendrons sur ce type de phénomènes lorsque nous aborderons les travaux de Guiraud sur les structures étymologiques du lexique français.

3) La paronomase peut être analysée comme une structure diagrammatique. Jakobson précise qu'elle «joue un rôle considérable dans la vie du langage»[2] et donne l'exemple : «Force ou farce multilatérale ?» A partir d'une proximité phonétique, un signifié $sé_1$ est tiré vers un signifié $sé_2$.

4) La métaphore et la métonymie constituent également des diagrammes. Un même signifiant est associé à deux signifiés entretenant une relation de ressemblance (métaphore) ou de contiguïté métonymie). Nous avons étudié ces cas de figure dans notre chapitre sur la motivation relative[3].

5) Dans certaines langues, certaines transformations du radical prennent, en vertu d'une iconicité manifeste, une valeur grammaticale :

• redoublement partiel ou total du radical dans les formes du pluriel, de l'itératif, du duratif ou de l'augmentatif (phénomène observable dans certaines langues africaines et américaines) ;

---

[1] *Ibid*., p. 33.
[2] *Ibid*.
[3] Cf. *supra*.

• palatalisation (relevant la tonalité des consonnes) liée à une idée de diminution (dialectes basques) ;

• remplacement de phonèmes graves ou compacts par des phonèmes aigus ou diffus, de consonnes continues ou non bloquées par des consonnes discontinues ou bloquées (glottalisées) ajoutant au sens du mot une idée de diminution, la transformation inverse étant utilisée pour l'expression d'un degré d'augmentation ou d'intensification.

De tels phénomènes sont fondés sur «la valeur synesthésique latente de certaines oppositions phonémiques»[1]. Jakobson fait peut-être allusion ici aux travaux de Fónagy – auxquels nous consacrerons bientôt un développement[2]. Nous devons ici noter que Jakobson situe encore son propos dans le cadre des structures diagrammatiques, alors que la notion de valeur synesthésique d'appositions phonémiques semble bien plus relever du type d'icône que Peirce nomme *image*.

6) Enfin, dans la langue poétique, la valeur iconique autonome des oppositions phonologiques est particulièrement manifeste. Nous n'insisterons pas sur ce point qui constitue aujourd'hui un lieu commun de la stylistique[3]. Remarquons seulement que ce phénomène met incontestablement en évidence l'insuffisance de l'approche «sémiotique» du langage - au sens arbitriste du terme. Et il ne suffit de prétendre que l'usage poétique du langage n'est qu'une pratique très marginale pour amoindrir, voire réfuter cette insuffisance : la possibilité de la poésie est inscrite au cœur de l'essence du langage et on ne peut l'ignorer. D'une manière plus générale et en termes humboldtiens, on dira que le versant iconique du langage libère l'espace d'une esthétique[4].

Dans notre perspective, cet article de Jakobson présente un intérêt considérable. Il nous permet en effet d'articuler les principes linguistiques généraux que nous avons empruntés à Saussure, Guillaume et Humboldt avec les recherches contemporaines sur l'iconicité. Il est en effet aisé de constater que nombre de faits énumérés par Jakobson pour étayer la notion d'iconicité du langage avaient déjà été relevés par Humboldt et qu'au sein de ces faits, la perspective que nous avons nommée *systématique* joue un rôle essentiel. D'autre part, Jakobson pose déjà dans

---

[1] *Ibid*., p. 34.

[2] Cf. *infra*., p. 106-116. Remarquons que Fónagy a fourni un article au numéro de la revue *Diogène* dans lequel se trouve le texte de Jakobson que nous commentons ici (Fónagy, I., *Le langage poétique : forme et fonction, loc. cit*., p. 72-116).

[3] Pour une étude du symbolisme phonétique dans l'optique stylistique, cf. notamment la synthèse de Paul Delbouille (*Poésie et sonorités*, 2 vol., Paris, Les belles Lettres, 1961-1984 ; vol. 1 : *La critique contemporaine devant le pouvoir suggestif des sons*, 1961 ; vol. 2 : *Les nouvelles recherches*, 1984) et l'ouvrage plus récent de Sergio Capello (*Le réseau phonique et le sens. L'interaction phono-sémantique en poésie*, Bologne, CLUEB, 1990).

[4] Cf. Trabant, J. *op. cit*., p. 27 sur le statut de la poésie dans la philosophie du langage humboldtienne : «Le langage est désormais conçu comme un individu. Cela veut dire que le langage est identique à l'art, à l'image. C'est *l'identité* du langage et de l'art qui caractérise la pensée linguistique de Humboldt, non leur différence. Ou plus exactement : la différence entre l'art et le langage, dans la théorie humboldtienne à son état d'achèvement ne correspond pas à une opposition tranchée entre les fonctions intellectuelles et l'imaginaire, mais seulement à une différence graduelle entre des formes différentes de l'imagination productive. C'est pourquoi la poésie n'est plus perçue comme un dépassement du langage, mais comme un emploi du langage qui correspond profondément à la nature poétique du langage même.» Inversement, et en élargissant la portée de ce raisonnement à l'usage littéraire du langage, Trabant est alors fondé à affirmer : «Ne serait-ce que pour la science de la littérature comme science des textes, une théorie fondée sur le pur arbitraire du signe ne peut être d'aucune utilité» (*ibid*., p. 83).

ce texte de 1965 la plupart des principes qu'exploiteront par la suite les théoriciens de l'iconicité du langage, aussi bien dans le cadre strictement linguistique que dans une approche plus psychologique de ce problème. Comme nous l'avons vu, la sémiotique de Peirce – dont certains aspects ne sont pas sans lien avec les thèses humboldtiennes – conditionne largement les orientations théoriques de cette articulation. Or, si l'on affine quelque peu l'analyse, on constate que la lecture jakobsonienne de Peirce semble d'une fidélité parfois douteuse et néglige assurément quelques difficultés intrinsèques à la théorie peircienne elle-même. La notion d'iconicité a été jusqu'ici admise sans réserves, mais nous devons maintenant l'examiner de plus près.

II.2.- **Approche sémiotique critique de l'iconicité**

Pour cette approche critique de la notion d'iconicité, nous nous tournerons vers celui qui est sans doute l'un des plus peirciens des sémiologues contemporains : Umberto Eco. Dans son ouvrage *Le signe*[1], qui dresse un panorama très complet de la préhistoire et de l'histoire des théories sémiotiques – mais qui, toutefois, néglige l'apport capital de Humboldt – Eco présente et exploite largement, pour sa propre classification des modes de production sémiotiques, les travaux de Charles Sanders Peirce.

II.2.1.- **Réflexions sur la lecture jakobsonienne de Peirce**

En nous référant à ce texte, nous pouvons d'emblée compléter, voire rectifier la lecture jakobsonienne de Peirce, tout en demeurant dans la même perspective d'une réflexion sur l'iconicité linguistique et donc sans viser à une présentation exhaustive de la sémiotique peircienne :

1) Il est en premier lieu nécessaire de rappeler, dans le seul souci de respecter le contexte dans lequel Peirce aborde la question de l'iconicité, que la triade *indice, icône, symbole* n'est que l'une des trois triades sur lesquelles repose la classification peircienne des signes. En toute rigueur, il est insuffisant de prétendre que Peirce classe les signes en *indices, icônes* et *symboles*, car cette triade interfère avec les deux suivantes :

- Qualisigne (Tone) Sinsigne (Token), Légisigne (Type)[2]
- Rhème, Dicisigne, Argument[3]

---

[1] Eco, U., *Le signe*, Bruxelles, Labor, 1988 (éd. or. 1973).

[2] Le qualisigne est une «qualité qui est un signe», «un caractère significatif comme le ton de la voix, la couleur et l'étoffe d'un vêtement, etc.» (Eco, U., *op. cit*., p. 61). Quant au sinsigne et au légisigne, ils peuvent être entièrement définis par leur synonymie avec le couple token / type respectivement : le sinsigne est une occurrence concrète (un phème, un mot écrit sur une page, etc.) tandis que le légisigne est le modèle abstrait du sinsigne (un phonème, «un mot tel qu'il est défini avec sa valeur sémantique dans les dictionnaires» (*ibid*.), etc.).

[3] Le rhème «est tantôt défini comme un terme isolé ou comme une description, ou encore comme une fonction propositionnelle dans le sens de la logique contemporaine (*ibid*., p. 38) ; le dicisigne est «une proposition, du genre de *Socrate est mortel*» (*ibid*.) ; l'argument est «un raisonnement complexe, du type du syllogisme» (*ibid*.). Il apparaît ainsi que la définition peircienne du signe est très intégrante, puisqu'un énoncé, un raisonnement, voire un livre entier (cf. *ibid*.) sont considérés comme pouvant être appréhendés en tant que signes.

Ces deux triades se rapportent respectivement au signe en soi et au signe vu dans son rapport à l'interprétant, tandis que la triade *indice, icône, symbole* concerne le signe vu dans son rapport à l'objet. L'intérêt de la classification de Peirce repose largement sur le fait que signe y est considéré sous plusieurs angles différents. Il est vrai que le critère du rapport à l'objet est central pour la question de l'arbitraire linguistique. Il demeure toutefois que le jeu de ces trois triades permet de définir des catégories plus précises que celle de l'icône. Citons par exemple les trois suivantes :

- Qualisigne iconique rhématique : «la perception d'une couleur rouge comme signe de l'essence générique «Le Rouge». Un tel signe fonctionne comme une icône et a les dimensions d'un Rhème (c'est notamment le cas lorsqu'une certaine nuance de rouge est utilisée pour connoter le concept «cardinal»)»[1]

- Sinsigne iconique rhématique : «une reproduction diagram-matique comme signe d'une essence (cas d'un quelconque triangle conçu comme représentant l'entité géométrique «triangle»)»[2]

- Légisigne iconique rhématique : «le diagramme comme loi abstraite (le théorème de Pythagore)».[3]

Une distinction peut donc être établie dans l'ensemble des faits d'iconicité linguistique relevés par Jakobson : tout ce qui relève du symbolisme phonétique appartient à la catégorie du qualisigne iconique rhématique ; le reste correspond au sinsigne iconique rhématique.

2) D'autre part, ainsi que nous l'avons déjà signalé, Peirce distingue trois catégories d'icônes et non deux comme le laisse entendre Jakobson. A l'image et au diagramme s'ajoute en effet la métaphore :

> Dans la classe des icônes, Peirce distingue ainsi les *images*, ressemblant à l'objet par certains caractères, les *diagrammes*, qui reproduisent certaines relations entre les parties de l'objet, et les *métaphores* dans lesquelles on ne perçoit qu'un parallélisme plus général.[4]

Dans la mesure où la métaphore, au sens de Peirce, ne semble pas un concept exploitable pour traiter du problème de l'iconicité linguistique, cet oubli de Jakobson pourrait être considéré comme négligeable, voire supposé volontaire. Cependant, une remarque de Eco attire notre attention sur le fait que cette omission pourrait avoir malgré tout un caractère significatif. Après avoir montré que pour Peirce le principe fondamental de l'icône est celui d'une homologie proportionnelle entre forme graphique et forme de la pensée, Eco conclut en effet :

> Et nous comprenons alors pourquoi, lorsqu'il fournit un exemple d'icône, [Peirce] recourt de préférence aux diagrammes et aux métaphores (et non à la photographie) : les premiers comme les secondes (et celles-ci dans la mesure où elles présupposent une similitude) instaurent une proportion A/B = C/D.[5]

S'il se révèle que les icônes par excellence sont les diagrammes et les métaphores, on peut se demander pourquoi Jakobson se réfère uniquement aux

---

[1] *Ibid*., p. 78-79.
[2] *Ibid*., p. 79.
[3] *Ibid*.
[4] *Ibid*., p. 66. Eco donne, pour la métaphore, l'exemple du pélican comme icône du Christ en précisant : «on accordera aisément qu'il s'agit d'un parallélisme établi entre une certaine définition du Christ eucharistique et une autre définition, légendaire, du pélican» (*ibid*.).
[5] *Ibid*., p. 183.

images et aux diagrammes. Cette question pourrait être très simplement résolue en considérant que Jakobson était fondé à estimer que les métaphores ne constituent qu'une extension des diagrammes et que, par conséquent, les deux seules structures iconiques fondamentales sont les images et les diagrammes. Mais il nous semble également légitime d'interpréter comme un symptôme cet oubli bénin, un symptôme de l'adhésion latente de Jakobson à une conception de l'iconicité profondément liée à la notion commune d'image. A cet égard, l'emploi des termes de *similitude*, de *ressemblance* devient significatif. Et, de plus, Jakobson ne définit-il pas d'emblée l'icône en choisissant l'exemple du lien entre la représentation d'un animal et l'animal représenté, c'est-à-dire un exemple *d'image* ? Il semble donc que si Jakobson néglige la métaphore au bénéfice de l'image, au rebours de la hiérarchie peircienne de ces concepts, c'est que sa conception de l'iconicité est d'une manière ou d'une autre déterminée par la notion d'image, bien que ce fait soit largement masqué par son insistance sur les structures diagrammatiques. Or, si cette analyse est juste, la lecture jakobsonienne de Peirce prête le flanc à la critique de l'iconisme naïf que l'on trouve chez Eco et dont nous examinerons bientôt le contenu.

3) D'une manière plus générale, il se dégage de la lecture de l'article de Jakobson l'impression que la sémiotique de Peirce est orientée vers la démonstration de l'iconicité linguistique. Or, il faut le souligner avec force, les signes linguistiques appartiennent essentiellement pour Peirce à la catégorie du symbole, voire de l'indice, mais sont très rarement appréhendés en tant qu'icônes. Dans l'énumération que propose Eco des principaux types de signes que comporte la classification de Peirce, on relève, au nombre des catégories directement applicables à la sphère linguistique et exemplifiées comme telles, les types suivants : légisigne indexical rhématique, symbole décent légisignique, argument symbolique légisignique et à la rigueur sinsigne indexical rhématique[1]. Or aucune de ces catégories ne comprend le concept d'icône. Autrement dit, si Jakobson ne commet pas vraiment de mésinterprétation, il semble quelque peu détourner le concept peircien d'icône pour un usage que certains sémioticiens seraient en droit de considérer comme peu orthodoxe.

4) Enfin – il s'agit du point le plus important – la définition qu'adopte Jakobson de l'icône n'est pas exactement la définition peircienne et cette différence entraîne des conséquences théoriques non négligeables. La définition jakobsonienne de l'icône, est, rappelons-le, la suivante : «l'icône opère avant tout par la similitude de fait entre son signifiant et son signifié.»[2] Or, chez Peirce, la relation de similitude définitoire de l'icône ne se situe pas entre le signifiant et le signifié mais entre le signifiant et le *référent* : un signe est iconique quand «il peut représenter son objet essentiellement par similarité.»[3]

Deux solutions se présentent immédiatement pour interpréter cette divergence. Ou bien Jakobson raisonne, sans le signifier expressément, avec sa propre définition de l'icône, et sans incohérence majeure. Ou bien il oscille entre deux définitions, la sienne et celle de Peirce, ce qui ne saurait se faire sans que se manifeste, à un moment du raisonnement, une contradiction. Or la seconde solution s'impose dès la définition que Jakobson propose de l'icône. Car, on s'en souvient,

---

[1] Sur ces catégories, cf. Eco, U., *op. cit.*
[2] Jakobson, R., *art. cit*., p. 24.
[3] Peirce, C.S., *Collected papers*, Cambridge, Harward University Press, 1931, 2.276.

l'illustration qu'il donne d'une prétendue similitude entre signifiant et signifié est celle de la représentation d'un animal et d'un animal représenté. Or ce à quoi ressemble la représentation d'un animal, ce n'est évidemment pas au signifié de l'animal, mais à l'animal lui-même, à l'objet, au référent. L'exemple proposé est donc bien celui d'une icône au sens peircien, ce qui est d'ailleurs inévitable puisqu'il s'agit d'un exemple de Peirce lui-même, que Jakobson cite en fin de définition :

> L'icône opère avant tout par la similitude de fait entre son signifiant et son signifié, par exemple entre la représentation d'un animal et l'animal représenté : la première vaut pour le second, "tout simplement parce qu'elle lui ressemble.[1]

Par conséquent, la définition générale de l'icône proposée par Jakobson n'est pas cohérente avec son illustration : la première repose sur une relation de similitude entre signifiant et signifié tandis que la seconde présente une relation de ressemblance entre signifiant et référent.

Or il s'agit là d'un point capital, essentiel à éclaircir pour le bon usage linguistique ou sémiologique de la notion d'icône. C'est précisément sur ce point que repose toute la critique formulée par Umberto Eco à l'encontre de l'iconisme naïf.

II.2.2.- **Critique sémiologique de l'iconisme naïf**

Ainsi que nous avons commencé à le suggérer précédemment, la définition la plus spontanée de l'icône est très fortement liée à la notion d'image. C'est là que gît essentiellement la tendance à inscrire l'opposition motivation *vs* arbitraire dans le cadre d'une opposition nature *vs* convention. Car, pour le sens commun, la relation de ressemblance entre le signifiant de l'image (c'est-à-dire l'image elle-même au sens courant) et son référent ne semble pouvoir être conçue autrement que comme naturelle. La maîtrise d'aucune convention ne paraît nécessaire pour qu'un individu, quelle que soit son origine culturelle, reconnaisse le référent *chien* à la vue de l'image d'un chien.

Mais Eco a montré, dans son ouvrage *La production des signes*[2], qu'une telle conception de l'image – et donc de l'iconicité – ne résiste pas à l'analyse. Eco examine en effet de manière approfondie quatre «notions naïves» très souvent impliquées dans la définition de l'iconisme. Les signes définis comme iconiques :

1°) ont les mêmes propriétés que leur objet,
2°) sont semblables à leur objet,
3°) sont analogues à leur objet,
4°) sont motivées par objet.

Il montre ensuite que ces propriétés présupposent en fait la présence d'une convention (culturelle) pour exister comme telles dans la conscience des individus. Résumons rapidement cette démonstration :

1) Les icônes ont les mêmes propriétés que leur objet . Un tableau représentant de façon très réaliste une cascade ou un ruisseau n'est pourtant pas fait d'eau. Il met en œuvre une structure perceptive semblable à celle que déclencherait la vue d'une cascade ou d'un ruisseau. De même, la saccharine produit sur les papilles gustatives

---

[1] Jakobson, R., *art. cit*., p. 24.
[2] Eco, U., *La production des signes*, Paris, Librairie Générale Française (Le Livre de Poche), 1992 (éd. or. 1976).

un effet semblable à celui que procure le sucre, mais les deux substances n'ont ni la même formule chimique ni le même aspect visuel. En fait, la ressemblance est relative à un axe d'opposition (p. ex. «doux *vs* amer» pour l'exemple du sucre et de la saccharine) et ne sera pas nécessairement conservée si l'on change de perspective (p. ex. «granulé » *vs* « pâteux »). De plus, on trouvera toujours quelque gourmet pour qui la douceur de la saccharine sera considérée comme très différente de celle du sucre. Conclusion :

> […] La prétendue ressemblance n'apparaît plus que comme un réseau d'accords culturels qui détermine l'expérience naïve.
>
> Un jugement de ressemblance est donc fondé sur des critères de pertinence fixés par des conventions culturelles.[1]

2) Les icônes sont semblables à leur objet. Eco vise ici la définition peircienne de l'icône, dont il retient la formulation suivante : un signe est iconique quand « il peut représenter son objet essentiellement par similarité.»[2] Il raisonne en outre à partir d'une définition rigoureuse de la similitude, la définition géométrique, selon laquelle deux figures sont dites similaires lorsqu'elles sont égales en tout, sauf en ce qui concerne leur dimension. Or non seulement le fait de négliger la dimension constitue déjà une décision supposant un certain apprentissage[3], mais de plus la similitude géométrique elle-même suppose une sélection de paramètres spatiaux considérés comme pertinents : «certains rapports topologiques ou de succession sont choisis et transformés en rapports spatiaux par une décision d'ordre culturel.»[4] La similitude géométrique n'est qu'un cas particulier d'isomorphisme, et deux figures isomorphes ne sont pas nécessairement en relation de similarité visuelle. Or, la conception de l'iconisme que l'on trouve chez Peirce se rapproche en fait beaucoup plus de la notion d'isomorphisme que de celle de similitude. Ainsi, dans son étude sur les *Graphes existentiels*[5], Peirce représente les syllogismes de la manière suivante :

Tous les hommes sont sujets aux passions,
tous les saints sont des hommes,
donc tous les saints sont sujets aux passions

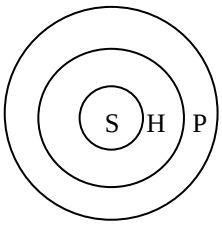

Aucun homme n'est parfait,
tout saint est un homme,
donc aucun saint n'est parfait

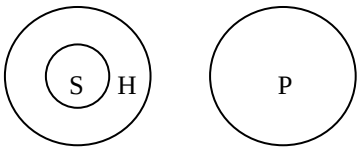

Or Eco insiste sur le fait que Peirce estime que la beauté de ce genre de diagrammes «provient du fait qu'ils sont *vraiment iconiques, naturellement analogues* à la chose représentée, et non création d'une convention.»[6] Il est alors

---

[1] Eco, U., *op. cit*. p. 40.
[2] Peirce, C.S., *op. cit*., 2.276. Cité par Eco, U., *op. cit*. p. 40.
[3] «Si je propose à un enfant de trois ans de comparer un modèle scolaire de pyramide aux pyramides de Chéops, en lui demandant si elles sont semblables, la réponse sera probablement négative» (*ibid*.)
[4] *Ibid*., p. 42.
[5] Peirce, C.S., *op. cit*., 4.347-4.573.
[6] Peirce, C.S., *op. cit*., 4.367 (trad. Eco, U., *op. cit*., p. 44). Nous soulignons.

aisé de montrer qu'au moins dans ce type de formulation, la conception peircienne de l'icône n'est pas acceptable, puisque représenter graphiquement l'appartenance à une classe (p. ex. à la classe des hommes) par l'appartenance à un espace ne peut être que le fruit d'une convention qui «*établisse* que certains rapports abstraits doivent être *exprimés* par certains rapports spatiaux.»[1] Finalement, ce que montre ici Eco, c'est que le type d'icône nommé *diagramme* par Peirce ne s'oppose pas au *symbole* selon l'axe «rapport naturel *vs* rapport conventionnel» entre signifié et signifiant, dans la mesure où le diagramme suppose lui-même l'existence d'une convention. Autrement dit, une structure diagrammatique – ou à plus forte raison *métaphorique*, au sens peircien – ne peut être considérée comme iconique que par métaphore (au sens usuel du terme). Mais la démonstration vaut aussi pour *l'image*. Par exemple, «la ligne continue qui trace les contours d'une main sur le papier représente elle aussi l'institution d'une relation de similitude à travers la correspondance *transformée point par point* entre un modèle visuel abstrait de la main humaine et sa représentation graphique.»[2] Aussi, Eco conclut-il sa critique de l'iconisme peircien en affirmant que dans ce que Peirce nomme les icônes,

> Les éléments de motivation existent, mais seulement parce qu'ils ont été auparavant *acceptés par convention* et comme tels *codifiés* […] L'image est motivée par la représentation abstraite de la main, mais elle est aussi l'effet d'une décision culturelle et, en tant que telle, exige une perception exercée pour être reconnue. La similarité est un *produit* et nécessite un *apprentissage*.[3]

3) Les icônes sont analogues à leur objet. Eco montre que l'analogie ne signifie rien d'autre qu'un rapport de similitude, d'isomorphisme ou de proportionnalité, ce qui nous ramène au cas précédent. L'analogie est donc également «un procédé institutif des conditions nécessaires à une transformation.»[4]

4) Les icônes sont motivées par leur objet. Sont ici visés trois types de phénomènes : les réflexions spéculaires, les répliques basées sur la «ratio facilis» et les signes définis comme «expressifs». Nous n'examinerons que le troisième cas, les deux premiers n'ayant un intérêt que dans un cadre sémiotique très général et pouvant donc être sans inconvénient négligés dans notre perspective actuelle[5]. Les signes usuellement qualifiés *d'expressifs* correspondent pour Eco à des «artifices dans lesquels le signal en lui-même semble pouvoir «provoquer» une impression déterminée de ressemblance entre son expression et une émotion donnée.»[6] Voici un exemple :

> Supposons qu'un orateur, au cours d'un discours conforme aux lois de la rhétorique judiciaire, cherche à provoquer la pitié et la compréhension : il peut déclamer sur un ton sanglotant et infiniment vibrant, propre à suggérer son envie de pleurer. Ces artifices suprasegmentaux pourraient fonctionner soit comme artifices paralinguistiques, soit comme symptômes évidents de son état d'âme ; mais ils peuvent aussi représenter des stimuli qu'il introduit *consciemment* dans son discours pour provoquer un processus d'identification chez les auditeurs et les émouvoir dans un certain sens.[7]

---

[1] Eco, U., *op. cit*., p. 45.
[2] *Ibid*., p. 47.
[3] *Ibid*., p. 46-47.
[4] *Ibid*., p. 49.
[5] Cf. *ibid*., p. 49-52, pour l'examen de ces deux cas.
[6] *Ibid*., p. 52.
[7] *Ibid*., p. 91-92. Nous supposons qu'il faut lire «déclasser» plutôt que «réclamer».

L'exemple est très clair : les signes «expressifs» s'obtiennent, dans le cas d'une communication verbale, en soustrayant de l'ensemble des caractéristiques du message global tout ce qui relève de la «signification constituée» au sens merleau-pontyen. Si tel est le cas, le domaine privilégié de l'expressif en matière linguistique devrait être la poésie où, comme nous l'avons vu avec Jakobson, la valeur iconique autonome des oppositions phonologiques jouent un rôle important. Et en effet, Eco range dans la catégories des signes expressifs «toutes les synesthésies apparaissant en poésie, musique, peinture, etc.»[1]

Mais l'analyse proposée par Eco de ce phénomène ne consistera pas à montrer de nouveau qu'une convention est présupposée là où se manifestait une apparente iconicité. Une telle démonstration eût été, étant donné l'ensemble des faits visés, pour le moins improbable, puisqu'il est bien connu que certains phénomènes de symbolisme phonétique sont considérés, dans l'état actuel des connaissances, comme possédant probablement une valeur universelle[2]. Cependant, Eco aurait pu contester la naturalité de ce type d'iconisme en remarquant que même dans l'exemple classique du couple de logatomes monosyllabiques à voyelle [i] et [a], signifiant respectivement la petitesse et la grandeur, où l'iconicité semble évidente du point de vue articulatoire – petit degré d'aperture pour [i], grand degré d'aperture pour [a] –, même dans cet exemple donc, un axe pertinent d'opposition est choisi : si l'on oppose [i] et [a] non plus selon la polarité ouvert-fermé mais selon la polarité antérieur-postérieur, on quitte déjà le domaine de l'iconicité au sens fort, c'est-à-dire celui de *l'image* au sens de Peirce, pour entrer dans celui de l'iconicité atténuée du diagramme. Mais il subsisterait tout de même ce fait que le phonème [i] coïncide avec une configuration de l'appareil bucco-phonatoire telle que l'air expiré s'écoule à travers un passage très étroit et que c'est en vertu de cette coïncidence que [i] peut être considéré comme un signifiant en relation iconique avec le référent «petitesse» – la même analyse étant évidemment possible pour [a] et la grandeur. C'est peut-être pour cette raison que Eco a choisi d'adopter une autre stratégie, consistant à défendre l'idée que ces signes «expressifs» *se situent au-delà de la sphère sémiologique proprement dite*. Ces prétendus *signes* «expressifs» ne seraient donc pas des signes[3]. Eco les considère plutôt comme des cas de stimulation, dans la mesure où ils provoquent un effet déterminé, dont l'explication relève de la physiologie du système nerveux, et qui, le plus souvent, est connu par l'émetteur[4] : «le ton larmoyant est un stimulus de la pitié, le [i] un stimulus de l'impression de petitesse, etc. » Il s'agit là «d'éléments non sémiotiques visant à provoquer un réflexe chez le destinataire.»[5] Toutefois, Eco admet que lorsque l'effet provoqué par une forme donnée est enregistré par la culture, la sémiotique est susceptible de prendre le phénomène en considération : on se trouve alors dans le cas de la *stimulation programmée*, qui appartient à un ensemble de phénomènes situés à la frontière de la sémiologie et de l'invention de codes non encore reconnus

---

[1] *Ibid*., p. 92.
[2] Cf. *infra*., p. 108 *et sq.*
[3] Ce qui explique que malgré son intérêt pour la question linguistique de l'arbitraire du signe, Eco accorde si peu d'attention aux travaux portant sur l'iconicité dans les langues. L'article de Jakobson «A la recherche de l'essence du langage» n'est pas commenté, les travaux de Fónagy, Peterfalvi, Chastaing ou Guiraud ne sont pas cités. On trouve seulement dans *Le signe* deux lignes sur ce type de travaux et une référence à Valesio (Valesio, P., «Icone e schemi nella struttura della lingua», *Lingua et Stile*, 2, 349-355).
[4] *Ibid*., p. 53 et 91.
[5] *Ibid*., p. 91.

comme tels. Dans l'exemple de l'orateur, le franchissement de cette frontière dans le sens de l'entrée en sémiose s'effectue lorsque les stimuli sont introduits consciemment dans le discours. Mais si cette distinction a un intérêt pour la classification des fonctions sémiotiques, il semble bien qu'elle soit peu pertinente du point de vue linguistique et stylistique. Dans ce cadre en effet, la question de savoir, par exemple, si un poète a introduit consciemment ou non un certain nombre de redondances phonétiques provoquant un effet déterminé n'a évidemment aucun intérêt. Il n'en demeure pas moins que ces redondances seront considérées comme participant au «signifié» global, jamais définitivement fixé, du texte poétique.

Mais prenons acte de l'analyse proposée en laissant pour l'instant de côté d'éventuelles réticences. Au total, ce que montre Eco dans sa critique de l'iconisme naïf, c'est que si l'on considère la notion d'icône dans son sens le plus fort, au sens de *l'image* peircienne, cette notion n'a de pertinence dans aucun système sémiotique : ou bien la prétendue structure d'image recèle une convention sous-jacente, ou bien elle se vérifie, mais dans un système qui ne peut plus être considéré comme sémiotique. Quant aux diagrammes et métaphores, ce n'est que dans un sens très élargi du terme qu'ils peuvent être considérés comme des icônes et, en outre, la motivation qui les caractérise est également fondée sur une convention préalable.

Dès lors, la différence entre les lectures que font Jakobson et Eco de la sémiotique peircienne apparaît avec plus de netteté. Si Jakobson a tendance à réduire l'icône au diagramme – quitte à refouler, comme on l'a vu, ce que la définition générale de l'icône doit à la notion d'image – Eco tend en revanche à considérer cette dernière comme le noyau de la structure iconique, pour montrer finalement son inadéquation foncière à rendre compte de ce qui se produit réellement dans les processus sémiotiques. Mais comme Eco prétend que tout ce qui a l'apparence d'une icône-image met en jeu une convention et par conséquent n'est pas strictement iconique – quand il ne s'agit pas d'un processus non-sémiotique – d'aucuns pourraient objecter que Peirce, ainsi que le notait déjà Jakobson, n'a jamais prétendu que l'icône était susceptible d'exister à l'état pur. Ainsi, ce qu'une prétendue icône a de conventionnel serait dû au fait que le signe considéré n'est pas purement iconique mais participerait également du symbole, auquel il devrait ses aspects conventionnels. Qu'une telle objection soit déplacée nous paraît évident. En effet tout l'intérêt de la démonstration de Eco réside précisément dans le fait qu'elle conserve sa validité même si l'on tient compte de la «mixité» du signe. Car cette mixité n'affecte pas la nature du signe lui-même mais ses fonctions possibles. Soit l'exemple de la trace de pas laissée par Vendredi et découvert par Robinson[1]. Si l'on considère ce signe dans son rapport à l'objet, il apparaît que cette trace de pas est, dans l'optique peircienne :

- une icône, et plus précisément une image, dans la mesure où il y a ressemblance entre le signe et le référent - i.e. entre l'empreinte du pied et le pied lui-même ;
- un indice, parce qu'il existe une relation de contiguïté entre la trace de pas et l'individu Vendredi ;

[1] Cf. Peirce, *op. cit.*, 4.531.

- un symbole enfin, car on peut inférer «de la représentation de cette forme et de ce qu'elle indique, la présence d'un homme sur l'île» (la trace vaut pour «être humain»)[1].

L'on voit bien que la critique de Eco ne doit rien à l'aspect symbolique du signe. Ce qui serait contesté dans cet exemple, c'est la notion de *ressemblance* utilisé pour définir l'icône-image. Cette ressemblance n'est pas première, *naturelle*. La maîtrise d'une convention est nécessaire pour qu'elle soit perçue[2]. C'est donc bien dans sa «caractéristique réelle et irréductible»[3] que la notion d'icône est contestée.

Puisque Eco défend la thèse du caractère conventionnel et non naturel des signes iconiques, on pourrait s'attendre à ce que cette position aboutisse à une conception intégralement arbitriste des systèmes sémiologiques. Eco se refuse toutefois à adhérer au dogmatisme opposé à celui qu'il stigmatise. C'est pourquoi il conclut en ces termes :

> On peut soutenir que les signes définis comme iconiques sont *culturellement codifiés* sans que cela implique qu'ils soient *arbitrairement* mis en corrélation avec leur contenu ni que leur expression soit analysable en éléments discrets.[4]

Nous aboutissons ainsi à une formulation très proche de la thèse humboldtienne du mot comme entité participant à la fois de l'essence du signe et ce celle de l'image, à ceci près qu'au terme de la critique de l'iconisme naïf, tout un ensemble de phénomènes que nous aurions été tenté de ranger dans la catégorie de l'image sont désormais reconnus dans ce qu'ils doivent à l'essence du signe – *i.e.* du symbole peircien.

Il n'est pas douteux toutefois qu'en appliquant cette formule de Eco aux signes linguistiques, nous ne trahissions les intentions de l'auteur. Car, comme nous l'avons déjà remarqué, la non-arbitrarité linguistique intéresse peu Eco, dont la critique de l'iconisme s'adresse surtout aux sémioticiens des signes visuels, ces derniers étant plus propres à véhiculer de fausses impressions d'iconicité naturelle. En matière linguistique, il semble bien que Eco ne s'écarte guère de la conception saussurienne : le mot est pour lui avant tout un symbole, au sens de Peirce, c'est-à-dire un signe radicalement arbitraire.

Pourtant, la critique de Eco semble bien avoir une valeur au plan linguistique puisqu'elle nous prémunit contre un usage abusif de la notion d'icône. Ainsi, contrairement à ce qui se dégage de l'article de Jakobson que nous avons commenté, *le concept d'icône n'apparaît plus, dans sa globalité, comme une alternative à l'arbitrarité.* Et il est important d'insister sur ce point car, le plus souvent, les stratégies d'invalidation de l'arbitraire linguistique se réduisent à une mise en évidence de structures iconiques dans les langues. Compte tenu de ce qui vient d'être stigmatisé sous la dénomination d'*iconisme naïf*, le fait qu'on ne puisse

---

[1] Tiercelin, C., *Peirce et le pragmatisme*, Paris, PUF, 1993, p. 60. Voici un autre exemple du même type : chaque signe peut, remarque Umberto Eco, «être pris tantôt comme un index, tantôt comme une icône et encore comme un symbole, selon les circonstances dans lesquelles il apparaît et l'usage auquel il est affecté dans la signification. Ainsi, le peux utiliser la photo historique représentant les fusillés de la Commune de Paris soit comme un symbole arbitraire et conventionnel pour «martyrs révolutionnaires», soit comme une icône, soit encore comme un index, au sens de «trace» témoignant de la véridicité d'un événement historique.» (Eco, U., *Le signe*, p. 66).

[2] Cf. l'analyse proposée par Eco du dessin représentant le contour d'une maison (Eco, U., p. 38-39).

[3] Tiercelin, C., *op. cit.*, p. 62.

[4] Eco, U., *op. cit.*, p. 36.

opposer l'iconicité à l'arbitrarité semble évident : si l'on admet la démonstration de Eco prouvant le caractère conventionnel des icônes – et même des plus iconiques d'entre les icônes, les images – il va de soi que l'iconicité tout entière doit être conçue comme viciée, hantée par l'arbitrarité. Ce n'est pas seulement qu'il n'existe pas de signes iconiques purs, mais qu'on ne saurait même concevoir une iconicité pure dans les systèmes sémiotiques, et en particulier linguistiques. Or inversement, il semble bien que devions également renoncer à l'idée d'une arbitrarité pure. Car, dans le cadre de la perspective systématique dégagée dans le précédent chapitre, les limites de l'analycité d'un signe sont finalement déterminées par la puissance des moyens que se donne l'analyste ; par conséquent, ces limites doivent toujours être conçues comme provisoires et susceptibles d'être déplacées dans le sens d'un élargissement du champ délimité – qui est celui de l'iconicité au sens de Peirce, ou de la motivation relative saussurienne.

Ainsi, renonçant à la pureté de l'iconicité ou de l'arbitrarité, nous sommes de nouveau reconduit à la thèse humboldtienne de la mixité essentielle du mot, entre signe et image.

Mais nous ne voudrions pas clore ce chapitre sans rendre justice aux théories peirciennes, qui ont sans doute été quelque peu malmenées au cours de notre réflexion. Malgré notre adhésion, à quelques détails près, à la critique formulée par Eco à l'encontre de l'iconisme, nous n'irions pas jusqu'à conclure comme ce dernier le fait à l'échec de la tentative peircienne de classification des signes[1]. D'une part, bien qu'il s'en défende parfois[2], Eco tend à présenter l'entité sémiologique peircienne comme une relation entre signe et référent. Il est vrai que Peirce lui-même disserte fréquemment sur la relation entre signe et *objet*, mais cet objet ne s'identifie jamais à la chose en soi. Rappelons cette thèse générale de la sémiotique peircienne :

> Un signe, ou *representamen*, est quelque chose qui représente à quelqu'un quelque chose sous quelque rapport ou à quelque titre. Il s'adresse à quelqu'un, c'est-à-dire crée dans l'esprit de cette personne un signe équivalent, ou peut-être plus développé. Ce signe qu'il crée, je l'appelle l'interprétant du premier. Le signe représente quelque chose, son objet. Il représente cet objet, non sous tous les rapports, mais par référence à une sorte d'idée que j'ai appelée quelquefois le fondement (*ground*) du *representamen*.[3]

Le signe n'atteint donc que partiellement l'objet. Et on ne voit pas à quoi pourrait correspondre ce caractère partiel de la représentation de l'objet sinon à une sélection de traits référentiels culturellement pertinents. Dès lors, il peut sembler étrange que Eco passe par une critique de l'iconicité peircienne pour aboutir à sa thèse du caractère conventionnel des icônes, puisque cette thèse est déjà celle de Peirce[4] !

D'autre part et de manière plus générale, le fait même de parler d'une «sémiotique peircienne» constitue peut-être déjà un détournement de la philosophie de Peirce :

> On tient souvent Peirce pour le fondateur de la sémiotique. Mais une telle approche est trompeuse : malgré les apparences, Peirce a moins développé une sémiotique, au sens d'une

---

[1] Eco, U., *op. cit*. p. 66.
[2] Cf. notamment Eco, U., *Le signe*, p. 70, p. 184-186, p. 202-206.
[3] Peirce, C.S., *op. cit*., 2.228 (Trad. Tiercelin, C., *op. cit*., p. 65).
[4] Notons au passage que ceci signifie que Jakobson a raison de lire «rapport entre signifiant et signifié» là ou Peirce écrit «rapport entre signe et objet» - bien que cet infléchissement conceptuel eût mérité un commentaire.

discipline académique autonome, qu'il n'a constamment conçu ses réflexions sur le signe au sein d'une philosophie, voire d'une métaphysique du signe.[1]

Nous ne chercherons pas, bien sûr, à ressaisir ici l'ensemble du projet «pragmaticiste»[2]. Il ne s'agit, dans le cadre de ce chapitre, que de préciser que la tentative peircienne de classification des signes ne constitue qu'un aspect de ce que Claudine Tiercelin nomme la «thérapeutique pragmatique», une «méthode pour établir la signification des mots difficiles et des concepts abstraits»[3], plus proche des préoccupations de la philosophie analytique que de celle d'une sémiotique générale.

L'essentiel demeure pour le présent propos d'avoir montré ce que doit à la philosophie peircienne la notion d'iconicité utilisée en linguistique et d'en avoir rappelé l'ambiguïté, à l'aide des réflexions sémiotiques d'Umberto Eco. Mais il nous reste encore, pour achever la description de cette notion, à revenir de façon plus précise sur les phénomènes de symbolisme phonétique.

III.- LE SYMBOLISME PHONETIQUE

Jakobson et Waugh ont consacré plusieurs chapitres de leur ouvrage *La charpente phonique du langage*[4] à l'examen des travaux relatifs au symbolisme phonétique (ou *phonique*). Le caractère véritablement monumental de la bibliographie qui accompagne ce texte est si célèbre qu'il serait superflu de justifier le fait que nous considérions ces quelques chapitres comme une excellente mise au point sur la question du symbolisme phonétique, tout au moins jusqu'à l'année 1979. Or, à considérer l'article «Physei/Thesei. L'aspect évolutif d'un débat millénaire» récemment publié par Fónagy[5], il semble bien que la réflexion sur ce problème n'ait pas considérablement évolué au cours des dix dernières années, hormis dans le sens de l'accumulation des preuves relatives à des principes déjà établis. En conséquence, si nous cherchions à notre tour à dresser un état des lieux de la recherche en matière de symbolisme phonétique, nous risquerions d'obtenir un résultat très proche de synthèses déjà existantes, comme celle de Jakobson et Waugh, ou encore celle de Peterfalvi[6].

Renonçant au large panorama, nous ne présenterons donc que les résultats les plus marquants : notre objectif consistera plutôt à comprendre le phénomène qu'à inventorier les multiples formes sous lesquelles il est susceptible d'apparaître. Car, précisons-le d'emblée, nous pénétrons ici dans un domaine de la recherche linguistique qui se prête aisément aux spéculations les plus fantaisistes[7]. Nous chercherons donc non pas à déterminer l'ensemble du champ couvert par le

---

[1] Tiercelin, C., *op. cit*., p. 43-44.

[2] Peirce a utilisé le terme de *pragmaticisme* («un terme suffisamment laid pour échapper aux kidnappeurs») (*op. cit*., 5.414) pour se démarquer du *pragmatisme* que James avait développé à partir des théories peirciennes.

[3] Peirce, C.S., *op. cit*. 5.464.

[4] Jakobson, R., Waugh, L., *La charpente phonique du langage*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1980 (éd. or. 1979), p. 217-249.

[5] Fónagy, I., «Physei/Thesei. L'aspect évolutif d'un débat millénaire», in *Faits de langue*, n° 1, mars 1993 («Motivation et iconicité»), p. 29-45.

[6] Peterfalvi, J.M., *Recherches expérimentales sur le symbolisme phonétique*, Paris, CNRS, 1970.

[7] Nous pensons bien sûr ici à toute la lignée des logophiles, du président de Brosses à Brisset.

symbolisme phonétique mais à rendre compte des phénomènes les mieux identifiés, en privilégiant les résultats obtenus à l'aide d'une méthodologie rigoureuse.

Or, curieusement, les travaux principaux qui peuvent être retenus à partir de ces quelques critères s'inscrivent dans une période assez bien déterminée, qui va de la fin des années 1950 jusqu'à environ 1970 : de 1958 à 1966 pour Chastaing, de 1965 à 1970 pour Peterfalvi et de 1956 à aujourd'hui pour Fónagy. Il y eut donc bien, au cours de cette période, un «temps fort du cratylisme», comme le constataient Barthes et Genette en 1972[1].

En quoi consiste le symbolisme phonétique ? La plupart des auteurs considèrent ce phénomène comme un cas particulier de synesthésie : un stimulus auditif est associé à un stimulus non-auditif, en général visuel. Mais cette définition nous paraît trop restrictive. Dans des associations du type *[R] ↔ agressivité* ou *voyelle antérieure ↔ tristesse* le second terme ne saurait être considéré comme un stimulus sensoriel. Nous adopterons donc plutôt la définition suivante : le symbolisme phonétique consiste en l'attribution d'une signification à un phonème ou à un trait distinctif. Les plus classiques des associations répertoriées sont rassemblées dans le tableau suivant[2]:

		POINT D'ARTICULATION		APERTURE		SONORITÉ		MODE ARTICULATOIRE	
		avant (voy)	arrière (voy)	fermé (voy)	ouvert (voy)	sourde (cs)	sonore (cs)	occlusive sourde + R	m, l, yod
TAILLE	petit	+		+		+			
	grand		+		+		+		
LUMI-	clair	+		+		+			
NOSITÉ	sombre		+		+		+		
FORME	angles	+				+			
	arrondi		+				+		
VITESSE	rapide	+				+		+	
	lent		+				+		+
CARAC.	joyeux	+							
PSYCH.	triste		+						
	agressif							+	
	doux								+

[1] Genette, G., «Avatars du cratylisme», in *Poétique*, n° 11, 1972, p. 367-394, p. 367.

[2] Ce tableau a été réalisé à partir des informations contenues dans les textes de Jakobson et Waugh, Fónagy et Peterfalvi déjà cités, et de Fónagy, I., *La vive voix. Essais de psycho-phonétique*, Paris, Payot, 1983-91. Notons que tous ces auteurs se réfèrent aux publications suivantes de Chastaing : Chastaing, M., «Le symbolisme des voyelles, signification des i», *J. de Psychologie*, 1958, 55, p. 403-23 et 461-81 ; *id*., « L'opposition des consonnes sourdes aux consonnes sonores a-t-elle une valeur symbolique ?», Vie et langage, 1964, 147, p. 367-70 ; *Id*. «Dernières recherches sur le symbolisme vocalique de la petitesse», *Revue philosophique*, 1964, p. 41-56, *Id*., «Si les R étaient des L…», *Vie et langage*, 1966, 173, p. 468-72 et 1966, 174, p. 502-7.

Avant de passer à l'examen critique de ces résultats, nous pouvons ajouter à ce tableau quelques remarques complémentaires :

1. La méthodologie la plus souvent utilisée pour obtenir ces résultats consiste à faire apparier les éléments d'un couple de logatomes (p. ex. *mil* / *mal*[1]) à ceux d'une paire d'adjectifs (p. ex. «grand»/»petit»). La corrélation entre un logatome et un adjectif est démontrée statistiquement. Certains auteurs, comme Peterfalvi, utilisent un protocole légèrement différent : au lieu d'un couple de logatomes, c'est à un logatome seul qu'il est demandé d'attribuer une qualité[2].

2. Ces résultats ont été vérifiés avec des enfants comme avec des adultes et dans les langues diverses. Il est possible qu'ils aient une valeur universelle, bien que ceci n'ait pas encore été rigoureusement démontré.

3. Deux autres types d'expériences ont confirmé l'existence du phénomène de symbolisme phonétique :

- des calculs de fréquences de phonèmes dans des textes poétiques de tonalité bien définie. Fónagy a ainsi démontré, à partir des poèmes du Hongrois Sándor Kisfaludy (1772-1844) que les voyelles postérieures sont significativement plus fréquentes dans les poèmes exprimant le «chagrin d'amour», tandis que ce sont les voyelles antérieures qui dominent dans le cycle «bonheur d'amour». De même, il a montré que les consonnes dures ([k], [t], [R]) sont significativement plus fréquentes dans *Les châtiments* de Hugo ou *Les Invectives* de Verlaine, alors que dans *L'art d'être grand-père* ou dans *La bonne chanson*, ce sont les consonnes douces ([m], [l], [j]) qui dominent[3].

- des expériences d'apprentissage consistant à faire mémoriser à des sujets des associations logatome-figure. Peterfalvi a ainsi montré que l'apprentissage est facilité lorsque la figure correspond au symbolisme suggéré par le logatome[4].

Le premier commentaire qui s'impose à la lecture de l'ensemble de ces résultats est qu'il ne semble pas possible de douter de l'existence du phénomène de symbolisme phonétique. Certains traits, certains phonèmes, sont intrinsèquement porteurs de signification. Il s'agit là, semble-t-il, d'une objection non négligeable à l'encontre de l'arbitrisme[5] intégral.

---

[1] Cet exemple est emprunté à une expérience de Sapir effectuée avec des sujets de langue anglaise, pour qui *mil* et *mal* sont bien des logatomes (SAPIR, E., «A study in phonetic symbolisme», *J. exp. Psychol*, 1929, 12, p. 225-39. Cité par Peterfalvi (*op. cit.*), mais aussi par Jakobson et Waugh (*op. cit.*)).

[2] Cf. Peterfalvi, J.M., *op. cit.*, p. 79-88, «Expérience n° 1».

[3] Fónagy, I., «Le langage poétique : forme et fonction», in *Diogène*, 51, 1965, p. 72-126 et Fónagy, I., et J., «Distribution of phonemes in word - sets constrasting in meaning», in *Mélanges Marcel Cohen*, D. Cohen (éd.), The Hague, Mouton, 1970, p. 69-72 (cité par Fónagy, I., «Physei / thesei : L'aspect évolutif d'un débat millénaire», *loc. cit.*, p. 33).

[4] Six figures et six logatomes, choisis à partir d'expériences antérieures, sont présentés à deux groupes de sujets (tous sont des étudiants) de la manière suivante : le premier groupe apprend le sens conforme aux correspondances symboliques. Par exemple une figure «grande» est associée au mot *tafa*, une figure «petite» au mot *lebe*. Le second groupe apprend les liens contraires aux correspondances symboliques. Après avoir pris connaissance des associations, les sujets doivent nommer les figures lorsqu'on les leur présente, jusqu'à ce que deux séries complètes de figures comportent 100 % de bonnes réponses. Le nombre moyen d'essais est de 7,58 dans le premier groupe et de 10,42 dans le second.

[5] Nous empruntons ce néologisme à Maurice Toussaint pour désigner les théories linguistiques fondées sur le principe de l'arbitraire du signe (ou qui admettent ce principe comme une évidence, voire un postulat).

Avant de tenter d'en saisir la portée, nous devons nous arrêter un instant sur les explications proposées pour rendre compte de ces phénomènes. Le premier problème qui se présente est le suivant : doit on prendre en compte les paramètres articulatoires ou acoustiques des signifiants ? Dans notre tableau, nous avons privilégié l'aspect articulatoire, car c'est effectivement celui qui est le plus souvent pris en compte dans les travaux sur lesquels nous nous sommes appuyé. Cependant, dans certains cas, les faits acoustiques et articulatoires sont congruents : ainsi, la fréquence du premier formant des voyelles croît avec l'aperture et la fréquence du second avec l'avancée du point d'articulation[1]. Les associations *voyelle antérieure* ↔ *petitesse* VS *voyelle postérieure* ↔ *grandeur* pourraient alors être exprimées sous la forme *voyelle aiguë* ↔ *petitesse* VS *voyelle grave* ↔ *grandeur*. C'est dans ce type de cas qu'un choix est possible entre deux explications concurrentes. Fónagy a toutefois apporté quelques arguments à l'appui de la thèse articulatoire – sans éliminer pour autant tout impact de la dimension acoustique – en proposant un protocole de symbolisme phonétique à des enfants sourds (suffisamment démutisés). De tels sujets, étant sourds de naissance ou ayant perdu l'ouïe en bas âge, ne reçoivent aucune information par le canal acoustique. Par conséquent, si les sensations acoustiques étaient à la base du symbolisme phonétique, ces enfants devraient être inaptes à effectuer le même type d'associations que les enfants normaux. Mais ce n'est pas la conclusion à laquelle parvient Fónagy :

> Il apparaît de ces tests que les enfants sourds interprètent, tout comme les enfants normaux, le /r/ comme plus bagarreur, plus masculin ; les occlusives [palatales] comme plus humides par rapport à /t/, /d/, /u/ ; le /k/ plus dur que le /l/ ; le /i/ comme plus petit, plus clair que le /u/ : le /u/ plus amer, plus triste que le /i/.[2]

Il semble donc bien que les traits déterminant le symbolisme phonétique doivent être recherchés au niveau de l'articulation et non dans le domaine auditif. Mais en vérité, les résultats ne sont pas aussi tranchés. Les enfants sourds, remarque Fónagy, sont moins unanimes que les enfants normaux quant à la petitesse ou à l'agilité de [i]. Et d'autre part, ils ressentent le [i] comme plus «fort» que le [u] tandis que c'est plutôt le [u] que les enfants non sourds perçoivent comme le plus «fort». L'aspect acoustique ne peut donc être négligé.

Quant à l'explication des associations décelées par les expériences de symbolisme phonétique, nous citerons un extrait fort suggestif de *La vive voix* de Fónagy :

> On pourrait penser que la sensation d'une plus forte contraction musculaire (le raidissement des muscles) serait à la source de la dureté qui oppose les occlusives sourdes (tendues) ou le /r/ à /l/ ; que le mouvement lingual dynamique qui constitue le /r/ apical roulé pourrait être lié à l'aspect bagarreur de /r/. Il y a probablement un rapport entre le caractère ferme de /i/ - la distance très réduite entre langue et palais - et l'idée de la petitesse ou de la minceur. Le meilleur score obtenu par les enfants aveugles et normaux montre en même temps que l'association entre le son aigu (fréquences formantiques élevées) de /i/ influence également les jugements, en rappelant la voix des petits animaux, des femmes ou des enfants et le son de /u/ celle des grandes bêtes fauves, ou des adultes mâles corpulents. Les réponses contradictoires dans le cas de la force physique des voyelles /u/ et /i/, c'est l'association acoustique qui prévaut chez les enfants normaux qui ont déclaré le /u/ comme plus fort, et c'est la tension linguale dans l'articulation de /i/ qui paraît avoir déterminé, en absence d'association acoustique, le rapport des forces en faveur de /i/ chez les enfants sourds.

---

[1] Cf. par exemple TOussaint, M., *Contre l'arbitraire du signe*, Paris, Didier Érudition, 1983, p. 49.
[2] Fónagy, I., *La vive voix […]*, p. 69.

Il peut paraître étonnant que la clarté des voyelles puisse être déterminée au niveau physiologique de la phonation, indépendamment de l'effet acoustique des voyelles, comme le montrent les bons résultats des enfants sourds. Cela devient moins étonnant, si l'on tient compte de l'aspect gestuel du mouvement lingual qui pointe vers le haut et vers l'avant en prononçant le /i/, c'est-à-dire qu'elle tend vers l'extérieur, vers la source de la lumière, tandis que le /u/ naît à la suite d'un mouvement inverse de la langue qui se rétracte […].

L'association entre la tristesse et les voyelles “ sombres ” pourrait trouver une explication naturelle dans la voix grave, sombre (les fréquences fondamentales basses) qui caractérise la tristesse dans la parole. Cette fois encore, c'est le bon score des enfants sourds qui nous empêche de fonder ce rapport exclusivement à l’aspect acoustique des voyelles. Or, il n'est pas impossible de trouver un lien déjà au niveau de l'articulation. Il suffit de se rappeler la position relativement rétractée et déprimée de la langue dans les énoncés dits en simulant la tristesse. La voyelle /u/ pourrait très bien représenter cette tendance qui caractérise l'articulation de toute voyelle prononcée sur un ton triste, et, au contraire, le /i/ la voyelle la plus avancée et la plus élevée, pourrait préfigurer la tendance qui pousse la langue vers l'avant et le haut dans la parole joyeuse.»[1]

Par ailleurs, pour le même auteur, le symbolisme phonétique est considéré comme lié à certains axes de structuration de l'inconscient. C'est pourquoi dans le chapitre intitulé «Les bases pulsionnelles de la phonation», il établit un rapport entre les sons «doucereux» ([l], consonnes palatales) et l'érotisme oral, entre les sons «durs» (occlusives sourdes) et les énergies pulsionnelles agressives et défend les hypothèses du caractère régressif ou vulgaire des voyelles postérieures et du caractère érectile (i.e. lié à la pulsion génitale masculine) du /r/ apical[2]. Fónagy se refuse toutefois à admettre l'existence d'un rapport simple entre une pulsion et un son du langage :

Chaque son du langage (qu'on perçoit pour des raisons fonctionnelles comme un phénomène simple et homogène) est en vérité un faisceau de traits physiologiques et acoustiques. Il peut se prêter, par conséquent, à la représentation de différentes velléités pulsionnelles, à partir de l'un ou de l'autre de ses traits distinctifs.[3]

Mais Fónagy semble négliger un paramètre important, sur lequel Chastaing comme Peterfalvi ont attiré l'attention. En se focalisant sur la démonstration des fondements naturels du symbolisme phonétique, il prête le flanc à l'objection consistant à expliquer les associations qu'effectuent spontanément les sujets testés entre tel type de phonème et telle signification par la distribution des phonèmes dans le vocabulaire de la langue considérée. Ainsi le [i] serait associé à la clarté parce que le vocabulaire de la clarté se caractériserait par une haute fréquence du phonème [i] dans de nombreuses langues. Cette objection, bien sûr, n'aboutit pas nécessairement à la négation du symbolisme : à moins qu'on admette que la haute fréquence de tels phonèmes dans tel secteur du vocabulaire soit entièrement due au hasard, le symbolisme est seulement déplacé à un autre niveau, de celui du discours à celui de la langue. Or Chastaing a effectivement montré que la fréquence des voyelles claires est significativement plus grande dans les mots dénotant la clarté que dans ceux dénotant l'obscurité (en anglais, en français et en italien)[4]. Doit-on alors rapporter le symbolisme phonétique à un fait linguistique - lui-même motivé - plutôt qu'à un fait psychologique ? Peterfalvi, commentant les résultats de Chastaing répond à cette question de la façon suivante :

---

[1] *Ibid*., p. 73-74.
[2] *Ibid*., p. 75-106.
[3] *Ibid*., p. 103-104.
[4] Chastaing, M., «La brillance des voyelles», *loc. cit*.

D'après les résultats des expériences, on peut prédire exactement le degré de “grandeur” ou de “clarté”, par exemple, symbolisé par chaque phonème, en fonction des traits articulatoires du phonème. Or, des correspondances aussi précises n'existent pas dans la structure statistique du vocabulaire. Si nous reprenons l'exemple de la grandeur, on peut tout au plus montrer que les voyelles postérieures et ouvertes sont plus nombreuses dans les mots impliquant la grandeur que dans ceux impliquant la petitesse, mais on ne trouve pas dans le vocabulaire des langues de répartition de degrés de grandeur selon l'aperture par exemple, qui fonderait un ordre de “ grandeur ” : *i, e, ε, a* ; les dénombrements ne font pas apparaître cet ordre mais seulement une opposition globale entre voyelles fermées et ouvertes. Par contre, cet ordre résulte bien des expériences de Sapir et de celles qui les ont suivies - il existe donc une différenciation fine révélée par le comportement des sujets et une différenciation plus grossière qui ressort de la structure du vocabulaire des langues. Mais il est impossible que le *seul* apprentissage d'une structure grossière donne ensuite la possibilité aux sujets d'instaurer une différenciation plus fine parmi les phonèmes. (Alors que l'inverse est possible : les sujets, en apprenant un ordre, peuvent ne retenir qu'un ordre partiel). Ceci nous semble suffisant pour infirmer la théorie de Taylor suivant laquelle le symbolisme phonétique aurait pour unique origine la connaissance que les sujets ont de leur propre langue.[1]

Si donc un symbolisme phonétique joue au niveau de la langue, et plus précisément du lexique, ce symbolisme ne suffit sans doute pas à expliquer la dimension psychologique du caractère significatif des phonèmes.

Un dernier point reste à préciser. Est-ce entre un signifiant et un signifié que joue le symbolisme phonétique ? Examinons tout d'abord le versant du signifiant. D'après les travaux dont nous avons rendu compte, c'est bien le niveau *phonémique* et non pas le niveau *phonétique* qui est significatif. Or il est aisé de montrer qu'une motivation existe également au niveau de la réalisation des phonèmes :

Il apparaît que dans la joie le point d'articulation des voyelles se déplace vers l'avant, la langue se lève et s'avance ; tandis que dans la tristesse, elle se baisse et se retire. Dans la colère et dans la parole haineuse, les organes de la parole sont tendus : les muscles expiratoires sont très actifs, l'entrée de la glotte se rétrécit, la langue se crispe, son mouvement est saccadé, elle est pressée vigoureusement contre le palais ou les alvéoles pour articuler les occlusives *k, g, t, d* et les lèvres sont plus serrées pour prononcer les consonnes labiales. Dans l'expression des émotions tendres, l'activité des muscles expiratoires est faible, l'entrée de la glotte est détendue, la langue est plus décontractée et ses mouvements sont déliés, les transitions sont graduelles.[2]

Quant au second versant du signe, peut-on considérer comme des *signifiés* les significations associées aux phonèmes ou aux traits distinctifs ? Si l'on définit le signifié en termes saussuriens comme une différenciation propre à une langue, la réponse ne peut être que négative : les oppositions grand / petit, clair / sombre etc. ont été exprimées à l'aide de vocables empruntés au français mais elles sont de nature purement conceptuelle. Elles correspondent à des oppositions noématiques issues d'une conceptualisation primaire de l'expérience d'univers et de plus, comme nous l'avons vu, à des universaux biologiques relatifs à constitution humaine de l'appareil bucco-phonatoire. Or une telle définition permet de préserver l'espace de variation que constitue la diversité linguistique : deux mots de deux langues différentes ayant le même référent ne seront pas nécessairement dans une relation de similarité phonématique parce que les deux langues considérées ne retiennent

[1] Peterfalvi, J.M., *op. cit*., p. 75. L'auteur fait référence à Taylor, I.K., «Phonetic symbolism re-examined», *Psychol. Bull*., 1963, 60, p. 200-209.
[2] Fónagy, I., «Physei / Thesei […]», *loc. cit*., p. 34.

pas nécessairement du référent les mêmes traits significatifs[1]. Autrement dit, la variation du signifiant semble théoriquement pouvoir toujours être rapportée à une variation du signifié : cette position se situe donc bien aux antipodes de l'arbitrisme.

Le symbolisme phonétique représente ainsi un important principe de motivation, en langue et en discours. Nous retiendrons que la relation de similarité, qu'il instaure se situe entre signifiant et signifié et non pas entre référent et signifiant. Toutefois, au niveau des langues, ce facteur de structuration ne semble guère pouvoir intervenir au-delà de quelques grands traits génériques de la substance du signifié. Il n'en demeure pas moins que l'on puisse déplorer le fait que ce champ d'investigation soit aujourd'hui, à notre connaissance, quelque peu déserté[2].

IV.- LE ROLE DE L'ONOMATOPEE DANS LES STRUCTURES ETYMOLOGIQUES DU LEXIQUE

Bien qu'il ne soit pas explicitement opposé à la conception arbitriste du signe, il convient cependant de traiter des travaux de Guiraud dans ce chapitre. Son ouvrage intitulé *Structures étymologiques du lexique français*[3] contient en effet de nombreuses pièces à verser au dossier de la motivation linguistique. En témoigne par exemple cette citation :

> Les exemples qui précèdent montrent comment *la forme du concept signifié détermine celle du signifiant* ; à l'expression d'un mouvement répété correspond le redoublement d'une même forme verbale ; à la désignation du jouet ou du partenaire à qui l'on s'adresse correspond une forme advocative ; à l'image d'un homme animalisé correspond une métaphore zoomorphique ; à celle d'un bruit ou d'un mouvement une onomatopée.[4]

Nous présenterons rapidement chacun de ces cas de figure avant de développer celui de l'onomatopée :

1) A l'expression d'un mouvement répété correspond le redoublement d'une même forme verbale. Ce type de motivation correspond à ce que Guiraud nomme la *composition tautologique*, un composé tautologique étant un mot formé de deux

---

[1] Nous pouvons prendre ici le célèbre exemple des mots du jour et de la nuit. L'opposition *den / noc* en latin ou encore *deu / noe* en tchèque procéderait d'une opposition conceptuelle entre le clair et l'obscur, bien reflétée au niveau du signifiant. Si le français *jour / nuit* n'est pas conforme à la même correspondance, on ne saurait en déduire immédiatement que ce couple échappe au symbolisme phonétique. Comme l'a fort bien remarqué Levi-Strauss, «*jour* a un aspect duratif, conformément à la gravité de sa voyelle, *nuit* un aspect perfectif, conformément à l'acuité de sa voyelle ; ce qui, à sa manière, fait une petite mythologie» (Levi-Strauss, C., «Préface» à R. Jakobson, *Six leçons sur le son et le sens*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1976). Autrement dit, il n'y a pas d'une part symbolisme phonétique et d'autre part absence de symbolisme phonétique, mais deux conceptualisations différentes d'un même référent. On voit immédiatement l'objection à laquelle peut se heurter ce genre d'analyse : elle ne semble en effet avoir d'autres limites que celles de l'imagination de l'analyste. Mais doit-on pour autant rejeter de telles analyses hors du champ de la scientificité ? Il semblerait préférable de mettre au point des procédures de vérification, permettant d'apprécier la pertinence de telle ou telle hypothèse de conceptualisation (p. ex. en étudiant la structuration du lexique ou les locutions).

[2] On remarquera dans ce sens que la première livraison de la revue *Faits de langues*, consacrée au thème «Motivation et iconicité» (1993), n'accorde pratiquement aucune place aux recherches sur le symbolisme phonétique. Seul l'article déjà cité de Fónagy y fait allusion. Mais si la linguistique s'en désintéresse quelque peu, la stylistique, elle, n'a jamais cessé d'exploiter les ressources de ce symbolisme des sonorités (surtout dans le cadre de l'analyse de la poésie).

[3] Guiraud, P., *Structures étymologiques du lexique français*, Paris, Payot, 1986 (éd. or. Larousse, 1967).

[4] Guiraud, P., *op. cit.*, p. 128. Nous soulignons.

verbes synonymes juxtaposés du type : *tournevirer, bouleverser*, etc. Un premier inventaire des formes illustrant le plus clairement cette structure fait apparaître que seul un petit nombre de notions (et de radicaux) sont impliqués : (i) idée de rouler, sauter, zigzaguer ; (ii) idée de heurter, pousser, renverser ; (iii) idée de secourir ; (iv) idée de tourner. Guiraud en déduit donc «qu'il s'agit d'un procédé de formation fréquentative et augmentative propre à des verbes qui expriment une idée de mouvement.»[1] Le signifiant est donc bien dans de tels cas motivé – en partie – par le signifié. Notons également que cette structure est susceptible d'être interprétée métaphoriquement : ainsi, conformément à un très riche protosémantisme assimilant la sottise à une démarche erratique, *baliverne* signifie *sottise* à partir d'une formation tautologique *baller* («tourner en dansant, chanceler, etc.») + *verner* («aller de droite et de gauche, tourner etc.») donc d'un sens propre «tourner en chancelant»[2].

2) A la désignation du jouet ou du partenaire à qui l'on s'adresse correspond une forme advocative. Les composés advocatifs désignent des formes composées d'un verbe à l'impératif et d'un sujet au vocatif : (*pigeon vole, saute-mouton* etc.), le sujet pouvant être implicite (*laissez-passer, rendez-vous*). Dans la majeure partie des cas, cette structure correspond à des jeux, «l'advocation s'adressant soit au partenaire généralement métaphorisé, soit au sujet.»[3] Guiraud en déduit «qu'à une forme déterminé (impératif + vocatif) correspond une situation sémantique précise»[4], ce qui représente de nouveau un cas de motivation.

3) A l'image d'un homme animalisé correspond une métaphore zoomorphique. Guiraud vise ici toute cette «vaste symbolique [qui] assimile l'homme à l'animal.»[5] L'âne est un homme ignorant, le butor un homme stupide, le requin un homme d'affaires sans scrupules etc. Il s'agit là non plus d'une caractéristique morphologique mais purement sémantique des vocables. Nous avons déjà évoqué cet aspect de la non-arbitrarité dans le chapitre consacré à la motivation externe.

Quant aux structures onomatopéiques, nous nous y arrêterons un peu plus longuement, dans le souci de contrebalancer la désinvolture avec laquelle elles sont généralement traitées dans les argumentations arbitristes[6]. Guiraud note d'emblée que si les onomatopées acoustiques (*boum, flic flac* et autres *glouglous*) sont en nombre restreint, «il existe en revanche un très grand nombre de mots expressifs dans lesquels la relation entre signifiant et signifié tient moins à la qualité acoustique du son qu'à ses caractères articulatoires.»[7] Nous retrouvons donc ici la question du symbolisme phonétique, mais envisagé sous son angle linguistique et non psychologique.

---

[1] *Ibid*., p. 28.
[2] Précisons que dans l'optique de Guiraud, ces analyses visent à émettre des hypothèses relatives à l'étymologie. Ainsi, par exemple, l'étymologie de *Billevesées* «boyaux gonflés» est contestée : Guiraud y voit le participe passé subtantivé d'un verbe *biller* (qui est une forme de base des composés tautologiques) + *veser*, «doublet morphologique et sémantique de *baliverner, triqueniquer* etc. .» (*ibid*., p. 31). Notons d'autre part que ce type de structure est similaire à certains phénomènes d'iconicité morphologique (p. ex. redoublement du radical dans les formes du pluriel, de l'itératif etc.) énumérés par Jakobson dans l'article «A la recherche de l'essence du langage» (Cf. *supra*, p. 87).
[3] *Ibid*., p. 52.
[4] *Ibid*., p. 53.
[5] *Ibid*., p. 75.
[6] Cf. les propos de Saussure à ce sujet.
[7] Guiraud, P., *op. cit*., p. 93.

Guiraud montre, à partir de l'étude de deux «racines» consonantiques, que les phénomènes d'expressivité articulatoire de type onomatopéique structurent de vastes secteurs du vocabulaire. Considérons en premier lieu les principes de son analyse de l'onomatopée articulatoire :

L'onomatopée articulatoire est l'image d'un mouvement. Elle se présente sous la forme d'une racine bilittère à élément vocalique variable. La voyelle alterne sous des forme i/a/o respectivement “ mince ” / “ large ” / “ arrondi ” et le consonantisme est de deux types : labial et lingual. On a une série labiale : B.B., B.F., P.P., P.F., etc. qui exprime le mouvement des lèvres ou des joues, d'où les idées de “ parler ”, “ manger ”, “ faire la grimace ” et tous les sens métaphoriques dérivés tels que “ se moquer ”, “ donner une gifle ”, etc.

Le type lingual se présente généralement sous la forme d'une consonne avancée (dentale, prépalatale, labiale) suivie d'une vélaire : T. K., P. K., CH. K., F. K., etc. Elle exprime l'idée d'un mouvement et d'un coup résultant de ce mouvement. Dans la racine T.K.-, la plus simple et la plus dynamique de cette série, la pointe de la langue se porte en avant contre les dents, puis se retire vivement, avec une explosion, la racine de la langue venant heurter la partie postérieure du palais. C'est très exactement l'image d'un poing (ou d'un instrument) qui reprend sa position après être venu frapper l'objet.

L'alternance vocalique TIK-/TAK-/TOK- exprime le coup de pointe aigu ou menu, le coup plat, le coup contondant.[1]

Pour la racine T.K. et ses diverses alternances, Guiraud a inventorié 400 mots environ, répartis en 150 formes appartenant au français ancien et moderne, au provençal et à divers dialectes. S'il ne s'est pas limité aux formes communes et modernes, c'est que le système d'une racine onomatopéique ne peut être recomposé dans son entier sans une enquête étendue, aussi bien du point de vue géographique que du point de vue temporel : en effet, un état de langue localisé et synchroniquement déterminé ne retient toujours de l'ensemble de la structure qu'un petit nombre de potentialités.

Or l'étude de ce corpus permet effectivement de faire apparaître l'homogénéité sémantique des mots construits sur cette racine, autour de l'idée initiale de «frapper». Bien entendu, cette homogénéité n'apparaît pas nécessairement d'emblée : il est parfois indispensable de faire intervenir divers protosémantismes, procédés métonymiques ou métaphoriques. Examinons quelques exemples :

Tiquer signifie “ piquer ” avec ses déverbaux *tique, tiquet*, “ insectes piqueurs ”.

Le *tic* est une “ contraction des muscles de l'encolure du cheval ”, puis un “ mouvement convulsif ” et le *ticot* est aussi, en Wallonie, le “ hoquet ” ; on dit encore *hiquet, haquet* et aussi *chiquet, choquet*.

Au *tic* répond le *tac* “ fièvre accompagnée d'une toux fatigante ” ; on dit aussi, en Moselle, le *toc* du mouton.

Tiquer et, secondairement, *taquer, toquer*, c'est donc “ donner un petit coup convulsif ”. L'argot a conservé un verbe *tiquer* dans l'expression *il n'a pas tiqué* “ il n'a eu aucune réaction, aucun mouvement de surprise ”. A *toquer* “ palpiter ” remonte *tocante* “ montre ” et à taquer, *tacot* au sens de “ mouvement du moulin ” puis “ moulin ” et enfin “ train ou véhicule bruyants et cahotants ”.

Toquer au sens de “ porter un coup ” et particulièrement “ sonner ” ou “ piquet les cloches ” (cf. *tocsin*) est largement attesté. Les dialectes présentent toute une série de dérivés : *toquou, toqueux, toquée, toqueler* ; ces derniers doublets de *taquée, taqueler*.

Toquer est donc une forme non palatalisée de **toccare* dont le centre de dispersion se situe dans le Nord et dans le Midi, mais qui a largement pénétré tout le domaine gallo-roman avec une valeur onomatopéique effacée dans *toucher*, la *touche* étant un coup amorti.[1]

---

[1] *Ibid.*, p. 94.

Il s'agit là de vocables dont le rattachement à l'idée de *frapper* est assez immédiat. Dans d'autres cas, la sémantique initial apparaît sous une forme beaucoup plus travaillée. Ainsi, dans la famille de *taquer* («frappe»), on trouve :

- des verbes directement liés à l'idée de frapper : *taqueler* («frapper à petits coups», Lorr.), *taconner* («donner quelques petits coups de pointes pour niveler la forme», Littré) etc., auxquels on ajoutera l'expression *du tac au tac*.

- des noms d'objets avec lesquels on frappe : *taquate* («Maillet», Mos.), *tacoul* («Pièce du manche d'un marteau de forge», Littré) etc.

- des noms d'objets sur lesquels on frappe : *taquoir* («Planchette sur laquelle on frappe pour niveler la forme», Littré), *taquet* («Planchette sur laquelle on frappe pour rappeler le faucon», Littré) etc.

- de là, diverses sortes de plaques et plaquettes : *taque* («Plaque de fonte», Wal. Littré), *taqueret* («Plaque de fonte d'un fourneau de forge», Littré) etc.

- d'où l'idée de «tache», de «macule» et de «croûte» : *tac* («Salamandre aquatique», Littré), *tacou*, *tocan* («Jeune saumon», Littré), *taquin* («Croûte galeuse», Wal.). Ce qui permet de saisir le lien entre la racine T.K. et sa variante palatalisée T.CH. : «*tacher* correspond à *taquer* comme *toucher* à *toquer*.»[2]

A l'issue de son étude de l'ensemble des formes construites sur la racine T.K. – dont nous n'avons donné ici qu'un très bref aperçu –, Guiraud parvient à des conclusions plus précises que la simple correspondance globale entre l'idée de *frapper* et la forme en T.K. Cette racine, conclut-il, est marquée d'un certain nombre de traits pertinents :

> 1° L'alternance vocalique *i*/*o*/*a*/ qui oppose le petit, le gros et le plat.
>
> 2° L'alternance K / CH qui oppose l'image d'un coup nettement frappé et détaché à celle d'un coup amorti et dans lequel la valeur onomatopéique tend à s'effacer [p. ex. *taquer / toucher*, *taquer / tacher*].
>
> 3° L'alternance -R- / zéro dans laquelle l'infixe - R - a une valeur fréquentative avec, le cas échéant, un élément acoustique [p. ex. le fréquentatif avec, le cas échéant, un élément acoustique [p. ex. le *traquet* (piège, morceau de bois qui passe à travers la trémie, Littré) est une sorte de *taquet* animé de mouvements saccadés].
>
> 4° L'alternance zéro / suffixe fréquentatif du type : *-etter*, *-otter*, *-asser*, *-iner*, *-onner*, *-eller* [p. ex. *tracasser*].
>
> 5° L'alternance forme simple / composé tautologique du type : *triqueniquer*, *triqueballer* [idée de secouer].[3]

Il y a donc là un véritable système, fonctionnant non pas tant comme générateur mais comme intégrateur de formes :

> Il opère une sélection en dynamisant certaines créations et en actualisant des valeurs, de même que le système phonologique peut précipiter certains emprunts.[4]

Pour ne prendre qu'un exemple de ce rôle intégrateur de la structure onomatopéique, ce serait l'existence d'un champ structuré par la matrice TAK- qui aurait précipité la substitution de l'italianisme *attaquer* à un ancien *attacher*[5].

Restent les racines labialisées. Nous en évoquerons le système au seul titre de corroboration du concept de structure onomatopéique, leur analyse n'apportant

---

[1] *Ibid*., p. 104. Pour les sources de ces exemples cf. *ibid*., p. 96-104.
[2] *Ibid*., p. 105.
[3] *Ibid*., p. 110.
[4] *Ibid*.
[5] A supposer, ajoute Guiraud, *qu'attaquer* soit effectivement italien (*Ibid*.).

aucun élément théorique nouveau. nous citerons seulement un extrait qui donne une idée du champ de formes couvert par ce type de racines :

> Le champ de ces formes est constitué par les variations vocaliques des deux bilittères labio-occlusifs : B. B. et P. P. sous les formes BIB-/BAB/-BOB-, PIP-/PAP-/POP- ; ces radicaux présentent, d'autre part, des alternances fricatives de l'occlusive finale : BIF-/BAF-/BOUF-. PIF-/PAF-/POUF-. On a d'autre part un bilittère fricatif FIF-/FAF-/FOUF-/ ; les formes sonores V.V.- ne rentrent pas dans ce système, non plus que l'M.
>
> Les formes occlusives expriment un sémantisme “ arrondi ”, “ gonflé ” auquel l'articulation constrictive ajoute l'idée de “ souffle ”. Ainsi on opposera *bobe* “ moue ”, *bobine* “ objet rond ” et *bouffer* “ souffler ” ; *pouper* “ téter ”, *poupon* “ enfant joufflu ” et *pouffer* “ souffler ”, etc.
>
> On reconnaît le double système d'oppositions vocaliques et consonantiques propre à l'étymon TIK-/TAK-TOK- avec l'alternance de *taquer/tacher, toquer/toucher* ; système toutefois, moins net dans le champ de nos formes labialisées, où les valeurs des différentes oppositions sont souvent interchangeables et où il est difficile, par exemple, de saisir une nuance sémantique entre *baffrer* et *bouffer* “ manger ”, entre *papoter* et *boboter* “ bavarder ” ; *bibi* et *foufe* “ copeau ”, etc.
>
> De même que l'étymon T. K.- présente un infixe -R- (trique/traquer/troc), les radicaux labiaux, eux, comportent des variantes nasalisées de la voyelle : *bibelot/bimbelot, babouin/bambin, pouper/pomper, fafelu/fanfelu, bobance/ bombance, pipé/pimpant*, etc.[1]

Le lien entre les recherches de Guiraud, orientées par une préoccupation étymologique, et notre présentation du symbolisme phonétique est évident : dans les deux cas une configuration ou un cinétisme articulatoire confère au signifiant une caractéristique qu'il partage avec le signifié. Tout comme à l'étroitesse de l'isthme palato-lingual formé pour la prononciation du [i] correspond au concept de «petitesse», la combinaison d'une occlusion apico-dentale avec une occlusion dorso-vélaire (T.K.) forme «une première plosion suivie d'un brusque retrait de la langue, propre à exprimer l'image d'un coup brusque, bien détaché et qui rebondit en arrière.»[2]

Mais si Guiraud reconnaît que la motivation du signe fait partie des postulats fondamentaux de son étude, il semble limiter cependant cette motivation au niveau de la première articulation :

> Si le signe est très souvent arbitraire en deuxième articulation, en première articulation (au niveau des monèmes) il est toujours motivé ; c'est-à-dire qu'il y a toujours une relation entre la forme du signifiant et celle du signifié.[3]

On peut s'étonner de cette limite posée à l'extension du champ de la motivation dans la mesure où le symbolisme phonétique exploité par Guiraud joue bien au niveau de la seconde articulation. Il est vrai que le «très souvent» exclut le principe de l'arbitrisme radical, mais dans le contexte de l'ouvrage ici considéré, l'adverbe *parfois* eût été moins surprenant[4].

Cette imprécision, perçue par certains comme une incohérence – ou plutôt une timidité face au dogme de l'arbitraire[5] – provient sans doute de ce que la question du cratylisme n'est pas au centre des préoccupations de Guiraud. Mais il nous semble peu contestable que les structures onomatopéiques mises par lui en

---

[1] *Ibid*., p. 113.
[2] *Ibid*., p. 110.
[3] *Ibid*., p. 253.
[4] Guiraud n'est à vrai dire pas très clair sur cette question de la motivation. Nous venons de citer un passage où la motivation est reconnue au niveau des monèmes. Mais quatre pages auparavant, assimilant le mot à un micro-signe (par opposition aux macro-signes que constituent certains paradigmes), il confère à ce dernier un certain nombre de caractéristiques au nombre desquelles figure … l'arbitraire !
[5] Cf. Toussaint, M., *Contre l'arbitraire du signe*, p. 86-87.

évidence ne constituent un argument important pour la critique des conceptions arbitristes du lexique.

* * *

Il nous reste maintenant à examiner les conséquences, au plan de ce que Saussure nomme la *parole*, d'une représentation de la langue comme un système de signes dominé par le principe de la motivation. Si l'adhérence du signifiant au signifié est un fait fondamental, si les langues naturelles présentent crucialement ce trait d'une porosité de la séparation entre les formes signifiantes et les contenus conceptuels véhiculés – et encore une fois, comment échapperait-on à l'impasse de l'intellectualisme en faisant l'économie d'un principe sémiologique de motivation ? – il semble évident qu'en termes cognitifs, les processus sémantiques et phonético-phonologiques ne peuvent plus être conçus comme strictement modulaires. Que des *effets* de modularité existent, du fait, par exemple, d'une inhibition de telle ou telle structure, nous l'admettons volontiers. Mais ce n'est assurément pas une raison suffisante pour accepter sans réserves une modélisation des processus linguistiques globalement fondée sur un présupposé modulariste.
Or ce présupposé – qui présente l'avantage de correspondre aux représentations naïves de l'activité langagière – apparaît dès les débuts de l'investigation scientifique des processus neuropsycholinguistiques, lesquels coïncident avec la naissance de l'aphasiologie, au milieu du XIXe siècle. Ce que nous allons tenter de montrer dans le chapitre suivant, c'est que la thèse de l'isolement de la sphère articulatoire du langage – qui ne présente, rappelons-le, aucun fondement au plan neuroanatomique[1] – se transmet comme un héritage non interrogé au cours de l'histoire de la neurolinguistique, autrement dit comme une *doxa*, en dépit d'une crise dans la période globaliste qui n'a jamais ému les cognitivistes d'aujourd'hui. Plus à l'aise, sans doute, dans une anhistoricité par défaut que prompts à répondre aux objections majeures formulées à l'encontre de l'associationnisme qu'ils perpétuent, ces derniers, dans le domaine particulier qu'est la neuropsychologie cognitive, se satisfont généralement de la cohérence interne de leurs modèles et de leur adéquation aux données empiriques recueillies pour leur validation, sans se préoccuper de la filiation historique de leurs hypothèses et encore moins de rendre à l'humain ce que leurs boxologies lui ont retiré.

CHAPITRE III

LE STATUT COGNITIF DE LA «SPHÈRE MOTRICE» DU LANGAGE : GENÈSE D'UNE IDÉOLOGIE

[1] Sur ce point, voir Monneret, P., *Pour une pychomécanique […]* , p. 299-300.

I.- FONCTION DES TROUBLES PUREMENT MOTEURS DANS LA NOSOGRAPHIE APHASIOLOGIQUE

Dans l'histoire de la neuropsychologie de l'aphasie, la question des troubles linguistiques purement moteurs, autrement dit de l'*anarthrie*, occupe une place assez particulière pour entraîner, dans le sillage de ses modifications successives, autant de conceptions globales de l'aphasie. Au sens où nous l'entendons ici, le terme d'anarthrie a été proposé par Pierre Marie, dans une célèbre série d'articles publiés en 1906 sur la *Révision de la question de l'aphasie*[1]. Il désigne une perturbation motrice liée au fonctionnement anormal de la musculature de l'appareil bucco-phonatoire, un trouble *mécanique* de l'articulation[2] – que Pierre Marie distinguait d'ailleurs soigneusement de l'aphasie proprement dite, laquelle ne se concevait pas, selon cet auteur, sans atteinte intellectuelle. Du point de vue linguistique, l'anarthrie s'analyse, en première approximation, comme une anomalie dans la réalisation verbale des phonèmes.

Pierre Marie ne fut ni le seul, ni le premier, à isoler parmi les troubles du langage un syndrome purement articulatoire. Dans un mémoire lu à l'Académie Royale de Médecine le 21 février 1825, Jean-Baptiste Bouillaud, qui cherchait à montrer que les mouvements des organes de la parole étaient régis par un centre cérébral particulier, situé dans les lobes antérieurs, distinguait déjà deux phénomènes différents : «la faculté de créer des mots comme signes de nos idées, d'en conserver le souvenir, et celle d'articuler ces mêmes mots[3] ». Aussi, poursuivait-il,

> Il y a pour ainsi dire une parole intérieure et une parole extérieure : celle-ci n'est que l'expression de la première. Le système nerveux qui préside à la formation des signes n'est pas le même que celui qui produit les mouvements des organes de la parole, puisqu'il n'est pas rare de voir la parole suspendue, tantôt seulement parce que la

[1] Marie, P., «Révision de la question de l'aphasie. […]», *La semaine médicale*, 1906. Le terme d'anarthrie est dû à Leyden. Il a été par la suite utilisé par Kussmaul (1822-1902), un associationniste «de la deuxième heure» selon l'expression d'André Ombredane, qui désigne ainsi les associationnistes ayant éprouvé le besoin de rétablir un centre intellectuel commun, en dépit de la contradiction que cette notion introduit dans la doctrine (qui, à l'origine, sépare radicalement pensée et langage). Mais l'anarthrie de Kussmaul est différente de celle de Pierre Marie. Elle désigne, certes, un trouble purement articulatoire de l'expression verbale, mais au sens d'une dysarthrie, c'est-à-dire d'un trouble constant (sur cette notion, cf. *infra*., p. 190-193). L'anarthrie est pour Kussmaul une dysarthrie corticale - les autres dysarthries étant sous-corticales. Elle est également opposée à l'aphasie amnésique, trouble de la représentation acoustique des mots. Pierre Marie a donc repris le terme d'anarthrie, mais en lui conférant une valeur fort différente, qui est définitivement restée attachée à ce mot.

[2] En dehors de toute paralysie et uniquement pour les mouvements correspondant à l'exercice de la parole.

[3] Bouillaud, J.B., «Recherches cliniques propres à démontrer que la perte de la parole correspond à la lésion des lobules antérieurs du cerveau, et à confirmer l'opinion de M. Gall, sur le siège de l'organe du langage articulé». *Archives générales de Médecine*, III° année, 1825, t. 8, p. 25-45. Texte publié par Hécaen, H. et Dubois, J., *La naissance de la neuropsychologie du langage* (1825-1865), Flammarion, Paris, 1969, p. 15-31, p. 29-30.

langue et ses organes congénères se refusent à la prononciation des mots, et tantôt parce que la mémoire de ceux-ci nous échappe.[1]

Bouillaud dissociera donc, dans la désorganisation du langage, un trouble articulatoire d'un trouble intellectuel, sa thèse localisationniste reposant fondamentalement sur l'existence isolée du premier. Ainsi apparaît déjà, dans cette analyse fonctionnelle rudimentaire, le principe selon lequel existe, au sein de cette faculté éminemment intellectuelle qu'est le langage, un domaine qui échappe à l'intelligence : celui de l'articulation.

I. 1.- La «faculté du langage articulé»

Avec Broca, la localisation se précise et devient plus convaincante. Mais l'analyse fonctionnelle demeure inchangée, même si elle s'exprime avec plus de finesse. Broca distingue de la «faculté générale du langage», qui sous-tend toute activité sémiotique, une «faculté du langage articulé», qui préside à la coordination des mouvements propres à l'émission des sons du langage[2]. Chez les aphémiques, la faculté générale du langage, la mémoire des mots, l'action des nerfs et des muscles de la phonation et de l'articulation restent inaltérées. Seule la faculté du langage articulé est atteinte[3].

Toutefois, Broca hésite quant à la nature de cette faculté particulière et à la place qu'il faut lui assigner dans la hiérarchie cérébrale. Ou bien elle est «une espèce de mémoire» et l'aphémique a perdu, non pas la mémoire des mots, mais «le souvenir du procédé qu'il faut suivre pour articuler les mots». Ou bien elle est le résultat d'une «ataxie locomotrice limitée à la partie de l'appareil nerveux central qui préside aux mouvements de l'articulation des sons»[4]. Deux hypothèses peuvent donc être proposées quant à la nature de la faculté du langage articulé :

Dans la première hypothèse, ce serait une faculté supérieure, et l'aphémie serait un trouble intellectuel ; dans la seconde hypothèse, ce serait une faculté d'un ordre beaucoup moins élevé, et l'aphémie ne serait plus qu'un trouble de la locomotion.[5]

---

[1] *Ibid.*

[2] Broca, P., «Remarques sur le siège de la faculté du langage articulé, suivies d'une observation d'aphémie (perte de la parole)», *Bulletin de la Société d'Anthropologie*, août 1861, 2° série, t. VI, p. 330-357, publié par Hécaen, H. et Dubois, J., *op. cit.*, p. 61-89, p. 65.

[3] L'intelligence est également épargnée, ainsi que le montre cette autre citation de Broca, où ce dernier définit l'aphémie comme une «perte de la parole sans paralysie des organes de l'articulation et sans destruction de l'intelligence» (Broca, P., «Sur le siège de la faculté du langage articulé», *Bull. Soc. Anthopol.*, t. VI, 15 juin 1865, p. 337-393, texte publié par H. Hécaen et J. Dubois, *Op. cit.*, p. 108-121, p. 108.

[4] *Ibid.*, p. 67. Selon J. Cambier, M. Masson et H. Dehen, «l'ataxie désigne les perturbations du mouvement résultant d'un déficit du contrôle que les informations sensitives exercent sur son déroulement.» (*Neurologie*, Masson, Paris, 5° édit., 1985). En général, elle se révèle avec le plus d'évidence lors de l'occlusion des yeux. Évidemment, ce dernier facteur n'intervient pas dans le cas d'une ataxie de l'appareil bucco-phonatoire puisque le contrôle visuel, au moins dans l'expression spontanée, ne joue aucun rôle.

[5] *Ibid.*, p. 67.

Broca reconnaît qu'il ne dispose pas d'éléments suffisants pour exclure avec certitude l'une des hypothèses, mais il laisse apparaître sa conviction :

Quoique cette dernière interprétation [celle de l'ataxie locomotrice] me paraisse *beaucoup moins probable* que l'autre, je n'oserais pourtant pas me prononcer d'une manière catégorique si j'en étais réduit aux seules lumières de l'observation clinique.[1]

Pour Broca, l'aphémie, trouble de la faculté du langage articulé, correspondrait donc plutôt à un trouble intellectuel[2] affectant la mémoire des mouvements nécessaires à l'articulation des sons du langage. Cette hypothèse sur la nature intellectuelle de l'aphémie ne constitue qu'une divergence mineure par rapport aux conceptions de Bouillaud, puisque les deux auteurs s'accordent sur l'essentiel : l'existence d'un trouble de la coordination des mouvements propres à la parole, consécutif à une lésion corticale de localisation constante. D'autre part, l'adjectif «intellectuel» doit être entendu ici dans un sens très large : est intellectuel tout ce qui n'est pas purement moteur. Dès lors, pourquoi Broca a-t-il pris la peine de formuler cette interprétation intellectuelle de l'aphémie, qui est non seulement très secondaire mais aussi, comme il l'avoue lui-même, foncièrement problématique puisque impossible à déduire strictement de l'observation clinique ? La réponse suivante peut être proposée : pour Broca, le langage est une faculté intellectuelle ; l'aphémie est un trouble du langage articulé ; par conséquent l'aphémie doit être de nature intellectuelle. Si ce n'était pas le cas, l'aphémie ne saurait être considérée comme un authentique trouble du langage[3]. Or c'est précisément ce syllogisme que viendra briser la réaction de Pierre Marie : le langage est bien une faculté intellectuelle, mais l'aphémie n'est qu'un trouble mécanique de l'articulation. Elle ne constitue donc pas un véritable trouble du langage. Aussi est-il légitime de la nommer simplement anarthrie. Mais avant d'en arriver à Pierre Marie, d'autres étapes de la réflexion aphasiologique impliquant les troubles arthriques méritent d'être examinées.

I. 2.- Troubles linguistiques et troubles «intellectuels».

[1] *Ibid*. Nous soulignons.

[2] Trouble intellectuel léger, sous peine d'une contradiction avec le texte rapporté en note 3 p. 2. La contradiction (articulation définie à la fois comme fait moteur et comme fait intellectuel) est toutefois présente, à l'état latent. C'est précisément sa nécessité dans l'édifice doctrinal de Broca que nous analysons dans les lignes qui suivent.

[3] La même analyse peut être faite chez Bouillaud. On a vu que celui-ci considérait que les troubles des mouvements musculaires dont la parole se compose épargnaient l'intelligence. Or, lorsqu'il distingue les mouvements bucco-linguo-faciaux produisant la parole de ceux qui ont une autre destination (téter ou avaler par exemple), on retrouve l'appartenance des premiers à la sphère intellectuelle : «Les mouvements qui concourent à la production de la parole, et ceux de la succion, de la déglutition, ne sont pas régis par le même principe nerveux ; parce que les uns, *appartenant à la vie intellectuelle*, ont besoin d'une véritable éducation, tandis que les autres, purement instinctifs ou automatiques, n'exigent nullement un pareil secours.» (Bouillaud, *op. cit*., p. 28. Nous soulignons).

Si les aphémiques de Broca ne souffrent que d'une mauvaise coordination des mouvements propres à la parole, ils devraient être au moins capable d'écrire. Or, certains contradicteurs de Broca lui firent remarquer que très souvent les aphémiques ne pouvaient plus lire ni écrire.

On peut se demander – répondit Broca – s'il y a dans le cerveau autant d'organes régisseurs de l'expression qu'il y a d'espèces de langage. Cela n'est pas admissible car il dépend de nous de créer de nouveaux systèmes de langage et personne n'imaginera que cela puisse avoir pour conséquence d'augmenter le nombre des organes cérébraux. Il est dès lors infiniment probable que la partie du cerveau, qui tient sous sa dépendance la manifestation du langage articulé, régit aussi celle des autres langages conventionnels. L'association très fréquente de l'aphémie et de la perte de l'écriture ne doit donc pas nous surprendre.[1]

Parmi les espèces de langage auxquelles Broca fait allusion, on peut compter, outre la parole, l'écriture figurative ou phonétique, la mimique ou encore la dactylogie – le langage digital inventé à l'usage des sourds-muets par l'abbé de l'Épée[2]. Il est évident que l'homme est capable d'inventer d'autres systèmes d'extériorisation du langage. Et on ne peut imaginer, selon Broca, qu'un nouveau substrat cortical apparaisse pour chacun de ces systèmes. On voit par conséquent la faculté du langage articulé se muer en une faculté d'ordre plus général, une sorte de faculté de la réalisation des signifiants[3]. Mais il existait une autre manière de répondre à cette objection que constituent les troubles de l'écriture chez les aphémiques. Toutefois, cette réponse ne pouvait être proposée par Broca, car elle supposait l'abandon de l'un de ses principes, celui de l'inaltération, dans l'aphémie, de la faculté générale du langage. C'est par Trousseau qu'elle fut exprimée, dans un remaniement fondamental du tableau clinique de l'aphémie, désormais nommée *aphasie*.

Ce que prouve l'échec de l'écriture ou de la lecture dans l'aphasie, c'est que celle-ci ne se réduit pas au symptôme de perte de la parole. L'aphasie, pour Trousseau, est un trouble de l'intelligence d'ordre amnésique ou, plus précisément, une amnésie des mots :

---

[1] Broca, P. Discussion de «A. Voisin : Sur le siège et la nature de la faculté du langage.» *Bull. Soc. Anthropol*. Paris, 1866, 1, 2° série, p. 377-384, p. 379. Cité par Messerli, P., «De l'aphémie à l'apraxia of speech ou les tribulations d'une notion», in Messerli, P., Lavorel, P., Nespoulous, J-L., *Neuropsychologie de l'expression orale*, Éd. du CNRS, Paris, 1983, p. 11-35.

[2] Cf. Broca P. : «Remarques sur le siège de la faculté du langage articulé, suivies d'une observation d'aphémie (perte de la parole)», *op. cit*., p. 62.

[3] Curieusement, P. Messerli (*art. cit*., p. 14) interprète cette citation en supposant que pour Broca, la proximité des différents systèmes de langage dans l'ordre psychique a pour corollaire une proximité dans l'ordre anatomique et donc que, toujours selon Broca, l'étendue des troubles est en rapport avec l'importance de la lésion. Pour soutenir une telle interprétation, il faut admettre l'existence, dans les environs du substrat du langage articulé, de substrats correspondants à la phase expressive des autres langages conventionnels. Or c'est précisément l'hypothèse que Broca rejette en disant qu'on ne peut envisager une augmentation du nombre des organes cérébraux.

L'oubli du mode d'articuler marche presque toujours avec l'oubli de l'écriture […]. Il est impossible d'accepter ici le défaut de coordination tandis que l'amnésie explique tout.[1]

L'entité clinique *aphasie* est donc beaucoup plus large que l'aphémie de Broca :

Il n'y a pas seulement, dans l'aphasie, perte de la parole, il y a lésion de l'entendement. L'aphasique a perdu, à un degré plus ou moins considérable, la mémoire des mots, la mémoire des actes à l'aide desquels on articule les mots, et l'intelligence ; mais il n'a pas perdu toutes ces facultés parallèlement, et si lésée que soit son intelligence, elle l'est moins que la mémoire des actes phonateurs, et celle-ci moins que la mémoire des mots[2].

Pour Trousseau, le symptôme majeur de l'aphasie est donc l'amnésie des mots. Il reconnaît toutefois l'existence d'une forme de l'aphasie où l'intelligence, l'écriture et la lecture sont conservées, mais considère ce tableau clinique comme exceptionnel.

Finalement, Broca tiendra compte de cette extension du domaine de l'aphasie dans le dernier article qu'il publiera sur le langage, en 1869, où quatre types de troubles du langage sont distingués. P. Messerli nous les rappelle en les commentant :

1 - L'alogie ou perte de la parole par suite de la perte de l'intelligence en général (les démences).
2 - L'amnésie verbale ou perte de la parole par suite de la perte de la mémoire des mots (avec troubles de la compréhension et du langage écrit, c'est-à-dire ce que nous appelons actuellement aphasie).
3 - L'aphémie ou perte de la parole par suite de l'altération de la faculté spéciale du langage articulé (c'est l'anarthrie de Pierre Marie).
4 - L'alalie mécanique ou perte de la parole par suite de l'impuissance des agents mécaniques de l'articulation (les dysarthries au sens actuel du terme)[3].

On constate ainsi que Broca maintient, malgré Trousseau, son aphémie ; c'est-à-dire qu'il postule l'existence d'une pathologie limitée à l'articulation de la parole – ou plus généralement à la réalisation des signifiants – et qui n'est pas particulièrement atypique.

Relevons toutefois, avant de passer à l'examen des théories associationnistes, une nuance introduite dès 1865 par Baillarger. Celui-ci distingue dans son «aphasie simple» – qu'il oppose à une «aphasie avec perversion de la faculté du langage», caractérisée par la jargonaphasie – deux tableaux cliniques, selon que le trouble atteint à la fois la parole et l'écriture ou seulement la parole. Dans le second cas, nous retrouvons donc l'équivalent de l'aphémie de Broca. Or Baillarger remarque que ce tableau clinique est caractérisé par le fait que «l'incitation verbale involontaire persiste alors que l'incitation verbale

[1] Trousseau, A., «De l'aphasie, maladie décrite récemment sous le nom impropre d'aphémie». *Gaz. des Hôp*., 37, 1864. Cité par Ombredane, A., *L'aphasie et l'élaboration de la pensée explicite*, PUF, Paris, 1951, p. 54.
[2] *Ibid*.
[3] P. Messerli, *art. cit*., p. 15-16. Messerli cite Broca, P., «Sur le siège de la faculté du langage articulé », *La Tribune Médicale*, 1869, n° 74, p. 254-256 et n° 75, p. 265-269 - et commente entre parenthèses.

volontaire est abolie»[1]. Ceci se manifeste par le fait que les troubles arthriques de ces aphasiques ne sont pas stables mais soumis à une certaine variabilité. Ce principe, qu'on appellera plus tard le principe de dissociation automatico-volontaire de Baillarger-Jackson[2], jouera notamment un rôle capital dans la distinction entre aphasies et dysarthries.

I. 3.- Le point de vue associationniste

Dans la perspective associationniste, les troubles intellectuels sont rigoureusement exclus du domaine de l'aphasie puisque la pensée et le langage sont considérés comme ayant des substrats anatomiquement distincts. L'activité linguistique est réduite à l'actualisation d'images sensorielles et motrices stockées dans des centres corticaux. Les troubles arthriques sont situés par Wernicke, en 1874, dans le cadre de l'aphasie motrice. Celle-ci serait consécutive à une destruction plus ou moins totale des «images motrices» stockées dans le centre verbo-moteur. Ces «images motrices» sont, selon la formule de Lecours-Lhermitte, les «images mnésiques des sensations de mouvement correspondant à la production du langage articulé»[3]. Dans l'aphasie motrice de Wernicke, la perte des images motrices se traduit par une «grande réduction des possibilités d'expression et par une distorsion des productions résiduelles»[4]. L'aphémie, conçue comme trouble spécifique de l'articulation n'apparaît donc plus en tant que forme clinique autonome de l'aphasie.

Mais cette disparition n'est que momentanée. En 1884, Lichteim donne au modèle associationniste de Wernicke une nouvelle forme, plus élaborée[5], qui sera reprise par Wernicke lui-même à quelques remaniements terminologiques près[6]. Les troubles arthriques apparaissent, dans ce nouveau modèle, sous deux rubriques : aphasie motrice sous-corticale et aphasie motrice corticale. L'aphasie motrice corticale correspond exactement à l'ancienne aphasie motrice et résulte donc d'une atteinte du centre verbo-moteur. Quant à l'aphasie motrice

---

[1] Baillarger, J., «De l'aphasie au point de vue psychologique. Aphasie simple. Aphasie avec perversion de la faculté du langage». in Baillarger, J., *Recherches sur les maladies mentales*. Masson. Paris, 1890 (1° éd. 1865), p. 584. Cité par Lecours, A.R., Lhermitte, F., *L'aphasie*. Flammarion, P.U. Montréal, Paris/Montréal, 1979.

[2] H. Jackson s'est inspiré dès 1868 des principes de Baillarger et les a développés. Mais il n'admet la dissociation automatico-volontaire que dans le premier cas d'aphasie simple où le trouble atteint à la fois la parole et l'écriture. Quant au tableau clinique correspondant à l'aphémie de Broca, il le considère comme relevant de troubles paralytiques de l'articulation et non comme un trouble aphasique véritable. Cf. Lecours-Lhermitte, *op. cit*., p. 342.

[3] Lecours, A.R., Lhermitte, F., *op. cit*., p. 343. Les auteurs renvoient à Wernicke, K., *Der aphasische, Symptomen Komplex*, Cohn et Weigert, Breslau, 1874. Au fond, en ce qui concerne l'aphasie motrice, Wernicke est très proche de Broca, puisque ce dernier considère que l'aphémique a perdu «le souvenir du procédé qu'il faut suivre pour articuler les mots».

[4] *Ibid*. Cette aphasie correspond à la forme commune de l'aphasie de Broca, dans la classification de Lecours et Lhermitte.

[5] Lichteim, L., «On aphasia». *Brain*, 7, 433, 1885. La datation du modèle de Lichteim à l'année 1884 est due à Freud.

[6] Wernicke, K., «Einige neuere Arbeiten über Aphasie». *Fortschritte der Med*. 1885-1886.

sous-corticale, elle est due à une lésion touchant les efférences immédiates du centre verbo-moteur, ou, en d'autres termes, la voie qui unit le centre verbo-moteur aux centres moteurs inférieurs. Du point de vue clinique, cette aphasie correspond à l'aphémie de Broca.

Deux idées nouvelles pour notre propos apparaissent avec les travaux de Wernicke : tout d'abord, les troubles arthriques n'apparaissent que dans le cadre des aphasies motrices et sont exclus des aphasies sensorielles ou de conduction ; d'autre part, les troubles arthriques peuvent apparaître à l'état isolé ou en association avec d'autres troubles. La classification obtenue peut se résumer schématiquement de la manière suivante :

1. Aphasies sensorielles (affectant la compréhension du langage) : pas de troubles arthriques.
2. Aphasie de conduction (correspondant à une lésion de la voie qui unit le centre verbo-moteur au centre auditivo-verbal et affectant la parole répétée, la lecture à haute voix et l'écriture sous dictée sans trouble de la compréhension) : pas de troubles arthriques.
3. Aphasies motrices (affectant la production du langage) :
   - aphasie motrice sous-corticale : troubles arthriques isolés (= aphémie).
   - aphasie motrice corticale : troubles arthriques et troubles de l'écriture.
   - aphasie motrice transcorticale (correspondant à «l'aspontanéité dans les comportements linguistiques» de Lecours et Lhermitte) : pas de troubles arthriques.

Les troubles arthriques apparaissent donc en dehors de tout trouble de la compréhension, associés ou non à un trouble de l'écriture.

Dejerine, qui poursuivit l'étude de l'aphasie dans la perspective associationniste, simplifia le schéma de Wernicke de 1885-1886[1]. En ce qui concerne les aphasies impliquant des troubles arthriques, il introduit une démarcation nouvelle entre l'aphasie motrice corticale et l'aphasie motrice sous-corticale de Wernicke : la première se caractérise par une atteinte du langage intérieur, qui est épargné dans la seconde. Du point de vue des localisations responsables de chacune de ces aphasies, l'aphasie motrice corticale provient d'une lésion de la zone du langage – plus précisément de la zone de Broca –, alors que l'aphasie motrice sous-corticale est causée par une lésion située hors de la zone du langage, affectant les fibres provenant de l'aire de Broca[2] et

[1] Dejerine, J., *Séméiologie des affections du système nerveux*, Masson, Paris, 1914.

[2] Comme l'indique le nom donné à cette aphasie, la lésion serait donc située au niveau sous-cortical. Dejerine a publié en 1891, deux observations d'aphasie motrice sous-corticale, dans les *Comptes rendus de la Société de Biologie*. «Dans les deux cas, écrivent Alajouanine *et al.*, le malade ne pouvait prononcer un seul mot ni spontanément, ni dans l'acte de lire, ni dans celui de répéter ou de chanter. Cependant il pouvait faire autant d'efforts d'expiration que le mot contenait de syllabes (phénomène de Lichteim) ; il pouvait s'exprimer par l'écriture ; il ne présentait pas de symptômes d'aphasie sensorielle ; son intelligence était normale.» (Alajouanine, Th., Ombredane, A., Durand, M., *Le syndrome de désintégration phonétique*

empêchant donc celle-ci de commander normalement le jeu des muscles de l'appareil phono-articulatoire[1]. Pour Dejerine, cette dernière aphasie peut être également nommée *aphasie motrice pure* ou *aphémie* : l'enseignement de Broca semble ainsi intégré à la théorie nouvelle.

L'apport de l'associationnisme nous paraît essentiel. Outre le fait que, comme nous l'avons déjà indiqué, une sémiologie expressive est désormais clairement distinguée d'une sémiologie réceptive, les associationnistes ont contribué à résoudre une ambiguïté qui obscurcissait la théorie de Broca. En effet, il existait chez Broca une relative inadéquation entre la définition de l'aphémie et les tableaux cliniques censés illustrer cette pathologie. Si l'aphémie était définie comme trouble de la coordination des mouvements propres à la parole, les aphémiques apparaissaient comme souffrant d'une réduction extrême du langage articulé. Ainsi en était-il du cas princeps de Broca, le cas Leborgne, où le malade était réduit à la stéréotypie «tan-tan»[2]. Or il est aisé d'imaginer que le seul trouble de la coordination des mouvements propres à la parole aurait pu conduire, non à une telle réduction, mais à une déformation de la parole. Finalement, lorsque Broca définit l'aphémie, il définit l'aphasie motrice sous-corticale de Wernicke et lorsqu'il l'illustre, il décrit ce que les associationnistes appellent une aphasie motrice corticale. En d'autres termes, l'aphémie de Broca confond les aphasies motrices corticale et sous-corticale de Wernicke. Ce qui signifie que lorsque Dejerine utilise le terme d'aphémie, il le comprend dans le sens strict de la définition proposée par Broca et non dans le sens qui se dégage des cas cliniques donnés en exemple.

Dernière remarque à propos de l'associationnisme. On retrouve chez Dejerine, avec la distinction entre une aphasie motrice affectant le langage intérieur et une aphasie motrice épargnant le langage intérieur, un principe qui apparaissait déjà chez Bouillaud, mais sous une autre forme. Ce principe est celui du rejet du domaine de l'articulation hors de la sphère constituée par les processus linguistiques véritables. Pour Bouillaud, comme pour Broca, il se traduisait dans une conception des troubles de l'articulation selon laquelle l'intelligence était totalement épargnée[3]. Avec Dejerine, c'est le langage intérieur qui reste intact en cas d'aphasie motrice sous-corticale. Mieux encore, la «zone du langage» n'est pas touchée. Le moment de l'articulation est donc explicitement situé aux confins de la fonction linguistique. Dès lors

---

dans l'aphasie, Paris, Masson, 1939, p. 7). L'autopsie révélait notamment, dans chacun de ces cas, l'intégrité de la corticalité de la circonvolution de Broca, mais un foyer dans la substance blanche sous-jacente (autrement dit une lésion sous-corticale). «Sur la foi de telles observations, poursuivent les mêmes auteurs, Dejerine admettait comme démontrée l'existence d'un trouble électif de la parole, avec conservation du langage intérieur et particulièrement de l'expression graphique, par le fait d'une lésion des fibres émanant de la troisième frontale gauche. Il spécifiait par ailleurs que le trouble constaté n'était pas de nature paralytique.»

[1] Cf. Lecours - Lhermitte, *op. cit.*, p. 349.

[2] Cf. Broca, «Remarques sur le siège de la faculté du langage articulé suivies d'une observation d'aphémie (perte de la parole)», *loc. cit.*, p. 75.

[3] Si l'on ne tient pas compte de la contradiction relevée plus haut.

réapparaît une question que nous avons déjà soulevée : si les troubles de l'articulation ne sont pas vraiment des troubles du langage, l'aphémie est-elle encore une aphasie ?

I. 4.- Le radicalisme de Pierre Marie

Quelques années avant la parution du texte cité de Dejerine, Pierre Marie apportera une réponse – singulièrement dépourvue de nuance – à cette question. Pour Pierre Marie, l'aphasie est avant tout un trouble de l'intelligence, comme elle l'était pour Trousseau :

> Cette notion de la diminution intellectuelle des aphasiques doit, à mon avis, dominer la doctrine de l'aphasie ; c'est pour l'avoir négligée que les auteurs ont méconnu le caractère propre des troubles aphasiques et, bien que cela cadre entièrement avec les idées régnantes, il m'est impossible d'accepter que, dans leurs définitions de l'aphasie, la plupart des cliniciens déclarent que *l'intelligence est intacte*. Si, pour ma part, j'avais à donner une définition de l'aphasie, le fait que je m'efforcerais surtout de mettre en lumière serait la *diminution de l'intelligence*. Certes, le plus grand nombre des auteurs, tout en déclarant dans leurs définitions que l'intelligence est intacte, reconnaissent cependant l'existence de cette diminution intellectuelle et la mentionnent même dans leurs ouvrages : mais c'est pour eux un phénomène accessoire auquel ils n'attachent pas d'importance et dont ils ont le grand tort de ne pas tenir compte quant il s'agit d'édifier une théorie de l'aphasie[1].

Ce trouble de l'intelligence, qui doit, selon Pierre Marie, apparaître au premier plan de la symptomatologie aphasique, se manifeste essentiellement par un trouble de la compréhension du langage parlé. Si l'on retrouve ici une sémiologie comparable à celle des aphasies sensorielles des associationnistes, la perspective est radicalement différente : puisqu'il s'agit pour Pierre Marie d'un trouble intellectuel, le déficit n'est donc plus de nature *sensorielle*. Dans la conception que défend Dejerine de l'aphasie sensorielle, les troubles intellectuels sont en effet mentionnés – outre les troubles primaires de la compréhension de la parole et de la lecture – mais le déficit de l'aphasique est attribué à une perte des images audivo-verbales[2]. Or ce que Pierre Marie récuse, c'est précisément l'existence de tels centres d'images.

Mais nous ne rappellerons pas ici les arguments employés par Pierre Marie dans sa critique de l'associationnisme[3] : notre propos se limite ici aux problèmes posés par les troubles de l'articulation. Quelle conséquence entraîne donc une telle conception intellectualiste de l'aphasie sur la fonction des troubles arthriques dans la nosographie aphasiologique ? À côté du syndrome proprement aphasique, Pierre

---

[1] Marie, P., «Révision de la question de l'aphasie : la troisième circonvolution frontale gauche ne joue aucun rôle spécial dans la fonction du langage». *La Semaine Médicale*, 1906, n° 21, p. 241-247, p. 441. Souligné dans le texte.

[2] Cette explication de l'aphasie par la perte des images verbales s'applique à toutes les «aphasies vraies» de Dejerine (aphasie motrice, aphasie sensorielle, surdité verbale, cécité verbale) : «Tous les troubles qui constituent les aphasies vraies se réduisent donc à des pertes d'images verbales empreintes sur les cellules cérébrales, et aux désordres que ces pertes provoquent à distance dans tous les modes de langage, du fait des connexions intimes qui unissent les divers centres verbaux dans la zone du langage». (Ombredane, A., *op. cit*., p. 114).

[3] Pour cette critique, cf. Monneret, P., *Pour une psychomécanique […]* , p. 227.

Marie admet un syndrome caractérisé par «le fait que la parole du malade est à peu près nulle ou, du moins, incompréhensible[1] » en l'absence de troubles de la compréhension. Le tableau clinique de ce syndrome correspond à celui de l'aphasie motrice sous-corticale de Dejerine[2]. C'est Pierre Marie lui-même qui reconnaît cette identité. Et il va jusqu'à consentir à ce que le nom d'*anarthrie*, qu'il avait choisi pour ce syndrome soit remplacé par celui d'*aphémie*, emprunté à Broca par Dejerine. Lorsqu'on connaît l'ampleur de la polémique qui opposa les deux hommes, le fait mérite d'être relevé[3].

Les deux syndromes, aphasie et anarthrie, sont pour Pierre Marie, clairement distincts :

> Contrairement aux aphasiques, les anarthriques comprennent parfaitement ce qu'on leur dit, même quand il s'agit de phrases compliquées ; ils peuvent lire et écrire et sont même capables d'indiquer par signes de combien de syllabes ou de lettres se composent les mots qu'ils sont hors d'état d'articuler[4].

Si les anarthriques comprennent parfaitement ce qu'on leur dit, c'est que leur intelligence est intacte. Par conséquent l'anarthrie, syndrome de réalisation motrice, n'est pas de l'aphasie[5]. Finalement, les aphasies sensorielles des associationnistes sont regroupées sous le terme simple d'aphasie et l'aphasie motrice sous-corticale, désormais anarthrie, est exclue du domaine de l'aphasie. C'est précisément ce que nous

---

[1] Marie, P., *art. cit.*, p. 241.

[2] «L'anarthrie est caractérisée cliniquement par la perte de la parole avec conservation de la compréhension des mots, de la lecture et de l'écriture». P. Marie, «Révision de la question de l'aphasie : que faut-il penser des aphasies sous-corticales (aphasies pures) ?», *La Semaine Médicale*, 1906, p. 500.

[3] Outre leurs divergences profondes sur le plan de l'anatomie pathologique, Pierre Marie et Dejerine s'opposaient sur la définition même de l'anarthrie. Pour Dejerine, l'anarthrie ne pouvait être qu'une forme extrême de dysarthrie, c'est-à-dire «la conséquence d'une paralysie, d'une atrophie, d'un spasme ou d'une ataxie des muscles de la phonation […] En d'autres termes, l'aphasique ne *sait* plus parler tandis que l'anarthrique ne *peut* plus parler» (Dejerine, «L'aphasie motrice : sa localisation et son anatomie pathologique». *Presse médicale*, 18 juillet 1906. Cité par Alajouanine *et al. op. cit.*, p. 8). Un tel point de vue révélait pour Pierre Marie une conception beaucoup trop étroite de l'anarthrie : «Ne connaissons-nous donc en neurologie, pour une fonction dans laquelle intervient la motilité, une seule façon d'être entravée : la paralysie des muscles ? Est-ce qu'un ataxique est un paralytique ? […] Et, pour prendre un exemple plus proche encore de notre anarthrique chez lequel la parole n'est pas possible, bien qu'il n'existe pas de paralysie notable des organes de la phonation, est-il si rare de voir des vieillards, atteints d'états lacunaires du cerveau, devenir incapables de marcher, bien qu'il n'existe pas chez eux de paralysie vraie ni de contracture ? Une fonction motrice est la résultante de mouvements coordonnés. Si les centres nerveux sont dans l'incapacité d'assurer la coordination de ces mouvements, la fonction cesse forcément, sans qu'il soit nécessaire de faire intervenir une paralysie directe des muscles dont l'action doit s'exercer dans cette fonction » (Marie, P., «Que faut-il penser des aphasies sous-corticales ?» *Semaine Médicale*, 17 octobre 1906. Cité par Alajouanine, *ibid.*, p. 9). Malgré cette définition encore vague de l'anarthrie comme trouble de la coordination des mouvements de l'appareil bucco-phonatoire, on ne peut que donner raison à Pierre Marie. L'anarthrie doit être impérativement distinguée de la dysarthrie. Nous reviendrons ultérieurement sur cette distinction (voir *infra*, p. 189 *et sq.*)

[4] *Ibid.*

[5] Notons que Pitres avait déjà proposé en 1894 de détacher du groupe des aphasies l'aphasie motrice sous-corticale : «ce trouble de l'articulation, c'est de la dysarthrie ou de l'anarthrie, ce n'est pas de l'aphasie véritable» (Pitres, A., «Des aphasies». *La semaine médicale*. 1894, n° 61, p. 493-495, p. 495. Cité par Messerli, P., *art. cit.*, p. 17). Si nous nous en tenons à la formulation de Pierre Marie, c'est qu'elle s'inscrit dans un renouvellement très cohérent de la question aphasique dans son ensemble.

considérons comme la première fonction différenciatrice de l'anarthrie : dans le cadre des troubles du langage, la notion d'anarthrie autorise une démarcation entre aphasie et non-aphasie.

Mais qu'en est-il de l'aphasie motrice corticale ? Pour P. Marie, elle correspond tout simplement à l'addition des tableaux cliniques de l'aphasie et de l'anarthrie :

aphasie motrice corticale = aphasie (sensorielle) + anarthrie.

Cette équation signifie que l'aphasie motrice corticale n'est pas un syndrome aphasique pur mais la complication d'un syndrome aphasique par un trouble de l'articulation. Si l'on utilise la terminologie contemporaine, elle se traduit de la manière suivante :

aphasie de Broca = aphasie de Wernicke + anarthrie.

Dans l'état actuel des connaissances, l'équation de Pierre Marie ne saurait être admise sans réserves : les troubles de la compréhension des aphasiques de Broca sont peu comparables à ceux des aphasiques de Wernicke, l'agrammatisme, très souvent caractéristique de l'aphasie de Broca dans sa phase évolutive, n'y apparaît pas. Bref, cette fameuse équation est à la fois partiellement fausse et insuffisante. Elle transmettra toutefois une idée très rarement remise en cause dans la réflexion neuropsychologique actuelle, selon laquelle la présence d'anarthrie permet de distinguer l'aphasie de Broca de l'aphasie de Wernicke. Ainsi se dégage une seconde fonction des troubles arthriques dans la nosographie aphasiologique, une fonction de différenciation des deux types majeurs d'aphasie.

Mais avant de clore ce chapitre, il nous faut signaler une contradiction qui nuit gravement à l'intelligibilité du propos de Pierre Marie. Une contradiction apparaît en effet lorsque l'on précise, d'une part, l'origine des troubles arthriques, et d'autre part, la nature des troubles intellectuels, telles qu'elles sont conçues par cet auteur.

Il est insuffisant de dire que l'anarthrie est un trouble de la coordination des mouvements propres à la parole. Dans le but de préciser ce syndrome, Pierre Marie a d'abord suggéré un rapprochement avec le bégaiement :

> Ne voyons-nous pas un indice de ce désordre chez le bègue qui, lui, n'est pas un paralytique, qui n'est pas un aphasique et qui, cependant, à certains moments, ne peut arriver à expectorer le mot qu'il veut dire et qu'il a parfaitement présent à la pensée ? Spasme dira-t-on. Qu'importe. N'est-ce pas là encore, sous un aspect intermittent et transitoire, une forme d'anarthrie par manque de coordination des centres cérébraux et bulbaires sans paralysie ?[1]

Cette hypothèse permettait surtout de creuser l'écart entre aphasie et anarthrie. Mais en 1908, Pierre Marie admet un autre rapprochement, beaucoup plus intéressant, entre anarthrie et apraxie[2]. Le 7 mai 1908, à

[1] Marie, P., «Révision de la question de l'anarthrie», *Semaine Médicale*, p. 497.
[2] L'apraxie consiste en une «impossibilité d'effectuer certains gestes, qui n'est explicable ni par une paralysie motrice, ni par une incohérence intellectuelle d'ordre démentiel ou psychotique».

la Société de Neurologie, Gilbert Ballet présenta un aphasique incapable de faire le geste de souffler et suggéra que «le trouble de l'articulation pouvait bien, comme cette incapacité de souffler, être de nature apraxique[1] ». Pierre Marie accepta d'emblée cette suggestion :

Je partage entièrement la manière de voir de M. Ballet, les phénomènes d'apraxie qu'il décrit chez sa malade sont bien les mêmes que ceux visés par moi sous le nom d'anarthrie […]. Je ne verrais aucun inconvénient à ce qu'on appelât apraxie anarthrique ces troubles si curieux de l'articulation chez les aphasiques[2].

L'anarthrie apparaît ainsi comme un cas particulier d'apraxie.

Examinons maintenant la nature des troubles intellectuels des aphasiques décrits par Pierre Marie. Les grands aphasiques, observe-t-il, «se trouvent dans l'impossibilité de reproduire intégralement la série des actes simples qu'une autre personne exécute tout exprès devant eux sans prononcer une parole[3].» Un exemple plus précis est proposé avec le cas d'un aphasique, cuisinier de son métier, qui ne savait plus faire un œuf sur le plat :

Il commence par casser son œuf, de façon fort maladroite et le vide dans le plat, sans aucune précaution pour éviter de crever le jaune, puis il met du beurre dans le plat par-dessus l'œuf, saupoudre de sel et de poivre et met le tout au four. C'était là une faute capitale et la surveillante nous fit remarquer qu'il avait fait l'inverse de ce qui devait être fait, le beurre devant être chauffé au préalable et l'œuf jeté dedans. Inutile d'ajouter que le plat n'était absolument pas présentable ce qui, d'ailleurs, ne parut pas émouvoir outre mesure notre malade. Ici encore, il est bien évident qu'il ne s'agissait pas d'un trouble du langage, mais d'une déchéance intellectuelle[4].

Le trouble de l'intelligence apparaît également, selon Pierre Marie, dans la difficulté voire l'impossibilité où se trouve l'aphasique d'accomplir des gestes symboliques ou descriptifs :

Si on dit à un grand aphasique d'accomplir certains actes dépendant de la *mimique conventionnelle*, tels que faire un signe de dégoût, montrer qu'on veut se coucher et dormir, menacer du doigt, faire un pied de nez, il est assez rare que le malade exécute l'ordre qui lui est donné et, s'il y parvient, ce n'est qu'après avoir hésité et cherché quelques instants. Pour la *mimique descriptive*, l'incapacité est encore plus marquée : je ne crois pas avoir jamais vu un grand aphasique chercher à faire comprendre par sa mimique un événement qui lui serait arrivé ; je n'en ai jamais vu aucun être capable de faire comprendre par gestes quel était son métier. Cette déchéance dans l'exercice de la mimique descriptive est un nouvel argument en faveur du déficit que nous avons déjà signalé dans les facultés intellectuelles de ces malades, car il faut bien reconnaître qu'ici encore, les altérations psychiques constatées sont entièrement indépendantes de l'exercice de la parole[5].

(Hécaen, H., Angelergues, R., *Pathologie du langage. L'aphasie*. Paris. Larousse, 1965, p. 189).

[1] Ombredane, A., *op. cit*., p. 148.

[2] Cité par Ombredane, A., *op. cit*., p. 148.

[3] *Ibid*. p. 144.

[4] *Ibid*. D'après ce récit, il semble que P. Marie lui-même n'aurait guère fait mieux que l'aphasique («[...] *La surveillante* nous fit remarquer qu'il avait fait l'inverse de ce qui devait être fait, etc.»).

[5] *Ibid*.

Or aucun neurologue ne considérerait aujourd'hui ces troubles décrits par Pierre Marie comme des troubles de l'intelligence[1]. Il n'y verrait que des troubles de l'activité gestuelle intentionnelle, sans paralysie ni déficit intellectuel global. Autrement dit, rien d'autre que de *l'apraxie*[2]. La contradiction est donc la suivante : si les déficits intellectuels décrits par Marie relèvent de l'apraxie, l'anarthrie, qui est également de l'apraxie, ne peut plus être opposée aux troubles de l'intelligence. En d'autres termes, ou bien l'anarthrie est un trouble intellectuel, ou bien le trouble intellectuel décrit par Pierre Marie n'en est pas un. Dans l'état actuel des connaissances, c'est évidemment la seconde solution qui doit être retenue. Dès lors, la démonstration de Pierre Marie s'effondre, et l'on ne peut soutenir en aucun cas qu'il ait établi que l'aphasie se définit par une déchéance intellectuelle.

Le syndrome d'incoordination motrice découvert par Bouillaud se révèle, au cours de l'histoire de l'aphasie, porteur d'une fonction assez particulière dans la nosographie aphasiologique. Si ce syndrome, nommé désormais anarthrie, apparaît à l'état pur, il autorise une démarcation entre trouble aphasique et trouble non aphasique : l'anarthrie pure n'est pas de l'aphasie ; en revanche, un trouble du langage où l'anarthrie apparaît associée à d'autres déficits linguistiques est bien considéré comme aphasique. Si l'anarthrie n'apparaît pas à l'état pur, elle se révèle porteuse d'une autre fonction différenciatrice, entre aphasie de Broca et aphasie de Wernicke : l'aphasie de Broca s'oppose à l'aphasie de Wernicke par la présence de troubles arthriques. Cette double fonction différenciatrice de l'anarthrie s'imposera comme un véritable dogme de la nosographie aphasiologique.

II. - CRITIQUE DE LA THÈSE DE L'ISOLEMENT DE LA SHÈRE MOTRICE

Avant d'aborder les conceptions de Head et de Goldstein, qui contesteront l'existence d'une forme pure de l'anarthrie, nous

---

[1] Les troubles de l'intelligence d'origine neurologique se réduisent classiquement à la démence, à la confusion mentale et au syndrome frontal.

[2] Les principales apraxies sont les suivantes : «1° *l'apraxie mélokinétique*, perte de la capacité d'exécuter un mouvement immédiatement sur ordre, ou selon un certain rythme ou une certaine alternance ; 2° *l'apraxie bucco-linguo-faciale*, impossibilité d'effectuer arbitrairement des mouvements de la bouche, de la langue, des muscles de la face, des muscles respiratoires, mouvements qui sont normalement effectués dans le cours des activités automatiques spontanées du sujet ; 3° *l'apraxie idéo-motrice*, impossibilité d'effectuer un geste mimique (planter un clou, moudre du café, etc.), symbolique (signe de croix, salut militaire, etc.) ou expressif (envoi de baiser, geste de menace, etc.) ; 4° *l'apraxie idéatoire*, impossibilité d'utiliser concrètement un objet ou une série d'objets dans un acte ordinaire de la vie (allumer une bougie, cacheter une lettre dans une enveloppe, etc.) ; 5° *l'apraxie de l'habillage*, incapacité d'utiliser correctement les articles vestimentaires pour les ajuster au corps ; 6° *l'apraxie constructive*, impossibilité de réaliser, par le tracé géographique ou l'utilisation de pièces appropriées, des dessins et des figures spontanés, sur ordre ou d'après modèle.» (Hécaen, H., Angelergues, R. *op. cit*., p. 189-190). Les cas de Pierre Marie relèvent de l'apraxie idéatoire ou de l'apraxie idéo-motrice. Nous développerons ultérieurement la notion d'apraxie de la parole (cf. *infra*., p. 195 *et sq.*)

présenterons rapidement le point de vue d'un disciple de Pierre Marie, Charles Foix. Charles Foix reste globalement fidèle à la doctrine de son maître : l'aphasie de Broca est interprétée comme une association d'aphasie (de Wernicke) et d'anarthrie, laquelle est soigneusement distinguée de l'aphasie proprement dite en tant que «forme dissociée» :

> Il n'y a pas d'aphasie de Broca sans les troubles du langage intérieur qui caractérisent l'aphasie de Wernicke ; il n'y a pas d'aphasie de Broca sans qu'à ces troubles se superposent les troubles du langage extérieur qui constituent l'anarthrie[1].

Foix introduit cependant une distinction nouvelle, et particulièrement intéressante, entre les troubles arthriques de l'aphasique de Broca et ceux de l'anarthrique pur :

> Le malade atteint d'aphasie de Broca se montre incapable de prononcer tel ou tel mot ou, au contraire, les prononce presque correctement[2].

Comme l'écrit Ombredane, il existe donc chez l'aphasique de Broca un aspect de *tout ou rien* qui caractérise la parole déficiente, alors que l'articulation chez l'anarthrique serait constamment défectueuse. Cette analyse souffre incontestablement du défaut suivant : elle entretient une confusion entre anarthrie et dysarthrie. Mais l'idée de la variabilité des performances articulatoires des aphasiques de Broca[3] et l'idée d'une distinction entre anarthrie et troubles arthriques des aphasiques de Broca méritent d'être retenues. Nous les retrouverons bientôt sous d'autres plumes.

Lorsque Foix s'interroge sur l'origine et la nature des phénomènes anarthriques qui apparaissent dans l'aphasie de Broca, il propose également une interprétation intéressante :

> Tout se passe réellement comme si le mécanisme moteur terminal lui-même n'était finalement pas trop troublé et comme si la fissure était placée plus haut. Il est impossible ici de ne pas penser aux troubles dits apraxiques où la conception, l'exécution, la représentation des actes sont également si bizarrement troublées. Le même caractère idéomoteur se retrouve dans l'anarthrie de l'aphasie. Il est plus difficile de le constater et, l'ayant observé, de le reconnaître, que d'exprimer en quoi il consiste et encore plus d'en donner une pathogénie. C'est ce à quoi s'étaient attachés les classiques en parlant d'images motrices des mots, théorie qui paraît aujourd'hui bien simpliste. Il n'en est pas moins vrai que c'est le caractère spécial des phénomènes anarthriques et ce qu'ils présentent d'intellectuel en quelque sorte, en n'attachant à ce mot aucune signification précise, qui servira à les caractériser[4].

On constate à la lecture de ce texte que Charles Foix introduit l'idée selon laquelle les troubles arthriques – de l'aphasie de Broca – ne se réduisent pas à un simple déficit moteur. Si ces troubles relèvent de l'apraxie, ils ont en effet quelque chose d'«intellectuel». Et puisqu'il ne s'agit que de l'anarthrie de l'aphasie de Broca, dans laquelle l'intelligence est affectée, cette interprétation n'a plus l'incohérence dont elle souffrait chez Pierre Marie, qui considérait toute anarthrie comme

---

[1] Foix, Ch., «Aphasies», *Nouveau Traité de Médecine* de Roger, Widal, Teissier, fasc. XVIII, 1928, cité par Ombredane, A., *op. cit.*, p. 165.
[2] *Ibid.* p. 166.
[3] Cette idée se trouve également, mais sous une autre forme, chez Baillarger.
[4] Foix, Ch. *art. cit.*, cité par Ombredane, A., *op. cit.*, p. 166.

de l'apraxie. Mais du fait de la confusion qu'elle entretient avec la dysarthrie, la conception de l'anarthrie pure selon Charles Foix ne saurait être considérée comme satisfaisante. Elle méritait toutefois d'être évoquée ici, pour les quelques propositions très suggestives que nous avons relevées.

II. 1.- La notion d'aphasie verbale

Les publications d'Henry Head marquent une rupture assez nette avec l'associationnisme aussi bien qu'avec la critique développée contre celui-ci par Pierre Marie ou Charles Foix. Henry Head se situe plutôt dans le sillage de l'atypique Hughlings Jackson – atypique du point de vue de l'histoire de la neuropsychologie de l'aphasie – dont il a réuni, publié et commenté les travaux[1].

Se refusant à une décomposition du trouble aphasique en termes de déficits spécifiquement moteurs ou sensoriels, Henry Head considère que si l'on s'attache avant tout à la description des troubles du langage, l'aphasie apparaît comme un trouble de *certains usages* des fonctions motrices ou sensorielles, et non de ces fonctions elles-mêmes :

> Selon Head, l'erreur des classiques a été de considérer que la maladie peut dissocier le langage selon ses composantes auditives, visuelles, articulatoires, graphiques, et d'admettre l'existence de centres de la parole, de l'écriture, de la lecture, de la perception auditive des mots. C'est comme si l'on prétendait décrire des centres spéciaux pour l'acte de manger et pour celui de marcher. La voie féconde a été ouverte par Jackson : le problème est celui des conditions dont dépend qu'un même acte sera exécuté ou non par l'aphasique. La distinction jacksonienne du langage volontaire aboli et du langage émotionnel conservé illustre clairement ce point de vue […]. Donc, avant de chercher des explications anatomiques et physiologiques, il faut trouver, dans la structure des tâches et des réactions, les raisons de la réussite et de l'échec du malade. Les phénomènes morbides doivent être définis phénoménologiquement, par des formules purement descriptives. En suivant cette voie, on découvre que le trouble aphasique ne se limite jamais à une fonction définie par son caractère sensoriel ou moteur, mais porte sur un usage déterminé de ces diverses fonctions[2].

Si Henry Head refuse les termes d'aphasie motrice et d'aphasie sensorielle, c'est qu'il considère l'aphasie comme un trouble de la formulation et de l'expression symboliques. Seront troublés, dans le comportement de l'aphasique, les actes dont l'exécution suppose l'intervention d'un symbole, verbal ou non. Dans une telle conception, l'existence de formes pures de l'aphasie, limitées aux seuls pôles expressifs ou réceptifs, est donc niée : toute forme de l'aphasie affecte plus ou moins ces deux pôles conjointement. C'est pourquoi Head récuse l'existence de l'anarthrie pure :

---

[1] Head, Henry, «Hughlings Jackson on Aphasia and Kindred Affections of speech». *Brain*, 38, 1915.

[2] Ombredane, A., *op. cit.*, p. 224. L'auteur renvoie au texte majeur de Henry Head, *Aphasia and Kindred disorders of speech*, New-York, Macmillan, 1926.

Le trouble désigné par ce terme, et dont le caractère moteur avait paru si net que Pierre Marie l'avait exclu du cadre de l'aphasie, se réduit, pour Head, à un trouble de la représentation de la structure des mots[1].

Ce trouble correspond à l'une des quatre formes de l'aphasie dans la classification de Head, l'aphasie verbale[2], laquelle s'apparente cliniquement à l'aphasie motrice des associationnistes ou à l'aphasie de Broca des auteurs actuels. Une telle pathologie se distingue donc très nettement de celle que Pierre Marie désigne par le terme d'anarthrie, puisqu'un «trouble de la représentation de la structure des mots» affectera autant l'expression écrite que l'expression orale. Et si Head se refuse à admettre l'existence de l'anarthrie pure, c'est qu'il prétend n'avoir jamais trouvé un aphasique souffrant exclusivement de troubles arthriques :

Le malade n° 17 de Head oubliait des lettres lorsqu'il écrivait à Holt and C°, ses banquiers ; la lettre L venait tantôt avant le T et tantôt après. Désignant par écrit des formes géométriques, il écrivait pyramed ou pymerad pour pyramid. Le n° 19, très près de la prétendue anarthrie, comprenait ce qu'il entendait ou lisait, exécutait correctement les ordres oraux ou écrits, mais il ne pouvait écrire spontanément la suite des lettres de l'alphabet et se trompait dans la répartition des lettres inscrites sur des cubes de bois. Il pouvait compter, mais ne pouvait résoudre un simple problème d'arithmétique. Le n° 21, atteint d'une aphasie du même type, ne pouvait placer une pièce de monnaie, désignée par un numéro d'ordre, dans une soucoupe également désignée par un numéro d'ordre. Il était incapable d'imiter correctement, dans l'épreuve de la main, de l'œil et de l'oreille, les gestes de l'examinateur lui faisant vis-à-vis[3].

Ainsi, un examen attentif des prétendus anarthriques révèle la présence de troubles associés, qui ne relèvent absolument pas de déficits d'ordre articulatoire. D'où la conclusion suivante :

Ces phénomènes ne sont compréhensibles que si l'on admet que le trouble essentiel consiste dans la perte du pouvoir d'évoquer à volonté les symboles verbaux et de les formuler en vue d'une action assez compliquée pour que le besoin s'impose d'une formulation verbale préalable[4].

Il est toutefois possible d'objecter que les cas cités par Head ne correspondent pas à d'authentiques anarthries et que Pierre Marie lui-même n'aurait pas considéré de tels malades comme des anarthriques. Il est vrai que l'anarthrie pure est une pathologie rare. Mais ce qui nous intéresse ici, c'est surtout l'originalité de l'interprétation des troubles anarthriques :

L'aspect moteur des désordres du langage n'est pas seulement dû à une anarthrie ou à un déficit articulatoire important. Un examen soigneux montre que dans les cas

[1] Ombredane, A., *op. cit.*, p. 221.
[2] Les autres formes sont les suivantes : aphasie syntaxique («a disturbance in the rythmic aspects of symbolic formulation and expression») ; aphasie nominale («loss of power to employ names together with want of comprehension of the nominal value of words and other symbols») ; aphasie sémantique («loss of power to appreciate or to formulate the logical conclusion of a train of thought or action… of power to coordinate details into a general formula for internal or external statement»). Head, H., *Op. cit.*, cité par Lecours-Lhermitte, *op. cit.*, p. 352.
[3] Ombredane, A., *op. cit.*, p. 224-225.
[4] *Ibid.*

d'aphasie motrice, c'est non seulement le langage externe qui est affecté, mais aussi *certains aspects de la verbalisation interne*[1].

Nous retiendrons donc essentiellement chez Henry Head l'idée selon laquelle les troubles arthriques ne sont pas réductibles à un déficit purement moteur, mais supposent l'affection d'un processus authentiquement linguistique, en se réservant toutefois la possibilité d'interpréter ce déficit linguistique dans un sens plus précis que celui de la *verbalisation interne* de Head.

II. 2.- L'approche globaliste de la motricité linguistique

On trouve également chez Kurt Goldstein une interprétation de l'anarthrie ou plus généralement des troubles de l'articulation qui ne limite pas à la simple incrimination d'un déficit moteur. Nous savons que pour Goldstein, les symptômes aphasiques ne peuvent être compris que s'ils sont replacés dans le cadre d'une modification globale des processus linguistiques. Quelle que soit la localisation du trouble, le langage tout entier sera modifié, cette modification variant selon la place, dans l'ensemble de la fonction linguistique, du point particulièrement atteint[2].

Dans son article de 1933, Goldstein distingue, parmi les troubles du langage, ceux qui affectent les moyens d'expression verbale et ceux qui influent sur la faculté d'employer ces moyens à l'expression de faits psychiques[3]. Sous la rubrique des premiers, il consacre quelques pages à *l'aphasie motrice*, forme de l'aphasie correspondant à l'aphémie de Broca ou à l'aphasie motrice des associationnistes. S'opposant avec Pierre Marie à la théorie des images verbales, il reproche cependant à celui-ci d'avoir rangé parmi les «dysarthries» – entendons ici anarthries[4] – toutes les altérations motrices du langage dès qu'elles ne pouvaient être rapportées à un trouble intellectuel :

C'est faire tort, écrit Goldstein, au caractère spécifiquement moteur du langage et oublier tous les troubles déterminés par des lésions de la sphère motrice du langage[5].

En d'autres termes, une lésion de la «sphère motrice du langage» n'entraîne pas seulement des troubles moteurs. Goldstein développe cette idée dans sa critique de l'aphasie motrice comme conséquence d'une lésion du centre cérébral des images verbales :

Il faut certainement écarter pareille conception de la mémoire du langage. D'une part nous n'avons pas, en parlant, de semblables images ; d'autre part nous n'observons

[1] Head, H., «Aphasia and kindred disorders of speech», *Brain*, 1920, 43/2, 87-165, cité par Messerli, P., *art. cit.*, p. 20.
[2] Pour plus de détails, voir Monneret, P., *Pour une psychomécanique […]*, p. 229-321.
[3] Goldstein, K., «L'Analyse de l'aphasie et l'étude de l'essence du langage», *Journal de Psychologie*, XXX° année, 1933, p. 430-496. Texte publié dans le recueil *Essais sur le langage*, présentation de J.C. Pariente, Paris, Minuit, 1969, p. 259-330.
[4] Dans ce texte, Goldstein semble confondre anarthrie et dysarthrie. Ceci s'explique par le fait que cet auteur, comme nous le verrons, rejette la notion d'anarthrie. Si un trouble articulatoire existe à côté de l'aphasie, ce ne peut être, dans une telle perspective, qu'un trouble dysarthrique.
[5] Goldstein, K., *art. cit.*, p. 272.

jamais, dans l'aphasie, de lacunes telles qu'elles nous fassent admettre des actes de mémoire correspondant à des faits moteurs aussi isolés, ni l'altération isolée de ces mêmes faits. La structure de l'appareil moteur du langage se présente tout autrement. Pour le caractériser, il faut considérer, outre le fait *d'apprentissage purement moteur*, les rapports qu'on peut établir, d'une part *avec les autres fonctions des muscles intéressés*, d'autre part, et surtout, *avec le langage lui-même* ; c'est indispensable si l'on veut comprendre la disparition ou la conservation de certaines fonctions lorsqu'il y a lésion de la région cérébrale correspondante[1].

Lorsque Goldstein écrit que, dans l'aphasie, on n'observe jamais l'altération isolée des faits moteurs, il rejette, comme Head, la notion d'anarthrie pure. Corrélativement, il souligne la nécessité de prendre en compte les rapports entre l'appareil moteur du langage et le langage lui-même. Cette idée, qui apparaissait également chez Head, s'oppose donc avec force à la conception qui prévalut jusqu'en 1930 environ, selon laquelle la sphère articulatoire est située aux confins des processus linguistiques proprement dits.

Examinons les arguments fournis par Goldstein à l'appui de sa thèse. En premier lieu, il est nécessaire de préciser que cet auteur n'exclut pas le fait que des facteurs purement moteurs peuvent expliquer certains symptômes aphasiques :

La mémoire verbale motrice traduit assurément dans sa structure la difficulté que présentent les divers mouvements nécessaires au langage, au point de vue exclusivement moteur. Il est hors de doute que, dans les langues qui nous sont familières[2], certaines séries consolidées par l'exercice à l'origine, et plus tard par l'usage, jouent un rôle particulier. Dans l'ensemble de ce que nous appelons le savoir verbal[3] […], il y a une part d'acquis moteur qui se déclenche dans certaines circonstances, soit par une certaine sorte de stimulation volontaire, soit par suite d'autres phénomènes verbaux de façon plus involontaire. Il est également hors de doute que dans l'aphasie motrice ce contenu moteur de la mémoire est atteint et que toute une série de phénomènes s'expliquent par là. L'aisance du débit courant du langage est affectée de manière particulière. Le malade éprouve aussi une difficulté spéciale à prononcer certains mots dont la réalisation motrice est particulièrement malaisée[4].

Un déficit d'ordre moteur peut donc expliquer le trouble du savoir verbal, c'est-à-dire la perte de la disponibilité de certains réseaux associatifs, le ralentissement du débit ou encore la prononciation défectueuse de mots difficiles du point de vue articulatoire. Mais une telle explication demeure inapte à rendre compte de nombreux aspects du langage des malades souffrant d'une aphasie motrice.

Tout d'abord, Goldstein remarque que la difficulté motrice ne se réduit pas, pour ces aphasiques, à la prononciation de locutions

---

[1] *Ibid*., p. 273. Souligné dans le texte.

[2] Goldstein veut exclure ici le problème particulier de l'aphasie des polyglottes.

[3] Le savoir verbal correspond pour Goldstein à l'une des quatre façons d'user du langage. «Les opérations qui en dépendent, écrit-il, sont suscitées le plus souvent par l'intention volontaire, mais se déroulent ensuite de façon presque involontaire, parce qu'elles sont commandées par la situation psychique totale. En tout cas le sujet parlant n'en produit pas volontairement le détail, mais seulement l'ensemble, et elles se suscitent aisément les unes les autres. Ce savoir verbal semble lié à une localisation cérébrale définie, la zone du langage proprement dite.» (*Ibid*., p. 277).

[4] *Ibid*., p. 274.

complexes dans leur articulation, c'est-à-dire de séquences longues, ou comprenant des phonèmes ou des séquences de phonèmes considérés comme particulièrement ardus. De tels malades sont en effet capables de prononcer presque correctement certaines locutions très longues et surtout «certaines séries mieux que les mots composants.» La prononciation correcte de telle ou telle locution dépend également de la «nature de la totalité motrice où elle est requise». Il est évident que de tels faits ne peuvent s'expliquer en invoquant uniquement un trouble moteur, au sens habituel d'incoordination des mouvements nécessaires à la parole :

> Ce qui fait le plus défaut, c'est la faculté d'extraire un détail d'un ensemble familier, parce que c'est évidemment l'opération la plus difficile : par exemple prononcer isolément une lettre ou un mot que nous avons appris à l'intérieur d'une série motrice et que nous avons coutume d'employer dans cette série. Un tel acte, qui correspond évidemment à un processus de différenciation motrice de figure et de fond particulièrement compliqué, exige un très grand effort de la fonction cérébrale et c'est pour cette raison qu'il disparaît le premier[1].

D'autre part, Goldstein montre que les symptômes de l'aphasie motrice ne peuvent être compris si l'on ne tient pas compte des rapports des formes verbales avec le sens qu'elles expriment :

> Des fonctions motrices qui ont perdu leur sens disparaissent, sans doute parce que leur existence est liée à ce sens, si mécanique qu'en ait pu être l'acquisition, et parce que c'est toujours ce sens qui les déclenche, si mécanique qu'en soit le déroulement ultérieur. Il est indispensable de tenir compte du rapport des fonctions motrices du langage avec le sens, c'est-à-dire de leur signification et de leur importance pour l'organisme entier, si l'on veut comprendre réellement la façon dont s'édifie le langage moteur et les symptômes qui accompagnent la destruction de la mémoire motrice du langage par suite de la maladie[2].

Pour illustrer son point de vue, Goldstein rapporte les faits suivants :

- l'apprentissage d'une langue étrangère – en particulier de la prononciation – est facilité et accéléré si, au lieu de s'astreindre à des exercices purement moteurs, on «combine ces exercices avec l'usage intelligent des formes motrices[3] » ;
- de même, la rééducation des aphasiques moteurs est plus efficace si l'on utilise, dans les exercices, des termes ayant un sens plutôt que des mots ou syllabes dénués de sens et choisis seulement pour leurs caractéristiques articulatoires ;
- enfin, dernier témoignage de cette relation entre le sens et les fonctions motrices, certains malades peuvent manifester des déficits moteurs en l'absence de toute lésion motrice primaire si la signification de telle ou telle série motrice est perdue pour eux. Ainsi, Goldstein a observé des malades devenus incapables de réciter la table de multiplication – «acquis moteur très vigoureusement enraciné dans la

[1] *Ibid.*
[2] *Ibid.*, p. 276.
[3] *Ibid.*, p. 275.

mémoire[1] » – alors qu'ils n'avaient perdu que la *notion* de nombre et qu'ils ne souffraient d'aucune lésion primaire du contenu moteur du langage. Ainsi, écrit Goldstein, «cette relation étroite des formes verbo-motrices avec le sens s'exprime dans le fait que les formes verbales apprises de façon mécanique s'oublient plus aisément que d'autres et que les malades ne peuvent plus les reproduire dès que le sens en est perdu pour eux[2].»

Il apparaît donc que les symptômes moteurs, et, plus particulièrement pour notre propos, les déficits arthriques, ne peuvent être expliqués par des lésions affectant exclusivement la sphère motrice du langage. Au fond, Goldstein distingue trois types de difficultés non motrices entraînant des déficits moteurs :

- la difficulté de se placer dans certaines attitudes mentales. Par exemple, l'accès au langage de type représentatif est plus difficile que l'utilisation du langage sur le mode expressif[3]. C'est pourquoi certains mots sont parfois correctement prononcés – lorsqu'il est fait un usage expressif du langage –, parfois incorrectement prononcés, voire impossibles à articuler – lorsque le langage est sollicité sur le mode représentatif. Autre attitude mentale difficile à atteindre pour certains aphasiques, celle consistant à isoler les divers moment du déroulement d'un ensemble moteur – cas particulier de la différenciation figure-fond. En effet certains malades sont parfois capables de lire un groupe de mots (une adresse par exemple) sans réussir à lire l'un des mots séparément[4].

- second type de difficulté, changer brusquement d'attitude mentale. Cette difficulté se présente par exemple lorsqu'on demande au malade de répondre à une question ou de produire un écrit. Le malade, dans ce cas, ne doit pas seulement adopter l'attitude mentale représentative, il doit aussi changer rapidement d'attitude : «Pour répondre à certaines questions déterminées, le malade doit non seulement se transporter dans une situation déterminée qui dépasse le lieu et le moment présents, mais aussi choisir, pour faire face à cette situation, des mots qu'il détermine de façon plus ou moins volontaire. On comprend aisément qu'il arrive à un résultat très inférieur à celui qu'il obtient quand il s'agit simplement de converser dans son milieu familier. Dans ce milieu, il a beaucoup moins besoin de procéder par décision volontaire, les mots

---

[1] *Ibid*. Remarquons la désuétude de cette notation. Pour les adultes que deviendront certains des enfants d'aujourd'hui, habitués au maniement de la calculette, la table de multiplication ne sera probablement jamais «un acquis moteur enraciné dans la mémoire».

[2] *Ibid*.

[3] L'opposition «langage expressif / langage représentatif» est à peu près équivalente à celle qu'utilisait Jackson en distinguant *l'émotionnel* de *l'intellectuel*. Le langage représentatif est un «langage volontaire, qui sert surtout à s'acquitter de tâches verbales définies : réponse aux questions, désignation des objets, etc.». (*Ibid*., p. 277). Le langage expressif «naît de l'émotion en même temps que d'autres mouvements expressifs dont il fait partie ; il est plutôt passif que produit activement par le sujet» (*Ibid*.). En cas de lésion cérébrale, le langage expressif se conserve mieux que le langage représentatif, lequel est affecté en premier lieu.

[4] Ce sont surtout les mots non prédicatifs qui posent des difficultés dans de tels cas.

découlent plus passivement de la situation, de la présence même de son interlocuteur[1].»

- enfin, dernier type de difficulté, la faible quantité d'énergie dont dispose l'aphasique pour l'articulation verbale. Il semble en effet que les aphasiques moteurs manquent d'énergie pour allier à la correction grammaticale l'exactitude motrice : «La difficulté qu'éprouve le malade par suite de la gène apportée au déroulement des actes moteurs est cause qu'il se sent hors d'état d'accomplir normalement sa tâche sous ce double rapport. Son énergie n'y suffit pas. Il semble qu'il ait à choisir entre deux possibilités : ou conserver la construction correcte en sacrifiant l'exactitude des mots, ou supprimer des catégories de mots et sacrifier la construction pour conserver la prononciation[2].»

On constate ainsi qu'avec Goldstein, l'articulation linguistique et ses déficits ne sont plus rejetés aux confins de l'activité authentiquement linguistique mais qu'au contraire, leur intrication avec celle-ci – et plus généralement avec l'activité intellectuelle – est soigneusement dévoilée. En d'autres termes, on ne peut concevoir l'appareil moteur du langage comme une entité indépendante dans les processus linguistiques, ni, par conséquent, d'altération isolée de celui-ci - c'est-à-dire d'anarthrie pure.

Quinze ans après son article de 1933, Goldstein publie un ouvrage entier consacré à l'aphasie, *Language and language disturbances* (New-York, 1948), dans lequel l'analyse de la relation entre la sphère motrice du langage et les autres composantes de ce dernier se voit poursuivie :

Le problème de la relation entre le sens et les instrumentalités[3], très généralement négligé dans la théorie du langage normal comme dans la recherche aphasiologique, est peu à peu devenue pour moi d'un intérêt capital[4].

Autre élément de continuité, l'anarthrie n'apparaît toujours pas comme entité nosologique. Dans le chapitre consacré aux tableaux cliniques manifestant une altération du versant expressif du langage[5], Goldstein distingue en effet quatre constellations sémiologiques dont aucune ne correspond à l'anarthrie :

- la dysarthrie, due à une parésie (c'est-à-dire une paralysie légère) des muscles nécessaires à la parole ;
- l'aphasie motrice, causée notamment par une altération primaire des instrumentalités du langage ;
- les troubles moteurs apparaissant dans l'aphasie sensorielle et dans les cas d'altération du langage intérieur ;

[1] *Ibid*., p. 280.
[2] *Ibid*., p. 282.
[3] Les instrumentalités du langage sont caractérisées par Goldstein comme des automatismes linguistiques. Elles appartiennent au langage concret. Elles incluent bien entendu la fonction articulatoire, mais aussi l'usage de certains mots, de certaines séries de mots, de phrases, etc. (Cf. *op. cit*., p. 25). Pour la notion de langage concret, cf. *supra*.
[4] Goldstein, op. cit., p. 25. Les citations de ce texte ont été librement traduites par l'auteur.
[5] *Ibid*., p. 74-88.

- l'aphasie motrice transcorticale, consécutive à un trouble de processus mentaux non spécifiquement linguistiques.

Toutefois, si l'on examine cette typologie de plus près, il semble bien qu'une entité clinique très proche de l'anarthrie apparaisse. C'est le second type de pathologie, l'aphasie motrice, qu'il est nécessaire de préciser : Goldstein en distingue deux formes, l'aphasie motrice périphérique et l'aphasie motrice centrale, qui se distinguent du point de vue pathognomonique par la présence, dans la seconde, d'un trouble de l'attitude «abstraite». L'aphasie motrice périphérique n'est donc due qu'à l'altération des instrumentalités du langage. Or, dans le cadre des troubles moteurs, cette altération n'est autre qu'une dédifférenciation des Gestalten de la parole ou, en d'autres termes, une différenciation défectueuse des unités articulatoires apprises («learned specialized motor speech performances»). Il s'agit donc théoriquement du trouble isolé de l'articulation, c'est-à-dire de l'anarthrie.

Mais lorsqu'on passe du point de vue théorique au point de vue sémiologique, une telle assimilation n'est plus possible. Dans un tableau destiné notamment au diagnostic différentiel des aphasies motrices centrale et périphérique, Goldstein décrit la sémiologie de cette dernière de la manière suivante :

1 - la parole spontanée est sévèrement diminuée, mais le patient tente de parler, même si les mots qu'il prononce sont défectueux du point de vue articulatoire. On observe d'importants troubles articulatoires dans l'exécution des «sons» et des mots ;

2 - en conversation, le langage n'est pas meilleur qu'en parole spontanée ;

3 - les «séries motrices» sont particulièrement défectueuses : le malade est incapable de réciter la liste des jours de la semaine, des mois de l'année, des chiffres de 1 à 10 etc. Les performances ne sont pas meilleures si l'on fournit les premiers éléments de la liste ;

4 - la répétition est parfois mieux conservée que la parole spontanée, mais elles ont en principe le même défaut d'ordre articulatoire ;

5 - le malade parle et écrit en style télégraphique : il omet les mots non prédicatifs et utilise très mal la morphologie grammaticale (par exemple les verbes qui apparaissent sont presque toujours à l'infinitif) ;

6 - les performances mentales non linguistiques sont intactes[1].

Parmi ces symptômes, il en est au moins deux qui, sans être vraiment incompatibles avec elle, ne coïncident pas avec l'anarthrie définie comme syndrome d'incoordination motrice : le troisième et le cinquième. En effet, si l'anarthrie est définie comme un trouble de la coordination des organes effecteurs de la parole, il semble difficile d'expliquer le caractère particulièrement défectueux des séries motrices – qu'on s'attendrait à voir plutôt mieux préservées que la parole spontanée (puisqu'elles ont déjà été mémorisées), et en tous cas certainement pas plus atteinte que cette dernière. De même, comment

[1] *Cf. ibid.*, p. 86.

justifier l'apparition du style télégraphique, alors que les mots non prédicatifs correspondent très généralement à des séquences articulatoires très simples ?

L'impossibilité d'identifier l'aphasie motrice périphérique de Goldstein avec l'anarthrie paraît confirmée dans la seconde partie de *Language and language disturbances*, où Goldstein a rassemblé de nombreuses observations de malades. En effet, sur les quatre cas présentés comme des exemples d'aphasie motrice périphérique, un seul pourrait à la rigueur correspondre à un tableau d'anarthrie :

L'examen des capacités mentales ne révéla aucune anomalie. [Le patient] effectuait normalement les tests d'abstraction. Il était très coopératif et intéressé par les efforts faits pour l'aider au moyen d'exercices.

Le seul défaut était l'inaptitude à prononcer volontairement les mots ou les sons. Parfois seulement, on pouvait entendre quelques mots comme oui, non, Mon Dieu. Il n'était pas capable de les répéter volontairement. Il pouvait indiquer ce qu'il voulait dire en frappant sur la table avec les doigts de la main droite autant de fois que le mot qu'il avait à l'esprit comportait de syllabes et de lettres.

La répétition et la lecture à haute voix étaient totalement absentes ; la compréhension écrite intacte. Écrire avec la main droite était impossible[1]. Avec la main gauche, il pouvait écrire spontanément et mieux encore en dictée ; la copie était rapide.

Le patient bougeait les lèvres, la langue, etc. correctement, sur demande aussi bien qu'en imitation. Il ne pouvait pas imiter les mouvements correspondant aux sons, ou seulement de façon très imparfaite[2].

Compte non tenu du trouble affectant la lecture à haute voix, il s'agit bien ici d'une «perte de la parole avec conservation de la compréhension des mots, [de la lecture] et de l'écriture», c'est-à-dire d'une anarthrie telle que la concevait Pierre Marie. Mais les trois autres cas, pourtant qualifiés d'aphasies motrices périphériques typiques, ne correspondent plus à ce tableau. En effet, ils présentent tous des troubles de l'écriture et un agrammatisme affectant aussi bien l'oral que l'écrit. Dans deux de ces cas, on observe en outre des troubles de la lecture, qu'elle soit silencieuse ou à haute voix. Et le patient qui ne présente pas ce dernier symptôme se révèle quant à lui incapable d'effectuer une addition ou une multiplication très simples. Enfin, l'un des cas présente même un léger trouble intellectuel (trouble de l'attitude abstraite)[3]. La notion d'aphasie motrice périphérique semble donc beaucoup plus large que celle d'anarthrie. Il est certain en tous cas que ces deux entités nosographiques ne peuvent être confondues.

Mais l'analyse ne peut s'en tenir à cette constatation sans laisser subsister une ambiguïté résiduelle. Il est nécessaire en effet de préciser la nature de la différence qui oppose l'aphasie motrice périphérique à l'anarthrie. Car deux types de distinctions peuvent exister entre des

[1] Du fait d'une paralysie du côté droit, provoquée par les lésions de l'hémisphère gauche.
[2] Goldstein, K., *op. cit.*, p. 190.
[3] Cf. *op. cit.*, p. 190-199. Le cas où se présente un trouble de l'attitude abstraite n'est pas assimilé à une aphasie motrice centrale car, d'une part, les troubles moteurs apparaissent franchement au premier plan et, d'autre part, les performances intellectuelles du patient se sont peu à peu améliorées.

entités nosographiques comparables appartenant à des classifications différentes : soit les deux entités s'opposent à la fois du point de vue pathognomonique et du point de vue clinique, auquel cas leur différence est fondamentale ; soit elles ne s'opposent que du point de vue clinique parce que les auteurs, à partir d'une même pathognomonie, auront décrit le tableau clinique avec plus ou moins de précision. Dans ce dernier cas, bien évidemment, la différence entre les deux entités n'est qu'apparence. On pourrait ainsi penser que la différence entre l'aphasie motrice périphérique et l'anarthrie n'est qu'une apparence de ce genre. En effet, les symptômes spécifiques de la première, et qui entraînent une divergence du point de vue clinique, sont expliqués par Goldstein sans qu'il soit fait appel à un autre trouble primaire que la dédifférenciation des Gestalten de la parole. L'agrammatisme est une conséquence de l'excès d'énergie dépensé en vue de l'articulation du fait de la dédifférenciation des Gestalten de la parole ; en effet, le malade qui souffre de troubles arthriques réduit son discours aux seuls éléments indispensables à la communication. S'il omet les mots non prédicatifs, c'est parce que l'énergie déployée pour lutter contre le déficit articulatoire est trop grande pour être dépensée ailleurs. Les troubles de la lecture et de l'écriture sont également expliqués comme des conséquences directes de l'altération des Gestalten de la parole : dans l'aphasie motrice périphérique, ils apparaissent surtout chez des malades qui n'ont jamais été très familiers de la langue écrite – parce qu'en général, ils ont un faible niveau de scolarisation – et pour qui la langue écrite dépend très étroitement de la langue orale. Ainsi, il n'existerait fondamentalement entre l'anarthrie et l'aphasie motrice périphérique qu'une différence de précision dans la description des signes cliniques. Au fond, Pierre Marie ou Déjerine, aveuglés par le principe théorique sur lequel reposait leur définition de l'anarthrie (ou de l'aphasie motrice sous-corticale), principe de l'autonomie de l'appareil moteur du langage, n'en auraient pas tiré toutes les conséquences cliniques, ou plutôt auraient détourné leur regard des symptômes apparemment incompatibles avec ce principe alors qu'ils pouvaient en être déduits.

Mais si tel était le cas, si l'aphasie motrice périphérique pouvait être confondue avec l'anarthrie, la doctrine de Kurt Goldstein deviendrait foncièrement obscure : il serait désormais impossible de comprendre pourquoi cet auteur insiste tant sur les relations entre les instrumentalités linguistiques et le sens. Or une lecture attentive du texte de Goldstein fait apparaître que les causes invoquées pour rendre compte de chacun des tableaux cliniques, dédifférenciation des Gestalten de la parole d'une part, incoordination motrice d'autre part, ne peuvent en aucun cas être confondus. En effet, si l'on considère les troubles de la lecture présents dans trois des observations rédigées par Goldstein, on se rappellera que l'explication proposée pour justifier leur

présence dans l'aphasie motrice périphérique reposait sur l'hypothèse d'une dépendance de la langue écrite envers la langue orale[1].

Selon cette hypothèse, l'accès à la langue écrite est médiatisé, pour certains individus, par une phase impliquant la langue orale. Si cette dernière est affectée, la lecture est impossible ou, au moins, rendue très difficile. Mais lorsque de telles personnes lisent silencieusement, il est bien évident que la phase nécessaire d'oralisation est également silencieuse. En d'autres termes, il s'agit d'une verbalisation interne. Par conséquent, si l'aphasie motrice périphérique peut affecter la lecture, c'est que la dédifférenciation des Gestalten de la parole touche à la fois la verbalisation interne et la verbalisation externe. Or, l'anarthrie étant causée par une incoordination motrice, celle-ci ne peut en aucun cas affecter la verbalisation interne. L'anarthrie comme trouble de la coordination des organes effecteurs de la parole n'est qu'un trouble de la verbalisation externe. L'absence de symptômes concernant la langue écrite n'est donc pas due à une imprécision conjecturale du tableau clinique, mais à la définition même de l'anarthrie. Nous pourrons donc conclure qu'il existe une différence essentielle entre l'aphasie motrice périphérique et l'anarthrie puisque seule la première affecte à la fois la verbalisation interne et la verbalisation externe, la seconde ne touchant que la verbalisation externe.

Cette analyse des travaux de Kurt Goldstein nous conduit ainsi à une conception originale des troubles arthriques. D'une part, ceux-ci sont conçus en relation étroite avec les autres composantes du langage : ils peuvent apparaître en l'absence d'altération primaire de la sphère motrice, comme des conséquences d'un trouble intellectuel ; et inversement, une atteinte purement motrice peut provoquer d'autres troubles que ceux de l'articulation. D'autre part, en faisant des troubles arthriques la conséquence primaire d'une dédifférenciation des Gestalten de la parole, Goldstein définit une entité nosographique, distincte de l'anarthrie, où un trouble purement moteur agit à la fois sur la verbalisation interne et sur la verbalisation externe. Nous retrouvons donc ici un point de vue très proche de celui de Henry Head, mais développé d'une manière plus précise et plus convaincante.

La précision reste toutefois insuffisante sur un point, celui du niveau linguistique touché par la dédifférenciation : est-ce le niveau phonétique ou le niveau phonémique ? De toute évidence, Goldstein ne maîtrise pas cette distinction. Il emploie d'ailleurs très souvent le terme «sound» là où on s'attendait à celui de phonème[2]. Il cite Saussure, Troubetzkoy et Jakobson, mais leur apport concernant la forme de l'expression (par opposition à sa substance) est mal assimilé[3]. Toutefois, une bonne compréhension du concept de Gestalt ne laisse subsister aucun doute : la dédifférenciation des Gestalten de la parole

[1] Hypothèse couramment admise aujourd'hui dans les cas, rappelons-le, de faible scolarisation.
[2] Cf. notamment Goldstein, K., *op. cit.*, p. 32-45.
[3] *Ibid.*, p. 33. Certains phonèmes sont clairement définis comme des combinaisons de *sons* : «By various combinations of sounds […] complex phonemes are built» (*Ibid.*, p. 34).

intervient au niveau phonologique. Mais en matière de pathologie du langage, l'opposition entre les niveaux phonémique et phonétique est plus complexe qu'il pourrait sembler de prime abord. Nous aurons bientôt l'occasion d'approfondir cette question.

Il reste que cette faiblesse dans le propos de Goldstein n'affecte en aucune manière la validité de l'éviction de l'anarthrie au profit de l'aphasie motrice périphérique. Du fait de l'intrication des altérations de la sphère motrice avec les autres composantes du langage, s'effondre également le principe d'une fonction différenciatrice des troubles arthriques. Ce qu'on gagne surtout avec l'aphasie motrice périphérique, c'est une entité clinique plus souple et surtout beaucoup moins rare que l'anarthrie pure. Autrement dit, un syndrome utile pour les cliniciens. Pourtant, la classification de Goldstein reste très marginale : peu compatible avec les classifications usuelles[4], elle semble très rarement utilisée en clinique contemporaine. Selon nous, la défiance qu'inspire cette constellation sémiologique malgré sa pertinence est d'ordre doctrinal : elle provient de la réticence de la plupart des chercheurs et cliniciens à se représenter un appareil moteur du langage qui ne soit pas autonome. Une grande partie de notre travail consistera à faire apparaître une représentation de cet ordre, nécessaire à une juste intelligibilité des processus linguistiques les plus élémentaires.

III. - LE SYNDROME DE DÉSINTÉGRATION PHONÉTIQUE

En 1939, paraît en France un texte capital pour notre propos qui ne figure pas dans la bibliographie de l'ouvrage publié par Goldstein en 1948. Il est vrai qu'entre ces deux dates, une bonne partie de l'humanité occidentale se préoccupait plutôt des conditions immédiates de sa propre destruction que des buts lointains de la recherche. Ce texte, dont le déclenchement de la guerre a entravé le rayonnement, était le fruit d'une collaboration entre un neurologue, Théophile Alajouanine, une phonéticienne, Marguerite Durand, et un homme de formation à la fois médicale et philosophique, André Ombredane, qui était en 1939 Directeur-adjoint du Laboratoire de Psycho-Biologie de l'Enfant à l'École pratique des Hautes-Études. Le caractère franchement interdisciplinaire de cette collaboration inaugurait une nouvelle méthode dans l'appréhension des phénomènes d'aphasie, à laquelle on donnera plus tard le nom de *neurolinguistique*.

III. 1.- Description du syndrome

[4] Cf. par ex. Lecours-Lhermitte, *op. cit.*, p. 353-354 : «Par référence à notre propre classification, les observations que cite Goldstein dans le but d'illustrer la notion d'aphasie motrice périphérique correspondent, selon les cas, à l'anarthrie pure, à l'aphasie de Broca presque limitée aux troubles arthriques, à la forme commune de l'aphasie de Broca […] voire à une forme évolutive favorable d'aphasie globale». Et à propos de l'aphasie motrice centrale : «Notre propre classification s'avère peu adéquate quant à cette constellation sémiologique, dont on ne saurait contester l'existence clinique.» (*Ibid.*)

En intitulant leur texte *Le syndrome de désintégration phonétique dans l'aphasie*, Alajouanine, Ombredane et Durand se démarquent ostensiblement du concept d'anarthrie. En effet, s'il s'agit de décrire une désintégration *phonétique*, l'étude porte nécessairement sur les troubles arthriques. Or, la substitution de l'expression «syndrome de désintégration phonétique» au terme d'anarthrie attendu dans un tel cas dénote l'intention de renouveler l'approche des troubles arthriques, et le refus de la notion d'anarthrie. Comme Goldstein, Alajouanine *et al.* ne croient pas à l'existence d'une pathologie isolée de l'articulation. Toutefois, ce n'est pas sans circonspection qu'ils formulent leur opinion :

> Dans ces conditions, nous avons demandé à l'analyse phonétique des émissions verbales du malade s'il existait des *caractéristiques phonétiques* permettant de conclure à l'atteinte du processus élocutoire, même dans le cas où le trouble de l'élocution ne se présente pas à l'état pur, même s'il est impossible que ce trouble se présente à l'état pur[1].
> Que ce syndrome [le syndrome de désintégration phonétique] puisse se présenter à l'état d'absolue pureté, nous ne le croyons pas […][2]
> […] Nous avons pu, de ce fait, mieux apercevoir les limites que rencontre la pureté du syndrome de désintégration phonétique dans l'aphasie.[3]

Mais le titre de l'ouvrage signifie plus qu'un rejet. Il impose une notion nouvelle, celle de *désintégration*. C'est le principe jacksonien de la *dissolution* que les auteurs visent par ce terme, principe selon lequel la maladie «réduit les possibilités d'élocution à des niveaux primitifs qui se retrouvent aux premiers stades de l'évolution du langage».[4] C'est pourquoi ils s'efforceront de montrer que les aptitudes articulatoires des malades, restreintes par la maladie, présentent des analogies frappantes avec la phonétique puérile.

Après une introduction historique, Alajouanine *et al.* présentent quatre observations très fouillées[5]. Leur apport original réside en premier lieu dans le contenu de chacune des observations. En effet, grâce à une technique appropriée, ils ont pu décrire avec précision l'état de la phonétique articulatoire des malades. Notons au passage, pour apprécier à sa juste valeur le caractère novateur de cette simple description, que les troubles de l'articulation des anarthriques étaient alors considérés comme des troubles presque impossibles à définir[6]. La La technique utilisée consiste à recueillir l'air émis par la bouche et par le nez au moyen d'une embouchure et d'une olive nasale, les variations

---

[1] Alajouanine, Th., Ombredane, A., Durand, M., *Le syndrome de désintégration phonétique dans l'aphasie*, Paris, Masson, 1939, p. 2. Notons que l'ouvrage écrit par Ombredane (*L'aphasie et l'élaboration de la pensée explicite*, Paris, PUF, 1951) ne laisse aucun doute sur l'orientation globaliste de son auteur.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*, p. 30.
[4] *Ibid.*, p. 2
[5] L'une d'elles avait déjà été publiée par Ombredane en 1926 («Sur le mécanisme de l'anarthrie». *Journal de psychologie normale et pathologique*, nov. 1926, p. 940-955).
[6] Ainsi, Alajouanine rappelle que «lors des discussions de la Société de Neurologie, en 1908, Brissaud avait estimé que les troubles de l'articulation compris par Pierre Marie dans l'anarthrie étaient difficiles sinon impossibles à définir, et que les appareils enregistreurs eux-mêmes ne permettaient pas de caractériser nettement de tels troubles.» (*Op. cit.*, p. 30).

de débit étant enregistrées au moyen de tambours de Marey. Cette technique permet de recueillir les informations suivantes, après avoir demandé au malade de répéter un mot :

- présence ou absence d'une expiration ou d'une aspiration avant le mot ;
- moment du début et de la fin des vibrations des voyelles ;
- moment de la tension et de la détente ; durée de la tenue ;
- présence ou absence de vibrations laryngées ; moment de début et de fin de ces vibrations ;
- force articulatoire (en corrélation avec le débit de l'air expiré).

Le syndrome de désintégration phonétique sera donc très clairement caractérisé en termes d'articulation[1].

L'ambition des auteurs semble la suivante : tenter d'inférer des caractéristiques phonétiques (ou plus précisément articulatoires) des mots prononcés par le malade la nature exacte – le sens – de la déviance infligée au processus élocutoire. Un tel projet procède de toute évidence d'une conception du langage dans laquelle ce processus élocutoire est conçu comme autonome : si l'on considère comme pertinente l'explication d'une articulation défectueuse par un trouble purement articulatoire, c'est qu'on se représente une sphère motrice isolée des autres processus linguistiques et, par conséquent, qu'on exclut l'hypothèse d'une influence possible d'un déficit non spécifiquement moteur sur l'articulation. Cette thèse s'oppose radicalement à celle que nous avons mise en évidence chez Goldstein. Nous relevons donc, chez Alajouanine *et al.*, un élément de continuité et un élément de rupture par rapport à Goldstein[2]. Continuité dans le rejet de la notion d'anarthrie, en tant qu'atteinte isolée de l'articulation. Rupture dans la conception *isolationniste* de la sphère motrice – que Goldstein se refuse à séparer des autres composantes du langage.

Examinons maintenant les déviations phonétiques relevées chez les quatre malades dont Alajouanine *et al.* ont analysé l'élocution[3]. Si l'on néglige pour l'instant les quelques caractères qui les distinguent, ces aphasiques présentent peu ou prou les symptômes suivants :

- présence d'aspirations ou d'expirations avant le mot ;
- dénasalisation de voyelles nasales (*mien* [μψ] → [μψ⌉]) ;
- dénasalisation de consonnes nasales. À propos de la répétition par Élodie B. du mot *maman*, Alajouanine *et al.* écrivent : «Pour le *m* initial, les vibrations sur la ligne nasale, assez particulières quant à leur amplitude et devenant, à partir des quatre dernières, assez irrégulières quant à leur période, s'arrêtent à la moitié de la consonne

[1] Nous verrons plus loin que les techniques actuellement utilisées pour étudier les déficits arthriques appartiennent plutôt au domaine de la phonétique *acoustique.*

[2] Rapport logique et non chronologique, puisque ces auteurs étaient tous contemporains.

[3] Les quatre malades apparaissent sous les noms suivants : Maurice Poig (observation déjà publiée séparément par Ombredane), Élodie B., René Waz. et Marie-Louise Cha. Notons que l'observation d'Élodie B. est beaucoup plus détaillée que les autres : 17 enregistrements de mots répétés y sont analysés.

et l'explosion est d'une buccale sourde[1].» De même, à propos de la répétition du mot *agneau* : «vibrations sur la ligne nasale pendant la moitié seulement de *gn*[2].» ;

- dédifférenciation des points d'articulation et instabilité des phonèmes. Par exemple, le mot *parfum* est prononcé *parpapum* par Élodie B. L'instabilité des phonèmes se manifeste dans le fait que le second [π] de ce mot est occlusif pendant 28 centièmes de seconde (cs) mais continu pendant les 8 cs suivants, et que le troisième [π] du même mot est non seulement occlusif pendant 19 cs puis continu pendant 8 cs, mais de plus, durant ces 8 cs, sourd pendant 5 cs et sonore pendant 3 cs[3] ;

- transformation de constrictives en occlusives de même point d'articulation ou de point d'articulation voisin (*avait* [αϖ⌉] → [αβ⌉], [απ⌉] ; *s'enfermer* [σ ϕ⌉ρμE] → [σ πEμE] ; *rivage* [ριϖαΣ] → [ριπαΣ] ; *fois* [ϕωα] → [πα] ;

- assourdissement de consonnes sonores (*baba* [βαβα] → [παπα] ; *blanc* [βλ] → [πλ] ; *dans* [δ] → [τ]) ;

- transformation d'attaques vocaliques en attaques consonantiques ;

- durée excessive de nombreux phonèmes et parfois chevrotements ;

- tendance à transformer les syllabes se terminant par une consonne. Cette transformation peut consister en une suppression de cette consonne (*toujours* [τυΣυρ] → [τυχυ] ; *l'armée* [λαρμE] → [λαμE]), en un ajout de voyelle (*rose* [ροζ] → [ροζ∉] ; *tête* [τ⌉τ] → [τ⌉τ∉]) ou encore en une métathèse – la consonne de fin de syllabe se déplaçant au début de celle-ci (le *r* de *fortune* [ϕ ρτψν] → [πρ τψν∉] ;

- assimilations dans les mots polysyllabiques. Ce phénomène touche davantage les consonnes constrictives, sonores ou nasales et qui n'appartiennent pas à la syllabe tonique du mot. L'assimilation peut prendre deux formes :

- l'intoxication (ou assimilation antérograde), lorsque le phonème assimilateur précède le phonème assimilé (*quittant* [κιτ→] → [κικ→] ; *casserole* [κασρ λ] → [κακρο][4]

- l'assimilation rétrograde[5], effet d'une attention anticipatrice, lorsque le phonème assimilateur suit le phonème assimilé (*quittant* [κιτ→] → [τιτ→] ; *chapeau* [χαπο] → [παπο] ; *cacher* [καχE] → [χαχE] ;

- métathèses (le [κ] de *bouquet* [βυκ⌉] → [κυπE] ;

---

[1] *Op. cit.*, p. 67.

[2] *Ibid*., p. 70.

[3] *Ibid.*, p. 60. On trouve également chez Marie-Louise Cha. un exemple de différenciation du point d'articulation : «Suivant une consonne, les voyelles sont beaucoup moins différenciées, leur point d'articulation tende à se déplacer dans la direction du point d'articulation consonantique». (*Ibid*., p. 105).

[4] L'intoxication peut conduire à une addition de phonème. P. ex., l'addition de [ψ] dans la transformation *abdiquait* [αβδικ] → [αβψιτ] s'explique par une persistance de l'articulation bilabiale au-delà de son domaine.

[5] Alajouanine *et al.* n'utilisent pas les termes *d'assimilation antérograde* et *rétrograde* mais seulement ceux *d'intoxication* et *d'attention anticipatrice*.

- élisions de phonèmes dans des conditions diverses, mais très fréquemment dans les groupes consonantiques (*train* [τρ] → [τ] ; *parti* [παρτι] → [πατι]) ;
- lorsque le malade, après une période de rééducation, est capable d'émissions polysyllabiques, son intonation demeure anormale : «les syllabes sont détachées, émises lentement et péniblement l'une après l'autre, l'accent tonique a disparu, la «chanson du langage» est perdue[1].»

Après les avoir relevées, Alajouanine *et al.* entreprennent d'expliquer ces diverses dérivations et transformations phonétiques par des atteintes plus ou moins précises du processus élocutoire :

- les aspirations ou expirations avant le mot, ainsi que d'autres mouvements d'essai, sont dus au fait que les mouvements articulatoires sont dans l'ensemble difficiles à établir ;
- les phénomènes de dénasalisation s'expliquent par le caractère syncinétique des mouvements articulatoires. Les organes phonateurs étant plus aptes à une réaction globale, peu différenciée, l'abaissement du voile du palais – nécessaire à la nasalisation – serait souvent négligé ;
- la dédifférenciation des points d'articulation et l'instabilité des phonèmes proviennent d'une faiblesse articulatoire générale ;
- les transformations de constrictives en occlusives, de sonores en sourdes, d'attaques vocaliques en attaques consonantiques peuvent s'expliquer par l'intensité excessive des réactions articulatoires. Les organes ont tendance, sous l'effet de cette intensité excessive, à se porter à ces positions extrêmes que sont, pour les consonnes, les positions d'occlusion ; en d'autres termes, le sujet, ne pouvant maintenir son mouvement à un degré intermédiaire, qui laisserait le canal vocal resserré mais non fermé (constrictives), bloque complètement l'expiration (occlusives). D'autre part, la violence avec laquelle se fait la tension des organes phonateurs empêche la répartition de l'effort articulatoire entre le point d'articulation et le larynx[2]. D'où l'assourdissement des consonnes sonores. Enfin, cette intensité articulatoire nécessitant un point d'appui solide à son départ, les attaques vocaliques sont éliminées au profit des attaques consonantiques ;

[1] *Ibid*., p. 121.
[2] Voici une explication plus complète pour ce phénomène : «On sait que les occlusives accompagnées de vibrations glottales sont plus douces que celles qui en sont dépourvues. Ces consonnes sonores exigent une répartition de l'effort phonateur entre le point d'articulation (lèvres pour *b*, pointe de la langue pour *d*, palais pour *g*) et la glotte. Il semble bien que la malade fasse mal cette répartition et que l'effort se porte d'autant moins sur la glotte que le point d'articulation offre un appui plus solide. Nous remarquons en effet que la consonne *d* dont le point d'articulation au niveau d'un organe dur, qui est le palais, offre à la langue un appui solide, a été régulièrement remplacée par *t*, alors que la consonne *b* dont l'articulation se fait entre deux organes mous, n'a été remplacée par *p* qu'à partir de la septième répétition.» (*Ibid*., p. 105).

- la durée excessive des phonèmes est due à la difficulté d'abandonner le mouvement articulatoire quand celui-ci est établi. Les chevrotements correspondraient à des essais de détente avortés ;

- les difficultés rencontrées par les malades avec les consonnes en fin de syllabes proviennent du fait que le sujet est incapable de la détente progressive nécessaire aux phonèmes à tension décroissante. Car, comme c'était le cas pour le moment de la tension, le moment de la détente s'effectue avec une force excessive ;

- les phénomènes d'assimilation s'expliquent par une difficulté d'assurer l'indépendance des moments successifs de l'articulation ;

- les métathèses répondent à des conditions de plus grande commodité d'articulation. Si le patient transforme [βυκ] (*bouquet)* en [κυπE], c'est parce que le point d'articulation de [υ] est plus proche de celui de [κ] que de celui de [β][1].

Si l'on résume, les facteurs permettant de rendre compte de toutes les déviations phonétiques sont les suivants :

1. la faiblesse articulatoire ;
2. la difficulté de la mise en train des organes, la persévération de l'attitude prise et la difficulté du retour des organes au repos ;
3. l'intensité excessive des réactions articulatoires ;
4. le caractère syncinétique des mouvements articulatoires ;
5. la difficulté d'assurer l'indépendance des différentes phases de l'articulation ;
6. et enfin la recherche de la plus grande commodité articulatoire.

Finalement, chacun de ces déficits arthriques peut être imputé soit à une diminution de la force d'articulation (1), soit à une rigidité posturale (2-5) – la dernière caractéristique étant simplement une conduite visant à éviter les difficultés générées par la pathologie. Or la diminution de la force d'articulation et la rigidité posturale correspondent respectivement à deux variétés bien identifiées de perturbations de la motricité des organes buccophonatoires : la *paralysie* (ou parésie) et la *dystonie.*

Mais il existe un troisième aspect du syndrome de désintégration phonétique, qui vient s'ajouter aux aspects parétique et dystonique : il s'agit de l'apraxie. L'apraxie apparaissait très nettement chez Marie-Louise Cha., qui ne parvenait pas à imiter les attitudes prises par les organes phonateurs de son interlocuteur :

Ainsi, devant mordre le rebord de la lèvre inférieure pour l'émission de *f*, la malade avance d'abord les lèvres comme pour *p*, puis elle refoule, *de sa main*, la lèvre

[1] Aucune explication n'est donnée pour la simplification des groupes consonantiques. On peut se contenter de la justifier par la tendance générale à la simplification des réalisations motrices, caractéristique des patients souffrant de troubles arthriques. On peut également ajouter, en restant dans l'esprit des auteurs du *Syndrome de désintégration phonétique*, que la violence de la tension articulatoire est peu compatible avec la modification très précoce que doit subir le premier phonème du groupe sous l'influence du second.

inférieure au contact du rebord dentaire supérieur et maintient cette attitude *avec la main* pendant l'émission du phonème demandé.

Au cours d'un autre essai de prononciation de *f*, elle *aspire l'air au lieu de l'expirer*.[1]

L'apraxie, trouble de la motricité volontaire, affecte ainsi les mouvements élocutoires. Mais le cas de Marie-Louise Cha., elle se manifestait également dans les mouvements de l'appareil bucco-linguo-facial non destinés à la parole :

Priée de se lécher le nez, la malade tire bien la langue, mais sans l'infléchir vers le haut. Elle porte spontanément la main à la langue pour la redresser vers le nez. Priée de lécher le menton, elle tire la langue et la porte vers le nez (intoxication). On lui demande d'indiquer, de la main, la direction dans laquelle le geste est demandé ; elle indique le menton. Elle essaye une deuxième fois de lécher le menton, elle tire la langue et l'infléchit vers le haut, elle la ramène alors de la main vers le bas.[2]

De même, elle ne peut effectuer correctement un gargarisme, ni un claquement de la langue. Elle ne peut éteindre une bougie placée à faible distance – car son souffle est insuffisant – et ne parvient pas à siffler.

Le trouble apraxique est donc évident, bien qu'il n'apparaisse pas clairement à l'examen des productions verbales effectives du sujet : «un tel trouble s'oppose sans doute à l'émission des vocables mais il n'entraîne aucune altération dans la force et le développement des processus moteurs élémentaires[3] ».

Ainsi, le syndrome de désintégration phonétique décrit par Alajouanine, Ombredane et Durand comprend-il les trois aspects parétique, dystonique et apraxique :

Si l'on embrasse les résultats des analyses auxquelles nous avons soumis la phonétique de nos malades, on constate qu'il est possible de discerner dans leur trouble élocutoire trois aspects dont l'importance respective semble variable : un aspect *paralytique*, un aspect *dystonique*, un aspect *apraxique* […]. Il est d'ailleurs possible que l'aspect paralytique du trouble corresponde à une phase initiale et l'aspect hypertonique à une phase secondaire.[4]

Il est de plus montré que ce syndrome de désintégration phonétique comporte des caractères communs avec ceux de la phonétique puérile[5]. Mais malgré cette analogie, il subsiste une différence fondamentale :

---

[1] *Ibid*., p. 108. Voici un autre exemple de comportement révélant l'apraxie, chez la même malade : «Pour l'émission d'une sifflante, elle sait qu'elle doit émettre un souffle continu tout en maintenant la pointe de la langue entre les dents. Elle met d'abord la langue dans la position indiquée, mais au moment de pousser le souffle, la langue se retire brusquement et le son émis est un *k*. La malade prend alors spontanément le bout de la langue entre ses doigts garnis d'un mouchoir et le maintient entre les dents pendant l'émission du souffle.» (*Ibid*.).

[2] *Ibid*., p. 101.

[3] *Ibid*., p. 117.

[4] *Ibid*., p. 116. Les auteurs remarquent de plus que les trois caractères parétique, dystonique et apraxique pourraient bien correspondre à des localisations différentes de la lésion touchant le système cortico-sous-cortical et le système strié (Cf. *ibid*., p. 118).

[5] Selon Alajouanine *et al.*, la phonétique puérile se caractérise par une attirance vers les phonèmes les plus faciles. Un phonème est d'autant plus facile qu'il est moins différencié (voyelles buccales), que son articulation donne moins d'importance à la distinction tension, tenue, détente (voyelles), que son articulation est compatible avec une poussée expiratoire excessive (voyelles buccales, consonnes occlusives, consonnes sourdes) ou que son articulation

Le malade paraît avoir une notion analytique de la structure du mot que l'enfant n'a pas encore acquise et il apporte, à y conformer son élocution, une application qu'on ne voit pas, à ce degré, chez l'enfant. D'où les variations et les améliorations de la prononciation, au cours des essais successifs ; d'où le parler syllabique dont l'intention analytique est évidente[1].

Cette longue présentation du texte d'Alajouanine *et al.* nous a semblé indispensable pour diverses raisons : d'une part, il s'agit d'un travail incontestablement novateur ; d'autre part, les principes méthodologiques comme les résultats obtenus par ses auteurs semblent aujourd'hui solidement ancrés dans les esprits, et en tout cas rarement remis en cause[2] ; enfin, une telle présentation était la condition nécessaire de l'examen critique qui va suivre.

III. 2.- Critique du concept de désintégration phonétique

Nous avons déjà noté que les auteurs du *Syndrome de désintégration phonétique* accordent peu de crédit à la thèse qui postule l'existence d'une forme pure d'anarthrie. Il n'est donc pas surprenant de voir apparaître dans chacune des observations rapportées la mention de troubles extra-phonétiques du langage et de légers troubles intellectuels. En effet, les aphasiques observés par Alajouanine *et al.* présentent tous, à des degrés divers, la plupart des symptômes suivants : agrammatisme à l'oral et à l'écrit, troubles du graphisme, lenteur de la compréhension des textes lus, inaptitude à effectuer des opérations arithmétiques simples (addition avec retenue, soustraction, multiplication, division), fatigabilité anormale dans les tests d'intelligence. Plus généralement, l'illusion de l'anarthrie pure serait, pour Alajouanine *et al.*, causée par un manque de rigueur et de précision des observations. C'est ainsi, par exemple, que Maurice Poig. a pu être considéré par Souques comme un cas pur d'anarthrie. Les aspects extra-phonétiques du langage paraissaient en effet entièrement préservés :

Le malade écrit parfaitement les mots qu'il ne peut prononcer et ne présente aucun déficit du vocabulaire. Il comprend, d'autre part, tout ce qu'on lui dit et exécute parfaitement les ordres oraux : il exécute l'épreuve des trois papiers[3] en perfection,

---

est assurée par des organes dont la mobilisation volontaire est plus facile (mobilisation volontaire de la pointe de la langue plus facile que celle de sa base ; mobilisation volontaire des lèvres plus facile que celle du voile du palais. Donc les phonèmes dont le point d'articulation se situe au niveau de la pointe de la langue et des lèvres sont plus faciles que ceux dont le point d'articulation se situe au niveau de la base de la langue, du voile du palais ou de la gorge. Globalement, les phonèmes antérieurs sont plus faciles que les phonèmes postérieurs). D'où les transformations caractéristiques de la phonétique puérile, (1) de voyelles nasales en voyelles orales, (2) de constrictives en occlusives (à l'exception du [l] facilement émis du fait que l'application forte de la pointe de la langue sur le palais n'empêche pas le passage de l'air sur les côtés ; grande fragilité du [R]), (3) de sonores en sourdes, (4) de consonnes postérieures en antérieures. D'où également (5) les assimilations, (6) métathèses, (7) élisions et (8) réduplications. Voici un exemple pour chacune de ces transformations : (1) bouton → poto ; (2) fou → pou ; Robert → lobé ; (3) bébé → pépé ; (4) cochon → toson ; (5) chapeau → papo ; (6) paquet → capé ; (7) parti → ati ; (8) bobo (Cf. *ibid*., p. 122-126).

[1] *Ibid*., p. 126.

[2] Cf. p. ex. Lecours-Lhermitte, *L'aphasie*, 1979, *passim.*

[3] Il s'agit d'un test mis au point par P. Marie.

avec aisance et le sourire aux lèvres. L'écriture est parfaite, soit spontanément, soit sous dictée ou par copie. J'en possède de nombreux spécimens, quant à la lecture mentale, elle est normale, il exécute de suite et correctement les ordres écrits[1].

Or l'observation de Maurice Poig. par Alajouanine *et al.* révèle un agrammatisme extrêmement net. À titre de preuve, ils reproduisent notamment la lettre suivante, écrite spontanément par Maurice Poig. :

Mon Cher Ami,
Je pense bien que sa mieux maintenant, tant qu'à moi que sa va. Que je suis à l'Hôpital de la Salpêtrière, à la date du 15 septembre 1926, salle Reyer, lit n°14. Manger est bon, boit du vin.
La mairie du 1er arrondissement place Bicêtre ou à Villejuif ou bien province.
Mon cher ami, je pense bien venir à l'Hôpital.
Amitiés, souvenir[2].

Ainsi, toute observation d'une prétendue anarthrie pure peut être suspectée de masquer ou d'omettre certains symptômes.

Si Alajouanine *et al.* développent une telle argumentation, c'est bien que leur refus de l'anarthrie pure constitue l'un des piliers de leur édifice théorique[3]. Car l'inexistence affirmée d'une forme pure du syndrome de désintégration phonétique est prolongée de la manière suivante, que d'aucuns jugeront paradoxale : *l'impureté de ce syndrome ne remet pas en cause son individualité.* Ainsi, après avoir fait le bilan des troubles de l'expression graphique, de certaines opérations symboliques accomplies en silence, de certains automatismes de calcul, etc., Alajouanine *et al.* ajoutent :

Il n'en reste pas moins que le syndrome de désintégration phonétique possède une individualité indiscutable. On en affirmera la présence, sinon la pureté, quand on observera aussi que ces mutations se reproduisent régulièrement dans toutes les réactions élocutoires, qu'elles appartiennent au langage spontané, à la répétition, à la lecture[4].

De même, retrouvant pour un instant le terme d'anarthrie :

Il n'en reste pas moins que, même si on ne la rencontre pas à l'état d'absolue pureté, *l'anarthrie existe avec son individualité propre,* comme un trouble de la réalisation articulatoire[5].

Deux formulations presque identiques, dont la fermeté quelque peu figée, cette étrange maladresse dans la répétition des termes, semble révéler une attitude dogmatique, un choix dicté non par l'expérience ni par le raisonnement mais par une nécessité théorique impérieuse au risque de l'inintelligibilité. Il est impossible de mieux expliquer – par la variété des approches et des formules – ce qu'on ne comprend pas, ce qui ne peut être compris. Mais avant de mettre à jour le paradoxe, il

[1] Souques, A., «Quelques cas d'anarthrie de Pierre Marie», *Revue Neurol*., 1928, p. 313-368, p. 319. Cité par Alajouanine *et al., op. cit,* p. 25.
[2] Cité par Alajouanine *et al., op. cit*., p. 37.
[3] Ils admettent tout au plus «la possibilité d'une dissociation poussée très loin du syndrome de désintégration phonétique». (*Ibid*., p. 129).
[4] Alajouanine *et al., op. cit*., p. 130.
[5] *Ibid*., p. 115. Rappelons qu'en toute rigueur, le concept d'anarthrie, tel qu'il est défini par Pierre Marie, présuppose l'existence - au moins en théorie - de l'anarthrie pure.

convient de retrouver cette exigence théorique que nous prétendons néfaste : pourquoi *l'individualité* du syndrome de désintégration phonétique est-elle corrélée à *l'impureté* nécessaire de celui-ci ?

Plusieurs explications, plus ou moins entrecroisées, peuvent être proposées. Tout d'abord, si la pureté du syndrome avait fait partie intégrante de son individualité – c'est-à-dire si l'on avait réservé cette entité clinique pour les syndromes arthriques purs[1] – l'analyse d'Alajouanine *et al.* aurait eu un intérêt très limité, étant donné la rareté de tels tableaux cliniques. Or la description fournie des transformations phonétiques a justement pour les auteurs une valeur très générale. Pourquoi dans ce cas ne pas en être resté à la formule de Pierre Marie, selon laquelle l'aphasie de Broca résulte de l'association d'une aphasie de Wernicke à une anarthrie ? Car pour au moins deux observations, le diagnostic prononcé est celui de l'aphasie de Broca[2]. Hormis l'analogie avec la phonétique puérile – que n'aurait sans doute pas désavouée Pierre Marie –, analogie qui justifie la notion de désintégration, pourquoi était-il nécessaire de se démarquer de l'anarthrie en niant l'existence des formes pures ? Bien sûr, Alajouanine *et al.* rejettent la conception unitaire de l'aphasie et se rangeraient plutôt, quant à cette question, du côté de Head[3]. Mais on ne peut se satisfaire d'une telle justification.

Car en affirmant d'une part que l'impureté du syndrome de désintégration phonétique ne compromet pas son individualité et d'autre part que ce syndrome n'existe pas sous une forme pure, Alajouanine *et al.* ne cherchent pas seulement à rester cohérents avec leur conception général de l'aphasie : ils confèrent à l'entité clinique décrite une portée quasi universelle. En effet, dès lors que le syndrome de désintégration phonétique est défini par l'ensemble des productions déviantes dont il est possible de rendre compte en termes de transformations articulatoires, toute réalisation phonétique erronée peut être rapportée à ce syndrome, quels que soient les symptômes co-présents. Théoriquement, le syndrome de désintégration phonétique concerne tout le champ de la pathologie de l'expression orale, si l'on veut bien accepter que les troubles arthriques ne sont pas forcément l'apanage de l'aphasie de Broca[4]. C'est bien ce que laisse entendre la définition suivante :

> […] Parmi les troubles du langage d'origine centrale, il est possible d'individualiser un syndrome constitué par l'altération du moment phonétique de l'expression orale.[5]

D'ailleurs, l'interprétation que nous proposons est confirmée par un détail qui devrait perdre *ipso facto* son caractère insignifiant. *Nulle*

---

[1] On pourrait en effet imaginer qu'il existe deux types distincts de désorganisation phonétique selon que celle-ci se présente ou non de manière isolée, en l'absence de tout autre trouble.
[2] Il s'agit d'Élodie B. et de René Waz. Cf. *op. cit.*, p. 114.
[3] Cf. *ibid.*, p. 115.
[4] Nous verrons plus loin qu'en effet, les études récentes sur les troubles arthriques montrent que ceux-ci apparaissent, sous des formes diverses, dans la plupart des formes de l'aphasie. Cf. *infra*.
[5] *Ibid.*

part, Alajouanine et al. ne précisent que le syndrome de désintégration phonétique n'appartient qu'à l'aphasie de Broca. Une telle prise de position eût été, semble-t-il, impossible, puisque parmi les cas présentés dans l'ouvrage, il en est deux pour lesquels le diagnostic n'est certainement pas celui de l'aphasie de Broca. En effet, dans ces deux cas, le diagnostic est réservé, tandis qu'ailleurs l'identification de l'aphasie de Broca ne présente aucune difficulté. Ainsi, après avoir reconnu pour Élodie B. et René Waz. le tableau de l'aphasie de Broca, Alajouanine *et al.* écrivent :

> Maurice Poig. a été considéré par Souques, qui en a publié une observation en 1928, comme un pur anarthrique, et cependant nous avons vu qu'il présentait, de toute évidence, des troubles étrangers à l'anarthrie, en particulier de l'agrammatisme. Marie-Louise Cha. se présente, à un examen courant, comme un cas exceptionnellement remarquable d'anarthrie pure ; et cependant, si l'on applique des tests étalonnés sur les normaux, on constate qu'il n'en est rien : la lenteur et la fatigabilité sont telles que si l'on voulait exprimer les résultats en percentiles, la malade se placerait aux plus inférieurs ; en outre, le calcul est indiscutablement mauvais.[1]

Si de tels tableaux cliniques ne sont pas incompatibles avec certaines formes de l'aphasie de Broca, il reste que les auteurs ne se sont pas prononcés avec clarté dans ce sens. Il est par conséquent légitime de penser que Maurice Poig. et Marie-Louise Cha. présentent une forme de syndrome de désintégration phonétique dans une constellation sémiologique qui n'est pas, d'après ces auteurs, l'aphasie de Broca. La corrélation des deux syndromes ne serait donc pas nécessaire.

Nous comprenons mieux maintenant pourquoi Alajouanine *et al.* distinguent de l'anarthrie le syndrome dont ils ont montré l'individualité : la double fonction différenciatrice qui caractérise fondamentalement le concept d'anarthrie est étrangère au syndrome de désintégration phonétique. Ce dernier ne saurait en effet impliquer une démarcation entre l'aphasie véritable et le trouble isolé de l'articulation – considéré comme n'appartenant pas au domaine de l'aphasie –, puisqu'il n'existe pas sous une forme pure. Il ne pourrait pas davantage servir l'opposition entre aphasie de Broca et aphasie de Wernicke, puisqu'il n'est pas spécifique à la première comme l'est l'anarthrie. Il n'existe donc pas seulement une différence d'ordre quantitatif entre ces deux entités cliniques[2]. La différence, plus profonde, porte sur la

---

[1] *Ibid*., p. 114.

[2] C'est pourtant l'idée qu'on se fait usuellement de la relation entre l'anarthrie et le syndrome de désintégration phonétique. Ainsi, Lecours et Lhermitte écrivent : «Les faits cliniques regroupés sous ces deux termes, *anarthrie* et *syndrome de désintégration phonétique*, coïncident à vrai dire assez étroitement ; l'usage fait cependant qu'on a tendance à désigner, sous le nom d'anarthrie, les formes les plus pures et/ou les plus sévères (à la limite, expression orale réduite à quelques formules automatiques ou à des stéréotypies avec langage propositionnel impossible), alors qu'on réserve en général le terme de désintégration phonétique à l'identification nosologique des malades dont l'expression orale est quantitativement suffisante pour permettre de reconnaître, associées dans la plupart des cas à d'autres manifestations d'aphasie, la majorité des *transformations phonétiques* caractéristiques.» (Lecours-Lhermitte, *L'aphasie*, 1979, p. 86). Il va de soi que nous ne partageons pas ce point de vue, lequel ne peut être défendu qu'après avoir privé le concept d'anarthrie d'une partie de son sens. En revanche,

définition même des syndromes. En dernière analyse, il n'est pas douteux que cette divergence procède d'une opposition entre deux méthodes : raisonnant par déduction, Pierre Marie a été conduit par sa conception de l'aphasie comme trouble intellectuel à en impliquer la notion d'anarthrie ; en revanche, c'est un raisonnement par induction qui amène Alajouanine, Ombredane et Durand à élaborer le syndrome de désintégration phonétique, après avoir observé et analysé les productions déviantes des malades.

Ainsi se voit explicitée la nécessité théorique de l'impureté du syndrome de désintégration phonétique. Nous pouvons maintenant soumettre à l'examen la cohérence de cette théorie. Car si l'affirmation simultanée de l'individualité et de l'impureté de la désintégration phonique est bien, comme nous l'avons montré, le reflet d'une exigence théorique, il n'en demeure pas moins que cette même affirmation installe le paradoxe au cœur de la théorie. En effet, dès lors que la désintégration phonétique est définie comme altération élective du «moment phonétique» de l'expression orale, on ne voit pas pourquoi elle n'existerait pas à l'état pur. Bien au contraire, on s'attendrait plutôt à ce que l'existence isolée du syndrome de désintégration phonétique soit au moins théoriquement considérée comme possible, voire nécessaire. Tel est le paradoxe d'un syndrome purement phonétique, qui n'existe pas à l'état pur[1].

En premier lieu, il est aisé de déceler la faiblesse des arguments invoqués à l'appui de la thèse qui constitue le premier terme de ce paradoxe, celle du caractère purement phonétique du syndrome. Alajouanine *et al.* ont bien senti qu'il fallait distinguer clairement le trouble caractéristique de la désintégration phonétique d'un trouble agissant au niveau phonologique. La désintégration phonétique résulte de la mauvaise réalisation d'un phonème correctement sélectionné ; elle ne doit donc pas se confondre avec un désordre élocutoire causé par une erreur de sélection du phonème :

Nous n'avons pas affaire à des individus qui prononcent normalement des mots de structure incorrecte et quelconque, mais à des individus qui, ne pouvant prononcer certains phonèmes et groupes phonémiques, les remplacent par des phonèmes et groupes phonémiques plus faciles du fait que les conditions de leur émission sont plus grossières et plus primitives. Aussi bien, les troubles de la force articulatoire, de la

---

la précision concernant l'association de la désintégration phonétique à d'autres manifestations d'aphasie est tout à fait fidèle à l'esprit du texte d'Alajouanine *et al.*

[1] On pourrait alléguer que l'allure paradoxale du syndrome provient de ce qu'on aurait oublié le fait qu'Alajouanine *et al.* se cantonnent à la seule description d'un phénomène. Puisqu'ils ne se préoccupent que de rendre compte des troubles de l'élocution en termes de phonétique articulatoire exclusivement, ce serait déformer leur point de vue que de leur prêter des intentions au-delà de cette description. Pour éliminer cette objection, il suffit de rappeler qu'à la page 118 du *Syndrome de désintégration phonétique dans l'aphasie*, Alajouanine *et al.* suggèrent que les aspects parétique, dystonique et apraxique du syndrome pourraient correspondre à des localisations différentes de la lésion responsable du trouble. Ce qui prouve bien que les auteurs du *Syndrome* ne s'en tiennent pas qu'à un simple point de vue descriptif.

rapidité et du rythme de l'émission, ne sauraient être justifiés par une mauvaise représentation du mot.[1]

Deux arguments viennent corroborer cette opinion : la régularité des transformations et l'absence de parallélisme avec les troubles graphiques :

Les efforts renouvelés du malade pour l'émission des mots, les gestes de dénégation par lesquels il marque ses échecs, ne prouvent pas nécessairement qu'il s'agit d'un trouble de la réalisation phonétique et non d'un trouble de la représentation du mot. Mais le fait que *les mutations phonétiques se font régulièrement dans le même sens*, présentent des caractères de même ordre, constitue un argument inéluctable.[2]

L'argument le plus puissant en faveur d'une altération de l'évocation du mot est l'apparition dans l'expression graphique d'anomalies étroitement parallèles aux anomalies de l'expression orale […]. Si l'on se reporte à nos observations, on verra que les trois premiers malades n'ont pas une expression graphique intacte. Ils font des fautes d'orthographe, ils commettent des élisions, des transpositions, des réduplications, aussi bien dans la composition des lettres mobiles que dans l'écriture manuscrite. Mais *il n'y a pas de correspondance entre ces anomalies de structure des mots écrits et les mutations phonétiques qui apparaissent dans leur élocution.*[3]

Or ces arguments ne reposent sur rien d'autre que des présupposés doctrinaux que nul n'est contraint de partager avec Alajouanine et ses collaborateurs. Le premier, invoquant la régularité des transformations, provient du présupposé selon lequel des transformations au niveau phonologique se feraient d'une manière aléatoire, c'est-à-dire sans régularité. Mais ce principe n'est aucunement démontré. Le second, qui s'appuie sur la comparaison entre les performances orales et écrites, néglige le fait qu'il est possible sinon nécessaire de concevoir une correspondance plus complexe entre les troubles phonétiques et les troubles graphiques[4]. D'ailleurs, on ne voit guère ce que pourrait être le correspondant à l'écrit d'un son produit n'appartenant pas à la langue du malade. Finalement, ce n'est que par pétition de principe que le syndrome de désintégration phonétique est distingué d'un trouble phonologique. Au fond, même si une explication en termes de phonétique articulatoire est possible pour les transformations décrites, rien ne prouve que ces transformations ne sont pas en partie – voire intégralement – causées par un déficit au niveau phonologique, par un trouble de la sélection des phonèmes. Car un tel trouble ne consiste pas forcément en un phénomène de tout ou rien : les phonèmes ne sont pas des objets ordinaires ; on ne les sélectionne pas comme on choisit un livre dans une bibliothèque ; les phonèmes étant des entités abstraites,

---

[1] *Ibid*., p. 121.
[2] *Ibid*. Nous soulignons.
[3] *Ibid*., p. 128-129. La quatrième malade, Marie-Louise Cha. présente des troubles plus légers de l'expression graphique : «Nous avons vu que la malade est moins sûre qu'autrefois du son expression graphique, qu'il lui faut vérifier davantage ce qu'elle a écrit, qu'elle est conduite à «chercher l'orthographe» de certains mots.» (*Ibid*.)
[4] Par exemple, une hésitation entre deux phonèmes au plan de la représentation peut très bien conduire à une réalisation phonique déviante mais à une réalisation graphique correcte. Mais surtout, le désaccord bien connu – tout particulièrement en français – entre la graphie et la prononciation empêche de concevoir la correspondance entre les anomalies de structure des mots écrits et les mutations phonétiques comme une simple transposition.

purement différentielles, des *Gestalten*, leur sélection est en même temps leur constitution et par conséquent le trouble de niveau phonologique ne se limite pas à une erreur de choix, à une mauvaise sélection, mais englobe la bonne sélection de mauvaise qualité, qui peut se confondre résultativement – si l'on considère la réalisation phonique effective – avec le produit d'un trouble de niveau phonétique.

En outre, l'individualité même du syndrome de désintégration phonétique ne peut être dégagée qu'en occultant une autre solution trop souvent négligée. Alajouanine *et al.* estiment que ce syndrome ne se présente pas sous une forme pure, qu'il est nécessairement accompagné de troubles extra-phonétiques divers (agrammatisme, troubles de l'expression graphique etc.) et que cette impureté n'en compromet pas l'individualité. Ainsi, selon ces auteurs, la relation entre les troubles phonétiques et l'agrammatisme, ou bien entre les troubles phonétiques et les troubles de l'expression graphique, n'est pas significative. La concomitance de ces différents symptômes est purement contingente. Il nous semble tout de même raisonnable de penser que si certains troubles phonétiques apparaissent toujours accompagnés au moins d'agrammatisme et de troubles de l'expression graphique, c'est qu'il doit bien exister une relation profonde entre ces différentes désorganisations. Encore faut-il disposer des instruments conceptuels nécessaires pour se la représenter – ce qui n'est manifestement pas le cas d'Alajouanine, Ombredane et Durand. C'est pourquoi ces derniers refusent systématiquement de prendre en considération toute relation de ce type entre troubles arthriques et troubles extra-phonétiques. Par exemple, Élodie B. échoue très souvent lorsqu'on lui demande de composer des noms avec des lettres mobiles. Elle produit *boucon* pour *bouchon* ; *parevent* pour *paravent* ; *calendre*, *calender*, *calendrei* pour obtenir enfin *calendrier* ; *pototrapi* et *pographie* pour *photographie*[1]. Un tel résultat pourrait évidemment s'interpréter comme l'indication d'un trouble de la verbalisation interne, lequel permettrait également de rendre compte des troubles arthriques. Mais Alajouanine *et al.* optent pour une analyse très différente :

> Dans la composition des lettres mobiles, à côté de réussites relativement rapides, on observe des tâtonnements et des erreurs portant sur la répartition des lettres dans le mot. Il faut sans doute tenir compte du fait que la composition par lettres mobiles offre à un sujet d'instruction très élémentaire, comme était le nôtre, plus de difficulté que l'écriture manuscrite. La première comporte une série d'analyses et de synthèses successives ; la deuxième est plus globale, plus automatique.[2]

On aura reconnu dans cette analyse de la difficulté en termes de moindre globalité un raisonnement analogue à celui que nous avons découvert chez Goldstein : la composition de lettres mobiles requiert l'intégrité de la fonction de différenciation entre figure et fond, c'est-à-dire l'intégrité de l'attitude abstraite. C'est pourquoi elle représente pour le malade une difficulté plus grande que l'écriture, laquelle peut se

[1] *Ibid.*, p. 77.
[2] *Ibid.*, p. 60.

maintenir grâce à la survie de certains automatismes. Mais la comparaison avec le point de vue de Goldstein ne saurait être poursuivie au-delà de cette analogie de surface. Car pour Goldstein, une telle analyse aurait conduit à une unification des symptômes, lesquels auraient été déduits – plus ou moins directement – du déficit fondamental. En revanche, dans le texte d'Alajouanine *et al.* l'atteinte de l'attitude abstraite est identifiée pour elle-même, sans qu'aucune corrélation ne soit établie avec les autres symptômes. Une telle option ne relève pas de l'épiphénomène : elle est inhérente à la définition même du syndrome de désintégration phonétique.

Mais ce n'est pas tout. Outre le défaut de cohérence que nous avons tenté de mettre en évidence au cours de cette longue analyse, le syndrome de désintégration phonétique souffre d'un défaut d'homogénéité. Il est aisé de constater en effet que les trois aspects parétique, dystonique et apraxique du syndrome ne se situent pas sur le même plan. Les auteurs le reconnaissent volontiers :

Ainsi, dans la désintégration phonétique, se rencontrent des troubles de niveaux différents. Le trouble du niveau le plus élevé est le trouble apraxique, trouble idéo-moteur, pour employer une qualification bien mauvaise en soi mais généralement admise. Un tel trouble s'oppose sans doute à l'émission des vocables mais il n'entraîne aucune altération dans la force et le développement des processus moteurs élémentaires. Il n'en va pas de même des autres troubles qui portent sur les propriétés mêmes du mouvement élémentaire, qui se présentent comme une diminution de la force et comme une rigidité posturale.[1]

D'ailleurs, les tendances parétique et dystonique sont si homogènes que celle-là semble correspondre à une phase initiale et celle-ci à une phase secondaire[2]. Mais l'apraxie demeure isolée. D'autant plus isolée qu'elle n'affecte les processus moteurs ni dans leur force ni dans leur développement. Ce trouble apraxique, qu'Alajouanine *et al.* sont visiblement gênés de qualifier d'idéo-moteur, a-t-il sa place dans un syndrome fondé sur des principes de phonétique articulatoire ? Il est regrettable que les auteurs du *Syndrome de désintégration phonétique* n'aient pas davantage caractérisé ce trouble et qu'ils se soient contentés d'indiquer qu'il «s'oppose dans doute à l'émission des vocables». Compte tenu de la précision avec laquelle sont analysées les transformations d'origine parétique et dystonique, il faut reconnaître que le versant apraxique du syndrome est maintenu dans une fort dommageable indétermination. Une analyse plus approfondie aurait-elle donc nui à l'intégrité du syndrome de désintégration phonétique ?

C'est ce qu'on serait tenté de penser à la lecture des lignes suivantes, dans lesquelles Lecours et Lhermitte apportent quelques précisions sur la composante apraxique de ce syndrome :

L'existence de perturbations dyspraxiques[3] est invoquée pour rendre compte de la difficulté plus ou moins grande où se trouvent les malades de réaliser, *volontairement,*

[1] *Ibid*., p. 117.
[2] *Ibid*., p. 116.
[3] Le terme de dyspraxie équivaut ici à celui d'apraxie. Du point de vue de Lecours et Lhermitte, l'emploi du mot dyspraxie permet de bien distinguer l'apraxie légère propre au syndrome de

les mouvements élocutoires les plus différenciés, parfois même en l'absence de tout facteur parétique ou dystonique manifeste.[1]

Phrase complétée par la note infra-paginale suivante :

Cette difficulté peut être à l'origine de transformations qu'il est parfois malaisé, voire impossible, de distinguer des paraphasies phonémiques sur des critères purement linguistiques.[2]

Par conséquent, la tendance apraxique de la désintégration phonétique conduit à des *substitutions de certains phonèmes par d'autres* lors de l'élocution volontaire, substitutions inexplicables en termes de transformation du processus articulatoire engagé – c'est-à-dire en termes strictement phonétiques. Nous retrouvons donc ici un trouble agissant au niveau phonologique qui ne menace pas moins que précédemment l'individualité du syndrome décrit par Alajouanine, Ombredane et Durand.

Il reste que l'intégration de la composante apraxique à ce syndrome répondait à une nécessité : puisqu'elle consiste en un trouble de l'activité volontaire, c'est elle qui permet de comprendre pourquoi la désintégration phonétique est sensible à la dissociation automatico-volontaire. N'oublions pas en effet que les transformations décrites ne sont que des *tendances* :

En d'autres termes, si le syndrome de désintégration phonétique peut obéir, parfois de manière saisissante, au principe de la dissociation automatico-volontaire, c'est bien davantage dans sa composante dyspraxique que dans ses composantes parétique et dystonique ; la variabilité des perturbations liées à une dyspraxie est en effet patente dans tous les cas où elles existent.[3]

Peut-on en conclure pour autant que cet aspect d'apraxie est la composante primordiale du syndrome ? C'est ce que Lecours et Lhermitte semblent proposer :

[Les facteurs parétique et dystonique] n'étant pas l'apanage exclusif [*sic*] des seuls troubles arthriques des aphasiques, ce sont d'ailleurs les perturbations dites dyspraxiques qui sont les plus spécifiques du syndrome de désintégration phonétique.[4]

Et nous atteignons ainsi le comble du paradoxe : la composante la plus spécifique du syndrome de désintégration phonétique, décrit avec précision comme un trouble de la réalisation des phonèmes, agit elle-même non pas au niveau phonétique mais au niveau phonémique. En d'autres termes, Alajouanine *et al.* ont très bien analysé les

---

désintégration phonétique des autres apraxies associées parfois aux aphasies (apraxie bucco-faciale, apraxie des membres, etc…). Alajouanine *et al.* emploient également, et avec le même sens, ces deux termes.

[1] Lecours-Lhermitte, *op. cit.*, p. 88-89.

[2] *Ibid.*, p. 89, en note. Entendons par «critères purement linguistiques» des critères purement descriptifs. Il est clair que si l'on ne se limite pas à ce que G. Guillaume appelle la *linguistique d'aval*, des critères linguistiques autres que descriptifs peuvent être sollicités. Nous reviendrons plus loin sur l'ambiguïté de certaines déviations qui apparaissent comme des transformations au niveau phonémique, mais peuvent également être interprétées comme le résultat d'un trouble de type phonétique.

[3] *Ibid.*

[4] *Ibid.*

transformations d'origine parétique et dystonique, mais celles-ci sont les moins spécifiques de la désintégration phonétique.

Le syndrome de désintégration phonétique ne paraît donc pas une entité clinique bien définie. Au fond, même si elle n'existe pas, l'anarthrie possède au moins le mérite d'être une notion cohérente en théorie : un trouble purement moteur d'origine centrale qui se présente soit d'une manière isolée, soit en association avec la sémiologie réceptive de l'aphasie de Wernicke pour former le tableau de l'aphasie de Broca. En revanche, la désintégration phonétique apparaît écartelée entre plusieurs couples de tendances diamétralement opposées : elle correspond à une atteinte isolée de l'articulation, mais n'existe pas sous une forme pure ; l'impureté du syndrome semble théoriquement nécessaire mais les symptômes associés ne sont pas analysés en relation avec le trouble de l'articulation ; le déficit primaire devrait être caractérisé en termes phonétiques, mais lorsqu'on affine l'analyse, on constate qu'il pourrait aussi bien intervenir au niveau phonologique ; la composante apraxique est si différente des deux autres (parétique et dystonique) que la désintégration phonétique apparaît comme une réunion de deux syndromes distincts plutôt que comme un syndrome dont l'unité aurait un sens. Ces contradictions proviennent à notre avis de l'association d'une juste intuition – l'impureté nécessaire d'un syndrome arthrique – et d'un préjugé théorique injustifié, qui postule l'isolation de la sphère motrice du langage.

Toutefois, l'analyse proposée par Alajouanine, Ombredane et Durand conserve l'indéniable mérite de nous conduire vers un principe de décomposition des troubles de l'expression verbale : parésie et dystonie d'une part, apraxie de l'autre. Mais les deux premières ne sont pas propres à l'anarthrie : on les rencontre également dans d'autres contextes pathologiques, où elles prennent usuellement le nom de dysarthries. Quant à la composante apraxique, nous avons bien vu qu'elle était insuffisamment caractérisée. Il serait donc nécessaire de s'interroger sur les relations qu'entretient l'anarthrie avec les syndromes dysarthrique d'une part et apraxique d'autre part. C'est un point que nous allons maintenant étudier, dans le cadre plus général d'une présentation de l'approche contemporaine des troubles isolés de l'articulation verbale.

	DYSARTHRIE PARALYTIQUE	DYSARTHRIE PAR ATTEINT	
SITE DES LÉSIONS	- voies pyramydales - noyaux moteurs bulbaires - nerfs crâniens	nerf facial (VII)	n
IMPLICATIONS MOTRICES	- faiblesse des muscles de l'appareil bucco-phonatoire - insuffisance du souffle trachéal	faiblesse de la musculature péri-buccale. D'où insuffisance de la pression intra-orale	fa li
CARACTÉRISTIQUES DE LA PAROLE	- augmentation de la durée de tous les phonèmes et particulièrement des voyelles. D'où un ralentissement du débit - brèves accélérations - flou de l'extrémité des segments phonétiques. D'où allure indifférenciée de la parole - intonation monotone (peu de variations dans le timbre et l'intensité de la voix) - suppression des groupes consonantiques - nasalisation excessive - altération des consonnes : sourdes > sonores ; occlusives > spirantisées, nasalisées - dans les formes extrêmes : bredouillement incompréhensible. - dans les formes légères : hyperdifférenciation (tentatives de correction) surtout marquée sur les mots courts	- occlusives bilabiales > constrictives - constrictives labiodentales élidées - altération des voyelles arrondies	- in [z - d ti
PATHOLOGIES CONCERNÉES	- syndrome pseudo-bulbaire - sclérose en plaques - lésions vasculaires ou tumorales du tronc cérébral - plus rarement, grandes atteintes bulbaires : polyomyélite bulbaire, paralysie bulbaire progressive, etc.	paralysie faciale	

TABLEAU DES DYSARTHRIES PYRAMYDALES

	DYSARTHRIE EXTRAPYRAMYDALE		DYSARTI
	HYPOKINÉTIQUE	HYPERKINÉTIQUE	
SITE DES LÉSIONS	système extrapyramydal	système extrapyramydal	cervelet ou voies
IMPLICATIONS MOTRICES	désordre dans la mise en train et l'arrêt de l'activité, dans le rythme et l'enchaînement des mouvements	- syncinésie de la musculature phonoarticulatoire - contractions intempestives - remaniements incessants de la posture	problème de con D'où instabilité
CARACTÉRISTIQUES DE LA PAROLE	*Formes débutantes* : parole monotone, sourde ; insuffisance articulatoire ; accélérations discrètes. Tableau de tachyphémie monotone (perte de la " chanson " du langage) *Formes sévères* : - mise en train laborieuse - tachyphémie (voix de faible intensité, plutôt aiguë ; pas de prosodie ; accélération segmentaire du débit - réitération involontaire du ou des derniers mots (palilalie aphone)	- articulation insuffisante, faible, peu différenciée - débit irrégulier, hésitant, ralenti - voix mal timbrée, d'intensité affaiblie	- ralentissement plupart des pho - variation d'amp phonème à l'au - sonores (surtou - exagération de sourdes - pseudo-bégaien
PATHOLOGIES CONCERNÉES	- maladie de Parkinson - syndrome pseudo-bulbaire - syndromes parkinsoniens d'étiologies diverses (vasculaire, tumorale, traumatique, toxique, infectieuse)	syndromes choréiques, athétosiques ; maladie de Wilson	- lésions vascula - sclérose en pla

TABLEAU DES DYSARTHRIES EXTRAPYRAMYDALES ET CÉRÉBELLEUSES

CHAPITRE IV

L'ANALYSE NEUROPSYCHOLOGIQUE DE LA MOTRICITÉ LINGUISTIQUE

Nous avons vu dans le chapitre précédent que le principe de l'indépendance de la sphère articulatoire dans le processus linguistique a très largement imprégné l'aphasiologie, dès ses premiers balbutiements. Cette tendance fut dominante jusqu'aux années 1930 environ, période à partir de laquelle Head puis Goldstein commencent à propager le principe opposé[404]. Qu'en est-il aujourd'hui de la place et de la fonction de l'articulation linguistique dans les théories de l'aphasie et les modèles utilisés ? C'est la question à laquelle nous allons tenter de répondre dans ce chapitre. Mais auparavant, il semble nécessaire de préciser la caractérisation du concept d'anarthrie en le distinguant de diverses autres pathologies affectant l'expression verbale.

I. - ANARTHRIE, DYSARTHRIE ET APRAXIE

[404] Précisons bien que l'opposition que nous avons dégagée entre «isolationnistes» (partisans de l'isolement de la sphère articulatoire) et «intégrationnistes» (sphère articulatoire intégrée aux processus linguistiques authentiques) ne coïncide pas avec l'opposition noéticiens (l'aphasie est un trouble de l'intelligence) – antinoéticiens, ni avec l'opposition globalistes (l'aphasie est une) *vs* non globaliste. Pierre Marie, par exemple, est globaliste et noéticien mais «isolationniste».

I. 1.- Les dysarthries

Depuis le début de cette étude, nous avons laissé planer une certaine incertitude sur la caractérisation générique de l'anarthrie : trouble isolé de l'articulation ou trouble purement moteur, nous n'avons pas clairement tranché. Tout juste avons-nous précisé que la symptomatologie anarthrique excluait la simple paralysie. Cette ambiguïté peut être aisément levée par la comparaison du comportement articulatoire des anarthriques à celui des dysarthriques.

La dysarthrie est en effet, contrairement à l'anarthrie, un trouble *purement moteur* :

> Il s'agit de troubles liés à un mauvais fonctionnement des groupes musculaires responsables de la production de la parole. Le diagnostic de dysarthrie implique donc l'existence d'une perturbation, habituellement organique mais parfois fonctionnelle, des structures nerveuses qui, mis à part le cortex cérébral et ses afférences et afférences immédiates, participent à la gouverne de l'activité des organes phono-articulatoires ; l'atteinte de ces structures nerveuses est souvent bilatérale.[405]

Une telle pathologie peut résulter de lésions affectant les voies pyramidales, extrapyramidales, cérébelleuses ou le cervelet lui-même. Nous avons regroupé les traits principaux des différentes dysarthries dans les tableaux des deux pages suivantes[406].

Globalement, les dysarthries se caractérisent par quelques faits aisément repérables :

1. En clinique, aucune confusion ne peut être faite entre anarthrie et dysarthrie car cette dernière est le plus souvent accompagnée d'autres anomalies de la motricité. Toutefois, il arrive qu'une dysarthrie soit associée à des troubles aphasiques. Un tel type d'association est plus fréquent pour les dysarthries paralytiques du fait de la possibilité d'une pathogénie vasculaire commune. L'association d'une aphasie

---

[405] Lecours, A.R. Lhermitte, F., *L'aphasie*, Flammarion, Paris, 1979, p. 97.

[406] Ces tableaux ont été réalisés à l'aide des sources suivantes : Lecours, A.R., Lhermitte, F. *op. cit*., p. 95-101 ; Chatel, M., «Contribution à l'étude de l'anarthrie. Les troubles de l'articulation verbale chez les aphasiques. Analyse oscillographique», *Thèse*, Rennes, 1968, p. 38-43 ; Sabouraud, O., Gagnepain, J., Chatel, M., «Qu'est-ce que l'anarthrie ?», *La presse médicale*, 79, n° 15, Mars 1971, p. 675-680.

avec une dysarthrie cérébelleuse ou extra-pyramidale est considérée comme une coïncidence[407].
2. Le trouble est permanent et uniforme. Du point de vue oscillographique, les dysarthries réalisent des syndromes homogènes. Ce caractère constant des déviances articulatoires signifie que la dissociation automatico-volontaire ne joue aucun rôle dans les dysarthries.
3. Le patient est parfaitement conscient du caractère anormal de sa production phonétique.

On peut alors dégager par opposition certains traits caractéristiques de l'anarthrie. Le plus important, dans notre perspective, est le suivant : l'anarthrie obéit au principe de dissociation automatico-volontaire. Ceci signifie qu'il n'y a pas pour l'anarthrique une impossibilité absolue de réaliser certains patterns articulatoires mais seulement une difficulté, plus ou moins présente, qui entraîne une *variabilité* de ses performances phonétiques. Or cette notion de variabilité est l'une des caractéristiques des troubles de nature praxique.

I. 2. - Aphasie et apraxie

Pour Alajouanine *et al.*, l'apraxie (ou «dyspraxie») constituait l'un des aspects du syndrome de désintégration phonétique. Mais si, comme nous venons de le rappeler, les troubles de nature dysarthrique requièrent, en tant que troubles purement moteurs, un traitement séparé, les composantes parétique et dystonique ne peuvent plus être considérées comme spécifiques de ce syndrome. La composante dyspraxique apparaît alors comme l'élément central du syndrome de désintégration phonétique, c'est-à-dire de l'anarthrie[408].

---

[407] Cf. Chatel, M. *op. cit.*, p. 38.
[408] Nous avons déjà relevé que cette analyse a été proposée par Lecours et Lhermitte. Notons en outre la précision suivante : nous parlons dans cette phrase *d'anarthrie* comme si ce terme était synonyme de l'expression *syndrome de désintégration phonétique*. Il l'est en effet d'un certain point de vue : Alajouanine *et al.* cherchaient à décrire les mêmes troubles de l'articulation verbale que ceux auxquels Pierre Marie se référait en parlant d'anarthrie. Mais l'analogie ne va pas plus loin, car leur perspective théorique est fort différente, comme nous l'avons déjà expliqué. D'autre part, de notre point de vue, l'expression *syndrome de désintégration phonétique* ne réfère pas, dans cette phrase, au syndrome décrit par Alajouanine *et al.* mais à ce qui en reste lorsqu'on en retranche les composantes dystonique et parétique. C'est ce reste que nous considérons ici comme équivalent de l'anarthrie.

Dès le début du siècle, Liepmann, dans ses travaux fondateurs en matière d'apraxie, signalait la fréquence de cette dernière chez les aphasiques. Il expliquait cette association par le voisinage des substrats neurobiologiques des gestes et du langage, mais considérait que les deux troubles étaient susceptibles d'apparaître séparément[409]. Toutefois, Liepmann visait dans cette considération l'apraxie en général, c'est-à-dire tout trouble de la gestualité intentionnelle, et non pas précisément ceux des mouvements de l'appareil bucco-phonatoire. Ce sont les apraxies impliquant ces derniers auxquelles nous nous intéresserons ici[410].

Dans cette optique, deux questions doivent être discutées : l'association entre anarthrie et apraxie bucco-faciale (ou apraxie orale) ; l'assimilation de l'anarthrie à une apraxie de la parole.

L'apraxie bucco-faciale a été signalée par Jackson en 1878. On peut la définir de la manière suivante :

> L'apraxie bucco-faciale est la difficulté, voire l'impossibilité, d'exécuter sur demande des mouvements déterminés, non verbaux, avec une ou plusieurs parties du visage, de la bouche ou du larynx. Cette difficulté ne peut être due à une paralysie. Elle se manifeste aussi bien lorsque le malade s'efforce de répondre à une injonction verbale que lorsqu'il cherche à imiter un mouvement fait par l'examinateur. Elle peut toutefois être plus importante dans un cas que dans l'autre.[411]

Y. Lebrun insiste bien sur le fait que l'apraxie bucco-faciale se caractérise par une nette dissociation automatico-volontaire : «le trouble est d'autant plus prononcé que le mouvement est délibéré et dégagé de son contexte naturel.»[412]

---

[409] Liepmann, H.K., *Drei Aufsatze aus dem Apraxiegebiet*, Berlin, Kauger, 1908. Cité par Le Gall, D., Aubin, G., Dupont, R., Forgeau, M., «Les formes cliniques des apraxies», in *L'apraxie*, D. Le Gall et G. Aubin (dir.), Marseille, Solal, 1994, p. 72-87, p. 84.

[410] Signalons seulement, à propos des relations entre aphasie et apraxie (en général), que l'on rencontre fréquemment des aphasies sans apraxie mais beaucoup plus rarement des apraxies sans aphasie. Cf. sur ce point Feyereisen, P., Corbetta, D., «La gestualité intentionnelle», in *Neuropsychologie humaine*, X. Seron et M. Jeannerod (dir.), Liège, Mardaga, 1994, p. 235-253, p. 240.

[411] Lebrun, Y., «Apraxie de la parole et apraxie bucco-faciale», D. Le Gall et G. Aubin (dir.), *op. cit*., p. 160-182, p. 167. Voici une notation plus concrète : «Les patients mastiquent, déglutissent, avalent, éteignent une allumette en soufflant, mais se montrent incapables, sur ordre d'exécuter des gestes tels que tirer la langue, souffler, montrer les dents, claquer la langue.» (Le Gall *et al.*, «Les formes cliniques des apraxies», loc. cit., p. 84).

[412] Lebrun, Y., *Ibid*., p. 167. L'auteur signale une confusion possible de l'apraxie bucco-faciale avec la diplégie faciale flasque ou maladie de Foix-Chavany-Marie. Sur ce point, cf. *ibid*., p. 168-170.

Ce type d'apraxie peut-il expliquer, totalement ou en partie, les troubles d'articulation des anarthriques ? Certains l'ont pensé. Ainsi, Nathan, dans un article de 1947 intitulé «Facial apraxia and apraxic dysarthria», attribue à l'apraxie bucco-faciale l'origine du trouble articulatoire des aphasies de Broca :

> Il est évident que s'il y a apraxie pour les mouvements nécessaires pour parler, il en résultera une dysarthrie [i.e. *anarthrie* pour cet auteur] due à l'apraxie. Comme l'apraxie faciale accompagne communément l'aphasie, elle doit être considérée comme une cause possible de dysarthrie chaque fois que l'aphasie est de type Broca (aphasie + dysarthrie).[413]

De même, Morsier et Rey écrivent, en 1949 : «Nous pensons que le trouble de la motricité de la langue que l'on peut appeler une ataxie ou une apraxie est l'essentiel du phénomène appelé aphasie motrice pure ou anarthrie.»[414] Mais, comme l'a bien signalé Messerli, l'analyse clinique faite par Nathan des performances articulatoires de ses malades est très insuffisante. Il n'est pas possible de savoir exactement si les troubles de la parole considérés sont de nature dysarthrique ou anarthrique, ce qui est d'autant plus gênant que la symptomatologie est très polymorphe : aphasie, alexie, agraphie, acalculie, détérioration intellectuelle, importante régression de la personnalité, etc.[415] Quant à l'opinion de Morsier et Rey, il ne s'agit que d'une hypothèse conclusive qui n'engage que ses auteurs.

Nous savons aujourd'hui que l'apraxie bucco-faciale et l'anarthrie sont deux troubles distincts[416] : l'apraxie bucco-faciale n'est pas nécessairement associée à l'anarthrie[417]. Ce qu'on observe, ce sont les phénomènes suivants :

---

[413] Nathan, P.W.., «Facial apraxia and apraxic dysarthria», *Brain*, 1947, 70, p. 449-478. Cité par Messerli, P., «De l'aphémie à l'apraxie of speech ou les tribulations d'une notion», in P. Messerli, P. Lavorel, J.L. Nespoulous (Eds.), *Neuropsychologie de l'expression orale*, Paris, CNRS, p. 11-36, p. 26.

[414] Morsier, G. de, Rey, A., «Precise examination of the volontary motility of the tongue and of the lips», *The Medical Press*, 1949, vol. 222, n° 5755. Trad. française in A. Rey, *Psychologie clinique et neurologie*, Neuchâtel ; Delachaux et Niestlé, 1969. Cité par Messerli, P. *art. cit.*, p. 26.

[415] Cf. Messerli, P. *Art. cit.*, p. 26.

[416] Il n'empêche que l'association de l'apraxie bucco-faciale à l'anarthrie est fréquente dans la clinique de l'aphasie. Les travaux qui ont établi l'indépendance de l'apraxie bucco-faciale et de l'anarthrie sont les suivants : De Renzi, E., Pieczuro, A., Vignolo, L.A., «Oral apraxia and aphasie», *Cortex*, 1966, 2, 50-73 ; Tissot, A., Rodriguez, J., Tissot, R., «Die Prognose der Anarthrie in Sinne von Pierre Marie », in Leischner, A., *Die Rehabilitation der Aphasie in der romanischen Ländern nebst Beiträgen zur Aphasieforschung*, Stuttgart, G. Thieme, 1970.

En début d'affection, ces deux troubles sont souvent concomitants. Mais la plupart du temps, ils évoluent séparément. Ainsi, il n'est pas rare que l'apraxie bucco-faciale s'atténue puis disparaisse, alors que le trouble phono-articulatoire persiste. Il est aussi des cas où l'apraxie de la parole [i.e. *anarthrie* pour l'auteur] apparaît seule, les mouvements bucco-faciaux non-verbaux délibérés n'étant pas perturbés.[418]

L'apraxie bucco-faciale ne peut donc être considérée comme un facteur causal des troubles articulatoires de l'anarthrie.

Examinons maintenant la seconde question, celle de l'assimilation de l'anarthrie à une apraxie de la parole. Cette conception n'est pas une invention récente. Wilson, en 1908, la défendait déjà en faisant état d'une forme d'apraxie spécifique à l'aphasie, l'apraxie des muscles de la parole (*apraxia of the speech musculature*) :

L'aphasique moteur peut mouvoir les muscles de sa langue, de sa gorge, etc. mais ne peut reproduire les combinaisons de leurs mouvements requis pour l'acte de parole. De façon similaire, le patient apraxique peut mouvoir ses membres mais ne peut reproduire certaines combinaisons de mouvements qui sont nécessaires pour l'exécution de certains actes.[419]

L'hypothèse a été reprise et développée notamment par Y. Lebrun, dans deux publications récentes, qui plaident en faveur de la notion d'apraxie de la

---

[417] Pour cette opinion, cf. Messerli, P. *Art. cit*., p. 27 ; Lebrun, Y., *Art. cit*., p. 171 ; Lecours-Lhermitte, *op. cit*., p. 89.

[418] Lebrun, Y., *art. cit*., p. 171.

[419] Wilson, S.A.K., «A contribution to the study of apraxia», *Brain*, 1908, 31, p. 164-216, p. 199. Cité par Messerli, P. *art. cit*., p. 25.

Nous citons Wilson pour la clarté de la formulation, mais l'hypothèse de l'origine apraxique des troubles articulatoires des anarthriques apparaît auparavant, dans un texte de 1900, chez Liepmann, qui parle aussi d' «apraxie des muscles de la parole» (Liepmann, H., «Das Krankheitsbild der Apraxie (motorischen Asymbolie) auf Grund eines Falles var einseitiger Apraxie» ; *Monatsschrift für Psychiatrie und Neurologie*, 1900, 8, 15-40, 103-32, 182-97. Cité par Puel, M., Nespoulous, J.L., Bonafé, A., Rascol, A., «Étude neurolinguistique d'un cas d'anarthrie pure», in J.L. Nespoulous (Éd.), *Études Neurolinguistiques*, P.V. Toulouse-Le-Mirail, p. 239-291, p. 280). On peut également remonter à Broca et à l'hypothèse formulée mais non retenue d'une «ataxie locomotrice» (cf. *supra*.).

parole[420]. Globalement, les performances linguistiques des apraxiques de la parole se caractérisent par les traits suivants[421] :

1. aptitude à la lecture et à l'écriture ;
2. quasi absence de troubles de compréhension de la parole ;
3. connaissance de la composition phonémique des mots à prononcer, essentiellement attestée par les tentatives d'auto-correction et par l'aptitude à analyser mentalement la forme phonique des mots (désignation d'objets dont les noms riment ou commencent par les mêmes phonèmes) ;
4. difficulté à extérioriser correctement les mots, quelle que soit la tâche proposée (lecture à haute voix, répétition, récitation de séries, conversation, chant avec paroles, jurons) ; les mots longs suscitent plus d'erreurs que les mots courts ;
5. caractère imprévisible, instable des perturbations de l'articulation ;
6. parole audible (aisément transcriptible en A.P.I.) ;
7. débit réduit et donnant l'impression d'être syllabaire.

Si l'on se penche plus précisément sur les troubles arthriques, quelques tendances peuvent être également relevées :

1. Erreurs de type phonémique[422] (substitutions, additions, omissions, inversions) :

• les anticipations (*ex* : *cinéma* [σινΕμα] → [σιμνΕμα]) sont plus nombreuses que les persévérations ; elles s'effectuent souvent d'un mot à l'autre, et pas seulement à l'intérieur d'un mot ;

• les omissions sont particulièrement fréquentes pour les groupes consonantiques, qui sont alors réduits à un seul élément ;

---

[420] Lebrun, Y., *art. cit.* et Lebrun, Y., «Apraxia of Speech : a Critical Review», *Journal of Neurolinguistics*, vol. 5, n° 4, 1990, p. 379-406.

[421] Cf. Id., «Apraxie de la parole et apraxie bucco-faciale», *loc. cit.*, p. 162-163 et «Apraxia of speech : a Critical Review», *loc. cit.*, p. 380-384.

[422] Lebrun avoue le caractère subjectif de sa dichotomie erreurs phonémiques VS erreurs phonétiques, puisqu'elle est fondée sur la perception (catégorielle comme chacun le sait) de l'auditeur. Mais cette imprécision n'a, de son point de vue, aucune influence sur le diagnostic : l'essentiel consiste en l'origine apraxique des erreurs.

• apparition d'un schwa entre deux consonnes consécutives (ex : *ça ne va pas* [σανϖαπα] → [σανεϖαπα]) ou en fin de mots terminés par une consonne[423].
• caractère majoritairement séquentiel des erreurs (le phonème substituant ou ajouté appartient à la séquence où se situe l'erreur).

2. Erreurs de type phonétique :
• dévoisement partiel de voyelles ou de consonnes voisées ;
• instabilité vocalique pouvant aller jusqu'à la polyphtongaison ;
• allongement anormal de la durée des sons (jusqu'au double de la durée normale) ;
• effacement des variations d'intensité entre syllabes atones et toniques. Ajouté à la composante précédente, ce facteur entraîne un effet de monotonie de la parole, particulièrement sensible dans les langues à fort accent tonique (Anglais, Allemand p. ex.).

Enfin, du point de vue physiopathologique, Lebrun émet l'hypothèse d'une perturbation de la programmation de la motricité phono-articulatoire :

> Il paraît en effet raisonnable d'imaginer que, par l'apprentissage et la pratique intensive d'une langue, se crée, dans le cerveau, une série d'engrammes verbo-moteurs qui assure une articulation à la fois correcte et fluide. Ces engrammes sont probablement des circuits neuronaux bien rodés par l'usage et qui permettent de produire sans peine les mots que l'on a choisi de dire […]
>
> Dans l'apraxie de la parole, il semble que ce soit précisément les engrammes verbo-moteurs qui soient perturbés. Il en résulte une prononciation désordonnée. On dirait qu'il se produit des courts-circuits et des inversions de phases à l'intérieur des engrammes que mobilise le patient. Plus l'engramme est complexe, c'est-à-dire plus le mot à prononcer est long, plus les perturbations sont nombreuses. En outre, lorsque plusieurs engrammes sont excités à la suite pour l'émission d'une phrase, il se produit souvent des interférences d'engramme à engramme […]
>
> Au désordre des engrammes verbo-moteurs s'ajoute une perte d'automatisation. Celle-ci paraît résulter non seulement du dégât cérébral mais aussi de l'intervention du locuteur qui, conscient de son trouble articulatoire, s'efforce de mieux contrôler sa prononciation.[424]

---

[423] Puel *et al.* signalent que la présence de ce schwa est choquante, même pour les méridionaux et d'autre part Lebrun ajoute qu'on la rencontre également chez les patients anglophones : *dad* → [δ∞δε]
[424] Lebrun, Y., «Apraxie de la parole et apraxie bucco-faciale», *loc. cit.*, p. 165-166. Il semble que cette perturbation des engrammes verbo-moteurs ne diffère guère des antiques *images kinesthésiques* postulées par les associationnistes du siècle dernier.

Ainsi se définit l'apraxie de la parole, comme entité nosologique à part entière, bien distincte des dysarthries d'une part et de l'apraxie bucco-faciale d'autre part. Mais Lebrun va plus loin encore dans la définition de cette spécificité de l'apraxie de la parole. Si, comme nous le faisons dans notre raisonnement, cette dernière entité nosologique est conçue comme un équivalent de l'anarthrie, mais plus précis dans sa définition physiopathologique, il semble naturel de rapporter les troubles arthriques de l'aphasie de Broca à l'apraxie de la parole. Sans revenir pour autant à la formule de Pierre Marie, il s'agirait simplement de caractériser l'origine des troubles arthriques typiques de l'aphasie de Broca. Mais Lebrun s'oppose à une telle assimilation. Il voit une nette différence entre les perturbations phono-articulatoires des apraxiques de la parole et celles des aphasiques de Broca. En effet, ces derniers présentent un trouble arthrique dont certaines caractéristiques sont diamétralement opposées à celles des apraxiques de la parole :

- persévérations plus fréquentes que les anticipations ;
- très grande rareté des anticipations de mot à mot ;
- caractère minoritairement séquentiel des erreurs ;
- mots courts (en particulier les monosyllabes) plus affectés que les mots longs ;
- difficultés arthriques relatives aux tâches proposées : les performances sont meilleures en répétition qu'en parole spontanée ou en lecture à haute voix ; les jurons, le chant avec paroles, les récitations de séries sont très souvent épargnés.[425]

De plus Lebrun relève, dans le comportement linguistique général des deux types de malades, la différence suivante :

> […] À la phase d'état, l'apraxique de la parole peut prononcer n'importe quel mot. Bien sûr, il devra peut-être s'y reprendre à plusieurs fois pour articuler le mot complet, surtout si celui-ci est long, et il se peut que, malgré des efforts répétés, il ne réussisse pas à le reproduire sans erreur, mais le mot sera émis.
>
> Les aphasiques de Broca, au contraire, peuvent se trouver incapables de produire un mot donné. Ce n'est pas qu'ils ne puissent prononcer le mot correctement. Le mot paraît n'être pas du tout disponible pour sa réalisation sonore. C'est comme si son engramme moteur n'était pas accessible. À titre d'exemple, un extrait (traduit) d'un enregistrement d'un aphasique anglophone

[425] *Ibid.*, p. 173-174.

(Martin, 1974) peut être cité (le malade cherchait à dire le mot anglais correspondant à *femme*) : Vous voyez ce que je veux dire… l'autre… pas lui, elle… Dieu, c'est affreux… la compagne… elle… elle… la madame… c'est çà… l'autre… la madame, la madame… Bon Dieu, la femme… sa femme[426].

Ce passage montre clairement que le malade cherchait à utiliser un mot (*femme*) dont il connaissait l'existence, mais qu'il ne parvenait pas à mobiliser son engramme moteur. Semblable problème ne se rencontre pas dans l'apraxie de la parole à la phase d'état. Les engrammes verbo-moteurs sont accessibles, c'est leur déroulement qui est perturbé.»
Enfin, Lebrun observe que le mutisme commun en tout début d'affection aux aphasiques de Broca et aux apraxiques de la parole régresse beaucoup plus rapidement chez ces derniers.

Si ces observations étaient confirmées par des études ultérieures, une distinction devrait donc être faite entre deux types de troubles arthriques : ceux qui relèvent d'une apraxie de la parole et ceux, que l'on pourrait encore appeler *anarthriques*[427], dont la présence est liée à une aphasie de Broca. Ainsi s'effondrerait l'une des fonctions différenciatrices des troubles arthriques, celle qui permettait d'opposer les deux grandes formes d'aphasie. Quant à la seconde, elle semble bien préservée : le fait de parler d'*apraxie* de la parole signifie bien que l'on se situe hors du domaine de l'aphasie[428].

---

[426] Ibid., p. 173. La référence Martin (1974) est la suivante : Martin, D., «Some objections to the term «apraxia of speech», *Journal of Speech and Hearing Disorders*, 1974, 39, 53-64.
[427] Lebrun prône l'abandon du terme *anarthrie*, trop souvent employé pour des pathologies fort différentes. Si nous le proposons dans ce contexte c'est qu'à notre avis, depuis Pierre Marie, et quelles que soient ses variations sémantiques, ce terme demeure fortement attaché à la notion d'aphasie de Broca.
[428] Cette question n'a pour Lebrun guère d'intérêt. Il s'agit simplement pour lui d'un problème de terminologie : «Convient-il de considérer l'apraxie de la parole comme une forme spéciale d'aphasie ? Il semble que la réponse à cette question dépende essentiellement de l'idée que l'on se fait du déficit particulier de l'apraxique de la parole. On peut mettre l'accent sur la préservation du code linguistique dans l'apraxie de la parole et souligner que l'on ne saurait tenir pour aphasique un sujet qui n'a pas de trouble de la compréhension verbale et de l'évocation des mots, qui maîtrise la grammaire, qui peut lire et écrire, et qui est capable d'analyser mentalement la forme sonore des mots. Dans cette optique, l'apraxie de la parole sort du cadre de l'aphasie. Comme on ne peut davantage l'assimiler à une dysarthrie, l'affection prend une place à part, nettement individualisée, dans la pathologie d'origine cérébrale. D'autre part, si l'on considère que le stock d'engrammes verbo-moteurs fait intégralement partie de la faculté de langage et que toute perturbation de cette faculté doit être considérée comme une forme d'aphasie, alors on rangera l'apraxie de la parole parmi les aphasies, tout en

Cette conception de Lebrun possède incontestablement le mérite d'être claire du point de vue pathogénique. L'hétérogénéité du syndrome de désintégration phonétique est surmontée, grâce à l'isolement de la composante dyspraxique. Cependant, il semble que cette façon de résoudre le problème de l'anarthrie laisse un certain nombre de questions en suspens.

Tout d'abord, si les troubles arthriques des apraxiques de la parole diffèrent de ceux des aphasiques de Broca, un nouveau problème tout à fait irrésolu apparaît : celui de la définition et de l'origine des perturbations phono-articulatoires des aphasiques de Broca. De plus, l'homogénéité du syndrome ne semble acquise qu'au prix d'une nouvelle hétérogénéité : celle de la nature linguistique des perturbations, qui sont aussi bien de niveau phonémique que de niveau phonétique. Or il semble que deux tendances contradictoires s'affrontent sur ce point : d'une part, comme nous l'avons vu, il est classique d'attribuer les troubles de niveau phonologique du syndrome de désintégration phonétique à la composante dyspraxique. Et si l'apraxie de la parole est une focalisation sur cette composante, l'existence de troubles phonétiques devient problématique. D'autre part, Lebrun considère que l'apraxie de la parole, telle qu'il la définit, peut être assimilée à l'aphasie motrice afférente de Luria[429]. Or, le trouble primaire de ce type d'aphasie était pour Luria une perturbation de l'articulème, donc un trouble de niveau phonétique[430]. C'est pourquoi, d'ailleurs, Jakobson l'avait assimilée à une aphasie par trouble de l'encodage d'unités produites simultanément, c'est-à-dire à un trouble de la combinaison des traits en phonèmes[431]. Dans ce cas, donc, ce sont

---

se gardant de la confondre avec l'un quelconque des grands syndromes aphasiologiques. Le choix entre ces deux alternatives (*sic*) est, semble-t-il, de peu de conséquence» (*ibid*., p. 177). À notre avis, ce raisonnement est purement rhétorique. L'apraxie de la parole est une apraxie et non une aphasie. Si ce n'est pas le cas, le terme *apraxie* est vidé de son sens.

[429] Lebrun, Y., «Apraxia of Speech : a critical review», *loc. cit*., p. 392-394.

[430] Ou tout au moins sub-phonémique.

[431] Sur ce point et sur la classification de Luria, cf. Lecours-Lhermitte, *op. cit*., p. 357-363. Notons que pour Luria, la perturbation de l'articulation était «une conséquence d'un trouble de la correction afférente continue que permettent normalement les feed-backs proprioceptifs engendrés par l'activité de la musculature phono-articulatoire» (ibid., p. 358). Lebrun n'évoque pas cet aspect de l'aphasie motrice afférente. Cette hypothèse physiopathologique est pourtant fort différente de la sienne (trouble de la programmation des mouvements articulatoires de la parole).

plutôt les troubles phonétiques qui apparaissent au premier plan de l'apraxie de la parole. Enfin, un dernier problème concerne le contexte dans lequel l'apraxie de la parole est susceptible d'apparaître. Lebrun précise que ce syndrome apparaît très rarement à l'état pur[432]. Or si on le distingue des troubles arthriques de l'aphasie de Broca, dans quelles autres configurations sémiologiques se présente-t-il ? Lebrun ne le précise pas nettement. Les quelques exemples qu'il donne sont trop ponctuels pour avoir une valeur générale[433].

Ainsi, l'approche de l'anarthrie en termes d'apraxie de la parole ne semble pas entièrement satisfaisante, malgré la simplicité de sa définition au plan physiopathologique. Essentiellement, ses relations avec les autres entités nosographiques utilisées en aphasiologie paraissent confuses. Or, nous l'avons vu, cette approche se déclare indifférente à l'égard de la dichotomie troubles phonétiques *vs* troubles phonémiques. Peut-être gagnerons-nous quelque clarté en suivant ce fil conducteur négligé ?

II. - LA DICHOTOMIE PHONÉTIQUE/PHONÉMIQUE

Nous avons déjà noté que, dans le syndrome de désintégration phonétique, une corrélation semblait établie entre la composante dyspraxique et les troubles phono-articulatoires de nature phonologique. On peut alors, comme Lebrun l'a fait, dissocier ce syndrome en exploitant l'opposition dysarthrie/apraxie. Mais d'autres auteurs ont tenté une dissociation différente, en mettant l'accent sur la dichotomie phonétique/phonémique.

---

[432] *Ibid.*, p. 384.

[433] Les exemples donnés sont les suivants : un patient d'Alajouanine qui oubliait occasionnellement un mot à l'écrit et dont l'écriture était globalement ralentie ; un patient de Lebrun (*et al.*) qui avait quelque difficulté à structurer un récit ; un patient de Nebes qui avait tendance à omettre les mots fonctionnels à l'écrit ; et un patient de Itoh (*et al.*) dont l'écriture et la lecture étaient ralenties (*ibid.*, p. 384). Ces patients étaient toutefois tous considérés comme de purs anarthriques ! (sous la dénomination «aphémie» et «apraxie de la parole» pour les deux derniers).

En 1979, un article de Jean-Luc Nespoulous et André Borrell fait le point sur la question[434]. Les auteurs insistent en premier lieu sur la difficulté de l'interprétation théorique de certaines déviances phono-articulatoires des aphasiques, difficulté provenant de ce que différentes causes semblent pouvoir produire des effets identiques. Citant à titre d'exemples deux des symptômes du syndrome de désintégration phonétique, ils proposent l'analyse suivante :

> - la substitution voyelles nasales → voyelles orales peut aussi bien apparaître chez un patient qui a des difficultés de contrôle de la mobilité du voile du palais que chez un patient dont la langue elle-même est atteinte à travers l'utilisation de son système phonologique (= mauvais choix concomitant des traits constitutifs des phonèmes) ;
> - la métathèse. On peut l'expliquer parfois, comme le font Alajouanine et Coll., par une simplification articulatoire. Par contre, chez certains patients paraphasiques, elle peut se faire, quasiment au hasard, aussi bien dans le sens d'une simplification que dans celui d'une complexité plus grande.[435]

Ainsi, la dénasalisation des voyelles et la métathèse peuvent être rapportées l'une et l'autre à un déterminisme sous-jacent jouant aussi bien au niveau phonétique qu'au niveau phonémique.

À la recherche de critères de différenciation des deux niveaux, Nespoulous et Borrell citent deux études qui abordent cette question, l'une d'un point de vue qualitatif, l'autre d'un point de vue quantitatif. La première propose six critères de différenciation[436] :

PHONÉMIQUE	PHONÉTIQUE
1. Chez les malades au discours fluide, voire rapide.	Chez les malades au discours lent, pénible, réduit.
2. Productions identifiables en tant qu'unités de la langue communautaire (= pas de troubles arthriques).	Productions souvent absentes du stock phonémique communautai-re (= troubles arthriques).

[434] Nespoulous, J.L., Borrell, A., «A propos des perturbations phonétiques et/ou phonémiques dans le discours aphasique. Réflexions sur quelques données de la littérature aphasiologique», *La linguistique*, vol. 15, fasc. I, 1979, p. 133-146.
[435] *Ibid*., p. 136-137.
[436] Lecours, A.R., Lhermitte, F., «Phonemic paraphasias : linguistic structures and tentative hypothèses», *Cortex*, 5, 1969. Nous proposons la version résumée de Nespoulous et Borrell (*op. cit*., p. 137).

3. La complexité des séquences phonémiques (groupes consonan-tiques…) ne provoque pas davantage de transformations.	Influence réelle de la complexité des séquences sur la nature et le nombre des transformations.
4. Variabilité dans la structure des transformations.	Invariabilité dans la structure des transformations.
5. Transformations non préféren-tielles. *Ex.* : voisé ↔ non voisé.	Transformations préférentielles. *Ex.* : voisé → non voisé
6. Erreurs séquentielles.	Pas d'erreurs séquentielles.

Toutefois, la seconde étude citée par Nespoulous et Borrell ne confirme pas nettement la pertinence de ces critères[437] :

	Phonémique	**Phonétique**
1. Pourcentage total de transformations	23,7 %	36,9 %
2. Influence de la longueur de l'item	+	+
3. Influence de la complexité structurale des items	+	++
4. Stabilité des transformations	–	+
5. Transformations préférentielles :		
- voisé → non voisé	+	++
- constrictif → occlusif	+	+
6. Pourcentage d'erreurs séquentielles	58,9 %	59,6 %

[437] Cette seconde étude est la suivante : Poncet, M., Degos, C., Deloche, G., Lecours, A.R., «Phonetic and phonemic transformations in aphasia», *International Journal of Mental Health*, vol. 1, n° 3, 1971, p. 46-54. De nouveau, nous citons d'après Nespoulous et Borrell, *op. cit*., p. 138. Le signe ++ signifie «tendance plus nette».

Finalement, seule la stabilité des transformations apparaît comme un critère indiscutable : elle caractérise le trouble de niveau phonétique, tandis que la variabilité des structures des transformations se dégage comme une caractéristique du trouble de niveau phonémique – ce qui est cohérent avec l'hypothèse de leur origine apraxique.

Ainsi réapparaît la double fonction différenciatrice des troubles arthriques[438], avec toutefois quelques notables modifications. Dans le tableau qui résume les critères de Lecours et Lhermitte, la première ligne correspond en effet à l'opposition aphasie fluente *vs* aphasie non fluente. La présence de troubles phonétiques est donc un critère différenciateur relativement à cette opposition. Cette analyse se confirme et se précise dans le classement conclusif de Nespoulous et Borrell, où apparaît en outre la seconde fonction différenciatrice des troubles arthriques. Ce classement, qui distingue trois types cliniques de patients, peut être résumé ainsi[439] :

1. Patients avec troubles arthriques :

a. Phonétiques purs : déficit arthrique en l'absence de toute autre perturbation linguistique. Ils ne sont pas considérés comme des aphasiques. Sont inclus dans cette catégorie les dysarthriques, mais avec cette précision que des facteurs de différenciation doivent être recherchés. Au plan anatomique, cette distinction correspond à l'opposition lésion corticale (anarthriques) *vs* lésion sous-corticale (dysarthriques) ;

b. Mixtes (phonétiques / phonémiques) : déficit arthrique et atteinte du système phonologique. Cette catégorie correspond aux aphasiques de Broca de la nosographie traditionnelle. Le trouble arthrique est différent de celui des dysarthriques et ne constitue qu'un trouble associé, «un constituant non fondamental de l'aphasie de Broca stricto sensu.»[440]

2. Patients avec troubles phonémiques sans troubles arthriques : il s'agit là des aphasiques de Wernicke, de conduction ainsi que de certains aphasiques originairement de type Broca, mais dont le trouble arthrique caractéristique de cette aphasie, aurait régressé.

L'on constate donc, d'une part, que l'existence isolée d'un déficit arthrique (non dysarthrique) est exclu du champ de l'aphasie et d'autre part que la présence (non isolée) ou l'absence de troubles arthriques correspond à peu près à une démarcation entre deux types d'aphasies, fluentes et non fluentes[441]. Plus précisément, l'anarthrie non isolée est caractéristique de l'aphasie de Broca typique, bien qu'elle soit considérée comme un simple trouble associé. Nous retrouvons bien en cela la double fonction différenciatrice des troubles arthriques. En

---

[438] Rappelons que nous entendons par ce terme toute perturbation articulatoire de la parole.
[439] Cf. Nespoulous-Borrell, *op. cit.*, p. 141-142.
[440] *Ibid.*, p. 141.
[441] L'approximation que nous signalons ici provient évidemment de la présente, dans la seconde catégorie, de ces aphasiques de Broca atypiques, dont les troubles arthriques ont régressé.

outre, le trouble arthrique des aphasies de Broca, étant considéré comme secondaire, inessentiel à la définition de ce type d'aphasies, nous retrouvons également cet autre dogme préglobaliste qui consiste à dissocier la sphère articulatoire de la sphère linguistique proprement dite.

Toutefois, ce classement de Nespoulous et Borrell appelle deux remarques. À propos de la catégorie 1a, les auteurs précisent, nous l'avons relevé, que des critères linguistiques de différenciation entre dysarthrie et anarthrie pure devraient être recherchés :

> À ce niveau une étude phonétique contrastive devrait se donner pour objectif la mise en évidence d'éventuels facteurs de différenciation entre troubles arthriques d'origine corticale et troubles arthriques d'origine sous-corticale (= dysarthries).[442]

Cette précision mérite quelques explications complémentaires. Elle présuppose que la distinction entre anarthrie et dysarthrie n'est pas évidente au plan phonétique. Or, n'était-il pas établi depuis longtemps que la dysarthrie se distinguait de l'anarthrie par son uniformité et une grande stabilité des transformations ? Il faut cependant rappeler ici que, comme nous l'avons vu plus haut, cette stabilité des transformations, en tout cas de celles qui peuvent être interprétées comme phonémiques, est également un critère différenciateur (et même le seul critère indiscutable) de la dichotomie phonétique/phonémique. Il semble donc nécessaire de poser au moins deux niveaux de stabilité des transformations phono-articulatoires : un degré fort pour la dysarthrie et un degré faible pour l'anarthrie pure.

En revanche, pour la catégorie 1b, Nespoulous et Borrell se contentent d'affirmer que le trouble arthrique des aphasiques de Broca n'est pas de nature dysarthrique[443]. Aucune étude phonétique contrastive n'est ici préconisée. Est-ce à dire que ce type de troubles arthriques est d'une telle variabilité qu'il ne peut aucunement être confondu avec des troubles dysarthriques ? Dans ce cas, une différence de nature serait posée entre les transformations caractéristiques de l'anarthrie pure et celles de l'articulation des aphasiques de Broca. L'anarthrie des aphasiques de Broca serait en quelque sorte plus apraxique que celle des anarthriques purs. Seulement, cette conclusion est peu cohérente avec l'hypothèse selon laquelle le trouble arthrique des aphasiques de Broca ne serait qu'un trouble associé. Une telle

---

[442] *Ibid.*, p. 141.

[443] Dans l'article de 1979, il ne s'agit pas à vrai dire d'une affirmation, mais d'une évidence qui se dégage du classement proposé, la dysarthrie étant confinée à la catégorie 1a. Cette affirmation apparaît de manière explicite dans une reprise ultérieure de la classification de 1979. Nespoulous *et al.* écrivent, à propos de la catégorie 1b : «Il s'agit cette fois, dans la typologie traditionnelle, des aphasiques de Broca prototypiques, chez lesquels les différents chercheurs reconnaissent l'existence d'un trouble arthrique qui n'est pas de même nature que celui qui prévaut dans les types de dysarthrie sous-corticale. En particulier, est régulièrement affirmée la stabilité des perturbations produites par les dysarthriques contrastant avec la variabilité relative des déviations réalisées par les aphasiques de Broca : les premiers transformant toujours un son-cible de la même façon, ce que ne feraient pas les derniers» (Nespoulous, J.L., Lecours, A.R., Joanette, Y., «Stabilité et instabilité des déviations phonétiques et/ou phonémiques des aphasiques. Insuffisance d'un modèle statique d'analyse», *La linguistique*, vol. 13, fasc. 2, 1982, p. 85-97, p. 86).

hypothèse n'a de sens en effet que si le trouble associé existe soit à l'état pur, soit dans d'autres contextes. Comme la seconde solution est exclue, c'est donc qu'il doit exister à l'état pur[444]. Dans ce cas, les troubles des anarthriques purs seraient de même nature que ceux qui constituent le versant articulatoire de la sémiologie des aphasiques de Broca. Nous sommes ainsi conduit à une conclusion qui est exactement l'opposé de ce à quoi nous avait mené le raisonnement précédent.

Mais, fort heureusement, ce problème est résolu dans plusieurs publications ultérieures. Nous allons examiner certaines d'entre elles, qui apportent de précieux compléments sur les trois types de patients distingués dans le classement de 1979.

L'une de ces études tente de caractériser aussi précisément que possible chacun des profils «phonétiques», «phonémiques» et «mixtes»[445]. Les phonétiques purs (= anarthriques) se caractérisent essentiellement par les traits suivants[446] :

- très peu de perturbations des éléments vocaliques mais fortes déviations consonantiques (élisions 35 %, substitutions 65 %) ;
- la majorité des phonèmes apparaît comme substituable (à l'exception de [δ], [ζ], [σ] ;
- les substituants préférentiels sont des alvéodentales ;
- les phonèmes [ρ] et [λ] sont particulièrement fragiles : ils sont très souvent substitués et constituent à eux seuls l'essentiel des élisions ;
- prédominance des substitutions entre phonèmes de distance inter phonémique 1[447] ;
- la variabilité des substitutions est assez faible (la grande majorité des phonèmes possèdent au maximum quatre substituants possibles) ;
- le point d'articulation est la composante la plus affectée, le mode d'articulation et le voisement étant rarement altérés.

Les auteurs dégagent de ces observations deux conclusions générales : d'une part, l'anarthrie pure semble privilégier l'altération du point d'articulation, qui se déplace préférentiellement dans la «zone» alvéodentale. D'autre part les déviations n'ont pas un caractère aléatoire, mais paraissent comporter une certaine stabilité qui, dès lors, ne peut plus être considérée comme l'apanage du comportement des dysarthriques. Enfin, certaines de ces caractéristiques de l'anarthrie

---

[444] En effet, nous ne voyons absolument pas comment un trouble *associé* pourrait n'apparaître que dans un contexte déterminé. S'il existe une association constante ente un certain trouble et un certain contexte, nous pensons qu'il convient de rechercher une relation entre ces deux éléments, et même de poser qu'une relation doit exister. Il nous semble tout à fait illégitime en revanche de nier le caractère pertinent de l'association et de la considérer comme fortuite, le trouble «associé» ne jouant plus aucun rôle par rapport à l'unité que constitue le contexte dans lequel il apparaît.

[445] Nespoulous, J.L., Lecours, A.R., Joanette, Y., *art. cit.*

[446] *Ibid*., p. 87-91.

[447] La distance interphonémique est égale au nombre de traits qui différencient deux phonèmes.

pure se distinguent nettement de celles que l'on peut dégager de l'examen des troubles phono-articulatoires des aphasiques de Broca.

Ces derniers sont étudiés, dans le même article, en parallèle avec les déviations phonémiques des aphasiques de conduction. La comparaison est introduite à partir de l'examen des substituants de trois exemples de phonèmes substitués[448] :

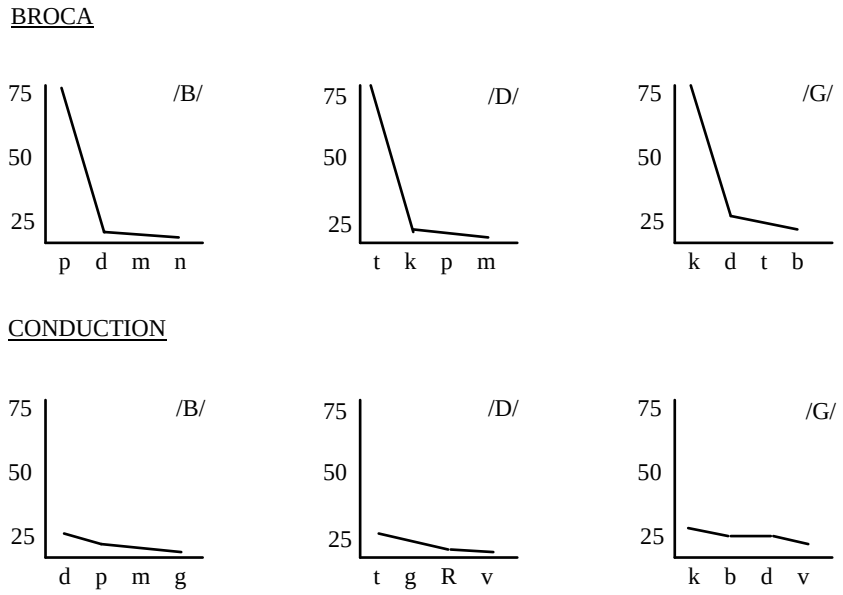

Il apparaît ainsi qu'une tendance préférentielle, consistant à substituer une consonne sourde à une consonne sonore, existe chez les aphasiques de Broca mais pas chez les aphasiques de conduction. Il serait bien sûr prématuré de généraliser à partir de cette seule donnée, mais elle semble indiquer que, chez les aphasiques de Broca comme chez les anarthriques purs, les déviations phonémiques ne se font pas au hasard, mais sont orientées. Quant aux substitutions observées chez les aphasiques de conduction, elles semblent en revanche tout à fait aléatoires.

C'est certainement la conclusion à laquelle on parviendrait si l'on se contentait d'une étude statique des déviations, c'est-à-dire d'une «étude non contextuelle se fondant exclusivement sur ce que l'on sait de la structure interne du système phonologique.»[449] Comme on l'a vu, un tel type d'étude paraît satisfaisant pour les anarthriques purs et les aphasiques de Broca. Mais il est tout à fait insuffisant pour les aphasiques de conduction car, avant de conclure au caractère aléatoire de leurs déviations phonémiques, il faudrait d'abord s'assurer de ce que ces dernières ne dépendent pas du contexte. Une étude «dynamique-contextuelle» a donc été élaborée et appliquée aux aphasiques de Broca et de conduction.

---

[448] *Ibid.*, p. 92.
[449] *Ibid.*

Cette étude a fourni le résultat suivant : l'influence du contexte sur l'erreur de sélection phonémique est beaucoup plus nette chez les aphasiques de conduction que chez les aphasiques de Broca. On peut alors supposer qu'il existe deux types de perturbations différentes qui permettraient d'opposer *quantitativement*[450] les aphasiques de Broca et les aphasiques de conduction :

- un premier type de perturbations conditionnées par la structure du système phonologique ;
- un deuxième type de perturbations conditionnées par la nature de l'environnement d'un phonème-cible dans une chaîne de phonèmes.[451]

La comparaison entre aphasie de Broca et aphasie de conduction a été approfondie dans une nouvelle étude, publiée l'année suivante[452]. Cette étude portait sur la comparaison des performances des deux types d'aphasiques dans une tâche de répétition de mots. Elle a permis d'établir les faits suivants :

- Pour les aphasiques de Broca :
• plus de mots avec une seule erreur que les aphasiques de conduction ;
• plus d'erreurs dans la production des monosyllabes ;
• cohérence des substitutions phonémiques ;
• plus d'erreurs à distance interphonémique 1 que les aphasiques de conduction ;
• tendances des substitutions : désonorisation et, pour les consonnes sourdes, changement du point d'articulation (p → t, t → k) ;
• plus de déplacements avec création de paires[453] ; l'aphasique de Broca crée plus de paires qu'il n'en détruit.

Ces caractéristiques des déviations phonémiques des aphasiques de Broca sont interprétées par Nespoulous *et al.* comme une tendance globale à la simplification du geste articulatoire. En effet, les erreurs constituent de bonnes approximations des phonèmes-cibles (cf. distance interphonémique), et lorsqu'elles sont contextuelles – ce qui est moins fréquent que chez les aphasiques de conduction – elles aboutissent souvent à des réduplications de phonèmes.

- Pour les aphasiques de conduction :

---

[450] L'opposition est seulement quantitative parce que les aphasiques de Broca et les aphasiques de conduction produisent les deux types d'erreurs.
[451] *Ibid.*, p. 95.
[452] Nespoulous, J.L., Lecours, A.R., Joanette, Y., «La dichotomie phonétique/phonémique a-t-elle une valeur nosologique ?», in *Neuropsychologie de l'expression orale*, P. Messerli, P. Lavorel, J.L. Nespoulous, (Éds.), Lyon, Éditions du C.N.R.S., 1983, p. 71-92.
[453] Cette évaluation fait partie de l'étude «dynamique-contextuelle». Les auteurs ont dénombré les déplacements sans substitution avec création d'une paire (*ex* : *aviculteur* → [kavikytœR]), les déplacements sans substitution sans création d'une paire (ex : *aviculteur* → [lavikytœR]), les déplacements avec substitution et création d'une paire (ex : *aviculteur* → [akikytœR]), les déplacements avec substitution sans création d'une paire (ex : *aviculteur* → [alikytœR]). Cf. *art. cit.*, p. 82.

• plus d'erreurs séquentielles (*i. e.* de déplacements) que d'erreurs d'autre nature;
• plus de mots avec plus de deux erreurs que les aphasiques de Broca ;
• plus d'erreurs dans la production de tétrasyllabes ;
• pas de tendance préférentielle nette dans les substitutions ;
• plus d'erreurs à distance interphonémique supérieure à 2 que les aphasiques de Broca. Le nombre de transformations est à peu près constant quelle que soit la distance inter phonémique ;
• plus d'erreurs contextuelles sans création de paires.

Ainsi, par rapport à celles des aphasiques de Broca, les erreurs des aphasiques de conduction semblent plus grossières (cf. distance interphonémique > 2), elles ne présentent pas de tendances préférentielles évidentes et correspondent à des perturbations de l'organisation séquentielle des phonèmes qui ne simplifient pas l'output verbal.

Afin d'expliquer la différence entre les pourcentages d'erreurs contextuelles relevés chez les deux types d'aphasiques, les auteurs émettent l'hypothèse d'une relation proportionnelle de la fréquence des erreurs contextuelles par rapport au débit élocutoire : la rapidité du débit aurait tendance à engendrer de nombreuses erreurs contextuelles, souvent très éloignées de la cible, ce qui ne se produirait pas avec un débit plus lent, la diminution du nombre d'erreurs contextuelles impliquant alors des productions phonémiques moins éloignées de la cible. Cette hypothèse permet donc d'expliquer l'opposition Broca/conduction relativement aux erreurs contextuelles, puisque les premiers sont classiquement réputés pour leur débit significativement plus lent que les seconds. Mais en outre, elle permet de comprendre pourquoi dans les conduites d'approche, le degré d'erreur en termes de traits, tend, chez les aphasiques de conduction, à diminuer au fur et à mesure de leurs différentes tentatives[454] : leur débit serait d'abord rapide, puis ralenti du fait d'une prise de conscience des erreurs produites.

Finalement, Nespoulous *et al.* concluent dans le sens d'une affirmation de la valeur nosologique de la dichotomie phonétique/phonémique. Des troubles arthriques observés chez les aphasiques de Broca, ils proposent l'analyse suivante :

> On a ainsi, d'une part, des patients à l'élocution laborieuse, hachée, ralentie, faisant montre de distorsions affectant la qualité du signal phonétique. La relative permanence du déficit – d'un mot à un autre, d'une épreuve (répétition) à une autre (lecture à haute voix) – alliée à la plus grande stabilité des transformations produites semblent ainsi faire des troubles présentés par ces patients une perturbation quelque peu plus périphérique, encore que – si les deux profils différents soulevés pour les aphasiques de Broca, d'une part, et pour les anarthriques, d'autre part, sont confirmés par d'autres études – il restera à rendre compte de la dissociation observée dans le comportement arthrique de ces deux catégories de patients dont nous qualifierons les

[454] Cette observation est due à Joanette, Y., Keller, E., Lecours, A.R., «Sequences of phonemic approximations in aphasia», *Brain and language*, 1980, 11, 30. Voici un exemple : «autorité» est d'abord répété [oRoRite] puis [odoRite] et enfin [otoRite].

déficits de *phonétiques*. Un point commun important toutefois leur servirait de dénominateur commun : *la simplification de l'output verbal*.[455]

Quant à l'aphasie de conduction, ils caractérisent ainsi son versant phono-articulatoire :

On a, d'autre part, des patients, au débit souvent normal à l'articulation non déficitaire, mais faisant montre de difficultés dans la manipulation des phonèmes, difficultés dont on peut dire :

a) qu'elles sont *épisodiques* (ces patients peuvent assez souvent réaliser correctement la cible sous-jacente, fût-ce au terme de plusieurs conduites d'approche. Joanette *et al.* 1981) ;

b) qu'elles sont relativement aléatoires dans leur nature, tantôt analogues à celles des aphasiques précédents, tantôt différentes (cf. *supra*, erreurs séquentielles), débouchant plus souvent que chez les aphasiques de Broca sur des néologismes inanalysables par référence à l'item-cible ;

c) *variables* aussi, semble-t-il, *en fonction du débit élocutoire*, le ralentissement de ce dernier permettant souvent une meilleure performance, voire même (*sic*) une performance conforme aux attentes de l'observation.[456]

Ainsi se voient résolus quelques uns des problèmes que nous avons soulevés plus haut. La distinction entre les troubles phono-articulatoires des anarthriques et ceux des aphasiques de Broca est réaffirmée, mais cette fois-ci sans que les déviations phonétiques et phonémiques de ces derniers soient qualifiées de trouble associé ne jouant aucun rôle dans la définition de l'aphasie de Broca. Par ailleurs, l'intérêt de la dichotomie phonétique/phonémique est confirmé. Les aphasiques de Broca souffrent d'une perturbation située au niveau *phonétique*, c'est-à-dire d'un trouble de la sélection des traits et de leur combinaison en phonèmes, tandis que les aphasiques de conduction sont atteints au niveau *phonémique*, ce qui signifie qu'ils disposent du stock phonémique mais qu'ils éprouvent des difficultés à sélectionner les phonèmes et à les combiner en morphèmes.

Mais si tel est le cas, le classement proposé auparavant (phonétiques purs / mixtes / phonémiques) ne peut être maintenu. Car les aphasiques de Broca ne peuvent plus être considérés comme «mixtes» si leur déficit central est défini comme phonétique. Précisons. En effet, ce sur quoi Nespoulous *et al.* attirent l'attention dans cet article, c'est l'aspect phonémique de l'aphasie de Broca ou plus exactement les déviations qui *en surface* apparaissent comme phonémiques. Ils ne traitent nullement dans cet article des phonèmes mal réalisés, aboutissant à des productions difficilement identifiables, difficiles à transcrire en A.P.I. ou encore à des phonèmes identifiables mais n'appartenant pas à la langue usuelle du patient. Pourtant, les cas étudiés présentaient de tels troubles :

Les données présentées ici sont des données partielles portant sur 8 patients, les 8 plus gros producteurs de transformations phonétiques et/ou phonémiques [sur 27 aphasiques enregistrés en situation de répétition et de lecture à haute voix].

- 4 patients sont des aphasiques de Broca.

Ils présentent tous d'évidents troubles articulatoires.

---

[455] Nespoulous *et al.*, *art. cit.*, p. 88.
[456] *Ibid.*, p. 88-89.

- 4 patients sont des aphasiques de conduction.

Ils présentent tous de nombreuses paraphasies phonémiques *en l'absence de troubles arthriques*.[457]

À quoi bon, pourrait-on dès lors objecter, s'interroger sur la valeur nosologique de la dichotomie phonétique/phonémique ? La pertinence de cette dichotomie n'est-elle pas acquise dès le début de l'étude puisque les deux types d'aphasiques peuvent être opposés sur la base du trait «présence de troubles arthriques» ?

En rester là, ce serait justement admettre le classement des aphasiques de Broca dans la catégorie «mixte» et celui des aphasiques de conduction dans la catégorie «phonémique». Car toute l'étude montre, on l'a vu, que les premiers produisent de nombreuses paraphasies phonémiques. Or tout l'intérêt de cette étude réside précisément dans le fait d'interpréter ces paraphasies *phonémiques* comme des déviations ayant pour origine un trouble *phonétique*. On se souvient de la difficulté évoquée plus haut, causée par le fait que des troubles identiques en surface peuvent très bien être impliqués par des processus déficitaires différents. Nespoulous *et al.* surmontent avec beaucoup d'ingéniosité cette difficulté et parviennent, semble-t-il, à montrer que deux déficits différents sont à l'origine des déviations phonémiques des aphasiques de Broca et des aphasiques de conduction. Les aphasiques de Broca n'appartiennent donc pas à la catégorie «mixte», mais à la catégorie «phonétiques purs».

Il n'en demeure pas moins que leur déficit primaire, en matière d'articulation, est prétendu distinct de celui des anarthriques, qui appartiennent également à la catégorie «phonétiques purs». Or, si l'on se réfère aux caractéristiques présentées plus haut à propos des perturbations articulatoires des anarthriques, ou encore de celles des apraxiques de la parole chez Lebrun, on constate aisément que ces patients présentent également des troubles interprétables en surface comme phonémiques : substitutions, omissions, etc. Lebrun signale même le caractère *audible* de la parole, ce qui signifie que les phonèmes sont dans l'ensemble bien réalisés malgré les erreurs de type purement phonétique signalées. Cette constatation se vérifie dans une étude très approfondie d'un cas d'anarthrie pure, menée par Michèle Puel, Jean-Luc Nespoulous, Alain Bonafé et André Rascol[458]. Car dans l'étude de ce cas d'anarthrie pure, seules les substitutions *phonémiques* sont l'objet d'une analyse phonétique. Les troubles *phonétiques* non assimilables en surface à des paraphasies phonémiques ne sont pas pris en compte. Par conséquent, *tous les aphasiques qui présentent des troubles d'ordre phono-articulatoire produisent, dans leur phase d'état, des déviations phonémiques*, mais ces déviations diffèrent dans leurs tendances spécifiques. Du point de vue purement descriptif en

---

[457] *Ibid*., p. 74. Nous soulignons.

[458] Puel, M., Nespoulous, J.L., Bonafé, A., Rascol, A., «Étude neurolinguistique d'un cas d'anarthrie pure», in *Études neurolinguistiques*, J.L. Nespoulous (Éd.), p. 239-291, Toulouse, Service des Publications de l'Université de Toulouse-Le-Mirail, 1981. La tâche proposée au patient est une tâche lecture à haute voix de 169 mots.

effet – mais d'une description fine à la fois sur le plan quantitatif et sur le plan qualitatif – quelques traits pertinents peuvent être dégagés : la présence de tendances préférentielles dans les substitutions oppose les anarthriques et les aphasiques de Broca d'une part aux aphasiques de conduction d'autre part, chez lesquels elles n'existent pas dans la mesure où les substitutions y sont largement influencées par le contexte ; par ailleurs l'opposition point d'articulation / voisement rend compte de la nature des tendances préférentielles respectives des anarthriques et des aphasiques de Broca. Ces oppositions, rappelons-le bien, sont fondées sur une évaluation de la *quantité* produite de substitutions selon leur nature.

Mais lorsque l'on passe du point de vue descriptif au point de vue interprétatif, il n'y a nécessairement plus que deux profils qui sont distingués : trouble de niveau phonétique (anarthrie, aphasie de Broca) *vs* trouble de niveau phonémique (aphasie de conduction). Or il faut encore intégrer au premier le cas de la dysarthrie. Ceci explique sans doute l'insistance des auteurs sur la différenciation anarthrie *vs* dysarthrie[459].

L'un des intérêts majeurs de ces études centrées sur la dichotomie phonétique/phonémique réside selon nous dans le fait qu'elles permettent de limiter le champ dévolu à l'aléatoire dans l'analyse des troubles phono-articulatoires des aphasiques. À l'opposition des erreurs en termes binaires (variabilité/stabilité) est substituée la notion beaucoup plus souple de cohérence dans la variabilité. Cette dernière peut être considérée comme maximale chez les dysarthriques, moyenne chez les anarthriques et les aphasiques de Broca et minimale chez les aphasiques de conduction. On ne peut donc plus considérer simplement comme Lebrun que les erreurs des apraxiques de la parole se caractérisent par leur variabilité, et les opposer sur ce plan aux dysarthriques : une telle opposition existe bien mais sans une aussi radicale solution de continuité.

Toutefois, la notion d'apraxie de la parole n'en est pas pour autant évacuée. Dans l'article que nous avons commenté, Puel *et al.* admettent fort bien l'assimilation de l'anarthrie pure à une apraxie :

> Notre malade pour sa part s'inscrirait dans le cadre d'une *apraxie élémentaire de la parole* assez comparable à celle qui est décrite au niveau des membres sous le terme d'apraxie mélokinétique.[460]

Mais, ici encore, l'analyse paraît moins rigide que celle de Lebrun. D'une part en effet l'anarthrie n'est pas tout à fait réduite à une apraxie : le profil apraxique n'est que l'un des profils possibles d'un type de pathologie impliquant des déficits phonétiques.

Nous retrouvons ainsi la notion de syndrome de désintégration phonétique : l'étude de cas présentée sous le titre «Étude neurolinguistique d'un cas d'anarthrie pure» est reprise dans un article

---

[459] Puel *et al.*, *art. cit.*, p. 332.
[460] *Ibid.*, p. 281.

ultérieur intitulé «Trois observations de désintégration phonétique : étude neurolinguistique.»[461] Or les trois cas présentent des points communs :

- les erreurs portent uniquement sur le système consonantique ;
- les transformations phonémiques sont essentiellement des substitutions et, moins souvent, des élisions ;
- les substitutions se font majoritairement entre phonèmes de distance interphonémique 1 ;
- les substituants préférentiels sont des alvéodentales.

Ceci prouve bien que l'on ne peut isoler complètement l'apraxie de la parole. Toutefois, deux profils peuvent être distinguées dans le cadre de la désintégration phonétique : au profil apraxique, caractérisée par une sémiologie très fortement orientée sur la perturbation du point d'articulation, s'oppose un profil parétique-dystonique, caractérisée par une tendance à la dénasalisation et à la production de constrictives. Or, bien que les auteurs signalent le fait que les deux patients possédant ce profil présentaient des lésions concernant les régions motrices primaires corticales et sous-corticales, ils n'assimilent pas ce tableau clinique à celui d'une dysarthrie.

D'autre part, si l'on considère l'ensemble (anarthrie + troubles arthriques de l'aphasie de Broca) en tant qu'opposé à la pathologie phonémique des aphasiques de conduction, on trouve une interprétation fondée non seulement sur une dichotomie (phonétique *vs* phonémique), mais aussi sur un continuum :

> Il reste, selon nous, que – quel que soit le modèle retenu — le déficit des aphasiques de Broca (et peut-être, plus encore, celui des anarthriques purs) se situe plus près de la sortie d'un hypothétique centre d'encodage que celui présenté par les aphasiques de conduction.[462]

Compte tenu de ce que la dysarthrie peut être considérée comme le trouble le plus périphérique et de la proximité entre cette dernière et la désintégration phonétique de profil parétique-dystonique, le continuum pourrait être représenté ainsi :

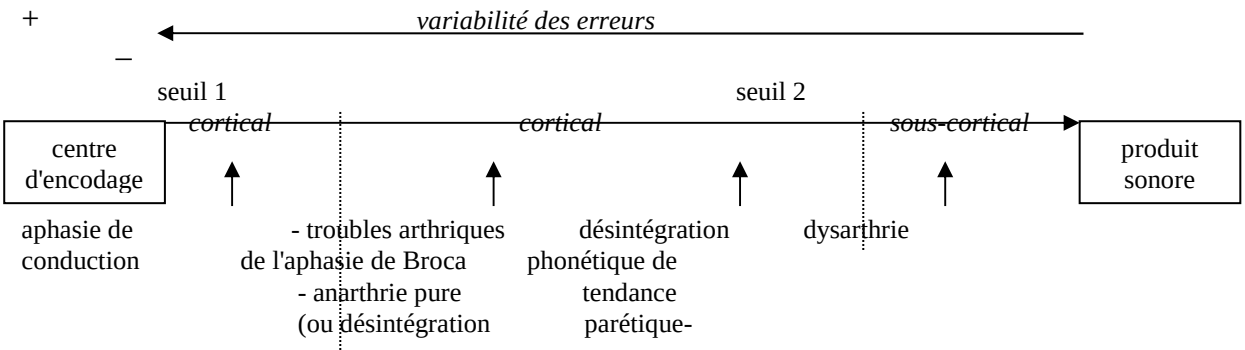

[461] In *Neuropsychologie de l'expression orale*, P. Messerli, P. Lavorel, J.-L. Nespoulous (éds), Lyon, Éditions du CNRS, 1983.

[462] Nespoulous, J.L., *et al.* «La dichotomie phonétique/phonémique a-t-elle une valeur nosologique ?», *loc. cit.*, p. 89.

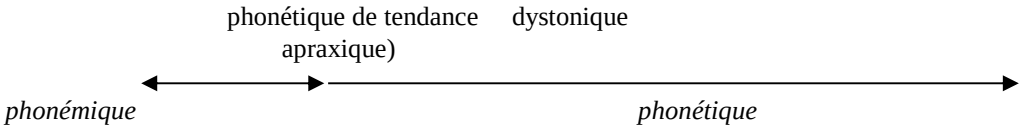

Ce schéma rassemble les plus importants des acquis généraux obtenus au cours de notre enquête sur l'apraxie de la parole et la dichotomie phonétique / phonémique :

- distinction de quatre catégories de troubles articulatoires : (i) troubles arthriques de l'aphasie de Broca, (ii) anarthrie pure, (iii) désintégration de tendance parétique/dystonique, (iv) dysarthrie ;
- opposition phonémique/phonétique (seuil 1) ;
- opposition lésion corticale/lésion sous-corticale (seuil 2) ;
- distinction de plusieurs degrés de variabilité des erreurs ;
- caractère plus ou moins périphérique du trouble.

On remarquera que la dichotomie aphasie *vs* non-aphasie n'apparaît pas. C'est que, chez les auteurs dont il a été question jusqu'à présent, cette question ne semble guère pertinente. Nous avons vu que pour Lebrun, il ne s'agissait que d'une question de terminologie[463]. Pour les équipes françaises qui ont travaillé sur la dichotomie phonétique-phonémique, la réponse est un peu différente mais élude tout autant le problème plus qu'elle ne le résout :

> D'un point de vue nosologique, considérer ou non l'anarthrie comme étant du domaine de l'aphasie ne devrait pas faire l'objet de polémique : se rallier à la position de Pierre Marie pour lequel l'anarthrie n'est pas de l'aphasie suppose une conception restrictive qui ne s'accorde plus avec les tendances actuelles de l'aphasiologie qui reculent de plus en plus les frontières de la pathologie du langage en y intégrant des tableaux cliniques dont la sémiologie linguistique se distingue nettement de celle des aphasies proprement dites. Ne parle-t-on pas en effet de quasi-aphasie lors de lésion du thalamus […], de désorganisation du discours par légion de la tête du noyau caudé […] ? [464]

On voit bien que la question de la distinction aphasie/non-aphasie est de nouveau ramenée à un problème de terminologie : puisque l'aphasiologie couvre des domaines très variés en matière de pathologie du langage, pourquoi en exclurait-on l'anarthrie ?

Il paraît assez évident que tous ces auteurs sont habités par des préoccupations essentiellement pragmatiques. Tout ce qui ne peut être posé comme un problème empirique, ou rapporté à une interrogation du même type est évacué. Aussi, la question ontologique qui est posée sur l'être du langage à travers la discrimination aphasie/non-aphasie apparaît-elle comme non pertinente. Il n'est pas nécessaire d'approfondir la sociologie du milieu scientifique pour savoir qu'on ne demande pas à un neuropsychologue de se faire philosophe. Pourtant, comment peut-on prétendre approcher d'une vérité en matière de

[463] Cf. *supra*., p. 202, note 25.
[464] Puel, M. *et al.*, *art. cit.*, p. 241.

pathologie du langage, même à grand renfort de positivisme et de méthodes expérimentales, si l'on accepte – faute d'intérêt pour la question – de prendre le risque d'une méprise relative à l'être du langage lui-même ?

III. - LES CONTRAINTES DU SYSTÈME

Poursuivons l'examen des données aphasiologiques concernant les troubles de l'articulation en considérant un point jusqu'ici négligé : les contraintes du système.

Lorsque l'on considère les erreurs phonétiques et phonémiques produites par différents types d'aphasiques, il convient de tenir compte du rôle que sont susceptibles de jouer la nature ou la place dans le mot des phonèmes affectés. Ainsi, Alajouanine *et al.* distinguaient-ils déjà les phonèmes débiles par nature et les phonèmes débiles par situation :

> Un phonème a d'autant plus de chances d'être assimilé qu'il est plus débile par lui-même (constrictive, sonore, nasale) et que sa situation dans le mot lui confère une débilité de position. En effet, un phonème est plus fort en syllabe tonique, plus débile ailleurs. La débilité de nature et la débilité de situation peuvent d'ailleurs composer dans des proportions variables.[465]

III. 1. - La débilité de nature

La notion de débilité de nature ou de difficulté intrinsèque de certains phonèmes semble peu pertinente en aphasiologie. Elle présuppose en effet l'existence d'une classe de phonèmes qui seraient préférentiellement affectés *quel que soit le profil aphasique*. Or, comme nous l'avons vu, selon le type d'aphasie que l'on considère, la nature des transformations phonétiques/phonémiques varie considérablement. Tout au plus peut-on se risquer à affirmer que les voyelles sont plus résistantes que les consonnes.

Dans l'article «Étude neurolinguistique d'un cas d'anarthrie pure», Puel *et al.* émettent l'hypothèse de la simplicité physiologique pour expliquer l'attraction qu'ils ont observée dans les troubles phono-articulatoires de leur patient pour la zone alvéodentale[466]. Mais les critères invoqués pour argumenter la *simplicité* – essentiellement la fréquence dans une langue donnée – se retournent contre cette même hypothèse. Ils conduisent en effet à considérer le [ζ] comme un phonème difficile, alors qu'il constitue chez le patient étudié un substituant fréquent[467].

Pour obtenir quelques données convaincantes en se fondant sur les caractéristiques intrinsèques des phonèmes, il semble nécessaire d'adopter une formalisation plus précise que celle qui est fournie par

---

[465] Alajouanine, T., *et al.*, *Le syndrome de désintégration phonétique dans l'aphasie*, p. 120.
[466] *Art. cit.*, p. 270.
[467] *Ibid.*

les modèles classiques d'analyse des phonèmes en traits distinctifs[468]. Dans le cadre de tels modèles en effet, les traits distinctifs sont – par défaut – conçus comme fonctionnellement indépendants et non hiérarchisés. Nous avons vu par exemple qu'une substitution fréquente chez les aphasiques de Broca consistait en une transformation du trait [+ voisé] en [- voisé], sans que soit tenu compte d'une éventuelle relation entre cette modification et les autres traits distinctifs des phonèmes substitués. Nous avons également constaté que les substitutions à distances interphonémique supérieure à deux, fréquentes chez les aphasiques de conduction, étaient à priori considérées, comme aléatoires et par conséquent que leur cause ne pouvait être appréhendée qu'en tenant compte de l'influence du contexte.

Or les modèles récents de géométrie des traits infléchissent considérablement de telles analyses. De tels modèles se présentent de la manière suivante :

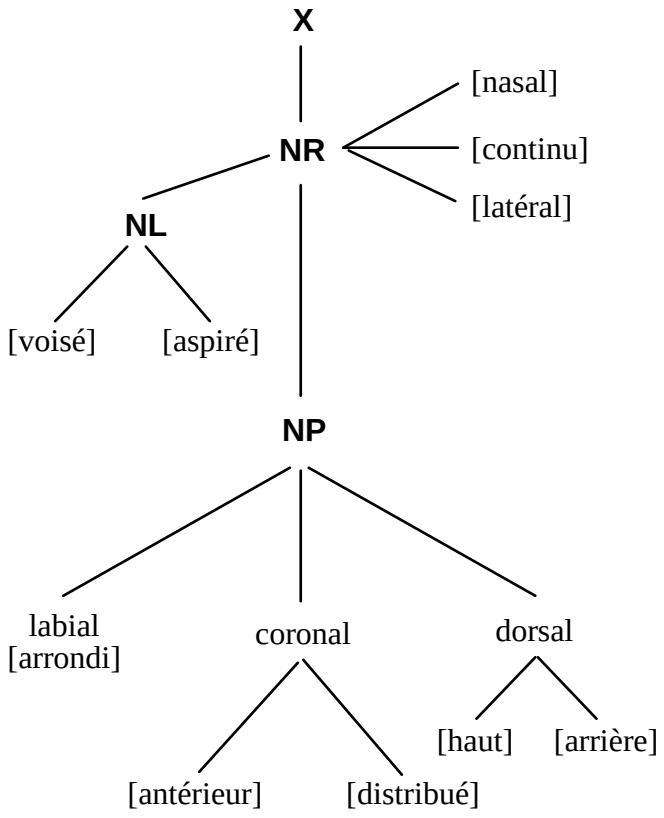

X : unité de temps
NR : noeud racine
NL : noeud laryngal
NP : noeud de place

[468] Cf. p. ex. Chomsky, N., Halle, M., *The Sound Pattern of English*, Harper and Row, New-York, 1968. Trad. fr. par P. Encrevé, *Principe de Phonologie générative*, Paris, Seuil, 1973 ; Jakobson, R., Waugh, L., *La charpente phonique du langage* (trad. A. Kihm), Paris, Minuit, 1980.

Ce schéma[469] fait apparaître que les traits constitutifs des phonèmes ne se situent pas tous sur le même plan mais appartiennent à des ensembles distincts[470]. Trois ensembles de traits sont distingués :

- les traits de qualité sonore (nasal, continu, latéral) ;
- les traits de position articulatoire (antérieur, arrondi, haut, etc.), correspondant aux trois articulateurs labial, coronal et dorsal[471] ;
- les traits laryngés (voisement, aspiration).

Ces ensembles correspondent à des nœuds considérés comme mutuellement indépendants, c'est-à-dire comme des représentations encodées à des paliers différents.

L'analyse des substitutions à partir d'un tel type de modèle a permis d'établir les observations suivantes[472] :

1. Les erreurs de substitution concernent majoritairement des traits qui appartiennent à un même palier[473] ;
2. Les substitutions respectent en général les traits dominés par le nœud racine. En d'autres termes, elles s'effectuent entre phonèmes appartenant à la même classe. Mais le nœud laryngé est susceptible d'être altéré indépendamment[474]. Ce qui conduit S. Valdois à la conclusion suivante :

> Les résultats montrent :
> a) que les traits sont plus ou moins sensibles au processus pathologique selon le palier auquel ils appartiennent et
> b) que les substitutions concernent généralement les traits appartenant à un seul palier et dominés par un nœud unique. Il ressort de l'ensemble de ces recherches qu'un segment ne peut être substitué par n'importe quel autre. Les erreurs de substitution ne sont pas aléatoires mais respectent des règles qui reflètent les propriétés des représentations phonologiques.[475]

---

[469] Pour une présentation à vocation pédagogique de ces modèles, voir Paradis, C., «Phonologie générative multilinéaire», in Nespoulous, J.L., (Éd.), *Tendances actuelles en linguistique générale*, Neuchâtel, Delachaux et Niestlé, 1993, p. 11-48 ; Valdois, S., et Nespoulous, J.L., «Perturbations du traitement phonétique et phonologique du langage», in Seron, X., et Jeannerod, m. (Éds.), *Neuropsychologie humaine*, Liège, Mardaga, 1994, p. 360-374.

[470] Ceci a été établi notamment par l'étude du processus d'assimilation (cf. Paradis, C., *art. cit.*, p. 30).

[471] «L'articulateur labial regroupe les consonnes labiales, l'articulateur dorsal, les consonnes vélaires et les voyelles, tandis que l'articulateur coronal regroupe les dentales, les alvéolaires, les alvéo-palatales et les palatales.» (*Ibid.*).

[472] Cf. sur ce point Valdois, S., «Les transformations segmentales d'origine aphasique», in *Langage et aphasie. Séminaire Jean-Louis Signoret*, F. Eustache et B. Chevalier (Éds.), Bruxelles, De Boeck, 1989, p. 107-125, p. 111.

[473] Observation due à Blumstein, S., «Phonological deficits in aphasia : Theorical perspectives», in A. Caramazza (Ed.) *Cognitive Neuropsychology and Neurolinguistics*, Hillsdale, Lauwrence Erlbaum, 1990, p. 33-53.

[474] Observation due à Beland, R., «Contraintes syllabiques sur les erreurs phonologiques dans l'aphasie», *Thèse de doctorat*, Université de Montréal, Québec, Canada, 1985 (Cité par Valdois, S., *art. cit.*, p. 111).

[475] Valdois., S., *ibid.*

Un déterminisme de ce type ne pouvait bien entendu être appréhendé à partir d'un modèle classique du phonème comme simple réseau de traits binaires.

Enfin, on peut ajouter au nombre des arguments destinés à corroborer l'influence de facteurs intrinsèques aux phonèmes dans les transformations segmentales des aphasiques, le rôle joué par la notion de *marque*. Il semble en effet que les erreurs de substitution aboutissent le plus souvent au remplacement d'un phonème marqué par son équivalent non marqué. Par exemple, comme nous l'avons vu, une perturbation du voisement s'effectue très généralement dans le sens de la désonorisation plutôt que dans le sens inverse : une consonne sonore est marquée par rapport à la sourde correspondante.

Bien sûr, il faudrait au préalable fixer une définition du caractère marqué. Il y a en effet de grandes différences entre, par exemple, la conception originelle de la marque chez les linguistes du cercle de Prague et celle qui est utilisée par Kaye, Lowenstamm et Vergnaud dans le cadre de la théorie du charme et du gouvernement[476]. Pour la question qui nous occupe ici, nous pouvons toutefois nous contenter de considérer que «le degré de marquage d'un segment sera d'autant plus faible que ce segment est plus représenté dans les langues du monde, plus fréquent dans la langue considérée ou acquis plus tôt par l'enfant.»[477]

À partir d'une définition de ce type, Blumstein et Bélant ont en effet montré que les substitutions phonémiques des aphasiques ont tendance à s'effectuer dans le sens du remplacement des phonèmes marqués par leurs équivalents non marqués, tendance plus nette chez les aphasiques de Broca que chez les aphasiques de conduction[478].

Certaines caractéristiques intrinsèques des phonèmes semblent donc bien participer au faisceau de causes qui déterminent les erreurs segmentales des aphasiques.

Cependant, l'intérêt des théories phonologiques contemporaines en matière d'aphasiologie apparaît surtout si l'on considère non plus la

---

[476] Rappelons seulement que, pour Troubetzkoy, la marque n'intervient que dans le cas d'une opposition privative et qu'elle est liée à la notion de neutralisation (p. ex., en français, l'opposition [ ]/[E] est neutralisée dans une syllabe terminée par [ρ] puisque seul [ε] est possible, cette possibilité lui conférant le statut «non-marquée»). Pour Kaye *et al.* (Kaye, J., Lowenstamm, J., Vergnaud, J.R., «The internal structure of phonological elements : a theory of charm and government», *Phonology Yearbook*, 2, 1985, p. 305-328) le degré de marquage est proportionnel au nombre d'*éléments* primitifs qui composent un phonème (sur la notion d'élément, cf. *infra*, p. 239 *et sq.*). Pour une discussion sur la notion de marque en aphasiologie, cf. Nespoulous, J.L., Joanette, Y., Beland, R., Caplan, D., Lecours, A.R., «Phonologic Disturbances in Aphasia : Is there à «Markedness Effect» in Aphasic Phonemic / Phonetic Errors ?», *Advances in Neurology, vol. 42 : Progress in Aphasiology*, 1984, p. 203-214). Ajoutons pour finir que l'un des premiers à exploiter cette notion dans la théorie de l'aphasie fut Jakobson (Jakobson, R., *Langage enfantin et aphasie*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1969).

[477] Valdois, S., *op. cit.*, p. 112.

[478] Cf. Beland, R., *op. cit.*, et Blumstein, S., *A phonological investigation of aphasic speech*, Janua Linguarum Series Minor, 153, The Hague, Mouton, 1973.

«débilité par nature» mais la «débilité de situation». Ce paramètre mérite en effet d'être étendu au-delà de la simple opposition syllabe tonique *vs* syllabe atone. Nous examinerons ici les applications de deux théories : la théorie de la syllabe élaborée dans le cadre de la phonologie générative multilinéaire et la théorie du charme et du gouvernement, issue de la phonologie paramétrique.

III. 2.- Les contraintes liées à la structure syllabique

Les représentations phonologiques de caractère linéaire, élaborées par Chomsky et Halle dans *The Sound Pattern of English*, ont été peu à peu perçues comme un cadre beaucoup trop restrictif, ne permettant pas de rendre compte de nombreux phénomènes observés en phonologie. «Il est maintenant posé, écrit C. Paradis, que les représentations phonologiques sont composées de divers paliers autonomes, […] qui organisent les sons en structures de syllabe, de mot, de syntagme ou de phrase à partir du squelette (le palier des unités de temps).»[479] Ces paliers sont représentés de la manière suivante :

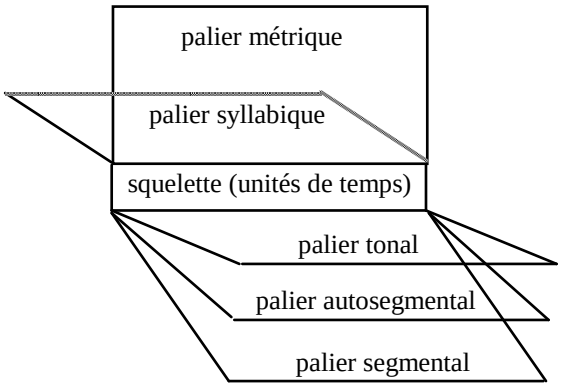

Nous n'utiliserons ici qu'un modèle tridimensionnel, impliquant le palier syllabique, le palier segmental et le squelette qui les relie.

Malgré quelques divergences théoriques selon les auteurs considérés, on s'accorde globalement sur la composition de la structure canonique de la syllabe. La syllabe est conçue comme une entité abstraite possédant une structure arborescente hiérarchisée[480] :

---

[479] Paradis, C., art. cit., p. 20.

[480] D'après Paradis (ibid., p. 23), le modèle prévaut depuis les travaux de Kaye et Lowenstamm (Kaye, J., Lowenstamm, J., «De la syllabicité», in F. Dell *et al.* (Éds), *Forme sonore du langage*, Hermann, Paris, 1985) et l'analyse critique de Steriade *et al.* (Steriade, D., Clements, N., Keyser, J., «CV Phonology», *Language*, 64, 1988, p. 118-130). Pour une première approche de ce type de modèle, voir Monneret, P., *Exercices de Linguistique*, Paris, P.U.F., p. 52-86.

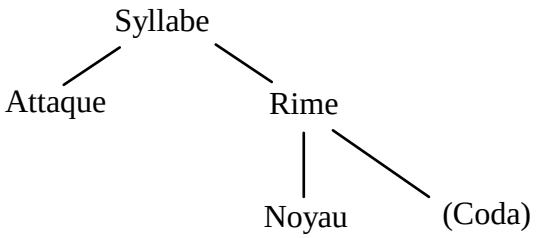

Le noyau représente le sommet de sonorité d'une syllabe (voyelle ou [semi-consonne + voyelle]) ; l'attaque et la coda – facultative – en représentent les extrémités. Dans le cas d'un mot monosyllabique, généralement, l'attaque correspond aux consonnes qui précèdent la voyelle, la rime à la voyelle et aux consonnes qui la suivent ; le noyau, correspondant à la voyelle, est dominé par la rime. Voici quelques exemples :

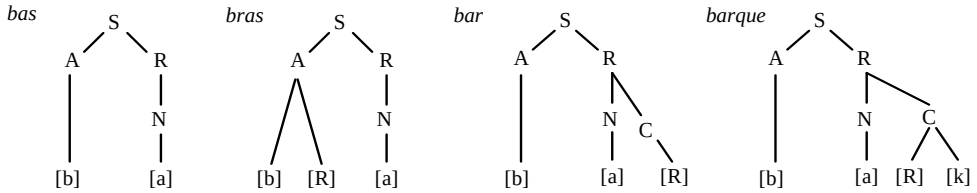

Lorsqu'un constituant syllabique domine deux segments, on dit qu'il est *branchant*. Ainsi *bras* possède une attaque branchante, *bar* une rime branchante, *barque*, une coda branchante. Tous les constituants syllabiques peuvent être branchants, y compris le noyau :

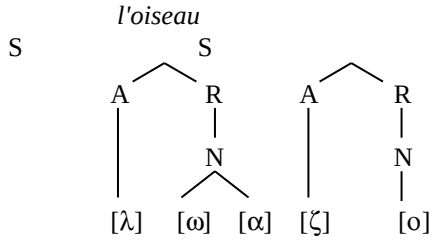

Notons d'autre part qu'une syllabe peut comporter une attaque vide[481] :

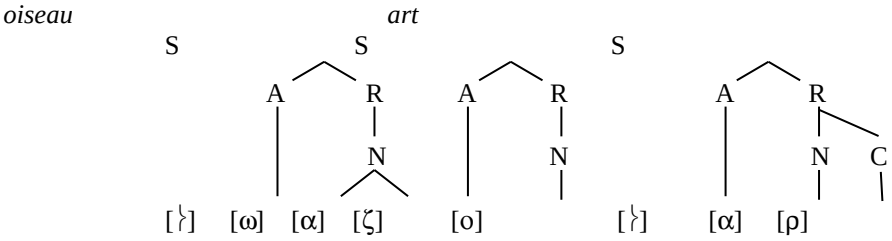

[481] Ce qui permet d'expliquer certains phénomènes d'élision (Cf. Paradis, *art. cit.*, p. 24).

En phonologie tridimensionnelle, un mot sera donc représenté de la manière suivante :

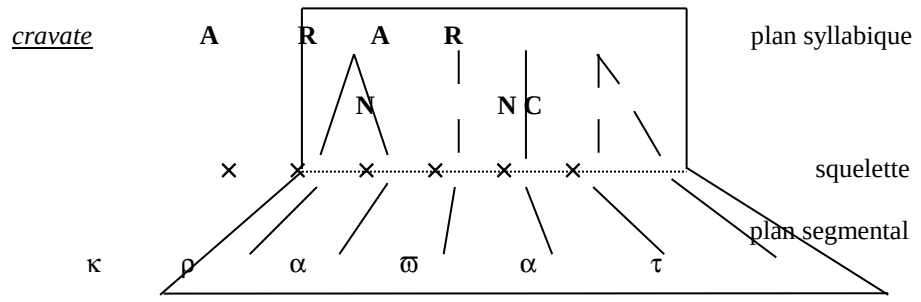

Sur cette figure, les points du squelette (×) correspondent seulement à des unités de temps. Ils n'ont donc aucun contenu phonologique. Leur intérêt essentiel est le suivant : ils permettent de prendre en compte la durée des segments. Ainsi, une voyelle longue ou une géminée correspondra à deux positions squelettiques. Voici deux exemples proposés par Carole Paradis :

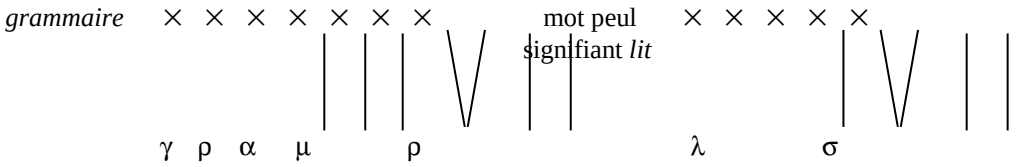

De telles représentations découlent du *principe du contour obligatoire* (PCO), qui interdit universellement – c'est-à-dire en toute langue – l'adjacence de deux éléments phonologiques identiques[482]. Selon ce principe, est agrammaticale une représentation du type :

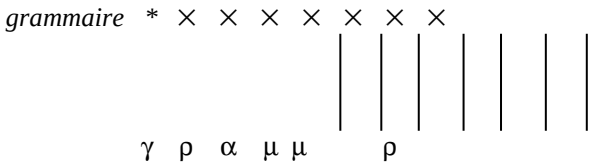

D'autre part, le squelette permet également de rendre compte des «consonnes flottantes», c'est-à-dire des consonnes représentées en force sous-jacente mais pas en surface. Par exemple, de tels cas se trouvent, en français, dans les adjectifs dont le féminin s'obtient oralement par adjonction d'une consonne (*petit* [πετι] → *petite* [πετιτ] ; *gros* [γPo] → grosse [γPoσ] etc.). En phonologie tridimensionnelle, la consonne flottante correspond à un segment sans unité de temps, qui ne se réalise que lorsqu'une unité de temps lui est attribuée[483] :

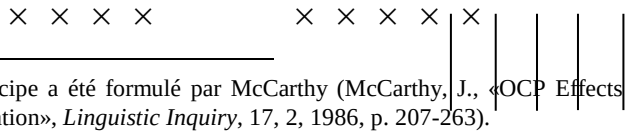

[482] Ce principe a été formulé par McCarthy (McCarthy, J., «OCP Effects : Gemination and Antigemination», *Linguistic Inquiry*, 17, 2, 1986, p. 207-263).

[483] Pour cette analyse, on consultera par exemple Encreve, P., *La liaison avec et sans enchaînement : phonologie tridimensionnelle et usages du français*, Paris, Seuil, 1988.

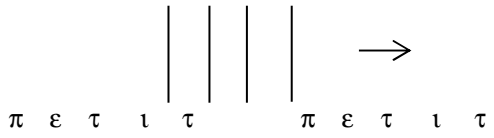

Ces bases théoriques étant posées, nous pouvons maintenant en considérer les applications dans le domaine de l'aphasiologie.

Dans le cadre de la phonologie tridimensionnelle, les transformations segmentales des aphasiques présentent les caractéristiques suivantes[484] :

1. Les substitutions consonantiques ont majoritairement lieu dans le contexte d'attaques non-branchantes.

2. La nature du segment substitué est fortement contrainte si la substitution se produit sur une attaque branchante : dans un tel cas, la classe du segment substitué est généralement conservée (remplacement d'une liquide par une autre liquide, p. ex. de [ρ] par [λ].

3. Dans les erreurs par influence du contexte, la position syllabique des phonèmes impliqués est le plus souvent conservée (ex. : *grain blanc* [γρ βλ→] → [γρ γλ→] : [β] et son substituant [γ] occupent tous deux la branche gauche d'une attaque branchante) ; le même type de contrainte existe pour les métathèses (p. ex. : *étalage* [Εταλα∑] → [Ελατα∑] : les phonèmes interchangés sont tous deux des attaques non branchantes).

4. Les erreurs d'addition se produisent fréquemment dans le cas d'attaques vides :

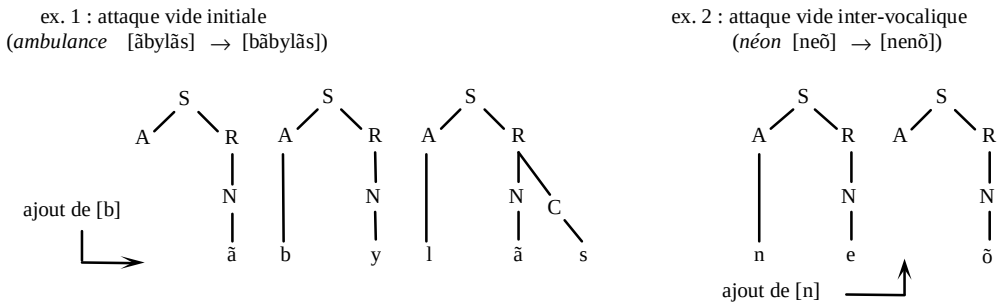
ex. 1 : attaque vide initiale
(*ambulance* [ãbylãs] → [bãbylãs])
ex. 2 : attaque vide inter-vocalique
(*néon* [neõ] → [nenõ])

Cette transformation n'altère donc pas la structure syllabique du mot.

5. Les segments occupant la branche droite d'un constituant branchant se situent dans une position faible de la syllabe et par conséquent sont particulièrement fragiles. Voici deux exemples de ce cas de figure :

• Instabilité de la liquide dans le cas de groupes consonantiques composés d'une obstruante et d'une liquide ([πρ], [βρ], [τρ], [κλ], [γλ] etc.). Cette instabilité joue à la fois dans le sens de l'addition et de l'omission.

[484] Nous reprenons ici Valdois, S., «Les transformations segmentales d'origine aphasique», *loc. cit.* et Valdois, S., Nespoulous, J.L., «Perturbations du traitement phonétique et phonologique du langage», *loc. cit.*).

ex. 1 (addition) : *tricot* [τρικο] → [τρικλο]

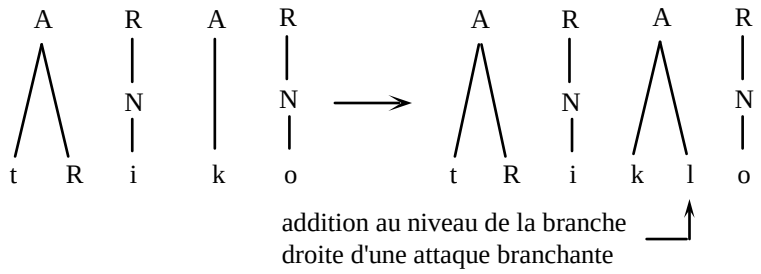

Notons que dans un cas de ce type, un facteur de réduplication (de l'attaque branchante de la première syllabe) intervient probablement.

ex 2 (omission) : *cravate* [κραϖατ] → [καϖατ]

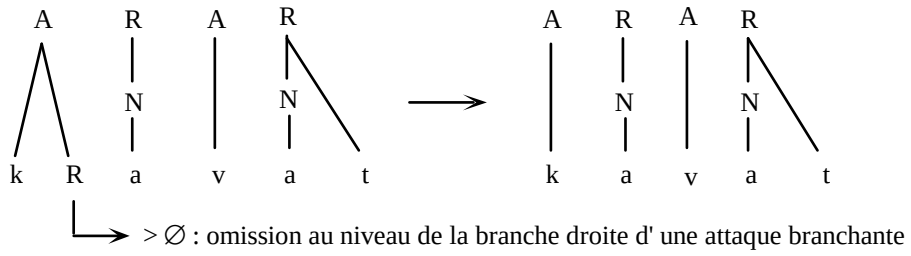

• Instabilité du premier segment des groupes consonantiques non composés d'une obstruante et d'une liquide ([κτ], [στ], [ρτ], etc.). De nouveau, l'instabilité joue dans les deux sens de l'addition et de l'omission.

ex. 1 (addition) : *clinique* [κλινικ] → [κλικνικ]

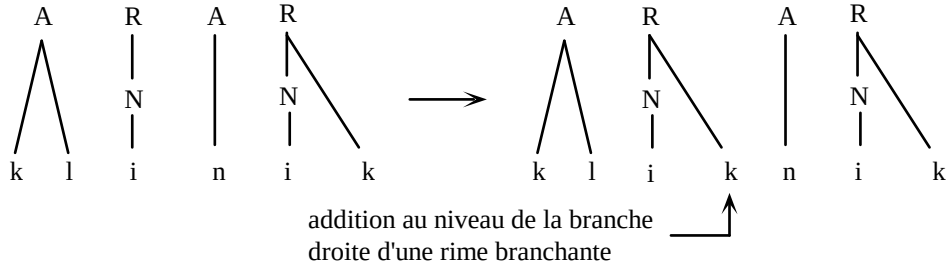

Ici encore, on peut faire l'hypothèse d'une réduplication au niveau syllabique.

ex 2 (omission) : *facteur* [φακτ∉ρ] → [φα:τ∉ρ]

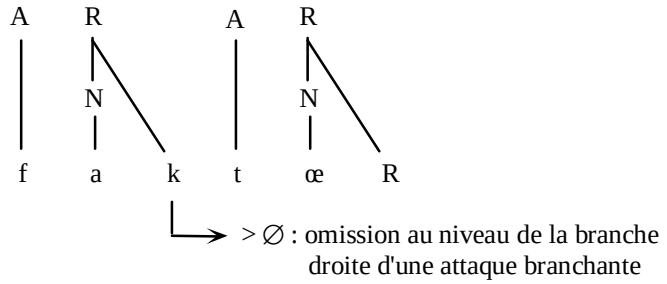

L'intérêt d'une analyse fondée sur une théorie de la syllabe est, dans ces exemples, particulièrement évident. Si l'on ne raisonnait qu'au plan segmental, en termes de création et de destruction de groupes consonantiques, la coexistence, chez un même patient, des erreurs d'addition et d'omission deviendrait incompréhensible : il faudrait admettre que les transformations aboutissent tantôt à une complication, tantôt à une simplification de l'output verbal. L'analyse au niveau syllabique, située «plus haut» dans la représentation phonologique, et formulée ici termes d'*instabilité de la branche droite d'un constituant branchant* permet de dépasser l'opposition simplicité / complexité et l'aporie à laquelle elle conduit.

6. De nombreuses erreurs affectant les groupes consonantiques peuvent s'expliquer par les phénomènes de réduplication ou d'effacement au niveau syllabique. Nous venons d'en donner quelques exemples. Mais nous pouvons encore affiner l'analyse en distinguant les transformations qui affectent le plan squelettique et celles qui l'épargnent. L'exemple *tricot* [τριko] → [τρικλο] s'analyse en deux temps : (i) réduplication de l'attaque branchante de la première syllabe ; (ii) remplissement du point squelettique créé par le phonème [l]. Cette transformation entraîne donc une modification structurale au niveau du squelette. Mais dans l'exemple *facteur* [φακτεϵρ] → [φα:τεϵρ], le niveau squelettique ne subit aucune altération :

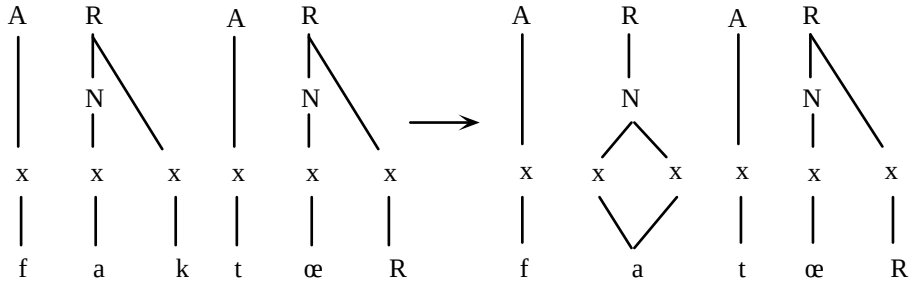

L'allongement du [α] consécutif à l'omission du phonème [κ] prouve bien que le point squelettique correspondant à ce phonème n'a pas disparu. Voici un autre exemple montrant l'intérêt de la notion de squelette dans la théorie de la syllabe. il s'agit d'une erreur produite par

un aphasique de conduction[485] : *mobiliser* [μοβιλιζE] → [μοβι:ζE]. Cette erreur peut être analysée de la manière suivante :

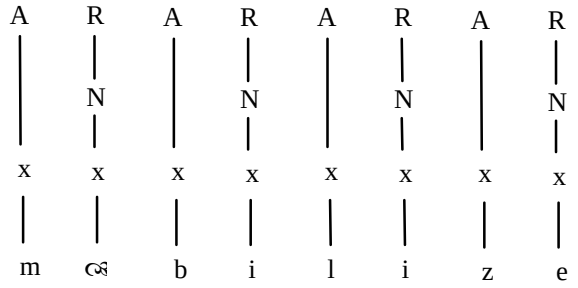

1) Syncope du [λ] :

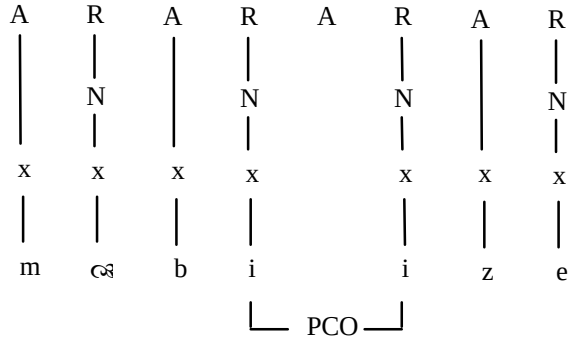

2) Création d'un noyau branchant, imposée par la contrainte du principe de contour obligatoire (PCO) :

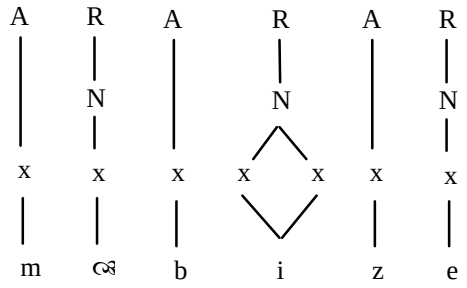

Après la syncope du [λ], deux segments [ι] sont mis en contact, ce qu'interdit le PCO. D'où la création d'un noyau branchant et l'allongement du [ι] correspondant à deux points du squelette. La transformation affecte donc ici les trois niveaux syllabique, squelettique et segmental.

Pour clore ce développement, notons que l'analyse des erreurs segmentales des aphasiques dans le cadre d'une théorie de la syllabe est compatible avec la prise en compte de la notion de marque. Ainsi, si l'on considère que des syllabes du type CCV ou V sont marquées par

[485] Présentée et analysée par Beland, R. et Valdois, S., «Les perturbations phonétiques et phonémiques : nouvelles perspectives», *Langages*, 96, 1989, p. 44-63, p. 48-49.

rapport à la syllabe CV, on pourra considérer que des erreurs du type réduction de groupe consonantique (CCV → CV) ou addition dans le contexte d'une attaque vide (V → CV) vont dans le sens d'une attraction pour les éléments non marqués. Mais cette analyse ne semble possible qu'au plan quantitatif, puisque, comme nous l'avons vu précédemment, les groupes consonantiques sont aussi bien détruits que créés.

III. 3.- La théorie du charme et du gouvernement

Nous limiterons notre présentation de la théorie du charme et du gouvernement aux points les plus directement susceptibles d'applications en aphasiologie[486].

La phonologie générative des années 1950-1960 se caractérisait par l'élaboration de règles permettant de dériver les formes phonétiques de surface de formes sous-jacentes. Dans les théories des principes et paramètres, ce type de règles tend à disparaître. Elles sont remplacées par des notions beaucoup plus générales, qui possèdent l'avantage de simplifier la représentation phonologique des langues. Ces notions ne sont autres que celles de *principes* et de *paramètres* : les principes sont des propriétés universelles des systèmes phonologiques et les paramètres sont spécifiques aux langues particulières.

La théorie du charme et du gouvernement s'inscrit dans le cadre d'une théorie des principes et des paramètres. Les notions d'*élément*, de *charme*, de *gouvernement* qui y sont définies constituent des principes. En revanche, le nombre d'éléments ou la distribution du charme par exemple varient selon les langues et possèdent donc le statut de paramètres.

Le constituant ultime de cette théorie phonologique n'est pas le trait. Les traits sont considérés comme des éléments secondaires servant essentiellement à l'interprétation phonétique des segments phonologiques. Les processus phonologiques n'ont pas un accès direct aux traits. Ceux-ci ne peuvent être manipulés qu'indirectement.

Dans la théorie du charme et du gouvernement, les unités primaires de composition des segments sont les *éléments*. Ces éléments sont prononçables et constitués par une matrice de traits pleinement spécifiée[487]. Ils constituent donc les «primitives» des systèmes

---

[486] Cette théorie est partiellement présentée dans Kaye, J., Lowenstamm, J., Vergnaud, J.R., *art. cit.* (1975). Quelques précisions sont apportées dans Beland, R., Valdois, S., *art. cit.* (1989). Nous utiliserons essentiellement ces deux articles dans le présent développement.

[487] Nous précisons le caractère pleinement spécifié de la matrice de traits car certaines tendances de la phonologie générative ont développé une théorie de la sous-spécification, selon laquelle les représentations phonologiques sous-jacentes sont réduites aux seuls traits imprévisibles qui ne peuvent être retrouvés par des règles (p. ex. un segment [-antérieur] et [+coronal] étant nécessairement [+continu], ce dernier trait ne sera pas spécifié au niveau sous-jacent). Notons que dans le cadre de la sous-spécification *radicale* (à distinguer de la sous-spécification «naïve», correspondant à la notion d'archiphonème et de la sous-spécification contrastive, selon laquelle seuls les traits retardants non distinctifs peuvent être sous-spécifiés), l'articulateur coronal est considéré comme un articulateur par défaut, parce que cette théorie postule que les traits non marqués sont sous-spécifiés et que les coronales

phonologiques : les phonèmes d'une langue quelconque sont des éléments et des combinaisons d'éléments.

Développons cette notion dans le cas particulier des systèmes vocaliques. Un système composé de cinq voyelles est obtenu à partir de trois éléments : il contiendra ces trois éléments, auxquels s'ajouteront deux combinaisons. Voici tout d'abord les matrices de ces trois éléments :

$$I = \begin{bmatrix} -\ \text{ROUND} \\ -\ \underline{\text{BACK}} \\ +\ \text{HIGH} \\ -\ \text{ATR} \\ -\ \text{low} \end{bmatrix} \qquad U = \begin{bmatrix} +\ \underline{\text{ROUND}} \\ +\ \text{BACK} \\ +\ \text{HIGH} \\ -\ \text{ATR} \\ -\ \text{low} \end{bmatrix} \qquad A = \begin{bmatrix} -\ \text{ROUND} \\ +\ \text{BACK} \\ -\ \underline{\text{HIGH}} \\ -\ \text{ATR} \\ +\ \text{low} \end{bmatrix}$$

Les traits utilisés pour la composition des éléments ne diffèrent guère, comme on peut le constater, de ceux que l'on pouvait trouver dans la phonologie générative classique[488]. Dans chaque matrice, un trait est souligné, afin de suggérer qu'il possède un statut particulier par rapport aux autres traits de la même matrice. Cette particularité est liée à la notion de marque : le trait souligné est le trait marqué de la matrice. En effet, [-BACK] est la valeur marquée du trait [BACK], [+ROUND] la valeur marquée du trait [ROUND], [-HIGH] la valeur marquée du trait [-HIGH]. Par définition, un élément est une matrice de traits contenant un et un seul trait de valeur marquée. Ce trait est nommé «hot feature» (trait *chaud*).

Lorsqu'un trait a un rôle actif dans un système phonologique, il constitue une *ligne*, et les éléments sont situés sur la ligne correspondant à leur trait chaud (I sur la ligne BACK, U sur la ligne ROUND, etc.). Dans certains systèmes, deux lignes peuvent fusionner : on aura alors, par exemple, une ligne BACK / ROUND, sur laquelle I et U seront situés. C'est ce qui se produit dans un système à cinq voyelles :

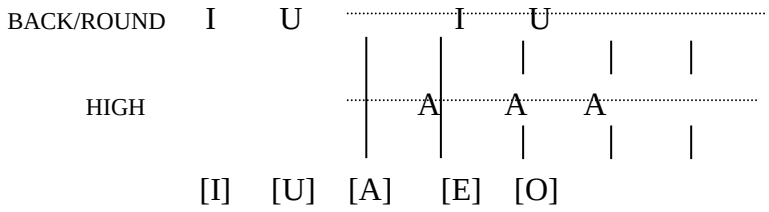

Cette représentation, simplifiée par élimination de l'élément ATR dont nous verrons bientôt la fonction, fait bien apparaître la différence entre les éléments simples et les éléments composés. Toutefois, les intersections vides reçoivent une interprétation positive :

---

semblent les consonnes les moins marquées (grande fréquence dans les langues, sensibilité aux processus phonologiques, etc. Cf. sur ce point Paradis, C., *art. cit*., p. 31-32).

[488] Le trait [low] (=bas) est ajouté à titre de complément («For completeness»). Il ne joue aucun rôle actif dans les systèmes de voyelles. Le trait [ATR] (Advanced Tongue Root) apparaît dans les voyelles tendues ou non centrales. Dans les trois éléments I, U, A, la valeur [-ATR] signifie donc relâché («lax»). Nous verrons plus loin qu'il existe un *élément* nommé ATR, à ne pas confondre avec le «trait» éponyme. Notons enfin que la valeur marquée du trait [ATR] est [+ATR].

elles correspondent à une voyelle sans trait chaud, nommée *voyelle froide*[489] (cold vowel). D'où la représentation suivante :

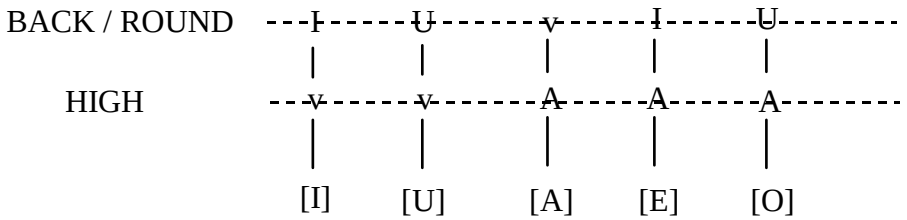

Mais, pour comprendre la composition de ce système de cinq éléments, il nous faut encore expliquer la *fusion* des éléments. Cette dernière consiste en un calcul effectué sur les matrices de traits, calcul dont les principes sont très simples :

- dans la fusion de deux matrices X et Y aboutissant à l'élément Z, l'une des matrices est la tête (head), l'autre l'opérateur (operator). Par convention, la tête est placée à droite de l'opérateur. Ainsi, dans l'écriture X.Y → Z, X est l'opérateur, Y la tête.

- la matrice résultante est composée (i) des valeurs des traits chauds des deux éléments composés, (ii) des valeurs des traits de la tête. Autrement dit, elle s'obtient en substituant dans la matrice de la tête, une valeur de trait à celle du trait chaud de l'opérateur.

Voici un exemple :

$$\begin{bmatrix} \text{- ROUND} \\ \text{+ BACK} \\ \text{- \underline{HIGH}} \\ \text{- ATR} \\ \text{+ low} \end{bmatrix} * \begin{bmatrix} \text{- ROUND} \\ \text{- \underline{BACK}} \\ \text{+ HIGH} \\ \text{- ATR} \\ \text{- low} \end{bmatrix} \rightarrow \begin{bmatrix} \text{- ROUND} \\ \text{- BACK} \\ \text{- HIGH} \\ \text{- ATR} \\ \text{- low} \end{bmatrix}$$

opérateur tête

A * I → [ε]

La matrice du phonème résultant ([⎫]) est obtenue de la manière suivante : toutes les valeurs des traits de la tête sont conservées, à l'exception de la valeur [+HIGH], transformée en [-HIGH] parce que cette dernière valeur est celle du trait chaud de l'opérateur.

On peut s'étonner de ce que nous donnions pas immédiatement comme exemples de fusions les opérations I.A → E et U.A → O, mais une telle opération aboutit à un phonème absent du système à cinq voyelles. C'est que, dans les opérations qui permettent de dériver les phonèmes [E] et [o], intervient un nouvel élément, l'élément ATR, noté [Ɨ], défini comme l'élément ayant le trait ATR comme trait chaud. Parmi les propriétés particulières de cet élément, nous relèverons seulement qu'il ne forme pas une ligne dans un système phonologique. Quant à sa définition matricielle, elle est la même que celle de la

[489] La définition de la voyelle froide permet d'en dériver la matrice. Puisqu'elle n'a aucun trait chaud, elle sera composée des valeurs non marquées des traits du système : [-ROUND], [+BACK], [+HIGH], [-ATR], [-LOW].

voyelle froide, au trait ATR près, qui est trait chaud, et donc de valeur [+ATR].

Dans l'article que nous résumons très brièvement ici, Kaye *et al.* étudient le système vocalique du Kpokolo, qui est une langue Kru de l'est, parlée en Côte-d'Ivoire dans le canton de Kpokolo. Nous le reproduisons ici pour donner un exemple d'application des principes expliqués[490] :

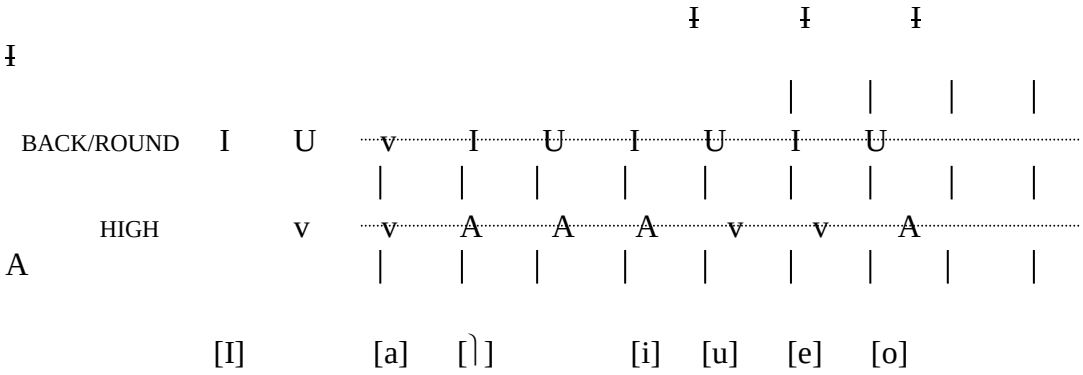

Quant aux consonnes, interviennent en outre les traits [+coronal], [+constrictif], [+continu][491]. Chacun de ces traits est respectivement le trait chaud des éléments [R], [?], [Φ]. Ainsi, par exemple, [χ] résulte de la combinaison des éléments [?], [Φ], [I], [R] ; [s] de la combinaison des éléments [?] [Φ], [R] ; [t] de la combinaison [R], [A].

Mais tous ces éléments, simples ou composés, ne sont pas sur le même plan. Certains sont *charmés* (ce que l'on note en ajoutant le signe [+]), d'autres sont *non charmés* ([-]). Cette propriété du charme est liée au caractère plus ou moins «vocalique» de l'élément («charm may be related to the property of voweliness»), la notion «vocalique» étant elle-même rapportée à celle de résonateur ; ainsi A+ renvoie au résonateur oral, Ɨ+ (l'élément ATR) au résonateur pharyngal, N+ au résonateur nasal. Les éléments charmés sont en quelque sorte des facteurs d'activation (*switches which activate*) d'un certain résonateur. Par conséquent, en principe, une voyelle est positivement charmée. Appartiennent à la classe des segments non charmés les phonèmes [I], [R], [s], [z], [m], [n] et les semi-voyelles.

Disons, pour finir, un mot de la notion de *gouvernement*, qui peut être liée à celle de charme. Le gouvernement est une relation de dominance qui s'exerce notamment au niveau syllabique. Par exemple, dans un constituant branchant, la position de gauche est gouvernante, celle de droite est gouvernée ; une attaque est gouvernante par rapport à la position rimale qui la précède immédiatement :

A R A

[490] Évidemment, nous renvoyons à l'article cité pour la justification de cette représentation phonologique.

[491] Nous ne citons que les éléments nécessaires pour comprendre les applications aphasiologiques dont il sera question plus loin.

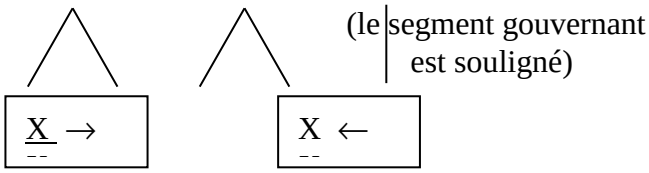

Le lien entre charme et gouvernement est le suivant : les positions gouvernantes sont plus naturellement occupées par des segments charmés et inversement, les segments non charmés sont potentiellement gouvernés.

Passons maintenant aux applications de cette théorie à l'étude des transformations segmentales des aphasiques. Par rapport à ce que nous a appris la théorie de la syllabe, il s'agira tantôt de confirmations, tantôt d'apports nouveaux[492] :

1. La théorie de la syllabe que nous avons précédemment exposée nous a permis de remarquer la fragilité de la branche droite d'un constituant branchant. La théorie du charme et du gouvernement permet de rapporter la fragilité de cette position à son caractère gouverné. Conformément à ce qui a été dit de la relation entre charme et gouvernement, les phonèmes [R] et [I], qui sont le plus souvent omis du fait de cette fragilité, sont des segments non charmés.

2. Dans la transformation *mobilisé* [μοβιλιζE] → [μοβι:ζE] que nous avons déjà commentée, la syncope du [λ] se situe dans un contexte où ce phonème est en position gouvernante. Or, ceci n'est pas conforme au principe selon lequel un segment non charmé occupe de préférence une position gouvernée. La syncope peut donc s'expliquer par le non respect de ce principe. Ceci signifie que dans une position identique, un segment charmé serait beaucoup moins sujet à des transformations (p. ex. faible probabilité d'une transformation *difficile* [διφισιλ] → [δι:σιλ].

3. Béland et Valdois relèvent chez un des patients étudiés – un aphasique de Broca – de fréquents remplacements de [χ] par [σ]. Ce phénomène peut être interprété comme une antériorisation, mais une telle interprétation ne permet pas de comprendre pourquoi la transformation s'effectue précisément dans le sens [χ] → [σ] et non dans le sens [σ] → [χ][493]. Elle permet seulement de constater la fragilité du point d'articulation. La théorie du charme et du gouvernement permet de proposer une explication pour ce type de substitution. Si l'on se réfère à la composition en éléments des phonèmes [χ] et [σ], la substitution peut en effet être décrite ainsi[494] :

[492] Nous utiliserons ici l'article de Beland, R., et Valdois, S., «Les perturbations phonétiques et phonémiques : nouvelles perspectives», *loc. cit*.
[493] D'ailleurs, d'après Malmberg, la différence entre [χ] et [σ] n'est pas en premier lieu une différence de point d'articulation (Malmberg, B., *Manuel de phonétique générale*, Paris, Picard, 1974, p. 164).
[494] Nous ne tenons pas compte du charme, qui n'intervient pas ici.

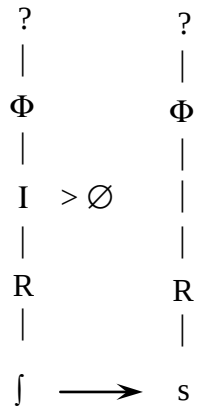

On constate alors que cette transformation peut être analysée comme la perte d'un élément (l'élément [I]), donc comme une simplification puisque, dans la théorie de Kaye *et al.*, un segment est d'autant plus marqué qu'il comporte un grand nombre d'éléments. Ceci explique donc l'orientation de la substitution.

4. La théorie du charme et du gouvernement peut également être utilisée pour interpréter certaines transformations affectant les voyelles – dont nous avons très peu parlé jusqu'à présent puisque les voyelles font partie des phonèmes les plus résistants aux désorganisations aphasiques. Mais Béland et Valdois ont relevé chez leurs patients un certain nombre de modifications du timbre vocalique[495] :

hôpital	[πιταλ]	→	[απ∉ταλ]
soleil	[s λ⌉φ]	→	[σ λ∉φ]
ancienne	[→σφ⌉ν]	→	[σφ⌉ν]

Or ces transformations peuvent être interprétées comme des harmonisations, c'est-à-dire comme une réduction de la diversité des éléments présents dans les voyelles du mot. Les voyelles de la cible *hôpital*, supposent en effet la présence des éléments [U], [A] pour [ ], [I], [U], [v] pour [ι], [A] et [v] pour [α], diversité que les substitutions réduisent aux éléments [A] et [v]. De même, pour *soleil*, le phonème [⌉] suppose l'élément [I] qui disparaît lors de sa transformation en [œ], de sorte que le nombre d'éléments de la production déviante est réduit à [U], [A] et [v]. Enfin, pour *ancienne*, Béland et Valdois relèvent que l'harmonisation s'effectue par élimination de l'élément ATR. Elles remarquent de plus que «les harmonisations observées dans les exemples de modification de timbre vocalique s'opèrent de gauche à droite, ce qui correspond à la direction du gouvernement prosodique intersyllabique du français.»[496]

5. Une dernière application de la théorie du charme et du gouvernement intervient dans l'explication des substitutions «sans source», c'est-à-dire des substitutions apparemment non motivées par le contexte et aboutissant à une production où le phonème substitué et

[495] Cf. *art. cit.*, p. 55.
[496] *Art. cit.*, p. 56.

le phonème substituant diffèrent par plusieurs traits. Outre les cas de substitutions pouvant être expliquées par la perte d'un élément, Béland et Valdois émettent l'hypothèse d'une substitution par propagation d'un élément. Ainsi, la transformation *lunette* [λψν⌉τ] → [λψν⌉φ] est analysée de la manière suivante :

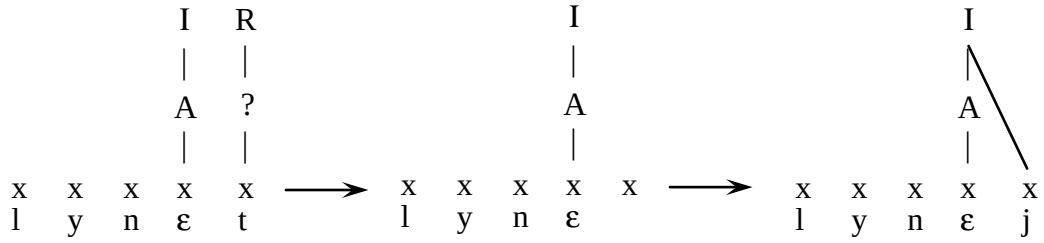

Une syncope du segment [t] s'effectuerait sans perte de sa position squelettique, sur laquelle se propagerait l'élément [I] présent dans le phonème [ε].

On constate ainsi que la théorie du charme et du gouvernement permet de comprendre un certain nombre de transformations qui pouvaient paraître aléatoires. Il demeure que les tentatives d'application de cette théorie à l'analyse des erreurs segmentales des aphasiques n'en sont encore qu'à leurs débuts. Il est certain que des progrès dans ce domaine doivent encore être réalisés, afin que les explications proposées perdent leur caractère quelque peu ponctuel et que l'on aperçoive mieux les limites d'une théorie qui semble tout de même manifester une puissance excessive.

* * *

Les théories de la syllabe comme la théorie du charme et du gouvernement nous ont donc permis de reconnaître ce que les déviations segmentales des aphasiques doivent aux contraintes du système phonologique de la langue concernée. On aura remarqué que dans une telle perspective, la diversité des profils aphasiques importe peu. Les contraintes repérées valent aussi bien pour les anarthriques que pour les aphasiques de Broca ou de conduction.

Des recherches et résultats que nous avons exposés, une conclusion peut être immédiatement dégagée : quel que soit le degré d'altération du système phonologique chez un patient aphasique, ce système demeure largement conservé. En effet, si les transformations phonétiques ou phonémiques respectent certaines contraintes du système phonologique, au niveau segmental ou syllabique, c'est bien que certaines structures fondamentales de la phonologie de l'aphasique sont encore opérantes. Encore une fois, le domaine du pur aléatoire tend à se restreindre.

Si notre chapitre précédent nous avait amené notamment à conclure à l'omniprésence, dans les aphasies affectant l'expression orale, des déviations de type *phonémique* – compte non tenu de la nature supposée du déterminisme sous-jacent – cette conclusion peut maintenant être précisée. En effet, ce que les théories de la syllabe nous enseignent, c'est que l'on peut distinguer différents types de déficits phonémiques selon le niveau du système phonologique atteint : syllabique, squelettique ou segmental. Il semble dès lors insuffisant de rapporter, comme le font en général les partisans de la dichotomie phonétique/phonémique, les erreurs segmentales de type phonémique à une erreur de sélection ou d'ordonnancement des phonèmes.

Dans l'état actuel de la recherche, il semble que la discrimination des niveaux phonologiques perturbés ne puisse encore être corrélée avec les différents types classiques d'aphasies. On peut toutefois supposer que la hiérarchie 1/ syllabe, 2/ squelette, 3/ segment est affectée dans cet ordre selon que le déficit primaire se déplace du centre à la périphérie.

Ces travaux que nous venons d'exposer procèdent, comme on l'a vu, de l'application à l'aphasiologie de théories phonologiques récentes, issues pour la plupart du courant générativiste. On ne peut que se réjouir de cet intérêt porté à la linguistique, qui rappelle les exigences théoriques des auteurs du *Syndrome de désintégration phonétique*. Il semble toutefois que les théories linguistiques soient parfois utilisées avec quelque légèreté. En effet, la diversité des «théories» auxquelles il est fait appel dans le cadre de la seule problématique des transformations segmentales pose un certain nombre de problèmes. Il y a d'abord cette impression d'une recherche de la théorie *ad hoc* pour chaque classe de déviations repérée. Certaines transformations sont interprétées dans le cadre d'une théorie de la marque, d'autres à l'aide de la dichotomie phonétique / phonémique, d'autres encore par recours à une théorie de la syllabe ou à celle du charme et du gouvernement. Certains phénomènes n'admettent qu'un seul cadre interprétatif ; pour d'autres, plusieurs théories peuvent converger vers un même type d'explication. Ce manque d'unité n'est peut-être qu'un défaut transitoire, dû à l'immaturité de recherches en cours. Mais malgré cet éventuel caractère transitoire, un tel syncrétisme théorique ne peut être admis lorsqu'il rassemble des principes incompatibles. Nous avons bien vu, par exemple, que pour Kaye *et al.*, la notion de trait était exclue des processus phonologiques primaires, au profit de celle d'élément. La théorie du charme et du gouvernement semble donc incompatible avec une théorie qui insisterait au contraire sur une analyse des déviations en termes de traits pertinents – comme on le fait dans le cadre de certaines théories de la marque ou encore lorsqu'on exploite la dichotomie phonétique / phonémique. Or Béland et Valdois associent sans précaution ces théories apparemment incompatibles. Même s'il ne s'agissait effectivement que d'une apparence d'incompatibilité, nous stigmatisons surtout ici l'absence d'explication, qui dénote selon nous une insuffisante attention à la

crédibilité globale du propos. Finalement, trop pressés d'expliquer les faits, ces auteurs ne se donnent pas les moyens d'assumer pleinement les conséquences épistémologiques de leurs travaux.

Au fond, en grossissant quelque peu le trait et en généralisant notre critique à l'ensemble du domaine de l'aphasiologie, il faudrait, pour analyser les divers aspects de la pathologie aphasique, une théorie de la marque, une théorie du trait, une théorie de la syllabe, une théorie du mot, du syntagme, de la phrase – et nous n'énumérons là que les subdivisions les plus évidentes. De longs développements ne semblent pas nécessaires pour montrer qu'un tel morcellement du langage ne peut que nuire à son intelligibilité. Ce que nous voulons simplement suggérer à l'occasion de cette critique, c'est qu'à notre avis, la tâche d'unification, la recherche conceptuelle d'une cohérence profonde, qui sont en défaut dans ces démarches morcelantes et syncrétiques, de même que le souci de la question ontologique qui devrait fournir, selon la manière dont est pensé l'être du langage, un socle épistémologique fiable, au tout au moins explicité, – toutes ces tâches donc, qui constituent plus des questions que des problèmes, dessinent une orientation spécifique de recherche, autrement dit un champ disciplinaire particulier, celui d'une *neurolinguistique théorique* où le «linguistique» et le «théorique» seraient pris au sérieux. Mais la définition d'une telle discipline n'est pas l'objet de cet ouvrage[497]. Nous nous contenterons ici d'achever notre tour d'horizon consacré aux conceptions contemporaines des troubles phono-articulatoires dans l'aphasie en remettant en cause, à partie du terrain même de la neuropsychologie, le principe de l'association des troubles arthriques à certains profils spécifiques d'aphasiques.

III. 4. - Vers une extension du champ des troubles arthriques

Nous avons vu dans les chapitres précédents comment, au cours de ces vingt dernières années, s'est affinée la connaissance des troubles arthriques d'origine aphasique. L'équation de Pierre Marie (Aphasie de Broca = Anarthrie + aphasie de Wernicke) est largement remise en question puisque les troubles arthriques des aphasiques de Broca sont distingués de ceux des anarthriques, mais aussi parce que ces derniers ne sont plus considérés comme homogènes, dans la mesure où ils se divisent au moins en deux tendances, apraxique d'une part et parétique-dystonique d'autre part. La découverte de cette dernière dissociation est largement due aux auteurs du *Syndrome de désintégration phonétique*.

Pourtant, malgré les progrès en finesse de l'analyse, une vieille idée demeure dans la plupart des travaux contemporains : l'idée d'une dichotomie trouble du corps *vs* trouble de la pensée. Il s'agit là de la survivance de l'une des fonctions différenciatrices des troubles arthriques, ces fonctions qui imprègnent la recherche depuis l'aube de

[497] Pour une première approche de cette question, voir Monneret, P., *Pour une psychomécanique […]*, p. 605-610.

l'aphasiologie[498]. En l'occurrence, la différenciation concernée est relative à l'opposition aphasie (= trouble de la pensée) *vs* non aphasie (= trouble du corps). Ceci semble particulièrement évident lorsque l'anarthrie (pure) est définie comme une apraxie de la parole. Quelles que soient les éventuelles dénégations des auteurs qui pratiquent cette assimilation, une telle démarche est incontestablement orientée par un désir d'extraire l'anarthrie du domaine de l'aphasie proprement dite.

Quant à la dichotomie phonétique / phonémique, elle ne fait que reconduire la même différenciation, mais en la situant en quelque sorte *plus haut*. Il nous semble assez évident que le trouble de programmation de la gestualité phono-articulatoire, considéré comme le déficit sous-jacent à la pathologie de type phonétique est plus «corporel» , moins «intellectuel», que le trouble affectant la sélection ou la séquentialité des représentations rendu responsable de la pathologie de type phonémique. En outre, dans ce cas, comme la dichotomie phonétique / phonémique est estimée congruente à la dichotomie aphasie non fluente / aphasie fluente, la seconde fonction différenciatrice des troubles arthriques n'apparaît et vient renforcer la première[499].

Toutefois, nous avons bien vu que les déviations phonémiques apparaissent dans tous les profils d'aphasiques, lorsque l'expression orale est atteinte, même si certains cas peuvent être ramenés à un trouble primaire de type phonétique. De plus, il est apparu que les mêmes contraintes phonologiques sont préservées dans les aphasies fluentes et non fluentes. D'ailleurs, cette présence des troubles phonémiques dans les aphasies non fluentes a été démontrée dans plusieurs études[500] : les transformations de consonnes sonores en consonnes sourdes ou les transformations impliquant une modification du point d'articulation aboutissent assez fréquemment à des phonèmes de «bonne qualité». En bref, il semble avéré que toutes les transformations segmentales des aphasiques non fluents – particulièrement des aphasiques de Broca – ne peuvent être dérivées d'une désorganisation située à un niveau phonétique.

Ces résultats ébranlent incontestablement la validité de la dichotomie phonétique / phonémique et, dans un certaine mesure, celle de la dichotomie plus générale trouble du corps / trouble de l'esprit. Toutefois, cette dernière n'est ici atteinte que dans sa version haut située. Pour l'invalider valablement, prouver l'omniprésence des troubles phonémiques ne suffit pas. Ce qui serait en revanche

---

[498] Cf. *supra*.

[499] Rappelons que cette seconde fonction est celle de la différenciation de deux types majeurs d'aphasies.

[500] Cf. Shinn, P., Blumstein, S., «Phonetic disintegration in aphasia : acoustic analysis of spectral characteristics for place of articulation», *Brain and Language*, 20, 1983, p. 90-114 ; Blumstein, S., Baum, C., «Consonant production deficit in aphasie», in J. Ryalls (Ed.), *Phonetic approaches to speech production in aphasia and related disorders*, College Hill Press, 1988 (cité par Valdois et Nespoulous, art. cit. p. 368) ; Blumstein, S., «Phonological deficits in aphasie : Theoretical perspectives», in A. Caramazza (Ed.), *Cognitive neuropsychology and neurolingistics*, Hillsdale (N.J.) : Lawrence Erlbaum, 1990, p. 33-53 (cité par Valdois et Nespoulous, *ibid*., et par Valdois, S., *art. cit*. p. 119).

déterminant, c'est une preuve de l'omniprésence des troubles *phonétiques* dans les aphasies de l'expression orale. Nous savons déjà que ces troubles sont caractéristiques des aphasies non fluentes. Il s'agit donc d'en rechercher la trace dans les aphasies fluentes.

Or, au cours des dix dernières années, plusieurs publications ont justement mis en évidence l'existence d'un trouble phonétique, subtil mais néanmoins présent, dans les aphasies fluentes. Ce résultat est fondé sur des études prenant en compte soit des paramètres d'ordre acoustique, soit des paramètres d'ordre physiologique.

Mais avant de présenter ces recherches récentes, exploitant des dispositifs techniquement sophistiqués, nous pouvons déjà citer à l'appui de la thèse de l'omniprésence des troubles arthriques une étude plus ancienne, réalisée à partir de tracés fournis par un oscillographe cathodique[501]. Il s'agit de la thèse de Chatel, dont les résultats ont été repris par Sabouraud et Gagnepain[502]. Ces auteurs ont isolé un trouble articulatoire commun aux aphasiques de Broca et aux aphasiques de Wernicke. Ce trouble articulatoire, rebaptisé récemment par Sabouraud *instabilité phonétique*[503] se caractérise par les traits suivants :

> - des consonnes qui ne sont pas simples, ni clairement dessinées ; lors de leur émission, il y a soit une série d'essais rapidement repris et enchaînés, soit une série de bruits parasites qui n'appartiennent pas au clavier des phonèmes, comme s'il existait une certaine confusion entre phonèmes et bruits ;
> - des voyelles qui sont remaniées en cours d'émission, dans leur amplitude, leur fréquence fondamentale, leur composition harmonique, comme si la voyelle n'était plus un événement sonore unique (avec installation, terme et terminaison) mais une série d'événements enchaînés, souvent aussi différents entre eux que le sont deux phonèmes différents.[504]

La description n'est évidemment pas très précise mais, dans notre perspective, cette notion d'une instabilité phonétique commune aux aphasiques fluents et non fluents est déjà un acquis important. Passons donc maintenant à des observations plus précises, qui confirmeront d'ailleurs globalement cette première description.

Les principaux troubles arthriques repérés chez les aphasiques fluents[505] – sans pour autant être spécifiques – concernent les paramètres phonétiques suivants :

1. *Durée des voyelles*

---

[501] Cet appareil permet de reproduire sur un film une image des vibrations acoustiques correspondant aux phonèmes et à leurs transitions.

[502] Chatel, M., «Contribution à l'étude de l'anarthrie. Les troubles d'articulation verbale chez les aphasiques. Analyse oscillographique», *Thèse*, Rennes, 1968 ; Sabouraud, O., Gagnepain, J., Chatel, M., «Qu'est-ce que l'anarthrie ?», *La Presse Médicale*, 79, n° 15, 1971.

[503] Sabouraud, O., *Le langage et ses maux*, Paris, O. Jacob, 1995, p. 240-241. Notons que dans cet ouvrage, Sabouraud considère l'instabilité phonétique comme une apraxie des mouvements bucco-faciaux.

[504] Sabouraud, O., *et al., art. cit.*, p. 666-667.

[505] Nous conserverons dans ce développement la terminologie fluent / non fluent bien que certaines des études que nous citerons utilisent parfois l'opposition postérieur / antérieur, puisque, très généralement, les aphasiques fluents ont des lésions postérieures. (i.e. postrolandiques) et les non fluents des lésions antérieures (i.e. prérolandiques). Il n'y a pas d'inconvénient, dans la perspective adoptée dans ce chapitre, à considérer les deux oppositions comme équivalentes.

La durée des voyelles est supérieure à la durée normale chez les aphasiques fluents et non fluents[506]. Ce point semble aujourd'hui bien établi, alors que les études publiées jusqu'en 1985 environ n'autorisaient aucune conclusion certaine, même pour les seuls aphasiques non fluents[507]. D'autre part, à cet allongement, s'ajoute une variabilité anormale de la durée des voyelles, mais significative uniquement pour les aphasies non fluentes[508].

Plus précisément, on peut distinguer la durée intrinsèque des voyelles de la durée «contrastive» (contrastive duration), qui prend en compte l'influence du contexte. En anglais, par exemple, la durée intrinsèque des voyelles tendues ([I], [U], etc.) est inférieure à celle des voyelles correspondantes relâchées (resp. [i], [u], etc.). Quant à la durée contrastive, il est établi qu'une voyelle précédant une consonne sonore est d'une durée supérieure à une voyelle suivie d'une consonne sourde. Nous verrons d'ailleurs que ce paramètre peut être utilisé comme indice de voisement.

Ryalls (*ibid*.) et Baum *et al.* (*art. cit*., 1990) ont montré que les aphasiques fluents et non fluents, conservent, dans leurs productions, la différence entre voyelles tendues et relâchées. Ryalls précise en outre que cette différence entre les deux types de voyelles est exagérée chez les aphasiques. Baum *et al.* (*ibid*.), qui ont travaillé sur la durée contrastive, ont établi que chez les aphasiques comme chez les locuteurs normaux, les voyelles suivies d'une consonne sourde sont plus brèves que celles qui sont suivies d'une sonore.

Ces résultats plaident, de toute évidence, en faveur d'un trouble de niveau phonétique, les paramètres de valeur phonologique étant épargnés par l'allongement de la durée moyenne des voyelles.

2. *Fréquence des formants vocaliques*

Ryalls (*art. cit*., 1986) a étudié la fréquence des deux premiers formants des voyelles dans une tâche de lecture proposée à des aphasiques fluents et non fluents. Les cibles mettaient en jeu une série de voyelles dans un même contexte [*h V d*]. Il s'agissait des monosyllabes *heed, hid, head, had, hud, hod, hood, who'd*, impliquant

---

[506] Cf. Ryalls, J., «An acoustic study of vowel production in aphasia», *Brain and Language*, 29, 1986, p. 48-67 ; Baum, S.R., Blumstein, S.E., Naeser, M.A., Palumbo, C., «Temporal dimensions of consonant and vowel production : an acoustic and CT scan analysis of aphasic speech», *Brain and Language*, 39, 1990, p. 33-56 ; Baum, S.R., «An acoustic analysis of rate of speech effects on vowel production in aphasia», *Brain and Language*, 44, 1993, p. 414-430.

[507] Ryalls («Motor aphasia : Acoustic correlates of phonetic disintegration in vowels», Neuropsychologia, 19, 1981, p. 365-374), Collins *et al.* (Collins, M., Rosenbek, J., Wertz, R., «Spectographic analysis of vowel and word duration in apraxia of speech», *Journal of Speech and Hearnig Research*, 26, 1983, p. 224-230), Kent et Rosenbek (Kent, R., Rosenbek, J., «Prosodic disturbance and neurologic lesion», *Brain and Language*, 15, 1983, p. 259-291) trouvaient effectivement des voyelles de durée significativement supérieure à la normale chez divers groupes d'aphasiques non fluents tandis que Duffi et Gawle (Duffy, J., Gawle, C., «Apraxic speakers vowel duration in CVC syllables», in J.C. Resenbek, M.R., Mc Neil, A. Aronson (Eds), *Apraxia of Speech : Physiology, Acoustics, Linguistics, Management*, San Diego, College-Hill Press, 1984. Étude citée par Ryalls 1986) trouvaient au contraire, chez des apraxiques, des voyelles de durée anormalement courte et très variable.

[508] Ryalls, *art. cit*., 1986.

donc respectivement les voyelles [ι], [I], [ ], [∞], [·], [ ], [U], [υ]. Chaque stimulus a été présenté cinq fois à chaque patient (sept aphasiques fluents, dont six Wernicke et un aphasique de conduction, cinq aphasiques de Broca et un groupe de locuteurs non aphasiques) dans un ordre aléatoire. Lorsque le patient se révélait incapable de lire le mot présenté, il était invité à le répéter à partir d'un stimulus donné par l'examinateur. Sur 45 occurrences, cette situation s'est présentée en moyenne 4 fois pour les aphasiques non fluents et 19 fois pour les aphasiques fluents.

Ryalls a calculé, pour chaque voyelle, la moyenne des fréquences de F1 et de F2, en distinguant les trois groupes fluents, non fluents, normaux. Les résultats obtenus montrent que ces moyennes ne diffèrent pratiquement pas d'un groupe à l'autre. Cette conclusion est confirmée par un second calcul normalisant les valeurs des formants pour minimiser l'impact éventuel de différences relatives aux dimensions du tractus vocal. L'auteur en conclut que les deux groupes d'aphasiques sélectionnent convenablement le phonème-cible.

D'autre part, Ryalls a effectué un autre traitement de ses données en mesurant, pour chaque voyelle, la moyenne des déviations par rapport à la valeur standard de F1 et de F2. Or ce nouveau calcul fait apparaître une différence significative entre locuteurs normaux et aphasiques : la moyenne totale des déviations par rapport à la valeur standard de F1 est de 45 Hz pour les non fluents, 42 Hz pour les fluents et 24 Hz pour les normaux ; quant à F2, on obtient 91 et 89 Hz pour les non fluents et fluents respectivement, mais 58 Hz pour les locuteurs non aphasiques. Par conséquent, les productions vocaliques des aphasiques se caractérisent par une variabilité supérieure à la normale. Et ce trouble de niveau phonétique se manifeste aussi bien chez les aphasiques fluents que chez les aphasiques non fluents[509].

3. *Le contrôle du voisement des occlusives sonores*

Depuis une étude de 1977, due à Blumstein *et al.*[510], plusieurs publications ont été consacrées à l'analyse du voice-onset-time (VOT) dans les productions aphasiques. Le VOT s'identifie à la durée qui s'écoule entre l'explosion d'une occlusive et le début de la vibration des cordes vocales correspondant à la voyelle subséquente. Cette durée est comprise entre -10 et 27 ms pour les sons voisés et entre 55 et 76 ms pour les sons non voisés. Le VOT est donc un indice du voisement.

---

[509] Ajoutons qu'à titre de comparaison, Ryalls rappelle deux études antérieures, l'une ayant montré que la variabilité de fréquence des deux premiers formants des voyelles est inférieure à la normale chez les dysarthriques (Tikofsky, R., *Phonetic Characteristics of Dysarthria*, Ann Arbor, MI : Office of Research Administration, The University of Michigan, 1965), l'autre ayant mis en évidence une variabilité excessive, comparable à celle des aphasiques, chez de jeunes enfants (Eguchi, S., Hiesch, I., Development of Speech Sounds in Children, St Louis, MO : Central institute for the Deaf, Supplément 257, 1969). Cette analogie accrédite l'hypothèse «régressive» chère aux auteurs du *Syndrome de désintégration phonétique* ou encore à Jakobson.

[510] Blumstein, S., Cooper, W., Zurif, E., Caramazza, A., «The perception and production of voice-onset a time in aphasia», *Neuropsychologia*, vol. 15, 1977, p. 371-381.

Blumstein *et al.* aboutissaient, en ce qui concerne le versant *production* de l'étude, à des résultats favorables à la dichotomie phonétique / phonémique. En effet, les transformations d'occlusives interprétables comme des désonorisations correspondaient, chez les aphasiques de Wernicke, à d'authentiques paraphasies phonémiques, les [δ] prononcés [τ] l'étant avec un VOT coïncidant clairement avec celui d'un [τ]. En revanche, pour les mêmes transformations, les aphasiques de Broca produisaient des phonèmes dont le VOT était compris entre 30 et 50 ms, c'est-à-dire des consonnes intermédiaires entre les sourdes et les sonores. On démontrait ainsi que les transformations des aphasiques de Wernicke étaient dues à un trouble de niveau phonémique tandis que celles des aphasiques de Broca supposaient une atteinte de niveau phonétique.

Sept ans plus tard, Betty Tuller montrait que le VOT ne pouvait être utilisé pour opposer les aphasiques «phonétiques» aux aphasiques «phonémiques» parce que d'autres indices du voisement des consonnes fournissaient des résultats non cohérents avec ceux que VOT avait permis d'établir[511]. En particulier, la mesure de la durée de la voyelle précédant la consonne occlusive étudiée (sourde ou sonore) tendait à montrer qu'un trouble de type phonétique était présent chez certains aphasiques fluents et non fluents[512] : en position finale, l'opposition entre occlusives sourdes et sonores se traduisait par une répartition bimodale de la durée de la voyelle antécédente chez des patients qui manifestaient, pour la même opposition, une répartition unimodale du VOT. Autrement dit, le déficit ne peut être situé au niveau du trait [voisé], car, dans ce cas, les indices auraient convergé vers la même répartition[513]. Ce déficit ne se situe donc pas au niveau phonémique mais au niveau phonétique : il correspond à une inaptude à la réalisation de certains gestes articulatoires. D'où la conclusion de Tuller :

> In conclusion, it appears that […] the pattern of errors on the voice-onset-time dimension cannot be used to characterize more generally the output of the speaker. These data also indicate that the traditional alignment of fluent aphasics with phonemic errors and nonfluent aphasics with phonetic errors is anadequate as a description of aphasic output. More generally, we should recognize that phonetic and phonemic aspects of speech are not necessarily independant.[514]

Ce qui implique que les productions des aphasiques fluents sont en partie caractérisées par un trouble phonétique du voisement. Ces

---

[511] Tuller, B., «On categorizing aphasic speech errors», *Neuropsychologia*, vol. 22, n° 5, 1984, p. 547-557.
[512] Plus précisément chez l'un des cinq aphasiques de Wernicke auxquels le protocole a été appliqué.
[513] Ce qui peut encore se formuler de la manière suivante : le fait que les contrastes phonémiques «récupérés» grâce à l'allongement de la voyelle précédant l'occlusive sonore signifie que le bon phonème est sélectionné, mais mal réalisé.
[514] Tuller, B., *art. cit.*, p. 556.

résultats ont été confirmés notamment par Baum *et al.*, avec des conclusions analogues[515].

Ajoutons, pour achever ce paragraphe consacré au contrôle du voisement que Blumstein *et al.* dans une autre étude fondée sur l'examen des variations du VOT[516], ont montré que les aphasiques de Wernicke ont tendance à prévoiser, sur une durée anormalement longue, les occlusives sonores. Mais cette caractéristique n'a pas été retrouvée dans d'autres études du même paramètre acoustique.

4. *La durée des fricatives*

Baum *et al.* (*art. cit.*, 1990) ont comparé aphasiques fluents, non fluents et non aphasiques sur la base de la durée du bruit de friction des fricatives, en distinguant durée intrinsèque et durée contrastive. Ont été étudiés les phonèmes [ϖ], [ζ], [ϕ], [0], [σ], [χ] dans les environnements vocaliques [ι], [E], [α], [o], [υ], en syllabe CV[517].

Les résultats obtenus indiquent que les aphasiques ont, en matière de durée intrinsèque, des performances similaires aux locuteurs normaux : la durée du bruit de friction des phonèmes [σ] et [χ] est supérieure à celle des phonèmes [ϕ] et [0]. Toutefois, cette durée est, chez les aphasiques, d'une variabilité supérieure à la normale. D'autre part, la durée absolue du bruit de friction diverge entre aphasiques et normaux : chez les locuteurs aphasiques, les [ϕ] et [0] sont plus courts et les [σ] et [χ] plus longs. Le contraste entre ces deux types de fricatives semble donc exagéré.

La durée «contrastive» est un indice de l'opposition entre fricatives sourdes et fricatives sonores. Les fricatives sonores [v] et [z] ont un bruit de frication plus long que celui de leurs équivalents sourdes [f] et [s]. Or les résultats de Baum *et al.* montrent que les aphasiques, non fluents comme fluents, produisent des fricatives ayant un bruit de fiction pour les sourdes non significativement différent de celui des sonores.

La réalisation des fricatives par les aphasiques fluents est donc déficiente sur trois aspects impliquant la durée du bruit de friction : durée absolue, variabilité et durée contrastive.

5. *L'ajustement de la vitesse articulatoire (speech rate)*

Plusieurs études ont examiné la conséquence d'une accélération ou d'un ralentissement du débit sur les productions de patients aphasiques[518]. Il

---

[515] Baum, S., Blumstein, S., Naeser, A., Palumbo, C., «Temporal dimensions of consonant and vowel production : an acoustic and CT sean analysis of aphasic speech», *Brain and Language*, 39, 1990, p. 33-56.

[516] Blumstein, S., Cooper, W., Goodglass, H., Statlender, S., Gottlieb, J., «Production deficits an aphasia : A voice-onset-time analysis», *Brain and Language*, 9, 1980, p. 153-170.

[517] Il s'agissait d'une tâche de lecture, chaque item étant présenté cinq fois.

[518] Cf. Mc Neil, M. Liss, J., Tseng, C., Kent, R., «Effects of speech rate on the absolute and relative timing of apraxic and conduction aphasic sentence production», *Brain and Language*, 39, 1990, p. 135-158 ; Baum, S., «An acoustic analysis of rate of speech effects on vowel production in aphasia», *Brain and Language*, 44, 1993, p. 414-430 ; Baum, S., RYAN, L.,

apparaît dans l'ensemble que les aphasiques demeurent aptes, avec plus ou moins de succès à modifier leur débit, mais que le contrôle qu'ils possèdent de ce paramètre manque beaucoup de finesse. Les aphasiques fluents et non fluents ajustent mal la vitesse de leur parole, en particulier pour l'accélérer[519]. De plus, par rapport aux locuteurs normaux, cette vitesse présente une grande variabilité. Ces difficultés des aphasiques avec l'ajustement de la rapidité du débit semblent bien faire apparaître un déficit sous-jacent du contrôle moteur. Et ceci vaut pour les aphasiques fluents comme pour les autres.

Dans son étude sur les voyelles, Baum[520] a décelé en outre un déficit spécifique aux aphasiques non fluents. Dans des conditions normales, la durée d'une voyelle relâchée est supérieure à celle d'une voyelle tendue. Cette différence de durée se maintient lors de l'accélération du débit[521]. Or les aphasiques non-fluents, lorsque le débit augmente, ne peuvent maintenir ce contraste de durée entre voyelles tendues et voyelles relâchées.

Mais si les variations de débit mettent largement en valeur les déficits des aphasiques non fluents, il n'en demeure pas moins qu'elles dénoncent également un subtil trouble phonétique chez les aphasiques fluents :

> Furthurmore, although the ability to manipulate rate of speech was preserved in both groups of aphasic speakers, suggesting the sparing of high-level speech planning processes in both groups, the changes in rate were of samller magnitude than those found for normal subjects, indicating a subtle speech timing deficit in the fluent aphasic patients as well as the nonfluent patients.[522]

5. *Point de vue physiologique*

Aux études acoustiques démontrant l'existence d'un trouble phonétique chez les aphasiques fluents s'ajoutent quelques investigations d'ordre physiologique dont les résultats corroborent cette notion. Mc Neil *et al.* ont en effet montré que les aphasiques fluents et non fluents présentent une gestualité ralentie pour les mouvements d'ouverture et de fermeture des lèvres et de la machoire[523]. En revanche Itoh *et al.*, qui ont étudié la coordination temporelle entre les

---

«Rate of speech effects in aphasia : voice onset time», *Brain and Language*, 44, 1993, p. 431-445.

[519] Chez les aphasiques, la variation du débit est tenue entre des limites beaucoup plus étroites que chez les locuteurs normaux.

[520] *Art. cit.*, 1993.

[521] Plus précisément, la différence entre les durées des deux types de voyelles lorsqu'on passe d'un débit normal à un débit rapide est plus grande pour les voyelles tendues que pou les voyelles relâchées.

[522] Baum, S., *art. cit.*, p. 428.

[523] Mc Neil, M., Adams, S., «A comparison of speech kinematics among apraxic, conduction aphasic, ataxic dysarthric and normal geriatric speakers», in T.E. Prescott (Ed.), *Clinical aphasiology*, Austin, Tx : Pro-Ed., vol. 19, 1991, p. 279-294 ; Mc Neil, M., «Effects on contrastive stress on labial kinematics in conduction aphasia and apraxia of speech», exposé à l'Academy of Aphasia, Toronto, Canada, Novembre 1992 (travaux cités par Vijayan, A., et Gandour, J., «On the notion of a «Subtle phonetic deficit» in fluent / posterior aphasia», *Brain and Language*, 48, 1995, p. 106-119, p. 113).

mouvements de la langue et du voile du palais[524], ont repéré un déficit relatif à cette coordination chez les aphasiques non fluents mais pas chez les aphasiques fluents.

L'ensemble de ces résultats plaide donc en faveur de l'existence d'un trouble phonétique subtil chez les aphasiques fluents. Bien que cette notion mérite encore d'être étudiée avec plus de précision[525], elle tend à prouver que très peu d'aphasiques échappent à une désorganisation de la composante articulatoire du langage. Comme tous les auteurs dont nous avons cité les travaux au cours de ce chapitre, on ne peut que conclure à la nécessité d'une remise en cause de la dichotomie phonétique / phonémique, quant à sa valeur nosologique absolue, qualitative, de discrimination des aphasies fluentes et non fluentes.

* * *

Notre enquête sur les conceptions contemporaines des troubles arthriques nous a conduit à étudier non seulement les déficits aphasiques de niveau phonétique mais aussi les déficits situés au niveau phonémique. Il est apparu qu'aucun de ces deux types de déficits n'est absolument spécifique d'un profil aphasique mais qu'il existe seulement des tendances permettant de différencier les différentes catégories d'aphasies : les erreurs de type phonémique sont plus fréquentes dans les aphasies fluentes – et surtout dans l'aphasie de conduction – que dans les aphasies non fluentes, tandis que les erreurs de type phonétique sont plus fréquentes dans l'anarthrie et l'aphasie de Broca que dans les aphasies fluentes.

Mais du point de vue «qualitatif», c'est-à-dire si l'on considère les performances *effectives* des aphasiques, la plupart des aphasiques présentent à la fois des troubles au niveau phonétique et au niveau phonémique – dont la nature exacte n'est d'ailleurs pas identique pour

---

[524] Itoh, M., Sasanuma, S., «Articulatory velocities of aphasic patients», in Ryalls, J., (Ed.), Phonetic approaches to speech production in aphasia and related disorders, Boston, MA ; College Hill Press, 1987, p. 137-161 (cité par Vijayan et Gandour, *ibid*.) ; Itoh, M., Sasanuma, S., Hirose, H., Yoshioka, H., Sawashima, M., «Velar movements during speech in two Wernicke aphasic patients», *Brain and Language*, 19, 1983, p. 283-292 ; Itoh, M. Sasanuma, S., Hirose, H., Yoshioka, H., Ushijuma, T., «Abnormal articulatory dynamics in a patient with apraxia of speech : x-ray microbeam observation», *Brain and Language*, 11, 1980, p. 66-75 ; Itoh, M., Sasanuma, S., Tatsumi, I.F., Murakami, S., Fukusako, Y. Susuki, T., «Voice-onset-time characteristics in apraxia of speech», *Brain and Language*, 17, 1982, p. 193-210;Itoh, M., Sasanuma, S., Ushijima, T., «Velar movements during speech in a patient with apraxia of speech», *Brain and Language*, 35, 1988, p. 340-368.

[525] Dans leur revue, Vijayan et Gandour (*art. cit*., 1995) examinent certains paramètres des procédures utilisées pour mettre en évidence le fameux «subtle phonetic deficit» des aphasiques fluents. Ils concluent en invitant à la prudence dans l'interprétation et en préconisant l'élaboration d'une définition opératoire de ce subtil trouble phonétique, définition nécessaire à l'obtention de conclusions fiables. Mais cette légère réticence à l'égard de la notion d'un trouble phonétique dans l'aphasie fluente s'explique aisément : Gandour et ses collaborateurs ne l'ont pas retrouvé dans leurs propres travaux, qui portent sur des aphasiques de langue thaï (cf. par exemple Gandour, J., Boonklam, R., «Stop voicing in Thai after unilateral brain damage», *Aphasiology*, 6, 1992, p. 535-547 ; *Id*. «Timing characteristics of speech after brain damage : vowel length in Thai», *Brain and Language*, 1992, p. 337-345).

tous les profils. On ne peut négliger les conséquences théoriques de cet aspect de la parole aphasique.

Or, à considérer le discours que porte sur cette question la littérature neuropsychologique, on s'aperçoit qu'il existe une stratégie permettant, sinon de négliger, au moins de contourner le problème théorique que pose une telle hétérogénéité des déficits. Cette stratégie, fort simple, doit se dérouler sur deux plans symétriques pour être totalement efficace :

- d'une part, on considère que les troubles apparemment phonémiques des aphasiques non fluents procèdent en réalité d'un déficit primaire d'origine phonétique. Ce raisonnement était déjà celui d'Alajouanine *et al.* dans *Le syndrome de désintégration phonétique* : si l'on résume rapidement leur propos, ces auteurs considéraient que les difficultés arthriques de leurs patients conduisaient ceux-ci à éviter les phonèmes les plus difficiles, ou situés dans les contextes les plus difficiles, et éventuellement à les remplacer par d'autres ou à les déplacer dans un but de simplification de la gestualité bucco-phonatoire. Une version plus élaborée de ce même raisonnement a été rencontrée chez Nespoulous et ses collaborateurs : elle consiste à sauver la dichotomie phonétique / phonémique au moyen d'une analyse quantitative démontrant des tendances divergentes pour les aphasiques fluents et non fluents. Cette divergence est interprétée comme une preuve de la valeur nosologique de la dichotomie phonétique / phonémique pour différencier les deux types d'aphasiques et en conséquence les aphasiques non fluents sont supposés atteints uniquement au niveau phonétique. Mais, outre les aspects parfois peu cohérents de la définition du syndrome de désintégration phonétique[526], la notion de difficulté arthrique ne suffit pas pour résoudre le problème posé ici. En effet, non seulement il n'est pas certain que les aphasiques aient, en matière d'articulation, la même échelle de difficulté que les locuteurs non aphasiques[527], mais surtout, comme nous l'avons vu, les productions des aphasiques non fluents se caractérisent parfois par une tendance à utiliser comme substituants des phonèmes réputés difficiles[528]. Quant au discours tenu par Nespoulous *et al.*, il se heurte en dernière instance au fait que les aphasiques non fluents produisent effectivement d'authentiques paraphasies phonémiques, irréductibles à un trouble de niveau phonétique, même s'il ne s'agit pas d'une caractéristique saillante de leur production orale.

- d'autre part, et d'une manière symétrique, on considère le subtil trouble phonétique des aphasiques fluents comme une conséquence de leur déficit phonémique. Il ne s'agirait que d'un épiphénomène dérivé, d'une manière plus ou moins explicable, des difficultés de sélection et d'organisation des représentations phonologiques. Ce raisonnement, moins fréquent que le précédent – sans doute parce que ce subtil trouble phonémique des aphasiques fluents est une découverte récente

---

[526] Cf. *supra*.
[527] C'est une suggestion de Tuller, B., *art. cit.*, 1984, p. 556.
[528] Cf. *supra* et l'article de Puel *et al.*, «Étude neurolinguistique d'un cas d'anarthrie pure».

– se trouve par exemple chez Gandour *et al.* qui ramènent les troubles apparemment phonétiques rencontrés chez des aphasiques fluents à un problème relatif à la dimension de l'unité phonologique programmée («size of the programming unit»)[529]. Mais comme dans le cas précédent, ce type d'explication n'a pas une portée intégrale au plan qualitatif et il reste toujours chez les aphasiques fluents des troubles phonétiques irréductibles à un déficit phonémique : durée des fricatives, ajustement du débit, etc. Il faut cependant ajouter qu'un autre type d'argumentation, également destiné à extraire le déficit phonétique de l'organisation pathologique primaire de l'aphasie fluente, peut être rencontré dans certaines publications. Par exemple, Ryalls émet l'hypothèse d'une origine *perceptive* du trouble phonétique des aphasiques fluents[530]. Ce trouble procéderait de l'inaptitude de ces patients à utiliser le feed-back auditif pour ajuster leur articulation. Si Ryalls risque une telle hypothèse, c'est qu'on a montré depuis assez longtemps que les aphasiques fluents sont beaucoup moins gênés par le «delayed auditory feed-back» (DAF)[531] que les locuteurs non aphasiques ou aphasiques non fluents. Mais il s'agit là d'une hypothèse fort hasardeuse. Comme Gandour le remarque en se référant à une publication de Valdois *et al.*, l'aptitude des aphasiques de conduction à améliorer leur production au cours d'une série d'approximations successives invalide, ou tout au moins rend très improbable, l'explication du trouble phonétique des aphasiques fluents en termes de feed-back auditif.

Or ce qui nous paraît intéressant dans cette stratégie n'est pas tant son échec – dont la réalité demeure tout au plus hautement probable – que l'intention qui la supporte. De toute évidence cette intention consiste à chercher à tout prix à sauvegarder l'homogénéité des déficits des aphasiques fluents d'une part, non fluents d'autre part.

On retrouve, située sur un plan sensiblement différent, une optique analogue dans l'assimilation de l'anarthrie pure à une apraxie de la parole. Deux configurations peuvent émerger d'une telle perspective. Ou bien cette apraxie de la parole est considérée comme un trouble non seulement susceptible de se présenter à l'état pur, mais aussi responsable des déficits d'ordre phonétique de l'aphasie de Broca. Dans ce cas, la dichotomie déficits arthriques non fondamentalement aphasiques *vs* déficits aphasiques est fortement marquée. Parfois en revanche l'apraxie de la parole est distinguée des troubles arthriques de l'aphasie de Broca, auquel cas seule une classe de déficits d'ordre phono-articulatoire reçoit un statut particulier. Nous avons vu que les études récentes plaident plutôt en faveur de cette seconde configuration.

Mais que l'on considère la dichotomie phonétique / phonémique ou la dichotomie apraxie de la parole / aphasie proprement dite, un

---

[529] Cf. Gandour, J., *et al.*, *art. cit.*, 1994 et Vijayan, A., Gandour, J., *art. cit.*, 1995.
[530] *Art. cit.*, 1986, p. 65.
[531] Ce procédé consiste à faire en sorte que le locuteur perçoive ses propres paroles avec un léger retard sur le moment de leur production.

même principe semble présupposé : celui d'une *conception périphérique et isolée de la sphère phono-articulatoire*. Quel que soit leur éventuel raffinement, les théories obéissant à ce principe finissent toujours par admettre ou présupposer un schéma séquentiel du type suivant[532] :

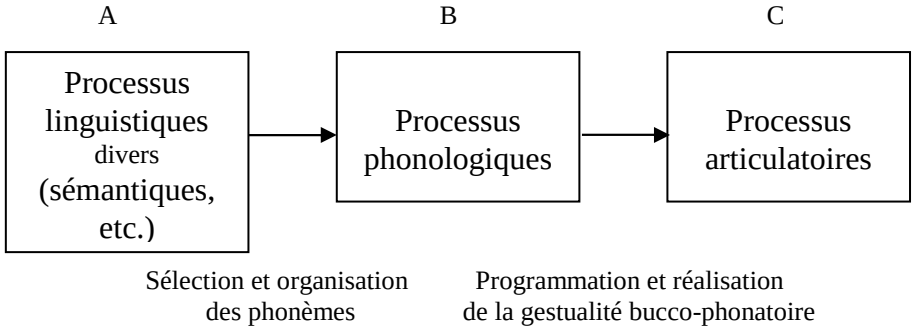

Ce qui est pour nous essentiel, dans ce schéma, c'est sa modularité : les niveaux A, B et C sont isolés en tant qu'ils sont prétendus susceptibles d'être lésés indépendamment.

Or nous savons qu'au plan neuro-anatomique, le substrat cortico-sous-cortical responsable de l'articulation verbale ne présente aucun caractère apparent d'isolement[533]. Les voies et centres nerveux impliqués dans la phonation et l'articulation sont complètement intégrés dans ceux dont l'intégrité est nécessaire aux autres aspects du langage. Si nous rappelons ici cette remarque apparemment triviale, c'est pour mettre en évidence le fait que ce modèle élémentaire d'une sphère phono-articulatoire isolée (B-C) n'est en réalité pas issu de l'observation et de l'expérimentation – qui, comme nous venons de le rappeler, tendent plutôt à en limiter la validité – mais d'un préjugé intellectualiste sur la nature du langage : le processus linguistique est considéré comme un processus «intellectuel» dominant un processus «corporel». le calcul du sens précède la mécanique de l'articulation, et la dirige par le relais des représentations phonologiques.

Or il nous semble qu'une telle conception, probablement valable pour certaines catégories de codes, est incompatible avec certaines caractéristiques du langage humain. Tout au moins, elle ne peut s'accommoder que d'une vision extrêmement restrictive de ce dernier, qui consisterait en quelque sorte à le réduire à son usage le moins spécifique[534]. Car, comme le dit plaisamment Merleau-Ponty, on ne saurait *ajouter* le sens au mot – en tant pattern articulatoire – comme le beurre sur la tartine, sans par ce geste s'interdire à jamais de

[532] Cf. par exemple le modèle de Garrett auquel se réfèrent de nombreux auteurs, ou encore les modèles cognitivistes classiques.

[533] Voir Monneret 1996, p. 298 *et sq.* En amont des noyaux moteurs des nerfs crâniens, se présente immédiatement un réseau très complexe où de nombreuses zones cérébrales sont interconnectées. Et ce qui se produit en aval des noyaux moteurs des nerfs crâniens est une simple transmission d'influx nerveux à la musculature bucco-phonatoire qui ne saurait en aucun cas suffire à expliquer la possibilité de l'articulation verbale, même en tenant compte des effets de feed-back.

[534] Réduction à ce que Merleau-Ponty nomme la *parole parlée*.

comprendre comment quelque chose peut véritablement être *dit* par le langage[535]. Or, s'il faut en conséquence considérer comme première l'intrication du signifié et du signifiant, le *chiasme* qu'ils forment[536], il sera bien nécessaire de repenser sur d'autres bases les troubles phonétiques et phonémiques de l'aphasie.

[535] Voir Monneret 1996, p. 301-374.

[536] «On ne peut dire de la parole ni qu'elle est une «opération de l'intelligence» ni qu'elle est un «phénomène moteur» : elle est tout entière motricité et tout entière intelligence» (Merleau-Ponty, *Phénoménologie de la perception*, p. 227).

CONCLUSION

De quelque côté que s'oriente la réflexion, il semble donc que l'on ne cesse de trouver un aliment à la critique de l'arbitrisme – si l'on désigne par là toute théorie du signe linguistique fondée sur le principe de l'arbitraire absolu. Humboldt**,** réservant le terme de *signe* au signe arbitraire, nous montre que le mot n'appartient pas seulement à la sphère sémiotique. Son essence participe également de celle de l'image, concept désignant un mode non arbitraire de délivrance de la signification, c'est-à-dire, en termes saussuriens, un signe non arbitraire. L'anti-sémiotique de Humboldt consiste ainsi à reconnaître la dimension iconique du signe linguistique**,** dimension que retrouve Jakobson lorsqu'il s'interroge à son tour sur l'essence du langage. Mais la notion d'icône véhicule un malentendu qu'il importe de dissiper. Contrairement à ce qu'une appréhension naïve de cette notion pourrait suggérer, l'image que donne le signifiant d'une icône n'est pas une image du référent mais du signifié. En d'autres termes, l'iconicité demeure un mode de sémiotisation du référent. Quant à ce que recouvre exactement l'iconisme, deux types de phénomènes doivent, semble-t-il, être distingués. A l'icône entendue comme diagramme au sens peircien, c'est-à-dire comme relation d'homologie proportionnelle entre signifié et signifiant, s'oppose l'icône comme signe dont le signifiant possède des propriétés en commun avec le signifié.

A la première catégorie, appartiennent la motivation relative au sens saussurien, au sens également où nous l'avons étendue dans notre premier chapitre, mais aussi les phénomènes décrits par Jakobson et les théoriciens contemporains de l'iconocité (du type *veni, vidi, vici*) qui ne dépendent plus du relativement motivé parce qu'ils constituent non une relation de composition impliquant trois termes (deux composants et un composé) mais une

identité de relation entre, au minimum, un couple de signifiés et le couple correspondant de signifiants. La motivation relative ne coïncide donc qu'avec un sous-ensemble de l'ensemble des phénomènes descriptibles en termes d'iconicité diagrammatique. Or le sous-ensemble complémentaire ne repose pas, comme cela se produisait avec la motivation relative, sur un arbitraire absolu : l'identité de la relation qu'entretiennent les membres du couple de signifiés d'une part et ceux du couple de signifiants d'autre part est en quelque sorte un fait ultime. Une motivation interne donc, d'ordre relationnel, et non une motivation relative externe superposée à un arbitraire absolu.

Quant à la seconde catégorie, caractérisée par le fait que le signifiant possède certaines propriétés en commun avec le signifié, elle correspond à la motivation interne au sens usuel du terme et englobe donc tout ce qui relève du symbolisme phonétique – au niveau de la langue comme au niveau psycholinguistique – et de l'onomatopée, dont nous avons appris, grâce aux travaux de Guiraud, qu'elle n'était pas seulement un phénomène marginal puisque les structures onomatopéiques fonctionnent au sein du lexique comme de véritables systèmes intégrateurs de formes. Nous pourrions également inclure dans cette seconde catégorie une motivation interne par ordination opérative, mise en évidence dans le cadre de la systématique du langage, et que nous n'avons pas pu développer ici[537].

L'ensemble des faits de motivation peut alors être classé et formulé de la manière suivante:

1. ICONICITÉ DIAGRAMMATIQUE

1. 1 MOTIVATION RELATIVE

$$\exists\ S_1\ \{sa_1, sé_1\}\ ,\ S_2\ \{sa_2, sé_2\},\ S_3\ \{sa_3, sé_3\}\ /$$
$$[sa_1 = sa_2 \times sa_3\ ] \wedge [sé_1 = sé_2 \times sé_3\ ]$$

1.2. MOTIVATION INTERNE RELATIONNELLE

$$\exists\ S_1\ \{sa_1, sé_1\}\ ,\ S_2\ \{sa_2, sé_2\}\ /$$

[537] Ce type de motivation suppose l'existence d'un couple de signes tel que la relation d'ordination qu'entretiennent les signifiés soit reproduite au niveau des signifiants, mais aussi que, pour chacun des signes, une propriété – «est un antérieur» ou «est un ultérieur» – soit partagée par le signifiant et le signifié. Sur cette question, voir Monneret, P., *Pour une psychomécanique […]*, p. 547-578. L'initiateur de ce type d'analyse est Maurice Toussaint. Notons en outre que la pertinence de ce genre d'ordination pour l'explication de faits diachroniques a été plus récemment mise en évidence par Olivier Soutet (voir p. ex. Soutet, O., «La diachronie, «preuve» et épreuve de la théorie guillaumienne du verbe français», in *Cahiers de praxématique*, Université Paul Valéry, Montpellier III, n°29 (*Le système verbal selon Guillaume. Lectures critiques*), 1997.

$\exists\ \mathfrak{R} : [sa_1\ \mathfrak{R}\ sa_2\ ] \wedge [sé_1\ \mathfrak{R}\ sé_2\ ]$

2. MOTIVATION INTERNE PROPREMENT DITE

2.1. SYMBOLISME PHONÉTIQUE

$\exists\ S_1\ \{sa_1, sé_1\} / \exists\ \mathfrak{I} : \mathfrak{I}\ (sa_1) \wedge\ \mathfrak{I}\ (sé_1\ )$

2.2. MOTIVATION INTERNE PAR ORDINATION OPÉRATIVE

$\exists\ S_1\ \{sa_1, sé_1\}\ ,\ S_2\ \{sa_2, sé_2\} /$
$\exists\ \mathfrak{R} : [sa_1\ \mathfrak{R}\ sa_2\ ] \wedge [sé_1\ \mathfrak{R}\ sé_2\ ]$
$\exists\ \mathfrak{I} : \mathfrak{I}\ (sa_1) \wedge\ \mathfrak{I}\ (sé_1\ )$
$\exists\ \mathfrak{I}' : \mathfrak{I}'\ (sa_2) \wedge\ \mathfrak{I}'\ (sé_2\ )$

Il reste cependant à préciser un point qui n'apparaît pas dans cet ensemble de formules[538]. La motivation relative, au sens large où nous l'entendons, est un phénomène qui confère à la langue une large part de sa systématicité. Comme nous l'avons déjà expliqué, le lien entre la motivation relative et la non-arbitrarité provient de ce qu'un code – si l'on envisage un instant la langue sous cet aspect – possède une systématicité inversement proportionnelle au nombre de conventions sur lequel il se fonde. Plus un code est systématique, au sens où la motivation relative y joue un rôle important, moins il requiert de signes minimaux absolument arbitraires. Si l'on imagine un code de *n* signes au degré zéro de la motivation relative, *n* conventions sont nécessaires. Dès qu'on y introduit de la motivation relative, un nombre *k* de signes de ce code deviennent déductibles à partir des conventions nécessaires aux autres signes et par conséquent le code ne requiert plus que *(n-k)* conventions. Et si l'on convient de définir le degré de systématicité (s) d'un code par le rapport

---

[538] Les formules se lisent de la manière suivante :

- *Motivation relative* : il existe un signe S_1 de signifiant sa_1 et de signifié $sé_1$, un signe S_2 de signifiant sa_2 et de signifié $sé_2$, un signe S_3 de signifiant $sa._3$ et de signifié $sé_3$ tels que sa_l apparaît comme un composé de sa_2 et de sa_3 et que $sé_l$ apparaît comme un composé de $sé_2$ et de $sé_3$.

- *Motivation interne relationnelle* : il existe un signe S_1 de signifiant sa_1 et de signifié $sé_l$, un signe S_2 de signifiant sa_2 et de signifié $sé_2$ tels qu'il existe une relation $\mathfrak{R}$ (la relation «précède» dans l'ex. *veni, vidi, vici*) entre sa_l et sa_2 et entre $sé_1$ et $sé_2$.

- *Symbolisme phonétique* : il existe un signe S_1 de signifiant sa_l et de signifié $sé_1$ tel qu'il existe une propriété $\mathfrak{I}$ (p. ex. «petitesse») que possèdent sa_l et $sé_1$.

- *Motivation interne par ordination opérative* : il existe un signe S_1 de signifiant sa_l et de signifié $sé_l$, un signe S_2 de signifiant sa_2 et de signifié $sé_2$ tels qu'il existe une relation $\mathfrak{R}$ (p. ex. «est un avant de ») entre sa_l et sa_2 et entre $sé_l$ et $sé_2$, une propriété $\mathfrak{I}$ (p. ex. «est un antérieur») que possèdent sa_l et $sé_l$ et une propriété $\mathfrak{I}'$ (p. ex. «est un ultérieur») que possèdent sa_2 et $sé_2$.

$$s = k/(n-k)$$

il apparaît bien que la systématicité est inversement proportionnelle à l'arbitrarité – au sens du nombre de conventions nécessaire au code. Or, ce que signifie la motivation interne, c'est que sur ce nombre résiduel de conventions nécessaires, il en existe une proportion qui est motivée. Par conséquent l'impact de l'arbitrarité pure est encore une fois diminué. Diminué mais non absolument éliminé parce que le mot est à la fois signe et image. Dans de telles conditions, il devient extrêmement contestable de continuer à attribuer à l'arbitraire absolu le statut d'une vérité première au sujet de la langue: il existe bien une vérité de l'arbitraire, mais elle ne concerne qu'une maigre partie des faits de langue.

Poursuivant notre argumentation du plan de la langue à celui de la parole, nous avons étudié l'approche neuropsychologique des troubles du signifiant, afin de faire apparaître les difficultés d'une segmentation radicale entre ces derniers et l'altération du signifié**.** De notre étude historique, trois constatations peuvent être tirées. D'une part, la réfutation de l'anarthrie n'est pas une thématique inédite. Elle a connu ses premières formulations dans le cadre d'un certain globalisme, celui de Head, de Goldstein – tradition passablement occultée aujourd'hui. D'autre part, comme nous avons tenté de le montrer à partir des travaux de Broca, des associationnistes, de Pierre Marie ou encore des créateurs du syndrome de désintégration phonétique, il semble que la défense de l'anarthrie – au sens d'un trouble authentiquement linguistique limité à la sphère phono-articulatoire – conduise nécessairement à la confusion ou à la contradiction. Enfin, nous retiendrons de ce parcours historique qu'il paraît extrêmement difficile de défendre avec certitude qu'un patient présente un cas d'anarthrie pure, dans la mesure où il est toujours possible que certains troubles non anarthriques aient échappé à la perspicacité de l'observateur. Nous avons vu en effet que certains cas retenus comme de purs anarthriques se révélaient, dans un examen ultérieur du dossier, porteurs de déficits associés. Quant au bilan des recherches contemporaines sur les troubles segmentaux des aphasiques, bien que certains auteurs prétendent détenir des cas bien documentés d'anarthrie pure, il nous a montré que les troubles phonétiques et phonologiques sont présents dans la plupart des tableaux d'aphasie, comme si un déficit sur un point quelconque du système linguistique ne pouvait pas ne pas comporter un trouble du signifiant. Autrement dit, le signifié ne pourrait être atteint sans que soit affecté en même temps le signifiant. Dans notre optique, ou bien

l'anarthrie est de la dysarthrie – ou quelque chose y ressemblant, c'est-à-dire un trouble essentiellement non linguistique – ou bien elle n'existe pas. Or, certains patients présentent apparemment des troubles segmentaux à l'état pur, d'une nature distincte de ceux des dysarthriques. Nous pensons surtout ici aux cas d'anarthrie de tendance dyspraxique, les anarthries de tendance parétique-dystonique pouvant sans grandes difficultés théoriques être rattachées aux dysarthries[539]. Comment, dans de tels cas, peut-on persister à nier l'existence de l'anarthrie?

Dans l'état actuel de notre réflexion, nous voyons au moins deux réponses possibles à cette question. Premièrement, comme nous l'avons déjà suggéré, il n'est pas impossible que certains troubles aient échappé à la sagacité des observateurs. Car la seule dimension du langage testée par les neuropsychologues est celle du code, du langage comme *signe*. Nulle part nous n'avons vu d'épreuves relatives au langage comme *image*, pour reprendre la terminologie humboldtienne. Un anarthrique pur est-il sensible aux jeux de mots, à la poéticité d'un texte, à la différence entre une page de Flaubert telle qu'elle et la même page réécrite au degré zéro de littérarité ? Un anarthrique pur produit-il en langage spontané, des effets de sens exploitant les propriétés des signifiants qu'il produit ? Réagirait-il normalement à des tests reposant sur le symbolisme phonétique ? Nous ne pouvons actuellement répondre à ces questions. Mais il ne nous semble pas impossible d'imaginer des épreuves destinées à tester la disponibilité du langage comme image, ou de la «parole parlante» selon l'expression de Merleau-Ponty. Dès lors, il serait bon de s'assurer de l'aptitude des patients prétendument anarthriques à effectuer avec succès de tels épreuves avant de conclure à la pureté de leur trouble. D'autre part, si la notion de modularité de la sphère articulatoire semble s'imposer au bon sens dans les cas apparents d'anarthrie pure, il n'est pas certain, à considérer les faits de plus près, que cette évidence résiste à l'analyse. Nous rappellerons tout d'abord qu'en toute rigueur, la neuro-psychologie cognitive ne peut conclure à la modularité d'un système quelconque sans avoir prouvé l'existence d'une double dissociation. Or, l'anarthnie ne constitue peut-être pas même une dissociation simple. Car si l'on imagine un module «moteur» correspondant à une «sphère articulatoire», l'altération isolée de ce module ne

[539] Nous n'excluons pas que les lésions responsables de la dysarthrie puissent être de nature corticale.

saurait se traduire par autre chose que des troubles de nature phonétique, dans la mesure où des troubles de nature phonologique relèverait déjà d'un dysfonctionnement non plus d'ordre «moteur» mais d'ordre linguistique. Or, nous avons bien vu que les transformations segmentales des anarthriques ne se réduisaient pas à des troubles interprétables au seul niveau phonétique, mais que le système phonologique semblait également atteint. En outre, si l'on postule l'existence d'une sphère «phono-articulatoire», module prenant en charge à la fois les aspects phonétique et phonologique de la production verbale, l'anarthrie constitue tout au plus une dissociation simple. Pour que soit admise la pertinence d'un tel module, il serait nécessaire de prouver qu'il existe des cas correspondant à la dissociation complémentaire : une aphasie qui laisse intactes les composantes phonétique et phonologiques de la parole[540]. Nous ne pensons pas avoir rencontré de pathologie linguistique d'un tel type dans la littérature neuropsychologique que nous avons consultée[541].

Schématiquement, l'hypothèse modulaire ici discutée peut être représentée ainsi :

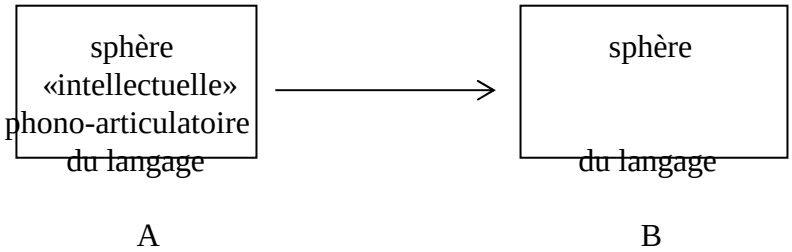

L'anarthrie correspondrait à une désorganisation isolée du niveau B. Mais dans notre perspective, les deux «modules» A et B ne peuvent être conçus comme séparés – et par

[540] Nous avons vu comment les auteurs du *Syndrome de désintégration phonétique* cherchaient à éviter ce problème en postulant que l'existence du syndrome à l'état pur n'étant pas nécessaire pour en admettre l'individualité – ce qui les conduisit à s'enfermer dans diverses contradictions.

[541] Il existe des cas de manque du mot très spécifiques, limités à un secteur restreint du vocabulaire**,** qui pourraient correspondre à ce type de pathologie de l'existence duquel nous doutons (cf p. ex. Hart, J., Berndt, R.S., Caramazza, A., «Category-specific naming deficit following cerebral infarction», Nature, vol. 316. 1, august 1985, p. 439-440. Cet article présente le cas d'un patient atteint d'un déficit de nomination limité au champ sémantique des fruits et légumes) Mais peut-on considérer que de tels troubles sont d'ordre linguistique ? N'appartiennent-ils pas plutôt au domaine des troubles de nature mnésique ?

conséquent ne méritent plus la dénomination de «modules». En termes merleau-pontyens, nous concevons la relation entre les aspects moteur et intellectuel du langage comme un entrelacs, comme un *chiasme*. Dans une telle optique, un tableau aphasique largement dominé par des troubles d'ordre phonétique et phonologique sera interprété en première (et grossière) approximation comme le résultat d'une perturbation des relations chiasmatiques qu'entretiennent les deux grands aspects de l'activité verbale et non comme une atteinte séparée de l'aspect moteur. Ce qui donne du point de vue clinique une certaine plausibilité à ce type d'hypothèse, c'est notamment le fait que l'analyse des troubles segmentaux des aphasiques, quel que soit leur profil, a prouvé malgré tout une large conservation de leur système phonoarticulatoire.

Nous achèverons cette réflexion critique par une dernière remarque. Même les partisans du concept d'anarthrie pure admettent la rareté de cette configuration clinique. Or, étant donné l'enjeu théorique qu'est susceptible de représenter la notion même d'anarthrie, n'est-il pas légitime de s'interroger sur les raisons d'une telle rareté ? Sans s'arrêter sur ce que le fait de fonder toute une théorie sur des cas exceptionnels peut avoir de contestable, n'est-il pas étrange que l'anarthrie pure soit aussi rare, si la sphère phono-articulatoire du langage constitue un module séparé – et *encapsulé*, selon l'expression de Fodor ? Si beaucoup de questions demeurent ouvertes, nous aurons au moins révélé le caractère problématique du concept d'anarthrie qui, finalement, semble présenter plus de difficultés qu'il n'en résout.

Finalement, ce que nous espérons avoir fait apparaître dans ce livre, c'est que la notion de motivation du signe libère un vaste champ d'investigation – linguistique, psycholinguistique, neurolinguistique – qui demeure occulté tant que, du point de vue heuristique, les faits de langue et de discours sont envisagés à partir du principe de l'arbitraire. Toutefois, il ne s'agit pas tant, pour nous, de proposer une réfutation radicale de ce principe – et ceci vaut également pour la thèse modulariste qui lui correspond sur le plan cognitif – que de mettre en évidence les limites de son horizon de pertinence. Au plan ontologique, cet horizon est inexistant : les langues naturelles exhibent un mode de constitution et de transmission du sens fondamentalement étranger aux notions d'arbitraire et de modularité ; la thèse n'est pas nouvelle, certes, mais elle n'a guère été exploitée que dans le champ de la philosophie du langage et notre tâche fut

d'en tirer des conséquences linguistiques précises. Au plan épistémologique en revanche, nous concevons parfaitement qu'il soit possible, en isolant telle ou telle manifestation empirique des langues, de dégager des secteurs (nous songeons surtout à ceux qui s'inscrivent dans une problématique cognitive) où l'arbitraire et la modularité constituent des présupposés non nocifs. En effet, aussi radicale qu'elle soit, notre position ontologique n'oblige aucunement à considérer que les langues coïncident constamment avec leur être. Comme tout objet, les langues se prêtent aux détournements, aux réductions, à de multiples usages irréductibles à ce qui leur est propre. Par exemple, si l'usage que Merleau-Ponty nomme la *parole parlée* est capital en ce qu'il reflète la pratique quotidienne, ordinaire des langues, il reste que, du point de vue ontologique, c'est la *parole parlante* qui constitue l'essence des langues naturelles et non la parole parlée, qui n'en est qu'un dérivé (par *sédimentation*). En dépit des critiques formulées dans cet ouvrage à son encontre, non ne nions donc pas que le paradigme communicationnel ait un lieu de vérité. Mais si, contre une définition *communicationnelle* des langues (la langue comme véhicule d'une signification antérieurement constituée), nous privilégions une définition *poïétique* (la langue comme créatrice d'une signification qui ne prééxiste pas à son expression), c'est que seule la première nous semble dérivable de la seconde. Or cette définition poïétique, qui postule l'immanence au mot de la signification linguistique, ne peut s'appuyer sur une linguistique arbitriste ; elle est proprement *irrécupérable* à partir d'une théorie qui se fonde sur le principe de l'arbitraire du signe. La tâche qui nous incombe alors consiste en l'élaboration d'une *linguistique analogique*, dont le premier principe sera celui de la motivation du signe et qui, par son attention à ce qu'exhibe le signifiant, pourrait contribuer à élargir le champ d'intelligibilité accessible à l'analyse linguistique. Ainsi peut-être, serons nous capables de *comprendre* dans le cadre rationnel de cette discipline une intuition très ancienne des poètes, qu'il semble encore aujourd'hui nécessaire d'exprimer, qui ne lasse pas d'être formulée :

> Les mots prééxistent à ta naissance. Ils ont raisonné bien avant toi. Ni instruments ni outils, les mots sont la vraie chair humaine et comme le corps de la pensée : la parole nous est plus intérieure que tous nos organes de dedans. Les mots que tu dis sont plus à l'intérieur de toi que toi. Notre chair physique c'est la terre, mais notre chair spirituelle c'est la parole ; elle est l'étoffe, la texture, la tessiture, le tissu, *la matière de notre esprit.*[542]

[542] Valère Novarina, *Devant la parole*, Paris, P.O.L., 1999, p. 15-16.

BIBLIOGRAPHIE

ADAMATSU, T., article "variantes" de MARTINET, A., (dir.), *La linguistique ; Guide alphabétique*, Paris, Denoël, 1969.

ALAJOUANINE, T., OMBREDANE, A., DURAND, M., *Le syndrome de désintégration phonétique dans l'aphasie*, Paris, Masson, 1939.

ANDRIEUX, N., BAUMGARTNER, E., *Systèmes morphologiques de l'ancien français. A. le verbe*, Bordeaux, Éditions Bière, 1983.

ARRIVE, M., *Langage et psychanalyse, linguistique et inconscient. Freud, Saussure, Pichon, Lacan*, PUF, Paris, 1994.

BAILLARGER, J., "De l'aphasie au point de vue psychologique. Aphasie simple. Aphasie avec perversion de la faculté du langage". in BAILLARGER, J., *Recherches sur les maladies mentales*. Masson. Paris, 1890 (1° éd. 1865).

BAUM, S., "An acoustic analysis of rate of speech effects on vowel production in aphasia", *Brain and Language*, 44, 1993, p. 414-430.

BAUM, S., BLUMSTEIN, S., NAESER, A., PALUMBO, C., "Temporal dimensions of consonant and vowel production : an acoustic and CT scan analysis of aphasic speech", *Brain and Language*, 39, 1990, p. 33-56.

BAUM, S., RYAN, L., "Rate of speech effects in aphasia : voice onset time", *Brain and Language*, 44, 1993, p. 431-445.

BAUM, S.R., "An acoustic analysis of rate of speech effects on vowel production in aphasia", *Brain and Language*, 44, 1993, p. 414-430.

BELAND, R. et VALDOIS, S., "Les perturbations phonétiques et phonémiques : nouvelles perspectives", *Langages*, 96, 1989, p. 44-63.

BELAND, R., "Contraintes syllabiques sur les erreurs phonologiques dans l'aphasie", *Thèse de doctorat*, Université de Montréal, Québec, Canada, 1985.

BENVENISTE, E., "Nature du signe linguistique", *Acta linguistica*, I (1939), Copenhague. Article reproduit dans BENVENISTE, E., *Problèmes de linguistique générale*, I, Gallimard, Paris, 1966, p. 49-55.

BIERWISCH, M., "Linguistik als kognitive Wissenschaft. Erläuterungen zu einem Forschungsprogramm", in *Zeitschrift für Germanistik*, 8, 1987, p. 645-667.

BLUMSTEIN, S., *A phonological investigation of aphasic speech*, Janua Linguarum Series Minor, 153, The Hague, Mouton, 1973.

BLUMSTEIN, S., BAUM, C., "Consonant production deficit in aphasia", in J. RYALLS (Ed.), *Phonetic approaches to speech production in aphasia and related disorders*, College Hill Press, 1988.

BLUMSTEIN, S., COOPER, W., GOODGLASS, H., STATLENDER, S., GOTTLIEB, J., "Production deficits an aphasia : A voice-onset-time analysis", *Brain and Language*, 9, 1980, p. 153-170.

BLUMSTEIN, S., COOPER, W., ZURIF, E., CARAMAZZA, A., "The perception and production of voice-onset a time in aphasia", *Neuropsychologia*, vol. 15, 1977, p. 371-381.

BLUMSTEIN, S., "Phonological deficits in aphasie : Theoretical perspectives", in A. CARAMAZZA (Ed.), *Cognitive neuropsychology and neurolingistics*, Hillsdale (N.J.) : Lawrence Erlbaum, 1990, p. 33-53.

BOE, L.J., LIENARD, J.S., "Les sciences de la parole : constitution et développement", *Bulletin de l'Institut de Phonétique de Grenoble*, vol. 17-18, 1988-1989, p. 1-52.

BOUILLAUD, J.B., "Recherches cliniques propres à démontrer que la perte de la parole correspond à la lésion des lobules antérieurs du cerveau, et à confirmer l'opinion de M. Gall, sur le siège de l'organe du langage articulé". *Archives générales de Médecine*, III° année, 1825, t. 8, p. 25-45. Texte publié par HECAEN, H. et DUBOIS, J., *La naissance de la neuropsychologie du langage* (1825-1865), Flammarion, Paris, 1969, p. 15-31.

BROCA, P. Discussion de "A. Voisin : Sur le siège et la nature de la faculté du langage." *Bull. Soc. Anthropol*. Paris, 1866, 1, 2° série, p. 377-384.

BROCA, P., "Remarques sur le siège de la faculté du langage articulé, suivies d'une observation d'aphémie (perte de la parole)", *Bulletin de la Société d'Anthropologie*, août 1861, 2° série, t. VI, p. 330-357, publié par HECAEN, H. et DUBOIS, J., 1969, p. 61-89.

BROCA, P., "Sur le siège de la faculté du langage articulé", *Bull. Soc. Anthopol*., t. VI, 15 juin 1865, p. 337-393, texte publié par H. HECAEN et J. DUBOIS (1969), p. 108-121.

BROCA, P., "Sur le siège de la faculté du langage articulé, *La Tribune Médicale*, 1869, n° 74, p. 254-256 et n° 75, p. 265-269

BROCA, P., "Sur les mots aphémie, aphasie et aphrasie. Lettre à M. le Professeur Trouseau", *Gazette des hôpitaux civils et militaires*, 1864.

CAPELLO, S., *Le réseau phonique et le sens. L'interaction phono-sémantique en poésie*, Bologne, CLUEB, 1990.

CHASTAING, M., "Dernières recherches sur le symbolisme vocalique de la petitesse", *Revue philosophique*, 1964, p. 41-56.

CHASTAING, M., "L'opposition des consonnes sourdes aux consonnes sonores a-t-elle une valeur symbolique ?", Vie et langage, 1964, 147, p. 367-70.

CHASTAING, M., "La brillance des voyelles", *Archivum Linguisticum*, 1962, 14, p. 1-13.

CHASTAING, M., "Le symbolisme des voyelles, signification des i", *J. de Psychologie*, 1958, 55, p. 403-23 et 461-81.

CHASTAING, M., "Si les R étaient des L…", *Vie et langage*, 1966, 173, p. 468-72 et 1966, 174, p. 502-7.

CHATEL, M., "Contribution à l'étude de l'anarthrie. Les troubles d'articulation verbale chez les aphasiques. Analyse oscillographique", *Thèse*, Rennes, 1968.

CHERVEL, A., "Le débat sur l'arbitraire du signe au XIXe siècle", *Romantisme*, 25-26, 1979, p. 3-33.

CHOMSKY, N., HALLE, M., *The Sound Pattern of English*, Harper and Row, New-York, 1968. Trad. fr. par P. Encrevé, *Principe de Phonologie générative*, Paris, Seuil, 1973 ;

COLLINS, M., ROSENBEK, J., WERTZ, R., "Spectographic analysis of vowel and word duration in apraxia of speech", *Journal of Speech and Hearnig Research*, 26, 1983, p. 224-230

CREUZER, G.F., *Symbolik und Mythologie der alten Völker*, Leipzig, Darmstadt, Meyer und Leske, 1810-1812.

DE RENZI, E., PIECZURO, A., VIGNOLO, L.A., "Oral apraxia and aphasie", *Cortex*, 1966, 2, 50-73.

DE VILLIERS, J.G., "Quantitative aspects of agrammatism in aphasia, *Cortex*, 10, 1974, p. 36-54.

DEJERINE, "L'aphasie motrice : sa localisation et son anatomie pathologique". *Presse médicale*, 18 juillet 1906.

DELBOUILLE, P., *Poésie et sonorités*, 2 vol., Paris, Les belles Lettres, 1961-1984 ; vol. 1 : *La critique contemporaine devant le pouvoir suggestif des sons*, 1961 ; vol. 2 : *Les nouvelles recherches*, 1984.

DEMONET, J.F., PUEL, M., "Aphasie et corrélats cérébraux des fonctions linguistiques", in X. SERON et M. JEANNEROD, *Neuropsychologie humaine*, Liège, Mardaga, 1994, p. 351.

DORDAIN, M., NESPOULOUS, J.L., "Le traitement des syntagmes nominaux par l'aphasique agrammatique : une illustration des corrélation (directes ?) existant entre "complexité structurale" et "complexité procédurale", *Revue de Neuropsychologie*, 1992, Vol 2, n° 4, p. 395 - 417, p. 413.

DUBOIS, J. , EDELINE, F., KLINKENBERG, J.M., MINGUET, P., PIRE, F., TRINON, H., *Rhétorique générale*, Paris, Larousse, 1970.

DUCROT, O., TODOROV, T., *Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Seuil, Paris, 1972.

DUFFY, J., GAWLE, C., "Apraxic speakers vowel duration in CVC syllables", in J.C. RESENBEK, M.R., Mc Neil, A. ARONSON (Eds), *Apraxia of Speech : Physiology, Acoustics, Linguistics, Management*, San Diego, College-Hill Press, 1984.

ECO, U., *La production des signes*, Paris, Librairie Générale Française (Le Livre de Poche), 1992 (éd. or. 1976).

ECO, U., *Le signe*, Bruxelles, Labor, 1988 (éd. or. 1973).

EGUCHI, S., HIESCH, I., *Development of Speech Sounds in Children*, St Louis, MO : Central institute for the Deaf, Supplément 257, 1969.

ENCREVE, P., *La liaison avec et sans enchaînement : phonologie tridimensionnelle et usages du français*, Paris, Seuil, 1988.

ENGLER, R., *Edition critique* de SAUSSURE, F., *Cours de linguistique générale*.

Essais sur le langage, présentés par J.C. Pariente, Paris, Les Editions de Minuit, 1969.

FLOURENS, P., *De la vie et de l'intelligence*, Paris, Garnier, 1859.

FODOR, J.A., *la modularité de l'esprit. Essai sur la psychologie des facultés*, Paris, Les éditions de Minuit, 1986. (Ed. or. : *The Modularity of Mind. An essay on faculty psychology*, M.I.T., 1983)

FOIX, Ch., "Aphasies", *Nouveau Traité de Médecine* de ROGER, WIDAL, TEISSIER, fasc. XVIII, 1928.

FONAGY, I., et J., "Distribution of phonemes in word - sets constrasting in meaning", in *Mélanges Marcel Cohen*, D. Cohen (éd.), The Hague, Mouton, 1970, p. 69-72.

FONAGY, I., *La vive voix. Essais de psycho-phonétique*, Paris, Payot, 1983-91.

FONAGY, I., "Le langage poétique : forme et fonction", in *Diogène*, 51, 1965, p. 72-126 .

FONAGY, I., "Physei/Thesei. L'aspect évolutif d'un débat millénaire", in *Faits de langue*, n° 1, mars 1993 ("Motivation et iconicité"), p. 29-45.

FREUD, S., *On aphasia ; a critical study*, International Universities Press, New York, 1953 (Ed. or. *Zur Auffasung der Aphasien*, Deuticke, Vienne, 1891).

GADET, F., *Saussure, une science de la langue*, Paris, PUF, 1990 (2° éd.).

GALL, F.J., *Sur les fonctions du cerveau et sur celles de chacune de ses parties*, Paris, J.B. Baillière, 1885.

GANDOUR, J., BOONKLAM, R., "Stop voicing in Thai after unilateral brain damage", *Aphasiology*, 6, 1992, p. 535-547 ; *Id*., "Timing characteristics of speech after brain damage : vowel length in Thai", *Brain and Language*, 1992, p. 337-345.

GELB, A., GOLDSTEIN, K., *Ueber Farbennamenamnesie*, Psychologische Forschung, 1925.

GENETTE, G., "Avatars du cratylisme", in *Poétique*, n° 11, 1972, p. 367-394.

GESCHWIND, N., "Disconnexion syndromes in animals and man", *Brain*, 88, 1965.

GESCHWIND, N., GALABURDA, A. M., "Cerebral lateralisation", *Archives of Neurology*, 42, 1985.

GESCHWIND, N., *Selected papers on language and the brain*, Reidel, Dordrecht et Boston, 1974.

GODEL, R., *Les sources manuscrites du Cours de linguistique générale de F. de Saussure*, Droz, Genève, 1969.

GODEL, R., "Problèmes de linguistique saussurienne", *Cahiers Ferdinand de Saussure*, 29, 1974-75.

GOLDSTEIN, K., "L'Analyse de l'aphasie et l'étude de l'essence du langage", *Journal de Psychologie*, XXX° année, 1933, p. 430-496. Texte publié dans le recueil *Essais sur le langage*, présentation de J.C. PARIENTE, Paris, Minuit, 1969, p. 259-330.

GOLDSTEIN, K., *Language and language disturbances*, Grune et Stratton, New York, 1948.

GROSS, G., "Degré de figement des noms composés", *Langages*, 90, juin 1988, p. 57-72.

GUILLAUME, G., "De la répartition des trois radicaux du verbe "aller" entre les formes de la conjugaison française", *Le français moderne*, juillet 1941. Reproduit dans *Langage et science du langage*, p. 120-126.

GUILLAUME, G., "Discernement et entendement dans les langues ; mot et partie du discours", *Journal de psychologie*, avril-juin 1939. Reproduit dans GUILLAUME, G., *Langage et science du langage*, p. 87-88.

GUILLAUME, G., "Epoques et niveaux temporels dans le système de la conjugaison française", *Cahiers de linguistique structurale*, n°4, PU Laval, Québec, 1955. Reproduit dans GUILLAUME, G., *Langage et science du langage*, p. 250-271.

GUILLAUME, G., "La langue est-elle ou n'est-elle pas un système", *Cahiers de linguistique structurale*, n° 1, 1952, PU Laval. Reproduit dans GUILLAUME, G., *Langage et science du langage*, p. 220-240.

GUILLAUME, G., "La représentation du temps dans la langue française" (I et II), *Le Français Moderne*, janvier et avril 1951. Reproduit dans GUILLAUME, G., *Langage et science du langage*, p. 184-207.

GUILLAUME, G., *Principes de linguistique théorique*, publiés sous la direction de R. Valin, Paris/Quebec, Klincksieck/PU Laval, 1974.

GUILLAUME, G., *Temps et verbe. Théorie des aspects, des modes et des temps*, Paris, Champion, 1929.

GUIRAUD, P., *Structures étymologiques du lexique français*, Paris, Payot, 1986 (éd. or. Larousse, 1967).

HAIMAN, J., "Iconicity", in *The Encyclopedia of Language and Linguistics*, R.E. ASHER (ed.), Oxford, Pergamon Press, vol 3, p. 1629-1633.

HART, J., BERNDT, R.S., CARAMAZZA, A., "Category-specific naming deficit following cerebral infarction", *Nature*, vol. 316.1, august 1985, p. 439-440.

HEAD, H., *Aphasia and Kindred disorders of speech*, New-York, Macmillan, 1926.

HEAD, H., "Aphasia and kindred disorders of speech", *Brain*, 1920, 43/2, 87-165.

HEAD, H., "Hughlings Jackson ou Aphasia and Kindred Affections of specch". *Brain*, 38, 1915.

HECAEN, H., ANGELERGUES, R., *Pathologie du langage. L'aphasie*. Paris. Larousse, 1965.

HECAEN, H., DUBOIS, J., *Introduction à la neuropsychologie*, Paris, Larousse, 1972.

HECAEN, H., DUBOIS, J., *La naissance de la neuropsychologie du langage (1825-1865)*, Paris, Flammarion, 1969.

HECAEN, H., DUBOIS, J., MARCIE, P., "Aspects linguistiques des troubles de la vigilance au cours des lésions temporales antéro-internes droite et gauche", *Neuropsychologia*, 5, 1967, p. 311-328.

HUMBOLDT, W. von, *Gesammelte Schriften* (éds. Albert LEITZMANN et al.), 17 vol., Berlin, Behr, 1903-1936 (Réimpr., Berlin, de Gruyter, 1967).

LILJENCRANTS, J., LINDBLOM, B., "Numerical Simulation of vowel quality systems : the role of perceptual contrasts", *Language*, 48, 1972, p. 839-862.

ITOH, M. SASANUMA, S., HIROSE, H., YOSHIOKA, H., USHIJUMA, T., "Abnormal articulatory dynamics in a patient with apraxia of speech : x-ray microbeam observation", *Brain and Language*, 11, 1980, p. 66-75.

ITOH, M., SASANUMA, S., "Articulatory velocities of aphasic patients", in RYALLS, J., (Ed.), Phonetic approaches to speech production in aphasia and related disorders, Boston, MA, College Hill Press, 1987, p. 137-161

ITOH, M., SASANUMA, S., HIROSE, H., YOSHIOKA, H., SAWASHIMA, M., "Velar movements during speech in two Wernicke aphasic patients", *Brain and Language*, 19, 1983, p. 283-292.

ITOH, M., SASANUMA, S., TATSUMI, I.F., MURAKAMI, S., FUKUSAKO, Y. SUSUKI, T., "Voice-onset-time characteristics in apraxia of speech", *Brain and Language*, 17, 1982, p. 193-210.

ITOH, M., SASANUMA, S., USHIJIMA, T., "Velar movements during speech in a patient with apraxia of speech", *Brain and Language*, 35, 1988, p. 340-368.

JAKOBSON, R., "A la recherche de l'essence du langage", *Diogène*, 51, 1965.

JAKOBSON, R., *Langage enfantin et aphasie*, Paris, Les Editions de Minuit, 1969.

JAKOBSON, R., "Two aspects of language and two types of aphasic disturbances", in R.JAKOBSON et M. HALLE (éds), *Fondamentals of Language*, La Haye, Mouton, 1956.

JAKOBSON, R., WAUGH, L., *La charpente phonique du langage*, Paris, Les Editions de Minuit, 1980 (éd. or. 1979).

JOANETTE, Y., KELLER, E., LECOURS, A.R., "Sequences of phonemic approximations in aphasia", *Brain and language*, 1980, 11, 30.

KAYE, J., LOWENSTAMM, J., "De la syllabicité", in F. DELL et al. (Eds), *Forme sonore du langage*, Hermann, Paris, 1985

KAYE, J., LOWENSTAMM, J., VERGNAUD, J.R., "The internal structure of phonological elements : a theory of charm and government", *Phonology Yearbook*, 2, 1985, p. 305-328

KENT, R., ROSENBEK, J., "Prosodic disturbance and neurologic lesion", *Brain and Language*, 15, 1983, p. 259-291

KŒHLER, “Ueber unbemerkte Empfindungen und Urteilstänschungen”, *Zeitschr. f. Psychologie*, 1913.

KOERNER, E.F.K., *Contribution au débat post-saussurien sur le signe linguistique. Introduction générale et bibliographique annotée*, The Hague - Paris, Mouton, 1972.

KOERNER, E.F.K., *Etudes saussuriennes*, Genève, Slatkine, 1988.

KOFFKA, *Principles of Gestalt Psychology*, London, Kegan Paul, Trench Trubnet and C°, New York, Hartcourt Brace and C°, 1935.

LE GALL, D., AUBIN, G., DUPONT, R., FORGEAU, M., "Les formes cliniques des apraxies", in *L'apraxie*, D. LEGALL et G. AUBIN (dir.), Marseille, Solal, 1994, p. 72-87.

LEBRUN, Y., "Apraxia of Speech : a Critical Review", *Journal of Neurolinguistics*, vol. 5, n° 4, 1990, p. 379-406.

LEBRUN, Y., "Apraxie de la parole et apraxie bucco-faciale", D. LE GALL et G. AUBIN (dir.), 1994, p. 160-182.

LECOURS, A.R., LHERMITTE, F.(dir.), *L'aphasie*, Flammarion Médecine-Sciences / Les Presses de l'Université de Montréal, Paris / Montréal, 1979.

LECOURS, A.R., LHERMITTE, F., "Phonemic paraphasias : linguistic structures and tentative hypothèses", *Cortex*, 5, 1969.

LEVI-STRAUSS, C., "Préface" à R. JAKOBSON, *Six leçons sur le son et le sens*, Paris, Les Editions de Minuit, 1976.

LICHTEIM, L., "On aphasia". *Brain*, 7, 433, 1885.

LIEPMANN, H., "Das Krankheitsbild der Apraxie (motorischen Asymbolie) auf Grund eines Falles var einseitiger Apraxie" ; *Monatsschrift für Psychiatrie und Neurologie*, 1900, 8, 15-40, 103-32, 182-97.

LIEPMANN, H.K., *Drei Aufsatze aus dem Apraxiegebiet*, Berlin, Kauger, 1908.

LYONS, J., *Linguistique générale. Introduction à la linguistique théorique*, Paris, Larousse, 1970.

MADDIESON, I., *Pattern of Sounds*, Cambridge University Press, 1984.

MARIE, P., "La troisième circonvolution frontale gauche ne joue aucun rôle spécial dans la fonction du langage", *La semaine médicale*, 23 mai 1906.

MARIE, P., "Que faut-il penser des aphasies sous-corticales ?" *Semaine Médicale*, 17 octobre 1906.

MARTIN, D., "Some objections to the term "apraxia of speech", *Journal of Speech and Hearing Disorders*, 1974, 39, 53-64.

MARTIN, R., *Pour une logique du sens*, Paris, PUF, 1983.

MARTINET, A., (dir.), *La linguistique. Guide alphabétique*, Paris, Denoël, 1969.

Mc NEIL, M., ADAMS, S., "A comparison of speech kinematics among apraxic, conduction aphasic, ataxic dysarthric and normal geriatric speakers", in T.E. PRESCOTT (Ed.), *Clinical aphasiology*, Austin, Tx : Pro-Ed., vol. 19, 1991, p. 279-294.

Mc NEIL, M., "Effects on contrastive stress on labial kinematics in conduction aphasia and apraxia of speech", exposé à l'Academy of Aphasia, Toronto, Canada, Novembre 1992.

Mc NEIL, M., LISS, J., TSENG, C., KENT, R., "Effects of speech rate on the absolute and relative timing of apraxic and conduction aphasic sentence production", *Brain and Language*, 39, 1990, p. 135-158.

McCARTHY, J., "OCP Effects : Gemination and Antigemination", *Linguistic Inquiry*, 17, 2, 1986, p. 207-263.

MEILLET, A., "Grec ερχομαι", *Mémoires de la Société de linguistique*, XXIII, p. 249-258.

MERLEAU-PONTY, M., *La prose du monde*, Paris, Gallimard, 1969.

MERLEAU-PONTY, M., *Le visible et l'invisible* (suivi de notes de travail), texte établi par Claude Lefort, Paris, Gallimard, 1960.

MERLEAU-PONTY, M., *Phénoménologie de la perception*, Paris, Gallimard, 1945.

MERLEAU-PONTY, M., *Signes*, Paris, Gallimard, 1960.

MESCHONNIC, H., "Penser Humboldt aujourd'hui", in *La pensée dans la langue. Humboldt et après*, H. MESCHONNIC (dir.), P.U. Vincennes, 1995, p. 13-50.

MESSERLI, P., "De l'aphémie à l'apraxie of speech ou les tribulations d'une notion", in P. MESSERLI, P. LAVOREL, J.L. NESPOULOUS (Eds.), *Neuropsychologie de l'expression orale*, Paris, CNRS, p. 11-36.

MICELI, G. , SILVERI, M.C., ROMANI, C. CARAMAZZA, A. , "Variation in the pattern of omissions and substitutions of grammatical morphemes in the spontaneous speech of so-called agrammatic patients", *Brain and Language*, 36, 1989, p. 447-492.

MICELI, G., MAZZUCHI, A., MENN, L., GOODGLASS, H., "Contrasting cases of italian agrammatic aphasia without comprehension disorder", *Brain and Language*, 19, 1983, p. 65-97.

MOIGNET, G., *Systématique de la langue française*, Paris, Klincksieck, 1981.

MONNERET , P., *Exercices de linguistique*, Paris, P.U.F., 1999.

MONNERET, P., *Pour une psychomécanique des pathologies du langage. Etude de neurolinguistique théorique*, Thèse de l'Université Paris IV, 1996.

MORSIER, G. de, REY, A., "Precise examination of the volontary motility of the tongue and of the lips", *The Medical Press*, 1949, vol. 222, n° 5755. Trad. française in A. REY, *Psychologie clinique et neurologie*, Neuchâtel ; Delachaux et Niestlé, 1969.

MOUTCASTLE, V.B., "Sensory receptors and neural encoding : introduction to sensory processes.", in V.B. MOUTCASTLE, (ed), *Medical physiology*, Mosby, St Louis, 1980.

NATHAN, P.W.., "Facial apraxia and apraxic dysarthria", *Brain*, 1947, 70, p. 449-478.

NESPOULOUS (dir.), *Tendances actuelles en linguistique générale*, Neuchâtel, Delachaux et Niestlé, Paris, 1993.

NESPOULOUS, J.L., BORRELL, A., "A propos des perturbations phonétiques et/ou phonémiques dans le discours aphasique. Réflexions sur quelques données de la littérature aphasiologique", *La linguistique*, vol. 15, fasc. I, 1979, p. 133-146.

NESPOULOUS, J.L., JOANETTE, Y., BELAND, R., CAPLAN, D., LECOURS, A.R., "Phonologic Disturbances in Aphasia : Is there à "Markedness Effect" in Aphasic Phonemic / Phonetic Errors ?", *Advances in Neurology, vol. 42 : Progress in Aphasiology*, 1984, p. 203-214

NESPOULOUS, J.L., LECOURS, A.R., JOANETTE, Y., "La dichotomie phonétique/phonémique a-t-elle une valeur nosologique ?", in *Neuropsychologie de l'expression orale*, P. MESSERLI, P. LAVOREL, J.L. NESPOULOUS, (Eds.), Lyon, Editions du C.N.R.S., 1983, p. 71-92.

NESPOULOUS, J.L., LECOURS, A.R., JOANETTE, Y., "Stabilité et instabilité des déviations phonétiques et/ou phonémiques des aphasiques. Insuffisance d'un modèle statique d'analyse", *La linguistique*, vol. 13, fasc. 2, 1982, p. 85-97.

NORMAND, C., "L'arbitraire du signe comme phénomène de déplacement", Dialectiques, 1-2, 1974, p. 109-126.

OMBREDANE, A, *L'aphasie et l'élaboration de la pensée explicite*, Paris, PUF, 1951.

OMBREDANE, A., "Sur le mécanisme de l'anarthrie". *Journal de psychologie normale et pathologique*, nov. 1926, p. 940-955.

PARADIS, C., "Phonologie générative multilinéaire", in NESPOULOUS, J.L., (Ed.), *Tendances actuelles en linguistique générale*, Neuchâtel, Delachaux et Niestlé, 1993, p. 11-48

PEIRCE, C.S., *Collected papers*, Cambridge, Harward University Press, 1931.

PETERFALVI, J.M., *Recherches expérimentales sur le symbolisme phonétique*, Paris, CNRS, 1970.

PEYROUX, J., *Dictionnaire des mots de la technique et des métiers*, PARIS, A. BLANCHARD, 1985.

PICHON, E., "La linguistique en France : problèmes et méthodes", *Journal de psychologie normale et pathologique*, 1937, p. 25-48.

PILLON, A. et NESPOULOUS, J.L., "Perturbations syntaxiques dans le langage aphasique", *Neuropsychologie humaine*, SERON, X. et JEANNEROD, M. (éds.), Bruxelles, Mardaga, 1994, p. 390- 407.

PITRES, A., "Des aphasies". *La semaine médicale*. 1894, n° 61, p. 493-495.

PONCET, M., DEGOS, C., DELOCHE, G., LECOURS, A.R., "Phonetic and phonemic transformations in aphasia", *International Journal of Mental Health*, vol. 1, n° 3, 1971, p. 46-54.

POTTIER, B., *Linguistique générale. Théorie et description*, Paris, Klincksieck, 1985.

POTTIER, B., *Sémantique générale*, Paris, PUF, 1992.

POTTIER, B., *Théorie et analyse en linguistique*, Paris, Hachette, 1987.

PUEL, M., NESPOULOUS, J.L., BONAFE, A., RASCOL, A., "Etude neurolinguistique d'un cas d'anarthrie pure", in J.L. NESPOULOUS (Ed.), *Etudes Neurolinguistiques*, P.V. Toulouse-Le-Mirail, p. 239-291.

RYALLS, J., "An acoustic study of vowel production in aphasia", *Brain and Language*, 29, 1986, p. 48-67.

RYALLS, J., "Motor aphasia : Acoustic correlates of phonetic disintegration in vowels", *Neuropsychologia*, 19, 1981, p. 365-374

SABOURAUD, O., GAGNEPAIN, J., CHATEL, M., "Qu'est-ce que l'anarthrie?", *La presse médicale*, 79, n° 15, Mars 1971, p. 675-680.

SABOURAUD, O., *Le langage et ses maux*, Paris, O. Jacob, 1995.

SAPIR, E., "A study in phonetic symbolism", *J. exp. Psychol*, 1929, 12, p. 225-39.

SAUSSURE, F. (de), *Cours de linguistique générale*, éd. critique de Tullio de Mauro, PUF, Paris, 1988.

SERON, X., JEANNEROD, M. (dir.), *Neuropsychologie humaine*, Liège, Mardaga, 1994.

SHINN, P., BLUMSTEIN, S., "Phonetic disintegration in aphasia : acoustic analysis of spectral characteristics for place of articulation", *Brain and Language*, 20, 1983, p. 90-114.

SOUTET, O., "La diachronie, "preuve" et épreuve de la théorie guillaumienne du verbe français", in *Cahiers de praxématique*, Université Paul Valéry, Montpellier III, n°29 (*Le système verbal selon Guillaume. Lectures critiques*), 1997.

STERIADE, D., CLEMENTS, N., KEYSER, J., "CV Phonology", *Language*, 64, 1988, p. 118-130.

TAYLOR, I.K., "Phonetic symbolism re-examined", *Psychol. Bull*., 1963, 60, p. 200-209.

TIERCELIN, C., *Peirce et le pragmatisme*, Paris, PUF, 1993.

TIKOFSKY, R., *Phonetic Characteristics of Dysarthria*, Ann Arbor, MI : Office of Research Administration, The University of Michigan, 1965.

TISSOT, A., RODRIGUEZ, J., TISSOT, R., "Die Prognose der Anarthrie in Sinne von Pierre Marie, in LEISCHNER, A., *Die Rehabilitation der Aphasie in der romanischen Ländern nebst Beiträgen zur Aphasieforschung*, Stuttgart, G. Thieme, 1970.

TOUSSAINT, M., *Contre l'arbitraire du signe*, Paris, Didier Erudition, 1983. Ce texte est issu d'une thèse remaniée et augmentée (*Gustave Guillaume et l'actualité linguistique. Du signe*, thèse de 1977, Université Paris-Sorbonne).

TRABANT, J., *Humboldt ou le sens du langage*, Liège, Mardaga, 1992.

TRABANT, J., "*Sprachsinn* : Le sens du langage, de la linguistique et de la philosophie du langage", H. MESCHONNIC (dir.), *La pensée dans la langue. Humboldt et après*, PU Vincennes, 1995, p. 51-71.

TROUSSEAU, A., "De l'aphasie, maladie décrite récemment sous le nom impropre d'aphémie". *Gaz. des Hôp*., 37, 1864.

TULLER, B., "On categorizing aphasic speech errors", *Neuropsychologia*, vol. 22, n° 5, 1984, p. 547-557.

VALDOIS, S., et NESPOULOUS, J.L., "Perturbations du traitement phonétique et phonologique du langage", in SERON, X., et JEANNEROD, m. (Eds.), *Neuropsychologie humaine*, Liège, Mardaga, 1994, p. 360-374.

VALDOIS, S., "Les transformations segmentales d'origine aphasique", in *Langage et aphasie. Séminaire Jean-Louis Signoret*, F. EUSTACHE et B. CHEVALIER (Eds.), Bruxelles, De Boeck, 1989, p. 107-125, p. 111.

VALESIO, P., "Icone e schemi nella struttura della lingua", *Lingua et Stile*, 2, 349-355.

VIJAYAN, A., et GANDOUR, J., "On the notion of a "Subtle phonetic deficit" in fluent / posterior aphasia", *Brain and Language*, 48, 1995, p. 106-119.

WERNICKE, C., *Der aphasische Symptomenkomplex*, Breslau, Cohn et Weigert, 1874.

WERNICKE, K., "Einige neuere Arbeiten über Aphasie". *Fortschritte der Med.* 1885-1886.

WILSON, S.A.K., "A contribution to the study of apraxia", *Brain*, 1908, 31, p. 164-216.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

Chapitre premier :

La motivation interne : pour une conception extensive de l'arbitraire relatif

I. Arbitraire absolu et arbitraire relatif dans le *Cours de linguistique générale*

II. L'arbitraire chez Guillaume : une perspective systématique

III. Une application remarquable du point de vue systématique

IV. Les deux limitations syntagmatiques de l'arbitraire

V. La limitation par solidarité associative

VI. Arbitraire et diachronie

VII. Tableau d'ensemble de la motivation externe

VII. 1. Le domaine «hors sémiologie»

VII. 2. Degrés de la motivation syntagmatique

VII. 3. Degrés de l'immotivation asymétrique

Chapitre II :

La question de la motivation interne : nécessité, contenu et statut de l'iconisme linguistique

I. Humboldt et l'anti-sémiotique du langage

I.1. La critique humboldtienne de l'appréhension sémiotique du langage

I.2. Le mot comme signe et comme image

I.3. L'indétermination du contenu linguistique

I.4. L'iconicité linguistique selon Humboldt

II. Approches contemporaines de l'iconicité dans les langues

II.1. L'iconicité et l'essence du langage

II.1.1. De Humboldt à Peirce

II.1.2. La notion de diagramme

II.1.3. Diagramme et syntaxe

II.1.4. Diagramme et morphologie

II.1.5. Diagramme et lexique.

II.2. Approche sémiotique critique de l'iconicité

II.2.1. Réflexions sur la lecture jakobsonnienne de Peirce

II.2.2. Critique sémiologique de l'iconisme naïf

II.3. Le symbolisme phonétique

II.4. Le rôle de l'onomatopée dans les structures étymologiques du lexique

Chapitre III :

Le statut cognitif de la «sphère motrice» du langage : genèse d'une idéologie

I. Fonction des troubles purement moteurs dans la nosographie aphasiologique

I.1. La faculté du langage articulé

I.2. Troubles linguistiques et troubles «intellectuels»

I.3. Le point de vue associationniste

I.4. Le radicalisme de Pierre Marie

II. Critique de la thèse de l'isolement de la sphère motrice

II.1. La notion d'aphasie verbale

II.2. L'approche globaliste de la motricité linguistique

III. Le syndrome de désintégration phonétique

III.1. Description du syndrome

III.2. Critique du concept de désintégration phonétique

Chapitre IV :

L'analyse neuropsychologique de la motricité linguistique

I. Anarthrie, dysarthrie et apraxie

I.1. Les dysarthries

I.2. Aphasie et apraxie

II. La dichotomie phonétique/phonémique

III. Les contraintes du système

III.1. La débilité de nature

III.2. Les contraintes liées à la structure syllabique

III.3. La théorie du charme et du gouvernement

III.4. Vers une extension du champ des troubles arthriques

CONCLUSION

BIBLIOGRAPHIE